TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE Nº 9601

42 PAGES

— JEUDI 4 DÉCEMBRE 1975

**Deux affaires d'otages**

- PAYS-BAS : UN TRAIN ARRAISONNÉ AVEC SOIXANTE-QUINZE PASSAGERS.
- PARIS : UNE DIZAINE DE PERSONNES RETENUES DANS UNE BANQUE.

LIRE PAGE 42



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

1,30 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1,30 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 10 sch. ; Belgique, 11 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,75 kr. ; Espagne, 22 pes. ; Grande-Bretagne, 18 p. ; Grèce, 18 dr. ; Iran, 45 ris. ; Italie, 250 l. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 11 fr. ; Norvège, 2,75 kr. ; Pays-Bas, 0,90 fl. ; Portugal, 12,50 esc. ; Suède, 2,25 kr. ; Suisse, 1 fr. ; U.S.A., 65 cts ; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 38

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris nº 650572
Tél. : 770-91-29

# L'accord de Rome

## *Le dernier obstacle à la tenue de la conférence Nord-Sud est levé*

*Bien que M. Wilson ait déclaré ce mercredi 3 décembre, à la B.B.C., qu'il avait obtenu ce qu'il réclamait du Conseil européen, à savoir « le droit d'avoir une voix — une voix séparée — à la conférence Nord-Sud », les partenaires européens de la Grande-Bretagne estiment que celle-ci a fait les concessions majeures qui ont permis aux Neuf de retrouver leur solidarité.*

*L'accord de Rome lève en tout cas le dernier obstacle à la tenue de la conférence Nord-Sud, qui s'ouvrira à Paris le 16 juillet.*

De nos envoyés spéciaux

Rome. — M. Wilson a finalement fléchi. Après une dure journée de discussions consacrée par le conseil européen à cette affaire, il a renoncé à réclamer un siège particulier pour le Royaume-Uni à la conférence Nord-Sud, et accepté, par conséquent, d'y être représenté par la Communauté.

Cette heureuse conclusion, qui n'avait encore rien d'évident quelques heures avant la fin de la réunion, a été accueillie avec soulagement par l'ensemble des participants. L'hypothèque anglaise levée, la Communauté, les Etats-Unis et le Japon vont pouvoir immédiatement décider quels sont les cinq autres pays industrialisés qui les accompagneront à la conférence pour la coopération économique internationale.

MAURICE DELARUE et PHILIPPE LEMAITRE.

*(Lire la suite page 2.)*

## Le progrès par la crise

**La Communauté européenne a le secret du bon usage des crises. Ce sont presque toujours les tensions internes ou externes qui la font progresser. La crise qui vient d'opposer M. Wilson à ses huit partenaires a été de courte durée, puisqu'il a suffi d'un après-midi pour que le premier ministre travailliste baisse pavillon. Il est vrai que M. Wilson exprimait une exigence indéfendable, puisqu'il voulait qu'à la prochaine conférence Nord-Sud son pays fût à la fois dans la Communauté et au-dehors. Il a eu beau proclamer, à l'issue du conseil, avoir obtenu « ce qu'il voulait », à savoir le droit de « parler, faire sentir notre influence et attirer l'attention sur nos problèmes particuliers ». C'est un droit qui n'avait jamais été dénié à la Grande-Bretagne.**

**En tout cas, grâce aux excès de M. Wilson, la politique énergétique européenne a fait en quelques heures plus de progrès que depuis la naissance de la Communauté. Elle n'était jusqu'ici qu'un mot, désormais ses contours sont apparents. Il s'agit de créer des « mécanismes » pour protéger les ressources énergétiques existant dans la Communauté (donc le pétrole britannique), de développer les ressources de substitution (ce qui couvre, entre autres, le programme nucléaire français), et d'encourager la conservation de l'énergie. M. Giscard d'Estaing inclut aussi dans cette liste, bien que cela ne figure pas expressément dans les textes, « une solidarité pour les approvisionnements, dans l'hypothèse où ceux-ci connaîtraient des difficultés ».**

**Ainsi, voit-on se dessiner une politique énergétique qui s'inspire des principes de la politique agricole commune, élément fondamental de la Communauté dont on a beaucoup médit, mais auquel nombre de ses censeurs reconnaissent aujourd'hui le mérite d'assurer la couverture des besoins alimentaires de l'Europe. Ce qui a déjà été fait avec le blé, le sucre et, autres denrées agricoles, peut l'être demain avec le pétrole et les autres formes d'énergie, pour peu que les producteurs de la Communauté, en contrepartie de la protection « raisonnable » qui leur est désormais promise, acceptent de garantir un approvisionnement suffisant des consommateurs dans des conditions équitables.**

**Malgré les équivoques qui subsistent (notamment sur le prix minimum du pétrole), le compromis de Rome est aussi un succès pour M. Giscard d'Estaing, qui voit ainsi confirmée l'importance de ces conseils européens réunissant les chefs d'Etat et de gouvernement dont il eut l'idée, et qui obtient le feu vert pour la conférence Nord-Sud dont il fut l'initiateur.**

**Enfin, une décision peut rassurer ceux qui s'inquiétaient depuis longtemps de la dérive technocratique de la Communauté : l'élection au suffrage universel direct du Parlement de Strasbourg dès 1978 dans sept sur neuf des Etats de la C.E.E., la Grande-Bretagne et le Danemark n'acceptant pas cette date.**

**Il n'est guère d'exemple qu'une assemblée librement élue au suffrage universel se contente de pouvoirs restreints. L'accord des Neuf sur ce point constitue donc un pas vers l'Europe politique, de même que les réunions régulières du Conseil européen.**

**Déjà, les gaullistes les plus orthodoxes et, d'autre part, les communistes voient de nouveau apparaître le spectre de la supranationalité. Une crise a été dénouée à Rome ; une querelle se dessine à Paris.**

### *AU JOUR LE JOUR*

## ISOLEMENT

*Décidément, le pétrole monte à la tête. On l'avait vu dans le cas de la Norvège. Il suffit du relent des forages pour que la Grande-Bretagne ait retrouvé le splendide isolement de la perfide Albion.*

*Mais il ne faut rien dramatiser. L'Europe se fera tout de même, et l'orage qui a balayé Rome n'est pas plus grave que la fameuse tempête au cours de laquelle le trafic fut interrompu sur la Manche et — comme l'imprimèrent, dit-on, les journaux — le continent un temps isolé.*

ROBERT ESCARPIT.



# Les raids israéliens au Liban auraient fait plus de cent morts

**Le chef de la diplomatie soviétique, M. Gromyko, a rejeté, mardi 2 décembre, la proposition du département d'Etat américain de réunir, sans la participation de l'O.L.P., une conférence « officieuse » pour préparer la conférence de Genève sur la paix au Proche-Orient.**

**● A WASHINGTON, les dirigeants américains ont laissé entendre que la question d'une éventuelle participation de l'O.L.P. à la conférence de Genève pourrait être examinée au cours de la réunion préparatoire suggérée par le département d'Etat.**

**● AU LIBAN, les bombardements de l'aviation israélienne de mardi contre des camps de réfugiés palestiniens ont été particulièrement meurtriers. Selon un bilan officieux et provisoire, le nombre des tués serait de cent onze, et celui des blessés de cent quarante.**

## *Un acte préventif ou politique ?*

Deux thèses — l'une arabe, l'autre israélienne — ont été avancées pour expliquer ou justifier les attaques de l'aviation israélienne contre les camps palestiniens. L'une et l'autre sont pour le moins sommaires. Est-il possible, comme le soutiennent certains journaux libanais, que ces raids, parmi les plus meurtriers depuis plusieurs années, soient destinés uniquement à assouvir un sentiment de vengeance après le vote de la résolution invitant l'O.L.P. à participer au débat du Conseil de sécurité, le 12 janvier prochain ? Est-ce, d'autre part, imaginable qu'un gouvernement prenne la terrible responsabilité de tuer, sans discrimination, hommes, femmes et enfants, libanais et palestiniens, uniquement — à en croire un porte-parole militaire à Jérusalem — pour *« prévenir »* de nouvelles actions terroristes de la part de fedayin ?

A supposer que ce calcul soit réel, les événements se sont chargés de le déjouer : quelques heures après le raid, des roquettes ont commencé à pleuvoir sur Kyriat-Shmoné et d'autres localités proches de la frontière libanaise. L'hypothèse de représailles est encore à écarter car il n'existe aucun rapport entre ce bombardement et l'attaque, la semaine dernière, contre un kibboutz sur le Golan, puisque les guérilleros venaient de Syrie et non du Liban.

Il n'est pas dès lors interdit d'avancer l'opinion que les raids répondent à des préoccupations essentiellement politiques. Ce n'est sans doute pas l'effet du hasard s'ils interviennent moins de vingt-quatre heures après la réunion du conseil des ministres israélien, convoqué pour examiner la décision du Conseil de sécurité de débattre, en présence d'une délégation de l'OLP, du conflit du Proche-Orient.

Ce vote, acquis avec le soutien des Etats-Unis, a provoqué en Israël colère et désarroi. La presse n'a pas manqué de rappeler que M. Kissinger avait formellement promis, lors des pourparlers qui ont précédé l'accord intérimaire dans le Sinaï, que Washington s'opposerait à toute initiative qui ferait de M. Yasser Arafat un interlocuteur valable aussi longtemps que la centrale des fedayin n'aurait pas reconnu l'Etat d'Israël. Ce *« lâchage »*, intervenant après l'indignation manifestée par les responsables américains au sujet de la résolution concernant la nature « raciste » du sionisme, risquant, sur la scène internationale, d'encourager les partisans de l'O.L.P. à poursuivre leur action, et, à l'intérieur, de donner raison aux Israéliens qui critiquent l'attitude de leur gouvernement, accusé d'avoir conduit le pays à une impasse.

*« Le vote du conseil de sécurité est l'une des plus grandes défaites d'Israël »* a admis, au cours de la réunion du cabinet, M. Shimon Peres, ministre de la défense. Or, quatre membres du gouvernement, des « colombes », — MM. Chemtov, Rosen, Offer et Hauzner — venaient d'exprimer le vœu qu'Israël engage des pourparlers avec *« tous les belligérants »*, y compris avec la Jordanie, et les *« éléments palestiniens prêts à reconnaître Israël »*,

ERIC ROULEAU.

*(Lire la suite page 6.)*

# Les poursuites contre des appelés

- **Quelques officiers et sous-officiers invitent les cadres à soutenir les soldats incarcérés**
- **M. François Mitterrand se proposerait d'être l'avocat des militants socialistes qui pourraient être inquiétés**

Le mouvement Information pour les droits du soldat (I.D.S.) a rendu public, mardi 2 décembre à Paris, le texte d'un appel qui aurait été rédigé par une douzaine d'officiers et de sous-officiers, et qui invite les cadres à se déclarer solidaires des hommes du rang emprisonnés pour avoir réclamé l'instauration du syndicalisme dans les armées.

D'autre part, devant le groupe socialiste de l'Assemblée nationale, le mercredi 3 décembre, M. François Mitterrand a déclaré, à propos des soldats déférés à la Cour de sûreté de l'Etat : « *Si on touchait aux militants socialistes de la gare de l'Est à Paris alors qu'on ne peut leur faire aucun reproche, devant tant d'injustices, cela me donnerait envie de reprendre ma robe d'avocat.* » Rappelons que le dimanche 23 novembre, des militants de la fédération socialiste de Paris et de la Convention des appelés pour l'armée nouvelle avaient distribué des tracts favorables à des comités de soldats représentatifs. Il ne semble pas, à l'heure actuelle, qu'il y ait des militants socialistes parmi les soldats incarcérés de Besançon et de Cazaux.

## *La conjonction des mécontentements*

Après l'« appel des cent » du contingent, lancé l'an dernier, et après les manifestations d'appelés, qui ont culminé avec l'affaire de Besançon, l'appel de quelques officiers ou élèves-officiers de l'armée de terre en faveur d'un syndicalisme dans les armées sonne comme un nouvel avertissement grave au pouvoir. Le débat sur les droits d'expression et d'association s'instaure aujourd'hui parmi les cadres de carrière, et, comme il était prévisible après l'accueil très critique, ou pour le moins sceptique, des officiers et des sous-officiers envers leurs nouveaux statuts, la conjonction d'un double mécontentement — celui des cadres et celui des appelés — crée une situation explosive.

Le gouvernement devra donc combattre sur deux fronts à la fois, lui qui avait cru habile, face à la contestation croissante dans les casernes, de lancer des contre-attaques dans deux directions en même temps. Dans un premier temps, il accuse le parti socialiste — dont on sait qu'il n'est pas partisan du syndicalisme militaire — de vouloir briser la discipline dans les armées, en préconisant des comités de soldats qui feront contre-poids à la hiérarchie. Et puis, le gouvernement, qui a longtemps minimisé l'agitation, à Besançon, par exemple, croit découvrir l'existence d'un complot de l'internationalisme gauchiste contre les armées françaises, et il traduit de jeunes soldats devant la Cour de sûreté de l'Etat.

En mêlant les deux opérations, le gouvernement donne l'impression de vouloir désigner les auteurs de ce qu'il considère comme une entreprise de démoralisation de l'armée, c'est-à-dire, indistinctement, l'opposition socialiste, les extrémistes de gauche en France, les révolutionnaires portugais ou ouest-allemands qui agissent « dans le confort de la clandestinité », selon une expression du ministre de la défense.

On ne sait quoi admirer le plus dans cette affaire : l'amalgame qui vise à déconsidérer le parti socialiste, ou la manœuvre de diversion qui cherche à mettre sur le compte d'un parti de l'étranger, mal défini, les déboires de l'armée française. Deux attitudes : l'amalgame et la diversion qui se révèlent dérisoires à l'heure où des officiers et des sous-officiers déclarent qu'ils partagent l'aspiration démocratique de nombreux soldats. M. Bourges ne devrait pas être surpris par ces revendications. Au début de l'année, il avait constaté, outre-Rhin, lors de ses visites d'unités, le mécontentement, publiquement exprimé en sa présence, des sous-officiers.

JACQUES ISNARD.

*(Lire la suite page 17.)*

# LE PRÉSIDENT OULD DADDAH A PARIS

## Les rapports entre les deux pays sont « bien meilleurs »

### *nous déclare le chef de l'Etat mauritanien*

*M. Moktar Ould Daddah, président de la République islamique de Mauritanie, était attendu, mercredi 3 décembre, à 17 heures à Orly, où il devait être accueilli par M. Chirac, dont il sera l'hôte à dîner au Quai d'Orsay.*

*Jeudi, le chef de l'Etat mauritanien déjeune à l'Elysée, puis aura une séance de travail avec le premier ministre à l'hôtel Matignon, avant d'assister, en compagnie de M. Pierre Abelin, ministre de la coopération, à une soirée à l'Opéra.*

*La visite de M. Ould Daddah, qui s'achèvera vendredi matin par une conférence de presse, devrait permettre une relance de la coopération entre Paris et Nouakchott, qui avait été affectée par la décision unilatérale des autorités mauritaniennes, en 1973, de réviser les accords avec la France.*

*Dans une interview accordée, à Nouakchott, à André Fontaine, le chef de l'Etat mauritanien affirme que les rapports entre les deux pays sont* « bien meilleurs ». (Lire page 8.)

# LE TEMPS DES AMBITIONS

par

MICHEL D'ORNANO (*)

***Les sénateurs ont adopté, mardi après-midi 2 décembre, en première lecture, les crédits du ministère de l'industrie et de la recherche.***

***Au cours du débat, la fusion projetée d'Honeywell-Bull avec la C.I.I. et, de façon plus générale, la politique menée par le gouvernement ont fait l'objet de vives critiques de la part du P.S. et du P.C.***

C'est dans les secteurs de pointe que sont l'informatique, le nucléaire, le téléphone ou les applications spatiales que la politique industrielle française progresse avec le plus d'éclat : les commentaires qui accompagnent cette dimension nouvelle de nos capacités industrielles sont souvent favorables, parfois accusateurs, toujours passionnés.

A l'expérience des décisions qui viennent d'être prises dans l'industrie informatique ou électronucléaire, il me paraît utile de rappeler les principes fondamentaux d'une démarche qui est à la fois logique et simple et de demander que l'on juge les capacités de la France à leur valeur.

Au départ, une constatation d'évidence : la France, puissance industrielle mondiale, doit être présente et active dans ces industries de pointe. Le développement de secteurs à forte valeur ajoutée et à haute technologie répond aux objectifs et aux nécessités d'un redéploiement industriel qui sera marqué par une certaine délocalisation, vers les pays du tiers-monde, des activités traditionnelles. D'autre part, ces secteurs de pointe sont susceptibles, grâce à des effets de diffusion et d'entraînement qu'il faut d'ailleurs faciliter, d'accélérer la modernisation et d'améliorer la compétitivité de l'ensemble de notre dispositif industriel. Voilà pourquoi la France doit être présente dans ces secteurs de pointe où elle joue — et compte jouer de plus en plus — un rôle de premier plan.

Doit-on rappeler que nous sommes au premier rang dans le monde derrière l'industrie américaine pour ce qui concerne le nucléaire et l'aéronautique ? Doit-on rappeler que la société C.I.I.-Honeywell Bull se place au premier rang en Europe ?

Cet effort technologique, pour être efficace à long terme, doit être accompagné d'un effort de recherche scientifique. Tel est le sens des décisions arrêtées, à deux reprises, en conseil restreint par le président de la République, décisions qui porteront le potentiel scientifique français au premier rang des nations industrialisées. Grâce aux crédits d'équipement accordés, au lancement d'un certain nombre de grands projets, à la reprise d'un recrutement important de chercheurs et de techniciens, la politique scientifique française connaîtra en 1975-1976 un développement nouveau qui devra se prolonger sur les années ultérieures.

*(Lire la suite page 39.)*

(*) Ministre de l'industrie et de la recherche.

### AUTOUR D'UN PROJET DE LOI

# *Le statut social des artistes*

Qu'un projet de loi affiliant au régime général de la sécurité sociale « les artistes auteurs d'œuvres littéraires et dramatiques, musicales et chorégraphiques, audiovisuelles et cinématographiques, graphiques et plastiques » ait pu être adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale (« le Monde » du 27 novembre) est un signe particulièrement évident de l'urgence qu'il y a de mettre fin à un système de protection sociale des artistes, compliqué, morcelé, inefficace et réduit. De leur reconnaître les droits sociaux auxquels peuvent prétendre la majorité des Français. L'artiste, on s'est accordé pour le dire à l'Assemblée, n'est plus, n'en déplaise aux derniers romantiques, cet être à part pour qui « il est nécessaire de vivre mal pour bien créer », pour reprendre M. Simon Lorière (U.D.R.), rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi.

Cela dit, le régime d'assurances sociales tel qu'il est prévu pour les créateurs dans le projet de loi (qui sera examiné par le Sénat après le 15 décembre) peut passer pour « un progrès considérable dans l'élaboration progressive du statut de l'artiste » (M. Michel Guy), ou apparaître comme une mesure « d'assistance au rabais » (M. Jacques Ralite).

De fait s'il rapproche un peu plus l'artiste des conditions de protection sociale des salariés, il ne lui en accorde pas la totalité des avantages. On touche là à un problème de fonds, et de fond : celui de la pleine reconnaissance de l'artiste comme travailleur utile à la société tout entière.

*(Lire page 20 l'article de GENEVIEVE BREERETTE.)*

# EUROPE

## ACCORD AU « SOMMET » DES NEUF A ROME

# Le dernier obstacle à la tenue de la conférence Nord-Sud est levé

*(Suite de la première page.)*

Cette conférence est prévue pour dialoguer avec les dix-neuf pays désignés par le tiers-monde (1). La conférence ministérielle pourra se tenir comme prévu à Paris le 16 décembre.

Mais la satisfaction manifestée par les Neuf mardi soir s'expliquait davantage encore par le sentiment d'avoir écarté le risque d'une crise grave pour la Communauté elle-même. « *Ce qui, fondamentalement, était en jeu, ce n'était pas tellement la conférence, c'était la Communauté* », constatait par exemple M. Davignon, le directeur des affaires politiques du ministère des affaires étrangères de Belgique, qui accompagnait le premier ministre Tindemans.

C'est effectivement au nom de la Communauté et de sa survie que les huit partenaires du Royaume-Uni, très souvent conduits dans ce combat par le chancelier Schmidt, ont exercé toute la journée de mardi une pression très vive sur M. Wilson pour qu'il mette fin à sa rébellion. L'affaire n'a pas été sans quelques passes d'armes entre M. Wilson, d'une part, M. Schmidt et M. Giscard d'Estaing, d'autre part. Aux variations traditionnelles de M. Wilson sur le thème de la singularité britannique et de l'étonnante richesse de son capital pétrolier, le chancelier fédéral a été amené à répliquer que, dans l'immédiat et pour quelques années encore, la Communauté serait davantage nécessaire au Royaume-Uni que l'inverse. Au bout du compte, les huit ont eu gain de cause. Le résultat de leur action conjuguée et déterminée est d'autant plus remarquable que les concessions faites à M. Wilson pour arracher son accord apparaissent à première vue plutôt modestes.

Sur le plan de la procédure, elles sont insignifiantes. La règle fondamentale est que la Communauté sera représentée à la conférence Nord-Sud par une délégation unique, et qu'aucun Etat membre n'aura le droit de faire valoir un point de vue s'écartant de la position commune. La délégation de la C.E.E. sera conduite par le président du conseil des Neuf — actuellement M. Rumor, ministre italien des affaires étrangères — et par le président de la Commission, M. Ortoli. Il a été entendu que le porte-parole de la Communauté pourrait inviter les représentants de deux Etats membres — le Royaume-Uni et le Luxembourg — à présenter des commentaires appropriés, « *à la lumière de leur expérience, et en accord avec le mandat adopté par la C.E.E.* » ; ce dernier membre de phrase indique la portée très formelle du geste ainsi consenti en faveur des Anglais.

Au sein des quatre commissions qui seront créées par la conférence, la procédure retenue sera exactement la même que celle qui fut appliquée dans les deux réunions préparatoires de l'avenue Kléber. Les deux porte-parole de la Communauté — le représentant du pays exerçant la présidence et celui de la commission — seront assistés d'un comité de coordination où siégeront des représentants de chacun des Etats membres. Dans le cadre de cette coordination, il a été entendu que la présidence pourrait donner la parole au délégué d'un pays membre afin qu'il présente des observations sur une question spécifique, mais à la condition, encore une fois, que ces commentaires n'aillent pas à l'encontre du mandat communautaire. Celui-ci, est-il précisé, sera élaboré plus avant par les Neuf au fur et à mesure que se déroulera le dialogue. La règle d'or qu'il sera interdit de transgresser demeure donc celle d'un porte-parole unique exprimant une position unique.

Les promesses qu'il a obtenues quant au fond de l'affaire, autrement dit à propos de la manière dont s'exercera la solidarité entre les Neuf, apparaissent à première vue d'une portée également limitée. Le document approuvé par les chefs de gouvernement indique que « *la Commission européenne proposera et le conseil décidera, dans les meilleurs délais, de la mise en place de mécanismes appropriés pour protéger les sources d'approvisionnement énergétiques existantes et assurer le développement de ressources énergétiques alternatives dans la Communauté à des conditions économiques raisonnables...* ».

Qu'est-ce à dire ? Les Anglais, pour rassurer les sociétés pétrolières tentées d'investir pour exploiter les gisements en mer du Nord, souhaitaient que la Communauté indique clairement son intention de fixer un prix-plancher du pétrole. En cas de chute des prix sur le marché mondial, on interdirait que le prix de vente dans la Communauté descende au-dessous d'un certain seuil. Ou bien encore, si l'on choisissait de laisser faire, l'on compenserait la différence par des aides financières aux industriels. Les autres Etats membres, surtout la France, s'étaient opposés jusqu'ici à cette exigence anglaise, essentiellement pour ne pas indisposer les pays du tiers-monde. Les propositions que va présenter la Commission dans les jours à venir, et que les ministres des affaires étrangères de la C.E.E. examineront le 9 décembre, comprendront très vraisemblablement la fixation d'un prix minimum à un niveau qui devrait être proche de celui actuellement envisagé au sein de l'Agence internationale de l'énergie, soit entre 6 et 8 dollars par baril.

Sur le plan économique, la signification concrète d'une telle mesure est des plus limitée, car il paraît raisonnable d'exclure que le prix de marché du pétrole descende dans les années à venir à un niveau aussi bas. Les chefs de gouvernement des Neuf, en particulier M. Giscard d'Estaing, ont sans doute considéré que les pays du tiers-monde auraient la sagesse de ne pas voir la moindre volonté de confrontation dans l'orientation ainsi prise par la Communauté, avec cette fois l'accord de la France.

Le texte approuvé parle d'ailleurs de « *moyens appropriés* » et non pas de prix minimum. Cela signifie que la Commission proposera aussi d'autres moyens pour contribuer à favoriser le développement de ressources énergétiques alternatives dans la Communauté.

### Un programme de sécurité

Les Neuf ont, d'autre part, manifesté l'intention de mettre en place dans la Communauté un programme de répartition du pétrole disponible en cas de crise. Il est bien évident que ce programme de sécurité devra s'articuler avec celui déjà adopté par l'Agence internationale de l'énergie, à laquelle la France, contrairement à ses huit partenaires, n'a pas adhéré. On observe donc qu'en se ralliant à l'idée d'un tel programme, de même qu'en acceptant la perspective de voir fixer un prix minimum du pétrole, le gouvernement français rapproche sa position de celle défendue au sein de l'Agence.

Quelle est la signification politique de ce début d'alignement ? Jusqu'à plus ample informé, la France demeure en dehors de l'Agence. On peut aussi observer que le rôle de celle-ci, et par conséquent les réactions d'hostilité qu'elle suscite dans le tiers-monde, ont considérablement diminué depuis le moment où elle a été créée. Dans ces conditions, on a pu considérer à Paris que faire appel, dans le cadre communautaire, à des instruments utilisés par l'Agence, ne comportait pas de danger sérieux et surtout ne risquait plus d'être mal interprété dans les capitales amies du tiers-monde.

MAURICE DELARUE et PHILIPPE LEMAITRE.

(1) Ces dix-neuf pays sont les suivants : six de l'Afrique : Algérie, Zaïre, Cameroun, Egypte, Nigéria, Zambie ; six de l'Amérique latine : Brésil, Venezuela, Argentine, Jamaïque, Mexique, Pérou ; six de l'Asie : Inde, Iran, Arabie Saoudite, et un d'Europe : Yougoslavie.



(Dessin de CHENEZ.)

## Le prix-plancher du pétrole : une initiative américaine

C'est à l'automne 1974 que les dirigeants américains — en l'occurrence M. Thomas Enders, adjoint au secrétaire d'Etat pour les affaires économiques — ont lancé publiquement l'idée d'un « prix-plancher » du pétrole. Quelques semaines plus tard, les Etats-Unis la reprenaient dans le cadre du programme de travail de l'Agence internationale pour l'énergie (A.I.E.), organisme qui regroupe les principaux pays consommateurs de pétrole à l'exception de la France.

Le 3 février dernier, M. Henry Kissinger explicitait la proposition américaine. Il souhaitait que les membres de l'A.I.E. établissent un prix-plancher commun inférieur au prix actuel, mais assez élevé pour encourager le développement des nouvelles sources d'énergie. Le secrétaire d'Etat l'assortissait de deux modalités alternatives : chaque pays consommateur appliquerait des droits de douane ou des quotas sur ses importations de pétrole, ou bien les membres de l'organisation s'entendraient sur un tarif commun affectant les importations.

Le 5 février, le plan américain était discuté par le comité directeur de l'A.I.E. Deux pays, l'Italie et le Japon, manifestaient quelque réticence (ils n'ont pas d'importantes ressources nationales énergétiques à développer), mais un certain consensus se dégageait sur le principe même du prix-plancher. Toutefois aucune décision n'était prise, les participants butant sur le montant de ce minimum. Officieusement, on parlait de 7 dollars le baril, M. Davignon, président de l'A.I.E., proposant sensiblement moins : 4,5 dollars. Au cours des mois suivants, l'idée du prix-plancher faisait son chemin, mais aucune décision formelle n'était prise au sein de l'A.I.E.

Aujourd'hui, les Neuf reprennent à leur compte l'idée américaine pour l'appliquer au pétrole de la mer du Nord. La « fourchette » de 6 à 8 dollars mentionnée à Rome est sensiblement inférieure aux prix actuels pratiqués par les pays producteurs de pétrole. Depuis la dernière augmentation décidée à Vienne, le prix du baril de pétrole brut d'Arabie Saoudite, qui sert de référence, est de 11,51 dollars. Pour l'Algérie, il est plus élevé (12,75 dollars) en raison de la qualité particulière de ce « brut » et de sa proximité des grands marchés d'utilisation. — J.-M. Q.



## LONDRES : la presse dénonce la « capitulation » de M. Wilson

Londres (*A.F.P.*). — La décision prise à Rome de ne pas accorder de siège séparé à la Grande-Bretagne à la conférence sur l'énergie a provoqué le mécontentement de députés de toute tendance et l'amertume de la plus grande partie de la presse britannique.

A Westminster, où les parlementaires venaient d'adopter en seconde lecture le principe de la nationalisation des industries de constructions aéronautiques et navales, on condamne avec force ce que certains appellent une « *liquidation honteuse* ».

Chez les députés travaillistes, on parle d'« *abandon* » ou « *d'amer désappointement* ». Ceux qui avaient fait campagne il y a six mois contre le maintien de la Grande-Bretagne dans le Marché commun soulignent que la décision de Rome confirme leur crainte de voir le pétrole de la mer du Nord devenir *européen*.

Sur un ton plus nuancé, la plus grande partie de la presse manifeste sa déception.

Le *Daily Mail* (conservateur) et le *Morning Star* (communiste) sont les plus catégoriques : « *Wilson perd sa guerre du pétrole* », titre le premier. Le second affirme : « *Wilson a capitulé au « sommet » communautaire.* »

Le *Daily Telegraph* (conservateur) et le *Financial Times* (journal des milieux d'affaires) titrent : « *M. Wilson a abandonné sa revendication pour un siège séparé.* » Le *Daily Express* (nationaliste) ironise en page intérieure : « *Le « blitz » frappe le « cheikh Wilson » : il s'effondre après de furieuses attaques allemandes.* » C'est aussi le terme « effondrement » qu'emploie le *Guardian* (libéral) dans son titre de première page.

Le *Times* (indépendant), qui a toujours été pro-Européen, souligne dans son article de la « une » qu'il s'agit en fait d'un compromis et que la Grande-Bretagne pourra malgré tout faire entendre sa voix à Paris sous certaines conditions.

## « LA LETTRE DE LA NATION » : le Parlement européen ne serait-il pas saisi par la tentation supranationale ?

*La Lettre de la nation*, organe de l'U.D.R., écrit dans son numéro du mercredi 3 décembre :

« *Les membres U.D.R. du Parlement européen actuel s'étaient il y a déjà longtemps, prononcés pour le principe de cette élection* [*directe*].

» *Dans son discours aux assises de Nice, qui préface* l'Enjeu *Jacques Chirac avait dit : « Pour » prendre une part plus active » à la construction de l'Europe » l'U.D.R. doit prendre l'initiative » d'une large confrontation avec » les autres partis politiques de » l'Europe des Neuf. Ainsi pourront être examinés en commun » les problèmes et les difficultés » Ainsi pourra être adoptée une » plate-forme européenne minimum. » Ce pourrait être effectivement le rôle et l'utilité d'un Parlement élu. Mais une fois en place, celui-ci se contenterait-il de ces compétences et ne serait-il pas saisi par la tentation supranationale ? Ce sont des questions qu'on peut se poser. Et on risque de se les poser encore longtemps l'échéance de 1978 paraissant bien proche pour que soient réglés à temps les multiples problèmes en suspens.* »

## LA COOPÉRATION POUR LA STANDARDISATION DES ARMEMENTS

# La France accepte de participer à « une instance indépendante » de l'OTAN et de l'Eurogroupe

*Il se confirme que le gouvernement français a adressé, au cours du week-end, une réponse favorable à l'Eurogroupe, qui lui avait proposé, le 7 novembre dernier, lors de sa réunion de La Haye, de discuter de la coopération européenne en matière d'armements au sein d'*« une instance indépendante ». *Cette réponse met non seulement l'accent sur l'indépendance de cette « instance » à l'égard de l'OTAN, mais encore sur le caractère intergouvernemental d'une coopération qui doit s'organiser d'abord, selon la France, entre les pays disposant d'une industrie d'armements.*

La France refuserait, en revanche, de participer à « *un secrétariat européen pour les achats de matériel de défense* », que l'Eurogroupe avait également proposé lors de sa réunion de La Haye et dont Paris craint qu'il ne soit trop lié à l'OTAN.

La réponse française est ainsi de nature à rassurer tous ceux qui redoutent « un ralliement déguisé » à l'OTAN, par le biais d'une participation à l'Eurogroupe. On apprend d'ailleurs que le gouvernement s'apprête à démentir solennellement, dans les prochains jours, l'éventualité d'une telle participation, comme le lui a demandé M. Michel Debré.

Il n'est pas sûr, en outre, que la réponse française satisfasse pleinement l'Eurogroupe, qui se réunit lundi prochain, 8 décembre, à Bruxelles avant la session des ministres de la défense et des affaires étrangères de l'alliance atlantique, les 11 et 12. Les ministres doivent eux-mêmes parler, au cours de cette session du conseil de l'OTAN, de la production des armements et créer, éventuellement, une commission *ad hoc* chargée de définir, dans les six mois, les principes d'une coopération dans ce domaine. La France vient de donner son accord à la création de cette commission.

Toutes ces précisions ne sont pas de nature à apaiser les craintes d'un grand nombre de membres de l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale qui poursuit actuellement, à Paris, sa vingt et unième session, sous la présidence d'un député (U.D.R.) français, M. Nessler. Il leur paraît, en effet, que la France abandonne définitivement l'U.E.O.

Il est vrai que la plupart de ces parlementaires sont déchirés par la contradiction qui existe entre leurs convictions foncièrement « atlantiques », qui les amènera à voter massivement jeudi le rapport du député chrétien-démocrate allemand, M. Lemmrich, et leur désir de sauvegarder les structures et la vocation de l'U.E.O., qui leur permet de se prononcer et d'échanger leurs vues sur les problèmes de la défense européenne.

Cette dernière préoccupation les a amenés à adopter mardi, par 37 voix contre 15 et 10 abstentions, le rapport de M. Hubert Leynen qui, tout en considérant que l'alliance atlantique « *demeure la garantie indispensable de la sécurité européenne* », recommande au conseil des ministres de l'Organisation :

« *D'explorer et de mettre en œuvre dès maintenant les possibilités offertes par le traité de Bruxelles modifié, notamment dans le domaine de la politique d'armements ;*

» *D'examiner, dès à présent, les moyens de confier à des organes proprement européens l'élaboration d'une politique de défense mettant en œuvre les forces dont disposent les Etats membres ;*

» *D'inviter le Conseil européen, en tant qu'organe de la C.E.E., a recueillir l'avis de l'Assemblée de l'U.E.O. sur les projets qu'il pourrait élaborer concernant la défense de l'Europe.* »

Les quinze opposants au rapport de M. Leynen et les dix abstentionnistes sont, pour la plupart, des socialistes, et notamment les socialistes hollandais, dont les motivations sont paradoxalement à la fois pacifistes et pro-atlantiques.

JEAN SCHWŒBEL.

## LE PROJET DE CONFÉRENCE BALKANIQUE

# La visite de M. Demirel illustre les bonnes relations entre Sofia et Ankara

De notre correspondant

Vienne. — M. Suleiman Demirel fait depuis le lundi 1er décembre une visite à Sofia. Le premier ministre turc est accompagné de son ministre des affaires étrangères, M. Caglayangil.

Ce voyage illustre les bonnes relations qui se développent actuellement entre Sofia et Ankara après une pause de cinq ans. C'est la troisième fois en moins de dix mois que le chef du gouvernement turc et le numéro un bulgare, M. Jivkov, ont des conversations : déjà au moins de juillet, M. Jivkov avait rencontré M. Demirel de façon impromptue à Edirne, ville située en territoire turc, non loin de la frontière ; les deux hommes s'étaient revus ensuite à Helsinki.

La nouvelle entrevue a été précédée par une série de contacts entre hommes politiques turcs et bulgares, et surtout par la visite à Ankara, en septembre dernier, de M. Mladenov, ministre bulgare des affaires étrangères.

La Bulgarie, de même que la Yougoslavie et la Roumanie, a donné son accord de principe au projet de conférence balkanique soumis officiellement au mois d'août dernier par la Grèce à tous les Etats de la région. Cette idée paraît toutefois avoir quelque mal à se réaliser en raison des objections formelles présentées par la Turquie. Le gouvernement d'Ankara souhaite avant de s'engager définitivement que le projet soit mieux précisé, que son objet soit bien limité à des problèmes d'ordre technique. La position de Sofia elle-même n'est pas sans ambiguïté. M. Mladenov n'avait-il pas déclaré, en septembre à Ankara, que « *le développement de relations de bon voisinage sur une base bilatérale entre les pays des Balkans est une façon réaliste d'établir la confiance et la compréhension mutuelle dans la région* » ?

Ces derniers mois, le gouvernement de Sofia est parvenu à des résultats appréciables sur cette voie, sauf en ce qui concerne ses rapports avec la Yougoslavie. En dépit de la récente visite à Belgrade de M. Mladenov, la polémique continue entre les deux pays au sujet de la Macédoine. La dernière et très vive attaque yougoslave a été portée lundi par *Borba*, organe de l'Alliance socialiste. Le journal dénonce « *la pression politique, les arrestations, les déplacements de population* » effectués par les Bulgares, soupçonnés même de pratiquer un « génocide » ou à tout le moins d'utiliser des « *méthodes d'étouffement et d'assimilation* » contre la minorité nationale macédonienne. A la différence de celle des autres pays socialistes, la presse de Sofia n'a pas particulièrement salué la fête nationale yougoslave célébrée la semaine dernière à Belgrade.

MANUEL LUCBERT.

## Union soviétique

# La mauvaise récolte de 1975 conduit les planificateurs à fixer des objectifs modestes pour l'an prochain

De notre correspondant

Moscou. — Les Soviétiques — les Moscovites tout au moins — ont réagi avec philosophie aux mauvaises nouvelles qui leur ont été annoncées, mardi 2 décembre, par M. Baïbakov, le président du Gosplan. Mais la plupart ont parfaitement compris la signification des statistiques qui leur ont été pourtant chichement mesurées. *« 1976,* nous a dit l'un d'entre eux, *ne sera pas l'année des consommateurs. » « Si l'on nous annonce,* a ajouté un autre, *que la vente du poisson va augmenter l'an prochain de 25 %, c'est sans doute parce que la viande sera introuvable. »*

Il faut sans doute faire la part de l'humour dans ces réflexions. Il n'empêche que les chiffres cités par M. Baïbakov sont exceptionnels par leur sévérité : selon le projet du plan, présenté au Soviet suprême, la production des biens de consommation n'augmentera que de 2,7 % en 1976. Elle s'était accrue de 7,9 % en 1971, de 6 % en 1972, de 5,9 % en 1973 et de 7,2 % en 1974. Les résultats de l'année qui s'achève ne sont toujours pas connus, mais le plan prévoyait une progression de 6 %. Le recul, on le voit, sera particulièrement important. Il sera d'autant plus sensible que le Soviétique moyen, encouragé par les indéniables progrès des dernières années, se comporte de plus en plus en consommateur acharné avec toutes les frustrations que cette mentalité comporte ici.

M. Baïbakov a eu beau évoquer encore les quinze millions de chômeurs occidentaux, il n'a pas pu nier la réalité des sacrifices qui vont être demandés aux Soviétiques. Ils sont dus, a-t-il expliqué, à la mauvaise récolte de l'année en cours, ainsi qu'au retard de la mise en route de nouvelles capacités industrielles. Le président du Gosplan aurait pu ajouter qu'il en ira ainsi tant que l'ensemble de l'économie soviétique ne sera pas à l'abri d'une mauvaise récolte. Force est de constater, en effet que, cinquante-huit ans après la révolution, l'U.R.S.S. recherche toujours la solution de son problème agricole. Ce secteur, qui immobilise encore 27 % de la main-d'œuvre du pays, engloutit presque le quart des investissements, mais sa production ne contribue que pour un cinquième au revenu national. Qu'un « accident » se produise (et nous en sommes au deuxième pour le quinquennat 1971-1975), et l'accroissement du revenu national accuse une importante diminution : il ne sera que de 4 % en 1975, alors que le plan le situait à 6,5 %.

Le plus paradoxal, c'est qu'il est encore impossible de connaître avec exactitude l'étendue des dégâts. M. Baïbakov n'a cité aucun chiffre et a renvoyé son auditoire au XXV[e] congrès du parti, c'est-à-dire au 24 février prochain. Les plus optimistes cependant parlent d'une récolte de 105 millions de tonnes de céréales seulement, soit un déficit de 50 millions de tonnes par rapport aux prévisions.

Ce serait pire qu'en 1972, la dernière année noire. M. Baïbakov a indirectement confirmé ce jugement en annonçant que *« le manque de fourrages aura des conséquences sur l'élevage »* en 1976. Le président du Gosplan faisait allusion en termes voilés à la conséquence de toutes les mauvaises récoltes : l'abattage du bétail faute d'aliments pour le nourrir pendant l'hiver.

M. Baïbakov ne s'est pas référé qu'aux difficultés météorologiques, mais a critiqué l'utilisation irrationnelle du matériel agricole et des engrais, la mauvaise rentabilité des terres irriguées, les insuffisances dans les cultures fourragères et les pertes de céréales pendant la récolte. Ces pertes, en effet, peuvent atteindre dans certains cas jusqu'à 15 %.

### Les mêmes goulots d'étranglement

Le président du Gosplan en revanche a fait état de résultats positifs dans le secteur industriel. Le taux de progression sera pour l'année qui s'achève de 7,5 %, alors que le plan ne prévoyait qu'une augmentation de 6,7 %. L'amélioration de la productivité du travail dans l'industrie est évaluée, toujours pour 1975, à 5,9 %. En l'absence de tout autre détail, il est cependant difficile de porter un jugement précis sur « ce bond en avant ». Pour autant qu'on puisse en juger par le discours de M. Baïbakov, l'économie soviétique souffre toujours des mêmes goulets d'étranglement :

— Difficulté de diminuer les coûts de production en raison des obstacles qui retardent l'introduction de nouvelles technologies dans l'industrie et de la tendance des entreprises à accumuler des stocks de matières premières et d'équipements inutiles ;

— Difficulté pour accroître la productivité, qui reste pourtant la « réserve » essentielle de l'économie. La discipline au travail est toujours insuffisante et l'absentéisme reste endémique ;

— Augmentation constante du coût de l'énergie. Les nouvelles sources d'énergie répertoriées sont situées pour les trois quarts à l'est de l'Oural, alors que les quatre cinquièmes de l'énergie produite sont actuellement consommés dans la partie occidentale de l'U.R.S.S.

Le plan industriel pour 1976 est frappé du sceau de la modestie et du réalisme. Si la progression des biens de consommation doit être considérablement freinée, celle de l'industrie lourde restera modeste : 4,9 %, alors qu'on avait enregistré une progression de 7,1 % en 1971, de 6,8 % en 1972, de 8,2 % en 1973 et de 8,3 % en 1974.

L'accent, d'autre part, est mis sur la qualité et non plus sur la quantité à n'importe quel prix. A ce sujet, M. Baïbakov a nommément critiqué plusieurs ministères qui ont pourtant rempli le plan en 1975 *« mais qui ne se sont pas entièrement acquittés de leur tâche pour la fabrication de plusieurs types d'articles* très *importants et dont l'économie a un besoin extrême ».*

Plutôt que d'ouvrir de nouveaux chantiers industriels, la consigne pour 1976 sera de remplir les engagements déjà pris et de tenir les rythmes de construction. Les établissements financiers soviétiques sont appelés à renforcer leur contrôle sur ces chantiers, très souvent en retard. Comme tous les ans, le secteur du bâtiment — qu'il s'agisse des constructions industrielles ou de la construction de logements — fait l'objet de vives critiques. Bien que onze millions de Soviétiques aient emménagé en 1975 dans un nouvel appartement ou aient vu leurs conditions d'habitat s'améliorer, M. Baïbakov a dénoncé la persistance de « gros défauts » dans la qualité de la construction. Selon le président du Gosplan, seules l'Ukraine et la Biélorussie ont respecté les critères qualitatifs en la matière.

Mardi également, M. Garbouzov, ministre des finances, a exposé le projet de budget pour 1976. Ce document, comme celui de l'année précédente, fixe à 17,4 milliards de roubles les dépenses militaires officiellement inscrites. Le volume du budget ayant augmenté, ces dépenses ne représentent que 7,8 % du total du budget, alors qu'elles ont représenté, en 1975, 8,4 %.

JACQUES AMALRIC.

## Hongrie

### LE GOUVERNEMENT DÉCIDE UNE SÉRIE D'AUGMENTATIONS DES PRIX

*(De notre correspondant.)*

Vienne. — Le gouvernement hongrois a rendu publique, le dimanche 30 novembre, une série d'augmentations de prix qui prendront effet au 1[er] janvier prochain ou dans le courant de 1976.

Une première hausse intervient dès le 1[er] décembre : elle concerne le prix du sucre, qui subit une augmentation de 50 %. Il s'agit, dit le communiqué officiel, *« d'ajuster au plus près le prix à la consommation du sucre au coût actuel de production et au prix de vente à la production ».* Dans les restaurants, les produits dans la fabrication desquels le sucre est utilisé seront également majorés.

Au 1[er] janvier, la hausse touchera certains matériaux de construction, les meubles, le papier et les fournitures de bureau, ainsi que différents services. L'augmentation sera d'environ 23 % pour les matériaux de construction, 3 à 4 % pour les meubles, 10 à 15 % pour le papier et les fournitures, à l'exception du matériel à usage scolaire.

Les tarifs postaux et ferroviaires internationaux seront eux aussi ajustés ; les services d'hygiène et même l'enlèvement des ordures ménagères coûteront plus cher. Bitume, huiles pour moteur et produits de teinturerie augmenteront de 10 à 15 %. Enfin, une nouvelle hausse de 32-33 % affectera au 1[er] juillet 1976 le prix de la viande et des produits carnés. Les prix de la volaille et du poisson progresseront dans une moindre mesure. En même temps, certaines mesures seront prises pour améliorer les salaires et les revenus.

Ce réajustement de prix est le troisième décidé depuis le début de l'année par le gouvernement hongrois. Les deux précédents avaient eu lieu en janvier et août. Il correspond aux intentions déjà annoncées par les responsables de l'administration et de l'économie d'alléger le poids des subventions budgétaires pour le soutien des prix à la consommation. En même temps, les dirigeants hongrois n'avaient pas caché ces derniers mois qu'ils souhaitaient rapprocher les prix intérieurs de ceux du marché international.

MANUEL LUCBERT.

## Espagne

### Malgré la nomination de M. Fernandez Miranda à la présidence des Cortès

# Les ultras n'ont pas renoncé à combattre la libéralisation

De notre envoyé spécial

Madrid. — La droite franquiste a perdu une bataille. Mais elle espère encore gagner la seconde en obtenant un maintien, même Cortès est un échec pour les provisoire de M. Carlos Arias Navarro à la tête du gouvernement. La nomination, le mardi 2 décembre, de M. Torcuato Fernandez Miranda comme président des Cortès est un échec pour les hommes du « Bunker » comme l'on désigne — à Madrid — les ultras du franquisme. Ceux-ci ont, en effet, vainement tenté de barrer la route au candidat du roi Juan Carlos à la succession de M. Rodriguez de Valcarcel. Cette première décision politique de Juan Carlos est, en revanche, bien accueillie par les franquistes modérés, partisans d'une libéralisation rapide du régime.

L'homme le mieux placé pour succéder à M. Arias Navarro était, mardi encore, M. José Maria de Areilza, comte de Motrico, ancien ambassadeur à Washington et à Paris, un partisan résolu d'une *« troisième voie »* permettant d'envisager une authentique démocratisation de l'Espagne dans un délai de deux ans. De très bonne source, on confirme, ce mercredi 3 décembre, que le comte de Motrico avait, dès dimanche dernier, l'accord de la Zarzuela. Mais face à la très vive résistance de la droite du régime pour une nomination du comte de Motrico, comme président du gouvernement, Juan Carlos aurait, semble-t-il, décidé de temporiser, malgré les avis de ceux qui l'incitent à aller de l'avant aussi vite que possible.

M. Torcuato Fernandez Miranda, le nouveau président des Cortès, n'est pas, à proprement parler, un homme nouveau. Il a été vice-président du gouvernement Carrero Blanco, et, après la mort violente de l'amiral, le 20 décembre 1973, il avait assuré la présidence du gouvernement, s'opposant alors, dit-on, à des mesures radicales souhaitées par les ultras. Ancien volontaire dans les rangs franquistes pendant la guerre civile, ayant grandi dans le sérail, M. Fernandez Miranda est donc assez proche du régime pour ne pas trop inquiéter les franquistes orthodoxes. Ce libéralisme relatif rassure les secteurs les plus avancés du régime qui attendent, eux, des réformes sérieuses débouchant à plus ou moins bref délai sur des élections au suffrage universel, et un Parlement réellement représentatif.

Le grand atout de M. Fernandez Miranda est d'être un ami personnel de Juan Carlos, dont il a été le professeur. Dans cette période délicate de l'après-franquisme, le passé des hommes politiques comptera moins que leur volonté d'action. Le nouveau président des Cortès est un inconditionnel de Juan Carlos. Il fera d'abord la politique que le nouveau roi pourra ou voudra appliquer.

D'autre part, la libération, décidée au plus haut niveau, de M. Simon Sanchez Montero, dirigeant du parti communiste espagnol, a, évidemment, fait la meilleure impression dans les milieux de la gauche démocratique. Six autres personnalités, dirigeants ou alliés du parti communiste, ont été libérées en même temps que M. Simon Sanchez Montero, leader de la « vieille garde » du P.C.E., qui a déjà passé près de quinze années en prison depuis la fin de la guerre civile. Tous avaient été appréhendés le 15 novembre dernier. Inculpés d'association illégale, ils avaient été déférés en justice et incarcérés à Carabanchel. Ils tombaient sous le coup du décret-loi du 25 août dernier, qui assimile le parti communiste à une organisation terroriste. Vingt-six personnalités, dont certaines appartiennent à la droite libérale, avaient adressé la semaine dernière une pétition au gouvernement et à la Zarzuela pour demander la libération des sept prisonniers. Mais personne à Madrid ne s'attendait à une décision aussi rapide. Les avocats de M. Sanchez Montero et de ses compagnons, en particulier M. Joachim Ruiz Gimenez, n'avaient pas été informés que leur libération était acquise.

A peine sorti de la prison de Carabanchel, M. Simon Sanchez Montero téléphonait à M. Marcelino Camacho, leader des Commissions ouvrières, lui-même libéré dimanche dernier, pour lui apprendre la bonne nouvelle. M. Camacho, qui ne cesse de donner des interviews aux télévisions étrangères depuis son élargissement, sans être jusqu'à présent inquiété par la police, déclarait : *« C'est l'événement le plus important depuis une semaine. »* Dans les milieux proches du parti communiste — où l'on est persuadé qu'une intervention de haut niveau a été faite auprès de l'administration judiciaire, — on estime que la non-application du décret-loi anti-terroriste au parti communiste espagnol est un facteur « très positif ».

La campagne pour une véritable amnistie va sans doute pouvoir se développer dans de bonnes conditions. « *Si nous réclamons l'amnistie,* nous a déclaré M. Camacho, *ce n'est pas seulement par souci de justice et pour obtenir la libération de nombreux camarades encore emprisonnés, c'est aussi parce que l'amnistie répond à une exigence nationale. La guerre est finie. La croisade est finie. Entre les déclarations des évêques en 1939 et l'homélie prononcée par Mgr Tarancon, archevêque de Madrid, lors du couronnement de Juan Carlos, il y a un abîme insondable. Il faut donc s'adapter aux faits, en finir avec les deux Espagnes et réaliser cette concorde nationale dont Juan Carlos a parlé dans son discours devant les Cortès. Seule une amnistie permettra de clore vraiment ce chapitre. »*

Il semble bien, enfin, que les ministères se livrent maintenant à une surenchère pour appliquer l'*indulto* royal dans un sens libéral, ignorant la lettre restrictive du décret-loi. Celui de l'éducation a fait savoir, le 2 décembre, que le conseil des recteurs des universités espagnoles avait décidé d'appliquer l'*indulto* aux étudiants sanctionnés en vertu des règlements académiques pour des « délits » commis avant le 22 novembre 1975. Cette annonce n'a pas, pour le moment, stoppé l'effervescence qui se développe dans certaines facultés de Madrid.

MARCEL NIEDERGANG.

## Sept dirigeants du parti communiste sont libérés

De notre envoyé spécial

Madrid. — M. Simon Sanchez Montero, membre du bureau politique du parti communiste d'Espagne, et six autres personnalités de premier plan du P.C.E. dont M. Armando Lopez Salinas, ont été libérés mardi matin 2 décembre de la prison madrilène de Carabanchel. M. Sanchez Montero, principal dirigeant du P.C.E. « de l'intérieur » et ses six compagnons avaient été appréhendés le 15 novembre dernier sans qu'aucune raison officielle ait été donnée. Ils étaient ultérieurement inculpés « d'association illégale », mis à la disposition d'un juge et incarcérés à Carabanchel. Leur libération inattendue a fait l'effet d'une bombe dans les milieux politiques de Madrid où l'on estime qu'il s'agit *« de la décision la plus importante et la plus significative »* depuis la proclamation de l'*indulto* royal. C'est pratiquement l'état-major clandestin du P.C.E. qui est libéré. Vingt-six personnalités dont certaines de la droite libérale comme M. Fernandes Ordonez, ancien président de l'INI (Institut national de l'industrie), avaient adressé, la semaine dernière, une requête au chef du gouvernement et à la Zarzuela pour demander la mise en liberté de M. Sanchez Montero et de ses six compagnons.

Dès sa sortie de prison, M. Sanchez Montero a aussitôt téléphoné à M. Marcelino Camacho, leader des commissions ouvrières, lui-même mis en liberté, en vertu du décret-loi d'*indulto*, dans la nuit de samedi à dimanche dernier. M. Camacho reçoit des dizaines de télégrammes de sympathie de toute l'Espagne et de l'étranger. Mardi matin, M. Georges Séguy, dirigeant de la C.G.T., lui a fait parvenir une lettre personnelle.

D'autre part, il se confirme que de très vives controverses ont opposé, lundi soir, les conseillers du royaume, réunis à huis clos pour mettre au point la *terna* (liste de trois candidats), qui doit permettre à Juan Carlos de désigner un nouveau président des Cortès. Les ultras, emmenés par M. José Antonio Giron et le groupe des conseillers d'extrême droite, se sont battus pendant plus de six heures pour tenter de s'opposer à la désignation de M. Torcuato Fernandez Miranda, considéré comme la personnalité ayant le plus de chances d'avoir l'agrément du roi. M. Fernandez Miranda figure avec M. Licinio de la Fuente, ancien ministre du travail, et une personnalité phalangiste du Pays basque peu connue, sur la *terna*, qui devrait être maintenant transmise à Juan Carlos.

Dans le climat actuel, la nomination, considérée maintenant comme probable, de M. Fernandez Miranda au poste de président des Cortès prend un sens particulier. Homme du régime sans aucun doute, l'ancien vice-président du gouvernement Carrero Blanco, est d'abord aujourd'hui un inconditionnel de Juan Carlos I[er]. Accepté à contre cœur par les ultras qui se sont résignés à ne plus se battre pour le maintien de M. Arias Navarro au gouvernement, M. Miranda est accueilli avec espoir par les franquistes « modérés », partisans d'une réforme réelle de la Constitution. — M. N.

## PORTRAIT

### Universitaire froid et politicien habile

De notre correspondant

*Le visage glabre, un rictus amer, les paupières tombantes, M. Torcuato Fernandez-Miranda, un universitaire né il y a soixante ans dans les Asturies, se caractérise par sa froideur et une ostentation de dédain qui auraient dû l'écarter de la politique et qui le rendent, en tout cas, peu populaire.*

*M. Torcuato Fernandez-Miranda a commencé sa carrière à l'université d'Oviedo, capitale de sa province natale, d'abord comme professeur de droit politique (1945), puis comme recteur (1951). Ce phalangiste démissionnait, deux ans après, de ce poste, pour commencer une lente ascension politique: il fut successivement directeur général de l'enseignement secondaire (1954), directeur général de l'enseignement universitaire (1956), directeur général de la promotion sociale (1962) et délégué national de la culture et de la formation au secrétariat général du Mouvement (1966).*

*En 1960-1961, l'ancien recteur d'Oviedo a fait partie de l'équipe de professeurs qui, désignés par le comte de Barcelone et le général Franco, ont donné au prince Juan Carlos de Bourbon, une fois terminées ses études militaires, une formation universitaire. Il a gardé de cette période la confiance du roi Juan Carlos I[er].*

*Le 30 octobre 1969, M. Fernandez-Miranda était nommé ministre-secrétaire général du Mouvement. Gardant ce même portefeuille, il fut promu, en juin 1970, vice-président du conseil des ministres. Au secrétariat général du Mouvement, il scandalisa les phalangistes les plus « purs » en faisant remplacer la chemises bleue de la Phalange, que portaient jusqu'alors les huissiers de cet organisme, par une chemise blanche, s'alignant ainsi sur les autres ministères.*

*En tant que ministre-secrétaire général du Mouvement, il était alors vice-président du conseil national de cette organisation (la présidence revenait à l'époque au général Franco ; aujourd'hui c'est le chef du gouvernement qui l'assume). A ce poste, le professeur de droit politique fit preuve d'une dialectique re redoutable, encore que parfois confuse et changeante. C'est ainsi qu'il était parvenu à convaincre le conseil national de la nécessité des associations politiques. Mais, peu après, s'étant rendu compte que le général Franco et l'amiral Luis Carrero Blanco, alors président du gouvernement, n'abondaient pas en ce sens, il n'a pas hésité à convaincre le conseil national... que les associations étaient un « danger » et un « piège saducéen ».*

*Le 20 décembre 1973, à la suite de l'assassinat de l'amiral Carrero Blanco, M. Fernandez-Miranda est devenu chef du gouvernement par intérim. Il l'est resté dix jours, faisant preuve d'une énergie, d'une sérénité et d'un talent dignes d'un véritable homme d'Etat. Mais, alors que tout le monde s'attendait à ce qu'il soit confirmé à ce poste, le général Franco surprit la plupart des observateurs en nommant chef du gouvernement M. Carlos Arias Navarro. M. Fernandez-Miranda s'écarta alors de la politique et retourna à l'enseignement universitaire, à Madrid, tout en recevant un prix de consolation inattendu : la présidence de la Banque de crédit local.*

*M. Fernandez-Miranda est l'auteur de plusieurs livres, assez ternes, dans lesquels ses préoccupations politiques l'ont sans doute empêché de verser toute sa science académique. Politicien habile et très souple, il sera sans doute, à la présidence des Cortès, malgré les antipathies que suscite son caractère, un instrument utile de la politique tracée par le roi et son chef de gouvernement.*

JOSÉ-ANTONIO NOVAIS.

## « Notre libération annonce des jours plus heureux pour l'Espagne »

### déclare M. Simon Sanchez Montero

*L'Humanité* publie dans son numéro du 3 décembre une interview de M. Simon Sanchez Montero, l'un des responsables communistes récemment libérés. Il déclare notamment :

*« Notre libération est un événement important, qui a une signification politique évidente. Nous étions, en effet, détenus comme des sortes d'otages. En outre, la police tentait, en nous arrêtant, de casser le processus d'union de l'opposition. Son idée était d'isoler le parti communiste d'Espagne, de le désigner comme un parti non démocratique, terroriste. Mais on dit en Espagne « El tiero le a salido por la culata » (le coup de feu est ressorti par la culasse). Ils ont été victimes de leur propre opération, car les autres forces politiques de l'opposition ont eu une réaction de solidarité complète avec nous. (...)*

*» Nous croyons tous que la libération dont nous venons de bénéficier est le résultat des réactions qui ont eu lieu dans le peuple pour exiger l'amnistie réelle et totale. Elle est le résultat des manifestations qui se sont déroulées jusque devant la prison de Carabanchel, le jour même où avait lieu l'intronisation de Juan Carlos I[er]. Cela signifie que notre libération annonce des jours plus heureux pour le peuple d'Espagne. Cela démontre que la marche de la démocratie en Espagne est irréversible.*

*» Les événements qui ont suivi l'arrivée au pouvoir de Juan Carlos montrent que, pour l'Espagne d'aujourd'hui, il n'y a pas d'autre issue que celle de la démocratie. Le peuple n'accepte pas une politique de continuité du régime franquiste. Il veut la liberté.*

*» L'unique façon de la conquérir consiste à mener l'action de masse et à réaliser l'unité de toutes les forces d'opposition autour d'un programme démocratique, ayant pour objectif d'établir un régime de liberté politique sans restriction. »*

# EUROPE

# LE RÊVE ÉVEILLÉ DE L'ÉCONOMIE PORTUGAISE

## II. — Choisir entre deux lignes

De notre envoyée spéciale DANIÈLE LIGER (*)

**Absorbé par les querelles politiques, le Portugal a prêté jusqu'ici peu d'attention — à quelques exceptions près — à la crise économique qui se développe. La consommation dépasse de 30 % la production, en recul de 10 % en 1975 ; l'inflation (25 % environ) serait dramatique sans l'énorme thésaurisation de billets, qui peut prendre fin si le public prend peur devant la montée des prix : les réserves de devises étrangères sont tombées à 6 milliards d'escudos, alors que le déficit annuel des paiements est de 30 milliards... Devant la détérioration de la situation, deux camps proposent leurs solutions. (« Le Monde » du 3 décembre.)**

Lisbonne. — Quel que soit le niveau du soutien extérieur apporté au Portugal, la crise économique sera, dans les deux mois qui viennent, et pour la première fois, perçue par le consommateur : approvisionnement rendu plus difficile par les difficultés de paiement des importations, hausse plus rapide des prix... De la base au sommet, les Portugais, s'enivrant de débats politiques, n'ont pas pu ou pas voulu prendre les mesures qui auraient permis de l'enrayer. Il serait faux de croire, cependant, que le débat politique mené depuis deux ans se soit résumé à une logomachie creuse. Il fallait que la crise s'approfondisse pour que le débat soit mené à son terme. Nous y sommes aujourd'hui, et la crise conduit à opposer toujours plus nettement les tenants de deux lignes apparemment inconciliables.

Les premiers poussent à un capitalisme d'Etat, de modèle soviétique. L'image économique que le P.C.P. a donnée au pays, celle pour laquelle il a lutté, pour laquelle il lutte toujours, avec l'appui de certains groupes d'extrême gauche, a les couleurs un peu passées de l'U.R.S.S. en 1930. Pour les tenants de cette ligne, la crise est sans doute le moyen le plus sûr de rendre indispensable le recours au système qu'ils préconisent.

Cette ligne a inspiré largement les organes dirigeants après le 28 septembre 1974, et surtout l'équipe qui a gouverné le pays du 11 mars au 12 septembre derniers. Poussant à la nationalisation des grands groupes capitalistes — mesure éminemment nécessaire pour transformer la société portugaise, — elle est descendue toujours plus profond dans la structure industrielle du pays, pour remettre à l'Etat des entreprises de plus en plus petites. Si l'on sait que 83 % des entreprises industrielles portugaises emploient moins de cinquante ouvriers, on mesure la charge formidable que l'Etat supporte aujourd'hui, sans grands moyens d'encadrement financier ou humain, puisqu'il est « patron » des deux tiers de ces entreprises.

La structure corporatiste des syndicats a été conservée jusqu'à ce jour puisqu'elle aboutissait à laisser en place des leaders syndicaux, souvent communistes, qui s'étaient affirmés dans l'opposition à Salazar. Cette structure impliquait, une fois la liberté retrouvée, des actions catégorielles qui n'ont cessé, en fait, de désorganiser la vie économique. Pour prendre un exemple récent : les ouvriers boulangers des boulangeries industrielles ont refusé le travail de nuit, sans tenir compte non seulement des gênes introduites, pour la majorité des travailleurs, par l'impossibilité d'acheter du pain frais le matin, mais encore des conséquences négatives de leur action sur l'activité des autres travailleurs du secteur, les distributeurs notamment. Il a d'ailleurs fallu revenir sur l'accord qui avait été signé.

L'action poursuivie dans le domaine agricole est aussi lourde d'effets pour l'avenir économique et politique du pays. Depuis le 25 avril 1974, le parti communiste a fait porter tous ses efforts sur les ouvriers agricoles des grands domaines du Sud. C'étaient incontestablement les plus défavorisés des travailleurs des campagnes dont ils représentent un peu moins de la moitié. A leurs côtés se trouve, même en Alentejo, un nombre très important de petits paysans, fermiers ou non, travailleurs directs de l'agriculture, auxquels leurs 2 à 5 hectares de terre n'assurent assurément pas l'opulence. Ces petits paysans assurent, du nord au sud du Portugal, une part de l'alimentation du pays plus importante que celle qui est fournie par les ouvriers des grands domaines.

A partir de juillet dernier, les occupations de terre se sont précipitées. Quand le sixième gouvernement est entré en fonctions, il a trouvé plus de 200 000 hectares occupés (environ 150 propriétés). Poussés par des syndicats fidèles à la ligne du P.C.P., les ouvriers avaient le plus souvent décidé d'établir sur ces terres de grandes unités collectives. Parfois aussi, les ouvriers d'un domaine ont occupé non seulement la partie qu'ils travaillaient mais aussi celle qui avait été concédée à de petits fermiers.

### Le compromis avec l'Occident

Le battage forcené de la presse du matin de Lisbonne, de la radio, de la télévision (1) accentuant le caractère révolutionnaire des occupations, a suscité des réactions de plus en plus négatives; de la part des petits paysans qui ont mal accepté de devenir les salariés d'une grande exploitation. L'activisme des moyens d'information n'aura pas peu contribué à rétablir au Nord la toute-puissance des caciques, et en tout cas à susciter un anticommunisme de plus en plus violent, dont les lendemains du 25 avril 1974 étaient dépourvus. Même dans l'Alentejo, les réactions ne tardèrent pas : des accrochages eurent lieu à Portalegre ; en octobre, à Béja, les petits paysans attaquèrent le siège de la Ligue des petits et moyens agriculteurs.

L'encouragement passionné à la « collectivisation », à la « nationalisation », s'est accompagné dans le pays de contraintes jugées de moins en moins supportables par une population qui venait de se libérer du fascisme. Dès lors s'est constitué dans le pays une sorte de front, hétérogène sans doute, mais suffisamment fort pour renverser, au début de septembre, le cinquième gouvernement, désavouant du même coup la ligne du capitalisme d'Etat et surtout l'encadrement qu'il suppose.

Le sixième gouvernement représente une deuxième ligne d'action contre la crise ; celle qui pense que, pour sauver le pays et la révolution — c'est-à-dire changer les conditions de travail des ouvriers et paysans — il faut passer par un compromis avec le monde occidental, seul capable de garantir l'approvisionnement du pays, l'arrivée de devises, et l'octroi de crédits à très court terme pour éviter la banqueroute. Pour ce faire, le sixième gouvernement rencontre l'appui de la gauche réformiste et peut-être des plus « intelligents » des capitalistes restant dans le pays ; mais il comporte, aux postes économiques, des socialistes authentiquement révolutionnaires, et il rencontre aussi le soutien, ou au moins la neutralité, de certains groupes d'extrême gauche. Et cela n'est pas sans poser de problème aux tenants de la ligne du capitalisme d'Etat.

*Exemple :* dès son arrivée au ministère de l'agriculture, M. Antonio Lopes-Cardoso, député socialiste de Béja, dans l'Alentejo, nationalise l'énorme complexe agro-alimentaire de Lezirias (24.000 ha dans la vallée du Tage, au nord de Lisbonne). Cette nationalisation était réclamée depuis de longs mois par le parti communiste. Pourtant, elle n'est pas plus tôt réalisée par le sixième gouvernement que des tracts et des communiqués dénoncent « *le caractère contre-révolutionnaire de l'opération* », allant même jusqu'à suggérer qu'elle n'a été réalisée que pour pouvoir... indemniser les propriétaires.

« *La réforme agraire*, nous explique M. Lopes-Cardoso, *doit avoir pour but essentiel de changer les rapports de production au sein des campagnes ; elle doit donc toucher au statut de la propriété, mais pour créer les conditions qui permettent et l'accroissement des productions et l'amélioration des conditions de vie des travailleurs des campagnes. Le mouvement d'occupation qui s'est effectué hors du contrôle de tous les gouvernements successifs a été dirigé dans la perspective de la création de grandes unités collectives, du type est-européen. Dans le cadre de ces grandes exploitations, les ouvriers continuent à dépendre finalement d'un salaire. Or, si la production est désorganisée, si elle baisse, ils se trouvent immédiatement touchés.*

» *C'est pourquoi le problème essentiel fut, pour nous, dès notre arrivée au gouvernement, de chercher à créer des conditions pour que les exploitations occupées puissent fonctionner de façon à assurer les semailles de cette année, avant même d'essayer de poursuivre les expropriations... La préoccupation essentielle a été de débloquer des crédits, des machines et, dans la mesure du possible, un encadrement technique pour ces exploitations.* »

### L'« ardoise » trouvée par le sixième gouvernement

Dans les autres ministères « économiques », la situation trouvée à son arrivée par le sixième gouvernement était si grave que les responsables ne pouvaient que s'efforcer de résoudre les problèmes au jour le jour : « *Nous avons centré nos efforts sur une action de « conservation », pour éviter une détérioration plus rapide. C'est tout ce que nous avions le temps et les moyens de faire* », explique-t-on au ministère des finances. Un plan de relance à court terme est en cours d'achèvement et ne vise, lui aussi, qu'à parer au plus pressé, à l'exception peut-être du secteur bancaire, où les nécessités de réorganisation sont particulièrement urgentes.

L'instabilité et surtout la pression politique étaient telles dès le départ qu'une action à long terme devenait illusoire : le secrétaire d'Etat au budget et aux prix, M. Mario Baptista, constate que tout le monde — « *y compris*, dit-il, *mes prédécesseurs les plus directs...* » — le presse, avec violence, de résoudre au plus vite des problèmes auxquels les gouvernements précédents ne se sont pas attaqués. Il est d'autant plus amer que l'étatisation de certains réseaux de distribution a, selon lui, laissé intacts les problèmes existants avant le 25 avril : « *Ces circuits fonctionnent comme par le passé*, dit-il, *avec des gens d'une autre couleur politique, mais la mentalité de travail est exactement la même que celle que nous avons connue avant le 25 avril. Les gens ont changé, le langage politique est différent, les méthodes sont les mêmes.* »

« *Il va falloir*, explique-t-il encore, *réorienter la consommation : le Portugal consomme en « nouveau riche ». Le déficit du Fonds d'approvisionnement, qui compense la différence entre les prix des produits importés et les prix à la consommation, est considérable. Il est vrai que le « superflu », que l'on trouve partout au Portugal en provenance du monde entier, ne représente que 6 % environ de la valeur totale de nos importations. Il est cependant possible de réorienter la consommation vers des produits moins coûteux, non par le rationnement, illusoire en temps de paix, mais par une différenciation des prix, en fonction d'un nouveau « modèle de consommation. »*

Quelles que soient les « turbulences » rencontrées par le gouvernement, celui-ci semble disposer aujourd'hui d'un large appui dans le pays (qui, pour le moment, aspire à la normalisation, non à la contre-révolution). L'avis de M. Vasco Vieira d'Almeida, qui fut ministre de la coordination économique du premier gouvernement et qui participe aujourd'hui, pour le Portugal, aux négociations sur l'utilisation du prêt de la C.E.E., rejoint celui des hommes actuellement au pouvoir, bien qu'il en soit totalement indépendant.

« *On a essayé*, dit-il, *de faire entrer le peuple portugais dans un modèle préétabli. On refuse de voir certains faits évidents comme le rôle de l'émigration (un million et demi d'émigrés depuis 1960) qui a profondément transformé les populations rurales, la structure de relations et de mentalités des gens dans la province qui présentent aujourd'hui des caractéristiques de classes moyennes avec lesquelles il faut compter. On a tort aussi d'oublier que c'est seulement dans les dix dernières années que s'est vraiment développé un prolétariat urbain, dont certains secteurs ont d'ailleurs connu des améliorations sensibles de leur niveau de vie.* »

Pour M. Vieira d'Almeida, il ne reste plus beaucoup de temps pour sauver la révolution portugaise : « *A très court terme, et pour la première fois, des difficultés vont être ressenties au niveau du consommateur. Au moment où les femmes, qui jusqu'ici n'ont pas eu de problèmes, n'auront plus de pain, plus de viande, plus d'œufs, à ce moment-là nous serons peut-être surpris par le type de réactions qu'aura la société portugaise. Avec la détérioration économique, inévitable maintenant si nous continuons à ne pouvoir appliquer de solutions pratiques, je pense que le moment venu nous pourrons avoir la surprise terrible de voir un peuple réclamer vraiment quelque leader, quelque « chef » qui puisse résoudre tout de suite ses problèmes immédiats.* »

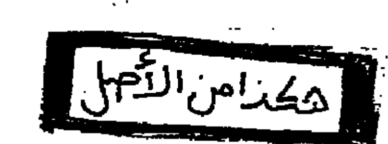
Les tenants du modèle socialiste bureaucratique pensent peut-être que leur solidité apparaîtra alors comme le seul recours, et que le peuple portugais acceptera, le moment venu, les contraintes idéologiques, politiques et sociales qu'il a refusées l'été dernier. Il semble au moins aussi probable que les travailleurs portugais reviendront, avec l'accord au moins tacite du plus grand nombre, aux règles éprouvées et aux contraintes connues du système occidental. L'exemple chilien montre qu'il s'agirait là d'un moindre mal.

FIN

(*) Economiste internationale.

(1) Il faudra bien un jour tenter d'expliquer comment de nombreux journalistes sont passés de l'impossibilité de critiquer, avant le 25 avril 1974, à l'incapacité de le faire, après cette date.





## Portugal

# Pour garantir le « pluralisme démocratique » le gouvernement nationalise les stations de radio

Lisbonne *(Reuter)*. — Le gouvernement portugais a nationalisé le 2 décembre les stations de radio du pays, à l'exception de quelques émetteurs locaux et de Radio-Renaissance, qui appartient à l'Eglise catholique. Le gouvernement n'a pris aucune mesure à son égard en raison, est-il précisé, des liens noués entre le Portugal et le Vatican par le concordat de 1940. Le gouvernement a en même temps annoncé une restructuration des radios et de la télévision d'Etat, de manière à garantir le « pluralisme démocratique ». En clair, cela signifie une épuration des éléments pro-communistes et d'extrême gauche dans ce secteur. La mesure concerne principalement Radio-Clube, dont les studios avaient été occupés par les forces loyalistes après la destitution du chef du Copcon (Commandement opérationnel du continent) et la rébellion militaire qui l'a suivie.

Depuis le 25 novembre, toutes les émissions de radio et de télévision étaient diffusées, non plus de Lisbonne, mais de studios situés dans le nord du pays. Pendant la dernière crise, des parachutistes d'extrême gauche avaient occupé les studios de Lisbonne et refusé de diffuser les messages du président Costa Gomes.

Radio-Renaissance, pour sa part, avait été réduite au silence le mois dernier, quand ses émetteurs avaient été dynamités sur ordre du Conseil de la révolution pour interrompre la diffusion de programmes « gauchistes ». Les dégâts sont considérables et l'Eglise avait vivement protesté. Le gouvernement paraît décidé à permettre à Radio-Renaissance de rediffuser, après la réparation de l'émetteur, à partir de Lisbonne.

La nationalisation des stations de radio survient quelques jours après la suspension des directions de plusieurs quotidiens proches du parti communiste et qui étaient soutenus par des fonds publics. Le sentiment des autorités sur le rôle joué par certains journaux dans les derniers événements ne fait plus de doute après la perquisition opérée le 2 décembre dans les locaux de deux quotidiens pro-communistes, *Diario de noticias* et *O Seculo*, par des commandos de l'armée. Ils recherchaient des armes mais n'en ont pas trouvé.

Dans un communiqué rendu public ce mercredi matin, le commandement des forces armées promet d'autre part de demander des comptes aux hommes politiques impliqués dans la rébellion de la semaine dernière. C'est la première indication officielle que des civils ont pu être mêlés au soulèvement des parachutistes de Tancos. Jusqu'à présent, la thèse officielle présentait l'affaire comme strictement militaire. Une centaine d'officiers ont déjà été arrêtés, dont plusieurs sont proches du parti communiste. Vingt-cinq autres sont recherchés, dont l'ancien ministre du travail, le commandant Costa Martin. Le commandement a averti qu'il sévira contre les partis politiques qui voudraient organiser des manifestations de solidarité avec les officiers emprisonnés. Les forces armées ne toléreront, a-t-il été précisé, aucune forme de pression et « *aucune ingérence destinée à permettre aux dirigeants politiques et militaires impliqués dans le soulèvement d'échapper à leurs responsabilités* ».

# Les communistes italiens dénoncent certaines « attitudes outrancières » des socialistes portugais

De notre correspondant

Rome. — Fort de l'appui qu'il leur avait apporté ces derniers mois quand ils étaient en butte aux attaques de M. Alvaro Cunhal, le parti communiste italien n'hésite pas à s'en prendre maintenant aux socialistes portugais. En l'espace de quelques jours, *l'Unita* leur a reproché à deux reprises de pencher à droite et de vouloir écarter les communistes du jeu politique à Lisbonne.

Dans un éditorial non signé publié le 28 novembre, l'organe du P.C.I. « *déplorait le ton et la substance* » du discours dans lequel M. Mario Soares avait accusé le P.C.P. d'être le principal responsable de la mutinerie d'un régiment de parachutistes. « *Il est stupéfiant*, affirmait l'éditorialiste, *que le chef d'un parti qui se réclame du socialisme éprouve le besoin de se dissocier d'un mouvement dont la « politique » a permis le renversement de la fondements d'une société différente. C'est une illusion de croire qu'on peut parcourir ce chemin sans les communistes ou carrément contre eux.* » Et *l'Unita* se montrait, à ce propos, désireuse de connaître le point de vue des socialistes italiens.

Ceux-ci n'ont guère mis de temps à réagir. Le même jour, M. de Martino, secrétaire du parti socialiste italien, adressait un télégramme à son homologue portugais, M. Mario Soares. Il y affirmait, bien entendu, sa solidarité et son appui, mais aussi sa « *confiance que l'action du parti socialiste portugais sauvegardera le caractère démocratique et socialiste de la révolution* ». Le parti communiste italien n'en demandait pas plus : le texte du télégramme de M. de Martino devait figurer le lendemain en première page de *l'Unita*.

Mais le quotidien du P.C.I. a estimé nécessaire de revenir, ce mercredi 3 décembre, sur le Portugal. Dans un long éditorial signé par son directeur, M. Pavolini, *l'Unita* souligne le caractère « dramatique » du moment actuel. « *Parce que nous ne nous sommes jamais tus*, écrit-il, *sur les erreurs qui ont été commises de tout côté depuis la chute du régime de Caetano, il y a un an et demi, nous voudrions aujourd'hui mettre l'accent avant tout sur deux éléments qui, dans le sombre panorama de Lisbonne, nous paraissent positifs.* » Premièrement, « *la classe ouvrière et les masses populaires ne se sont pas laissé entraîner en aucun de leurs secteurs consistants et significatifs dans l'absurde aventure du 25 novembre* ». Deuxièmement, « *en dépit de tout, l'hégémonie du mouvement des forces armées et du Conseil de la révolution reste, jusqu'à présent, dans les mains d'un groupe d'officiers qui entend faire avancer le processus de rénovation et qui tire, depuis le début, sa légitimité et sa force du « pacte » entre militaires progressistes et « coalition populaire* ». Cela encourage d'autant plus *l'Unita* à dénoncer, une nouvelle fois, « *les attitudes dangereusement outrancières affirmées durant les récents événements par les socialistes portugais* ». L'organe du P.C.I. dénonce à ce sujet la tentation de « *mettre les communistes hors du gouvernement ou franchement hors du jeu politique* ». — R. S.

## Turquie

### Depuis la rentrée

# DE NOMBREUX AFFRONTEMENTS SANGLANTS ONT MIS AUX PRISES ÉTUDIANTS DE GAUCHE ET DE DROITE

*(De notre correspondant.)*

Ankara. — Deux étudiants de gauche de l'université d'Istanbul ont été assassinés lundi 1er décembre, en plein centre de la ville, par des inconnus en voiture.

Depuis son ouverture, au début de novembre, l'année universitaire a été marquée par de nombreux affrontements sanglants entre étudiants appartenant à des courants politiques différents. On dénombre déjà huit morts et une centaine de blessés.

La semaine dernière, deux jeunes gens d'extrême droite étaient assassinés par des « *inconnus* ». Cette semaine c'est la gauche qui a perdu deux des siens.

Les deux camps s'accusent mutellement. Pour la gauche, ces assassinats sont l'œuvre d'agents provocateurs professionnels chargés de semer la terreur. Mille cinq cents manifestants de gauche se sont rassemblée mardi 2 décembre à Ankara devant le siège du Parti de la justice de M. Demirel, qu'ils ont lapidé. La droite, quant à elle, estime que des anarchistes et des communistes manipulés de l'extérieur sont responsables des désordres dans les campus.

D'autre part, le vide du pouvoir apparaît une réalité quotidienne en Turquie. L'Assemblée est toujours sans président depuis plus d'un mois, après trente-trois tours infructueux... Les quatre formations de la coalition gouvernementale ne parviennent pas à surmonter leurs divergences.

M. Ecevit, chef de l'opposition, estime pour sa part, que les partis du Front nationaliste, pris de panique devant la montée électorale du Parti républicain du peuple, voudraient répéter le scénario du 12 mars 1971.

Il dénonce « *les aventuriers désireux d'attirer l'armée dans leurs complots obscurs par le biais du fait accompli* ». Plusieurs membres du gouvernement auraient suggéré, lors de la récente réunion du Conseil national de sécurité, de proclamer l'état de siège. Cependant certains observateurs croient savoir que l'armée turque, qui porte déjà les lourds fardeaux de la question chypriote et du réamement, après les restrictions imposées par les Américains, n'y serait pas favorable

ARTUN UNSAL.

## Italie

# Le compromis sur l'avortement entre le P.C. et les démocrates chrétiens est remis en question

De notre correspondant

Rome. — Le débat sur l'avortement s'accélère et se durcit. A Milan, des féministes ont interrompu, le 29 novembre, une réunion des gynécologues lombards, provoquant une brève rixe. A Rome, le « père du divorce », M. Loris Fortuna, a démissionné de la direction du parti socialiste et renoncé à son mandat de député. *Il entend protester ainsi contre le compromis intervenu au Parlement entre les communistes et les démocrates-chrétiens. Compromis* qui, selon lui, « *n'a d'autre but que de modifier au plus vite la législation pour empêcher un référendum* ». Une consultation populaire a été réclamée, en effet, par huit cent mille citoyens et devrait normalement se tenir au printemps prochain, puisque la Cour constitutionnelle a reconnu la validité des deux tiers environ des signatures (il en faut un demi-million).

Une course s'est donc engagée entre les promoteurs du *référendum* (le petit parti radical et l'hebdomadaire *l'Expresso*) et les grandes formations politiques qui veulent éviter à tout prix un débat national sur une *question aussi épineuse. Il semble* bien que l'herbe sera coupée sous le pied des premiers par une nouvelle *législation*. Mais reste à savoir à quel prix ? M. Fortuna, dont le nom fut étroitement associé au début des années 70 au débat sur le divorce, estime que le texte commun établi à partir de six propositions de loi, dénature le projet socialiste qui défend l'avortement libre et gratuit pendant les quatre-vingt-dix premiers jours de la grossesse.

Le parti socialiste vient de dénoncer à son tour le texte de compromis auquel ses représentants avaient pourtant participé. On a noté, d'autre part, des réticences de l'Union des femmes italiennes (de tendance communiste) alors que le P.C. — persuadé que « *les grandes batailles ne sont pas gagnées par les avant-gardes mais grâce à un large consensus* », comme nous l'affirmait, il y a quelques jours, un membre du comité central, M. Sergio Segre — avait cherché et réussi à s'entendr avec la démocratie chrétienne. Cette dernière en vient d'ailleurs à défendre des positions différentes de celles de la hiérarchie ecclésiastique.

Le compromis autorise l'avortement dans les quatre-vingt-dix premiers jours de la grossesse, en cas de viol ou d'inceste, et également « *si un préjudice sérieux* » menace « *la santé physique ou psychique de la mère* », compte tenu de « *certaines conditions économiques, sociales ou familiales* ». Au-delà des quatre-vingt-dix jours, seul le danger de mort pour la femme, ou de graves anomalies de l'enfant à naître « *compromettant gravement la santé physique ou psychique de la mère* » pourraient autoriser un avortement. La décision finale appartiendrait, en tout cas, à un médecin d'hôpital. Cette dernière disposition est contestée par les partis laïcs (socialiste, social-démocrate, libéral et républicain), tandis que la démocratie chrétienne revient à la charge pour que l'avortement reste — comme l'affirmaient les évêques italiens il y a quelques mois — « *un délit* ». Beaucoup de choses sont donc remises en question alors que la loi semblait, il y a quelques jours encore, sur le point d'être adoptée.

ROBERT SOLÉ.

### Pour diffamation envers Pie XII

# DEUX CINÉASTES ET UN ÉCRIVAIN SONT CONDAMNÉS A ROME

*(De notre correspondant.)*

Rome. — « *La justice et le droit me paraissent toujours approximatifs et mythiques* », a déclaré l'écrivain américain Robert Katz, auteur du livre *Mort à Rome*, qui vient d'être condamné par un tribunal de la capitale italienne à la peine d'un an et deux mois de réclusion, avec sursis, et 500 000 lires d'amende pour diffamation envers Pie XII. Le producteur Carlo Ponti et le metteur en scène George Pan Cosmatos, qui avaient tiré de cet ouvrage le film « *Représaille* », ont été condamnés chacun à sept mois d'emprisonnement également avec sursis.

Ces peines dont la sévérité est critiquée de divers côtés mettent fin à un procès exceptionnel qui porte sur une vieille interrogation : Pie XII savait-il que, pour se venger de l'attentat de la via Rasella à Rome, commis le 24 mars 1944 par des partisans, les Allemands préparaient le massacre de la fosse Ardéatine où trois cent trente-cinq détenus allaient trouver la mort ? M. Robert Katz y avait répondu par l'affirmative, et les auteurs du film *Représaille*, interprété par Richard Burton, le suivirent dans cette voie. Mais une nièce du pape défunt, la comtesse Elena Rossignagni, le poursuivit pour diffamation.

Un témoin essentiel était mort entre-temps dans un accident de la circulation : le Père Pfeiffer, jésuite, auquel le commandement allemand de Rome aurait fait part des instructions reçues de Berlin. Malgré la disparition de ce témoin, la quatrième section pénale du tribunal de la capitale en a conclu, après vingt-deux mois de procès, à la diffamation.

R. S.

## Suisse

# La coalition gouvernementale renonce à son programme commun de législature

De notre correspondant

Berne. — En raison de divergences en matière économique et financière, les quatre partis de la coalition gouvernementale (radical, socialiste, démocrate-chrétien et Union démocratique du centre) ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur un programme commun de législature pour la période 1975-1979. Après des semaines de laborieuses tractations, leurs représentants ont anoncé mardi 2 décembre que les pourparlers étaient dans l'impasse.

Les négociations ont essentiellement buté sur les propositions de relance économique avancées par les socialistes. Ceux-ci, qui ont obtenu 24,9 % des voix et gagné dix sièges supplémentaires aux élections d'octobre, sont devenus la première formation du pays. Le parti socialiste préconise notamment l'investissement d'un milliard de francs suisses pour relancer l'économie et une participation accrue de l'Etat à la création de nouveaux emplois. Il souhaite également que l'introduction de la T.V.A. soit accompagnée d'une réforme fiscale.

L'opposition la plus vive est venue des radicaux, qui détiennent les portefeuilles de l'économie et des finances. Les démocrates-chrétiens, qui s'étaient d'abord montrés ouverts aux propositions socialistes, ont finalement préféré se ranger aux côtés des autres partis « bourgeois ».

L'idée d'un contrat de législature est relativement récente en Suisse. Depuis 1959, les quatre partis de la coalition gouvernaient sans programme concret. C'est en 1971 qu'ils avaient rendu public pour la première fois un document fixant les grandes lignes d'une politique commune. Après cet échec, ils en reviennent à leur pragmatisme traditionnel et ne songent nullement, pour l'instant du moins, à remettre en cause la formule gouvernementale en vigueur. Le 10 décembre prochain, le Parlement reconduira donc le conseil fédéral dans sa composition actuelle : deux socialistes, deux démocrates-chrétiens, deux radicaux et un démocrate du centre.

JEAN-CLAUDE BUHRER.





# AFRIQUE

## Tunisie

### La réforme de la Constitution renforce le caractère présidentiel du régime

De notre correspondante

Tunis. — *« Ordre, liberté, justice »* et non plus *« Liberté, ordre, justice »*, telle est désormais la devise de l'Etat tunisien. Cette modification a été votée par l'Assemblée nationale le mardi 2 décembre dans le cadre de la réforme de la Constitution.

Bien que les députés aient désormais la possibilité de déposer une motion de censure en cas de désaccord grave avec l'exécutif, le caractère présidentiel du régime sort renforcé de cette réforme, débattue depuis cinq ans. Le président de la République peut en effet riposter au vote d'une motion de censure par la dissolution de l'Assemblée et l'organisation de nouvelles élections. C'est seulement au cas où la nouvelle Chambre reprendrait à son compte le même texte de défiance que le chef de l'État devrait se retirer.

*« Notre régime est fondé exclusivement sur la stabilité politique »*, a souligné le premier ministre, M. Nouira, lors de son intervention dans le débat. C'est pour répondre à cet impératif que le président de la République peut voir son mandat renouvelé « indéfiniment » (1). C'est aussi pour cette raison que le premier ministre, qui, *« par la nature de ses fonctions est le plus au courant de tout ce qui touche l'Etat et la vie publique »*, est le successeur désigné du chef de l'Etat en cas de vacance du pouvoir, jusqu'à la fin du mandat en cours.

En cas d'impossibilité du premier ministre, ce sont, par ordre, le président de l'Assemblée nationale et le ministre de la justice qui assument ces fonctions, mais leur rôle se limite alors à la préparation d'une nouvelle élection présidentielle.

Les conditions de la candidature à la présidence ont suscité des discussions. Jusqu'à présent, on exigeait seulement du candidat qu'il ait quarante ans et qu'il soit tunisien depuis deux générations. Certains députés ont demandé une *« garantie supplémentaire »* et une *« limitation du nombre des candidats »* par l'ajout d'une troisième condition : l'appartenance *« au parti ou à une autre organisation nationale »*. M. Nouira a fait remarquer que le suffrage universel constituait en soi une garantie suffisante. Le débat reste ouvert et a été renvoyé à une commission *ad hoc*.

Deux articles de la Constitution prévoient désormais le recours au référendum : en cas de décision politique concernant l'avenir et l'existence du pays (art. 2); en cas de modification de l'organisation et du fonctionnement des pouvoirs publics (art. 47); dans ce dernier cas, l'Assemblée nationale n'a pas à être saisie au préalable du projet.

M. Nouira a aussi répondu aux députés qui avaient soulevé la question de savoir si l'article 2 de la Constitution — qui stipule que la Tunisie *« constitue une partie du Grand Maghreb »* — devait être maintenu : *« Je leur rappelle*, a-t-il dit, *que, située en Afrique du Nord, la Tunisie fait partie géographiquement du Grand Maghreb. Je ne vois aucune raison pour supprimer le paragraphe affirmant cette appartenance. »*

MANUÈLE PEYROL.

(1) Jusqu'ici le chef de l'Etat, élu pour cinq ans, n'était pas rééligible plus de trois fois consécutives, ce qui avait d'ailleurs nécessité « à titre exceptionnel » l'élection à vie du président Bourguiba, qui n'aurait pu, constitutionnellement, demeurer chef de l'Etat à l'expiration de son actuel mandat.

## Gabon

### LE GOUVERNEMENT DÉMENT AVOIR L'INTENTION DE FERMER L'HOPITAL SCHWEITZER

Libreville *(Reuter)*. — Le gouvernement gabonais a formellement démenti, mardi 2 décembre, avoir l'intention de fermer l'hôpital Schweitzer de Lambaréné, à partir du 1er janvier 1976.

Il affirme que cet établissement, *« auquel il a toujours apporté sa contribution financière pour son bon fonctionnement depuis la mort du docteur Schweitzer en 1065, sera pris en charge par les autorités gabonaises »*.

[« Le Monde » du 26 novembre, faisant référence à un communiqué diffusé à Paris par l'Association internationale de l'hôpital Schweitzer à Lambaréné et de son œuvre (A. I. S. L.), avait annoncé la fermeture de l'hôpital de Lambaréné.]

## Comores

### Le président du Conseil exécutif critique violemment la politique française

Dans une allocution prononcée le 28 novembre à Moroni, et dont le texte a été connu à Paris avec retard, M. Saïd Mohamed Jaffar, président du Conseil exécutif national des Comores, a critiqué l'attitude de la France en ces termes :

*« ... Les autorités françaises, qui s'étaient engagées à assurer l'unité de l'Archipel, n'ont pas tenu leur promesse. Nous avons espéré jusqu'au bout qu'un compromis serait trouvé, mais nous devons, aujourd'hui, nous rendre à l'évidence. Nous avons devant nous une détermination brutale et bornée de briser l'unité de notre pays, et nous constatons que ces autorités françaises, qui n'ont pas réussi à nous faire céder sur ces points, vont tenter maintenant de briser notre économie, notre administration, en coupant brutalement l'assistance technique et en nous retirant brusquement toutes ressources financières.*

*» Nous ne céderons pas, je le répète, nous ne céderons pas, et nous ne devons pas céder. Ces autorités peuvent tenter, par dépit, par vengeance, de nous briser ; elles en porteront seules la responsabilité. »*

Evoquant le séparatisme mahorais, M. Saïd Mohamed Jaffar a dit :

*« Vis-à-vis de Mayotte, ces autorités françaises commettent une lourde erreur. Alors que les Etats-Unis même se sont retirés du Vietnam réunifié, le gouvernement français va s'engager dans une aventure coloniale anachronique qui est vouée à l'échec.*

*» De cette impasse on ne sortira que par la violence, je le déplore sincèrement... Bientôt, vous verrez qu'à Mayotte les jeunes Comoriens feront, hélas ! l'apprentissage de la violence. C'est Mayotte même qui organisera sa résistance contre l'occupant... et si cette résistance est brutale et cruelle, c'est le gouvernement français qui en portera la responsabilité et la honte... »*

● *M. Kenneth Kaunda*, chef de l'Etat zambien, a procédé lundi 1er décembre à un remaniement ministériel. Le portefeuille des finances a été confié à M. Luke Mwananshiku, ancien secrétaire général de ce ministère. Il remplace M. Alexandre Chikwadan, qui devient ministre du logement. — *(Reuter.)*

## Le conflit angolais

### LE REPRÉSENTANT DES ÉTATS-UNIS A L'ONU ACCUSE L'U.R.S.S. DE VOULOIR « COLONISER L'AFRIQUE »

— M. Moynihan, représentant permanent des Etats-Unis aux Nations unies, a accusé mardi 2 décembre l'Union soviétique de vouloir « coloniser l'Afrique ». « En ce moment, par exemple, a-t-il dit devant un colloque sur la politique internationale organisé par une fondation privée, les Soviétiques débarquent des soldats non seulement cubains, mais également soviétiques, sur la côte sud-ouest de l'Afrique, cela alors même qu'ils consolident leurs points d'appui militaires sur la côte nord-est de ce continent. »

Parlant des rapports Est-Ouest, et répondant sans doute à l'article publié par les « Izvestia », dans lequel le quotidien soviétique rappelait que la détente « n'a jamais signifié la fin de la lutte anti-impérialiste » (« le Monde » du 3 décembre), M. Moynihan a fait observer que « les dirigeants soviétiques ont sans cesse affirmé que la détente ne signifiait pas la fin de la compétition idéologique. Peut-être n'ont-ils pas assez souligné qu'elle signifiait son intensification. C'est à nous de nous en apercevoir, pas à eux de le proclamer ». M. Moynihan a pris pour exemple la résolution de l'ONU assimilant le sionisme à une forme de racisme. « L'U. R. S. S., a-t-il dit, était derrière cette initiative. »

M. George Kennan, l'ancien artisan de la politique d'endiguement (« containment »), a déclaré qu'à son avis l'Angola, le Proche-Orient et la Corée constituaient aujourd'hui trois « tests sévères » pour les relations entre les Etats-Unis et l'U. R. S. S.



# PROCHE-ORIENT

## LES RAIDS CONTRE DES CAMPS PALESTINIENS AU LIBAN

### Un acte préventif ou politique ?

*(Suite de la première page.)*

En d'autres termes l'O.L.P., si cette organisation devait franchir le pas décisif de la négociation. M. Ygal Allon, ministre des affaires étrangères, ne serait pas très éloigné de cette position conciliante.

La presse de ce mercredi 3 décembre témoigne de la réalité du conflit. Le quotidien gouvernemental *Davar* annonce en manchette : *« Rabin et Peres contre tout changement d'attitude à l'égard du problème palestinien : confrontation possible entre le premier ministre et le ministre des affaires étrangères. »*

La démonstration de force contre les camps palestiniens au Liban traduit sans doute la détermination de M. Rabin et de son ministre de la défense de ne pas céder aux *« capitulards »* et aussi le souci d'apaiser une opinion publique désorientée, voire désespérée, par des revers diplomatiques successifs.

Elles apparaissent être aussi une manière d'adresser une mise en garde à l'O.L.P., aux Etats-Unis et à tous ceux qui s'évertueraient à imposer à Israël un dialogue, même indirect, avec la centrale des fedayin. Les effets possibles des raids de mardi serviraient suffisamment la politique de M. Rabin pour apporter quelque justification à son calcul :

1) Le fait qu'une centaine de personnes, dont des femmes et des enfants, aient été tuées risque d'exacerber les passions chez les Palestiniens. Leurs dirigeants pourraient être contraints à durcir leurs positions, à un moment où les modérés au sein de l'O.L.P. paraissent avoir le vent en poupe. Il est remarquable de noter à ce propos que M. Arafat ait donné sa caution, dans le communiqué publié le 28 novembre à l'issue de sa visite à Moscou, à *« la création d'un Etat national en territoire palestinien »*. En d'autres termes, le président de l'O.L.P. admet, publiquement, le principe de deux Etats, l'un juif, l'autre palestinien. Pourrait-il maintenir cette position, face à ses détracteurs, si les raids israéliens devaient se poursuivre ?

2°) Les bombardements de mardi risquent, d'autres part, d'alimenter la guerre civile au Liban, où la détente s'esquissait, des derniers jours, à la suite de la mission de M. Couve de Murville. Les bombardements, la mort de citoyens libanais, de confession musulmane, ne vont-ils pas, pour le moins, relancer les polémiques concernant la présence des fedayin dans le pays ? Une telle évolution ne serait pas pour déplaire à M. Rabin, qui reproche, précisément, au gouvernement de Beyrouth de donner asile à des « terroristes », provoquant ainsi les raids « préventifs », de « représailles » ou « punitifs » de l'Etat juif.

Diverses chancelleries étrangères n'ont pas tort de s'inquiéter de l'évolution du conflit au Proche-Orient. Ne devrait-elles pas maintenant, à l'épreuve de l'expérience, se préoccuper davantage du problème palestinien que de celui du Sinaï ou du Golan ?

ERIC ROULEAU.

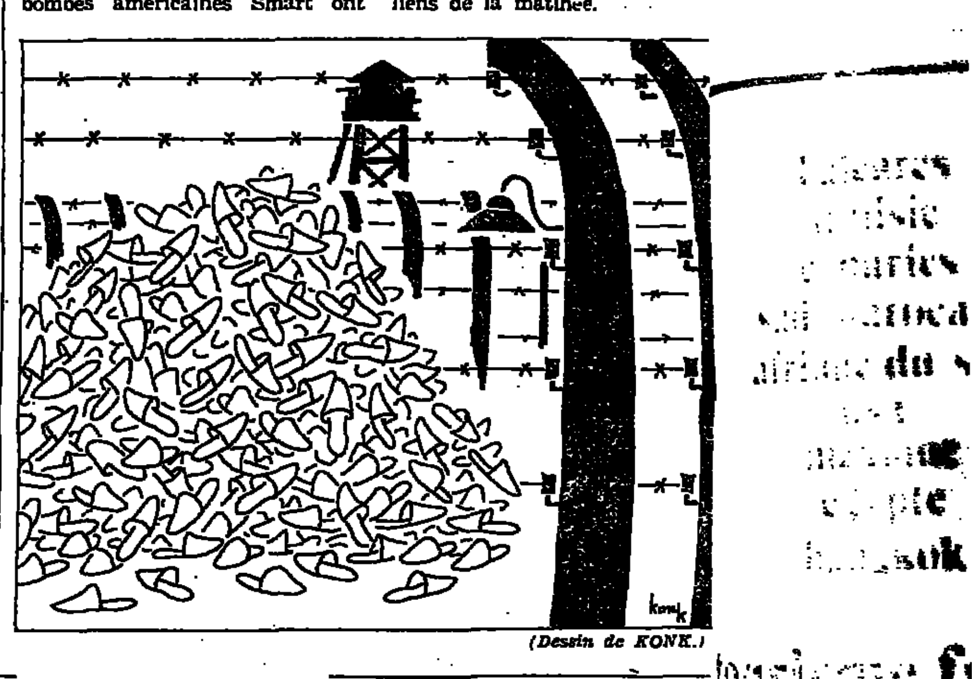
### Les Israéliens auraient utilisé des bombes à retardement et des engins sophistiqués

Les bombardements aériens du mardi 2 décembre sur diverses régions du Liban (*le Monde* du 3 décembre) ont été parmi les plus meurtriers de ces dernières années. Selon les indications de diverses sources en provenance du Nord-Liban et de la région de Nabatieh (Sud-Liban), le bilan pourrait s'élever à plus d'une centaine de morts, libanais et palestiniens. Le journal *l'Orient-le Jour* cite ce mercredi matin le chiffre de cent onze tués et de cent quarante blessés. Les bombardements effectués dans le secteur des camps palestiniens de Nahr-El-Bared et de Badaoui (près de Tripoli) auraient fait soixante-seize morts. Au sud-Liban, le nombre des morts s'élèverait à une vingtaine. Selon l'agence palestinienne Wafa, douze enfants et dix-huit femmes se trouveraient parmi les morts, et quinze enfants et trente-sept femmes parmi les blessés. Le journal *Al Hayat* estime pour sa part que les *« deux tiers des morts et des blessés sont des femmes et des enfants »*.

Selon des informations recueillies dans la région de Tripoli, le nombre élevé des victimes serait dû au manque de précision des bombardements en raison de l'intensité de la défense anti-aérienne libanaise et palestinienne. Les bombes ont dû être lâchées à haute altitude, les pilotes ne voulant pas se risquer à proximité des objectifs. D'autre part, on affirme de source libanaise compétente que des *« bombes à retardement »* ont été lancées par les appareils, et des engins sophistiqués tels que les bombes américaines Smart ont été utilisés. Le commandeme[nt] de l'armée a publié un comm[u]niqué mettant la population [en] garde contre les bombes à reta[r]dement et invitant les citoyens [à] signaler tout objet suspect [au] poste de gendarmerie le pl[us] proche.

● A TEL-AVIV, le minist[re] israélien de la défense, M. Sh[i]mont Pérès, a déclaré ce mercre[di] matin, en réponse à une questi[on] du *Maariv*, que le bombardeme[nt] de *« bases de fedayin »* mardi p[ar] les forces de l'air israélienn[es] *« était une opération préventi[ve] et non de représailles »*. *« L'arm[ée] israélienne*, a-t-il dit, *agit [en] fonction de renseignements ob[te]nus et minutieusement contrôl[és]. Ces renseignements indiquaient [la] concentration d'importants effe[ctifs] ... concentration dans les object[ifs] visés, d'importants effectifs [de] fedayin prêts à procéder à d[es] opérations contre Israël. »* Les co[r]respondants militaires israélie[ns] écrivent pour leur part que [le] principal poste de commandeme[nt] de l'organisation Al Saïka, [au] Sud-Liban, a été détruit mar[di] par les bombes israéliennes. [Ce] P.C. et un parc de véhicules [de] l'Organisation, qui a été sévèr[e]ment atteint, se trouvaient [à] Nabatieh, ajoutent les correspo[n]dants.

Dans la soirée de mardi, d[es] tirs de roquettes à partir du te[r]ritoire libanais ont été signal[és] contre les localités israélienn[es] frontalière de Kiryat-Shmone[,] Nahariya, Safed et Metoull[a]. Selon un porte-parole palestinie[n] il s'agirait d'opérations de réto[r]sion motivées par les raids isra[é]liens de la matinée.



*(Dessin de KONK.)*

# A TRAVERS LE MONDE

## Argentine

● UNE RECRUDESCENCE DU TERRORISME D'EXTREME DROITE EN ARGENTINE a provoqué la mort d'au moins vingt-quatre personnes, entre le 27 novembre et le 3 décembre. Dans la seule ville de Tucuman, dans le nord du pays, onze assassinats ont été perpétrés en deux jours. Une organisation, se faisant appeler « Dieu, la patrie ou la mort », a revendiqué un attentat au cours duquel sept personnes ont trouvé la mort. Près de sept cents personnes ont péri de mort violente pour des raisons politiques depuis le début de 1975 en Argentine. — *(A.F.P., A.P.)*

## Canada

● APRES QUARANTE-TROIS JOURS DE GREVE, les postiers canadiens ont repris le travail le mardi 2 décembre. Le mot d'ordre de grève a été levé après ratification à une très faible majorité (51,8 %) des accords conclus samedi entre le syndicat des postiers et l'administration des postes canadiennes. Ces accords prévoient une augmentation de 1,70 dollar du salaire horaire pour les trente mois à venir. Jusqu'à nouvel ordre, les Canadiens ne pourront pas envoyer de courrier vers l'étranger, indique-t-on au ministère des postes. — *(A.F.P., Reuter.)*

## Corée du Sud

● SEPT ETUDIANTS SUD-COREENS ONT ETE CONDAMNES mardi 2 décembre à des peines allant de quatre à dix ans de prison par un tribunal qui siégeait à huis-clos. Inculpés, comme leurs camarades, d'avoir violé un décret interdisant les activités anti-gouvernementales, treize autres étudiants ont été condamnés à des peines allant d'un an et demi à huit ans de prison. Il s'agit de catholiques accusés d'avoir créé en mai un comité d'étudiants dans le cadre d'un « complot » visant à organiser des manifestations hostiles au régime. — *(A.P.)*

## Grande-Bretagne

● LES DEPUTES NATIONALISTES GALLOIS à la Chambre des communes ont lancé, mardi 2 décembre, un appel en faveur de la libération de M. Yann Fouéré, arrêté au cours des opérations de police lancées en octobre dernier contre les mouvements autonomistes bretons (*le Monde* du 23 octobre). Ils *« déplorent la politique d'oppression du gouvernement français en Bretagne, et en particulier l'arrestation de ce vieux dirigeant modéré et respecté »*.

## Japon

● TOKYO LAISSERA LES ETATS-UNIS UTILISER LEURS BASES AU JAPON comme ils l'entendent, dans l'éventualité d'un développement de la situation coréenne rendant nécessaire une intervention américaine, a déclaré mardi 2 décembre M. Micita Sakata, ministre d'Etat, directeur du bureau japonais de défense. Il a ajouté qu'*« il y aurait la paix en Corée tant que Washington y maintiendrait des troupes »*, et que celles-ci ne se retireraient qu'avec *« la certitude du maintien de la paix et de la stabilité dans cette zone »*. M. Sakata a précisé que le Japon n'avait pas l'intention de prendre la relève des Américains dans ce domaine. De toute façon, a-t-il ajouté, la Constitution japonaise y fait obstacle. — *(A.F.P.)*

## République Sud-Africaine

● CINQ ETUDIANTS ont été arrêtés le mardi 2 décembre, à Johannesburg, et incarcérés en vertu de la loi sur la répression du communisme, qui autorise la détention d'un suspect pendant cent quatre vingts jours sans jugement. L'une des personnes arrêtées est M. Glen Moss, ancien président du conseil des représentants des étudiants de l'université Witwatersrand de Johannesburg. *(U.P.I.)*

## M. Gromyko rejette la proposition américaine d'une pré-conférence de Genève, sans l'O.L.P.

Le ministre soviétique des affaires étrangères, M. Gromyko, a rejeté, mardi 2 décembre, la proposition américaine de réunir, sans la participation de l'O.L.P., une conférence non officielle pour préparer la conférence de Genève sur la paix au Proche-Orient. Prenant la parole, au cours d'un dîner qu'il offrait à son homologue koweïtien, M. Sabah El Ahmed El Sabah, en visite officielle, M. Gromyko a critiqué ceux qui, « après que l'U.R.S.S. eut proposé la reprise de la conférence de Genève sur la paix au Proche-Orient, ont suggéré l'idée d'une réunion non officielle ». Selon ces personnes, a poursuivi M. Gromyko, « une telle réunion éviterait que l'O.L.P. participe à la conférence elle-même ».

« La seule façon correcte d'examiner le problème du Proche-Orient, a poursuivi M. Gromyko, est de convoquer la conférence de Genève, à laquelle les représentants de l'Organisation de libération de la Palestine ont l[e] droit d'assister à part entière. »

● A JERUSALEM, le Parlement israélien a repoussé par 57 voix contre 31 une motion de défiance présentée par l'opposition nationaliste selon laquelle l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité assortissant de conditions politiques le renouvellement du mandat de l'ONU constituait une « très grave défaite politique pour Israël ». Au cours du débat, M. Rabin a accusé la Syrie, l'U.R.S.S. et l'O.L.P. de tenter de faire obstruction à toute initiative positive au Proche-Orient. « Au lieu de favoriser des négociations entre Israël et ses voisins, a-t-il dit, elles cherchent à enflammer le problème palestinien, comme si ce problème était la cause fondamentale du conflit israélo-arabe. »

De notre correspondant

Washington. — En décidant d'accepter le compromis, approuvé ultérieurement par le Conseil de sécurité, sur la participation de l'O.L.P. au débat de janvier prochain sur le problème du Proche-Orient, *« y compris la question palestinienne »*, M. Kissinger a pris un risque calculé. C'est en effet sur ses instructions que la délégation américaine aux Nations unies a renoncé à s'opposer à la déclaration de M. Malik, président du Conseil de sécurité *« interprétant le voeu de la majorité »* d'inviter les représentants de l'O. L. P. à participer à la discussion. Certes, le secrétaire d'Etat verra s'accroître le nombre de ses adversaires, notamment dans la Communauté juive de New-York, mais les réactions dans la presse américaine et au Congrès semblent justifier son calcul. Des journaux comme le *Washington Post* ou le *New-York Times*, peu suspects de favoriser les Arabes, mettent en garde Israël contre une attitude trop négative. Justifiant le *« risque prudent »* pris par M. Kissinger, le *Washington Post* écrit que *« rien ne pourrait aider davantage l'O.L.P. qu'une attitude rigide et intransigeante d'Israël, qui perdrait une partie de ses appuis aux Etats-Unis »*... Même son de cloche dans le *New-York Times*, qui souligne que le refus des Israéliens de participer aux débats de l'ONU est une *« décision à courte vue, contraire aux intérêts d'Israël »*...

A dire vrai, une comparaison entre les éditoriaux des journaux d'il y a un an avec ceux d'aujourd'hui fait ressortir à quel point l'opinion américaine a évolué au sujet des Palestiniens. A cet égard, les efforts de la propagande arabe, l'insistance manifestée par le président Sadate lors de sa récente visite aux Etats-Unis, n'ont pas été vains...

De son côté, le département d'Etat a continué d'affirmer mardi que la décision de voter pour le compromis au Conseil de sécurité ne contredisait pas les engagements pris envers Israël, avec qui, dit-on, le gouvernement américain a été en *« contact étroit »* pendant toutes les négociations avec les autres membres de l'instance internationale. La prolongation du mandat des forces des Nations unies dans le Golan, considérée comme *« vitale »* pour les perspectives de paix au Proche-Orient, impliquait de renoncer au veto. On rappelle que M. Moynihan, représentant américain, a bien souligné que son vote se référait exclusivement au droit du Conseil de sécurité de se saisir de n'importe quel problème de procédure. Le gouvernement américain, répète-t-on, n'a pas changé d'attitude à l'égard de l'O.L.P. Il réserve sa position sur le fond du problème, et s'opposera à toute résolution préjudiciable aux intérêts d'Israël. On ajoute que la participation de l'O.L.P. à la discussion de janvier n'implique pas que le gouvernement américain soit obligé de négocier avec lui.

C'est sans doute pour apaiser Israël, et mettre en évidence la permanence des engagements américains, que Washington a adressé lundi une note officielle à Moscou qui reprend la suggestion faite en septembre par M. Kissinger de réunir une conférence préparatoire groupant l'Egypte, la Jordanie, la Syrie, Israël et les deux grandes puissances coprésidentes de la Conférence de Genève. La note précise que, pour arriver à une paix durable, il faudra résoudre le problème palestinien, mais que seuls les participants à la première Conférence de Genève peuvent inviter d'autres parties à la négociation. La conférence *« préparatoire »*, dans l'optique américaine, se tiendrait sans l'O.L.P., mais *« la question de sa participation à la conférence plénière qui suivra pourrait être abordée au cours de la réunion préparatoire »*...

HENRI PIERRE.



# PROCHE-ORIENT

# Arabes et Israéliens deux ans après la guerre d'octobre

## III. - La démilitarisation ou l'escalade

**Après avoir décrit la situation sur les fronts du Golan et du Sinaï, Michel Tatu a évoqué les conditions d'un règlement global du conflit (« le Monde » des 2 et 3 décembre). Le seul moyen pour Israël d'obtenir la paix est de s'engager à évacuer les territoires conquis en 1967.**

De notre envoyé spécial MICHEL TATU

*Jérusalem-Le Caire.* — Un moyen important qu'a Israël d'assurer sa sécurité, après la conclusion d'un traité de paix, est de demander la démilitarisation plus ou moins complète des territoires restitués. Or c'est là un des sujets qui sont le moins discutés en Israël : officiellement, parce que l'on « *n'y croit pas* » et que, par exemple, les petites zones démilitarisées prévues par les accords d'armistice de 1949, à la frontière avec la Syrie, ont toujours été violées par les uns et par les autres. Pourtant, ce scepticisme contredit l'insistance mise par les militaires israéliens à conserver le maximum de points d'observation avancés sur le Golan, des stations d'alerte autour des cols du Sinaï, etc. Si, malgré les moyens modernes de détection tout le monde pouvait tricher impunément, à quoi bon chercher à voir ce qui se passe ?

Il est vrai que le manque d'intérêt pour la démilitarisation ne date pas d'hier. Dans une des rares études publiées sur le sujet, M. Yair Evron rappelle qu'en 1957, au moment de la première évacuation du Sinaï, le gouvernement israélien n'avait pas demandé la démilitarisation du territoire, ni annoncé que l'entrée en masse de l'armée égyptienne le long des frontières du Néguev constituerait un *casus belli* : seuls étaient considérés comme tels le blocus du détroit de Tiran — ce qui se produisit en 1967 — et l'entrée d'armées arabes en Jordanie. Pourtant le Sinaï a bien été démilitarisé *de facto* par l'Egypte pendant près de dix ans, de 1957 à 1967. Avant d'y envoyer le gros de son armée un peu avant la guerre de six jours, Nasser n'y maintenait, que deux cent cinquante chars environ, ce qui avait permis à Israël de n'immobiliser à sa frontière sud qu'un bataillon et quelques douzaines de chars.

Il n'est pas difficile d'imaginer qu'une démilitarisation formelle du Sinaï fera obligatoirement partie d'un règlement de paix. Ce désert est essentiellement une zone tampon entre l'Egypte et son voisin de l'Est, quel qu'il soit, et l'on ne voit pas pourquoi il serait nécessaire d'y concentrer des troupes, sinon dans une intention agressive. Le président Sadate, dit-on au Caire, est prêt à accepter, le moment venu, une démilitarisation au moins partielle de la zone, et d'ailleurs le dernier accord intérimaire israélo-égyptien a été un pas dans cette direction : les forces égyptiennes à l'est du canal sont limitées, et le système d'inspection mis en place dans la région des cols pourrait préfigurer le contrôle futur de l'ensemble : à la fois inerte (avec les « senseurs » électroniques) et mobile, international — car les Américains présents pourront être complétés ou remplacés par d'autres contingents fournis par l'ONU — et national, les Israéliens demandant en tout état de cause à conserver un ou plusieurs postes d'observation, tel celui d'Oum-Khashiba.

Au Caire, certains préféreraient que ces stations nationales soient remplacées par des patrouilles mixtes israélo-égyptiennes; mais l'on semble admettre que la présence d'inspecteurs israéliens serait compatible avec la souveraineté égyptienne, surtout si elle va de pair avec une présence au moins symbolique d'inspecteurs égyptiens dans le Néguev.

Une expérience d'armements limités tentée précédemment entre l'Egypte et Israël n'a pas été heureuse, il est vrai : l'avance vers le canal au cours de l'été 1970 des batteries de missiles Sam, en violation de l'entente intervenue sous l'égide de M. Rogers, et qui mit fin à la guerre d'usure, offrit aux troupes égyptiennes la couverture antiaérienne qui leur permit de traverser le canal trois ans plus tard. Mais il serait plus facile de contrôler une démilitarisation du désert, à l'est des cols du Sinaï par exemple, surtout si cette démilitarisation est quasi totale et interdit la construction de grands aérodromes, dépôts et autres ouvrages permettant le déploiement d'une armée. En cas de violation, Israël disposerait d'un temps suffisant pour mobiliser et n'aurait pas de peine, militairement, à réoccuper au moins la partie du Sinaï proche de ses frontières.

Les mêmes principes devraient s'appliquer au Golan, mais de manière encore plus rigoureuse, puisque la zone manque d'épaisseur. L'interdiction de toute construction militaire pourrait aller de pair avec le maintien d'ouvrages défensifs interdisant ou freinant toute pénétration hostile, tels que les fossés antichars déjà creusés par les Israéliens. Ces derniers seraient en droit, là aussi, d'exiger le maintien de postes d'observation, parallèlement à une inspection internationale forcément plus aléatoire. Sans doute le président Assad ne paraît-il pas prêt à accepter toutes ces conditions (il n'accepte pour le moment d'envisager une démilitarisation que si une zone égale est démilitarisée du côté israélien), mais il lui sera plus difficile de refuser les concessions le jour où il aura en face de lui un gouvernement prêt à restituer le Golan, et non pas à y multiplier les colonies juives...

### Pas d'armées arabes en Cisjordanie

La question du statut militaire de l'éventuel Etat palestinien créé en Cisjordanie et à Gaza ne peut être abordée dans les mêmes termes car, à moins que cet Etat ne soit intégré à la Jordanie — solution qui a les préférences de M. Rabin, — il voudra tout naturellement avoir ses forces armées sous peine d'être condamné à la condition d'Etat-croupion. Toutefois, le million d'Arabes qui vivent dans ces deux zones ne peuvent représenter une menace militaire pour les trois millions d'Israéliens, malgré l'imbrication des frontières. Aussi les « colombes » israéliennes, tel l'ancien général Peled, préconisent-elles une solution intermédiaire : les forces de l'Etat palestinien ne seraient pas limitées, mais celui-ci s'interdirait de recevoir sur son sol les armées d'autres Etats arabes. En cas de violations — aisément détectables, par exemple, par des postes d'observation nationaux ou internationaux près des ponts du Jourdain — Israël ferait savoir qu'il y verrait un *casus belli* et n'aurait sans doute pas de peine à reprendre le contrôle du territoire jusqu'au Jourdain.

Rien n'indique encore que les Arabes soient « mûrs » pour accepter toutes ces conditions, qui impliquent notamment une évolution radicale de la philosophie de l'O.L.P. Mais elles sont aujourd'hui encore plus théoriques en raison du refus des dirigeants israéliens de promettre la restitution des territoires occupés et même de préciser quelles frontières ils entendent conserver. Pourquoi ce refus ? Il n'est pas prouvé, comme on l'indique parfois, que l'opinion israélienne « *n'est prête à accepter les concessions que par petits paquets* ». Les sondages prouvent qu'une bonne partie de la population est prête à renoncer aux territoires en échange de la paix, et d'ailleurs la prudence derrière laquelle se réfugie le gouvernement conduit moins aux concessions qu'aux surenchères des « ultras ».

Un autre argument selon lequel une déclaration de non-annexion serait contraire au principe traditionnel des négociations sans condition et conduirait les Arabes à demander toujours davantage n'est pas convaincant non plus : rien n'empêche Israël de monnayer durement les gages qu'il détient. Encore faut-il qu'il accepte l'idée de s'en dessaisir.

### Vers les armements nucléaires ?

Enfin, l'autre branche de l'alternative ne peut être, une fois passés les effets bénéfiques et provisoires du dernier accord israélo-égyptien, que le retour à l'état de ni guerre ni paix que l'on a connu entre 1967 et 1973, et, par conséquent, un nouveau recours des Arabes à la guerre.

Sans doute une telle perspective est-elle exclue avant les élections américaines et plus probablement avant les années 1978 ou 1979, en raison de l'attitude modérée du président Sadate et des insuffisances de l'Egypte en armements. Sans doute aussi la Syrie ne peut-elle faire la guerre toute seule ; son armement n'est d'ailleurs, quoi qu'on en dise, qu'à peine supérieur en quantité à celui qu'elle avait en octobre 1973, alors que celui d'Israël s'est considérablement accru. Mais tout indique qu'un nouveau conflit serait plus dangereux sur le plan international et plus meurtrier pour les populations civiles. Celles-ci ont été relativement épargnées il y a deux ans, mais la Syrie n'en avait pas moins tiré quelques missiles sol-sol sur des kibboutzim israéliens, ce qui avait conduit Israël à exercer de sévères représailles contre l'économie syrienne et sur Damas. Depuis lors, la Syrie a reçu des missiles soviétiques Scud à plus longue portée (elle en détiendrait de neuf à douze, selon les experts de Jérusalem) et Israël veut se doter de fusées américaines Pershing, à plus longue portée encore.

Au bout du compte, c'est l'escalade nucléaire qui menace. On en parle de plus en plus ouvertement dans les milieux spécialisés, puisque la fabrication d'armes atomiques par Israël, notamment dans le vaste complexe — sévèrement gardé — près de Dimona, sur la route de la mer Morte, est devenu un secret de Polichinelle, éventé même par M. Colby, ancien directeur de la C.I.A. On en parle aussi dans les milieux gouvernementaux de Jérusalem, puisque, selon une déclaration de M. Rabin faite à la conférence sur la guerre d'octobre, on assiste à « *un effort non déclaré des pays arabes pour fabriquer ou obtenir des armes nucléaires* ».

Le chef du gouvernement israélien s'empresse d'ajouter que « *les forces principales en présence dans le conflit resteront classiques au cours des cinq ou dix prochaines années* » ; mais, précisément, quelles sont les forces « *non principales* », et qu'en sera-t-il après ce délai ? Or le passage à l'arme nucléaire ne sera que le début d'une longue escalade. Il faudrait à Israël beaucoup plus d'armes et de vecteurs que tous ses voisins réunis pour les dissuader de se lancer dans une aventure, alors que la témérité d'un seul d'entre eux suffirait à anéantir l'Etat juif.

### La seconde chance d'Israël

Faute d'un règlement d'ensemble, les perspectives à long terme sont donc fort sombres, mais celles du court terme ne le sont guère moins. L'Etat juif dépense aujourd'hui 22 milliards de livres israéliennes pour sa défense, soit, en monnaie constante, près de vingt fois plus qu'en 1966 et quatre fois plus qu'en 1972. La part du budget militaire dans le produit national brut est passée, en dix ans, de 10,8 % à 26,8 % cette année. Surtout, l'aide américaine finance 42 % de ce même budget, le montant des achats d'armes aux Etats-Unis ayant triplé au cours des trois dernières années.

Pendant combien de temps les Etats-Unis continueront-ils, comme l'écrivait récemment James Reston, à « *payer 2 milliards de dollars par an pour perpétuer une impasse... en achetant les combattants avec les fonds d'un Trésor américain en difficulté* » ? Conscients qu'un nouveau conflit pousserait l'escalade un peu plus haut, et un jour jusqu'au seuil nucléaire, réintroduirait les Soviétiques dans la région et même en Egypte, provoquerait un nouvel embargo pétrolier et de nouvelles difficultés avec les alliés européens, Washington ne va-t-il pas demander à son protégé de réduire ses prétentions ? C'est bien ce qui s'est passé avec les accords de dégagement négociés par M. Kissinger, qui, tous, ont entraîné des concessions israéliennes, mais, jusqu'à présent, les Etats-Unis n'ont pas demandé à Israël d'abattre ses cartes à propos des frontières. Or ils sont en droit de savoir où l'Etat juif entend les mener, a-t-on entendu dire, à mi-voix il est vrai, dans les couloirs de la conférence de Jérusalem.

La politique des petits pas aura, en tout cas, bientôt fait son temps, puisque les dirigeants actuels de Jérusalem n'envisagent pas de retrait, autre que symbolique, des hauteurs du Golan. Or il n'y aura pas de règlement d'ensemble sans règlement de la question des territoires occupés : autant la guerre de six jours a montré aux Arabes les dangers qu'entrainait une « danse du scalp » menée de manière irresponsable autour de l'Etat juif, autant celle de 1973 aurait dû convaincre Israël qu'il n'y aura pas de paix sans un retour aux frontières de 1967.

En même temps, cette guerre a rétabli l'équilibre militaire et psychologique entre les belligérants, et offert des conditions favorables à un règlement, qui ne se retrouveront pas de si tôt dans la région. Déjà, en 1947, comme le note Nahum Goldmann (1), Israël a eu la chance de naître « *à la dernière minute* », alors que la période coloniale touchait à sa fin : quinze ans plus tard, on n'aurait jamais trouvé une majorité à l'ONU pour décider du partage de la Palestine contre la volonté unanime des Arabes. Aujourd'hui, l'Etat juif a enfin une chance sérieuse de se faire admettre par ses voisins, profitant d'une conjonction de dirigeants arabes modérés, d'une bonne situation militaire, de la protection américaine et de ce qui subsiste de détente Est-Ouest. Saura-t-il saisir cette seconde chance et se résoudre aux sacrifices nécessaires ?

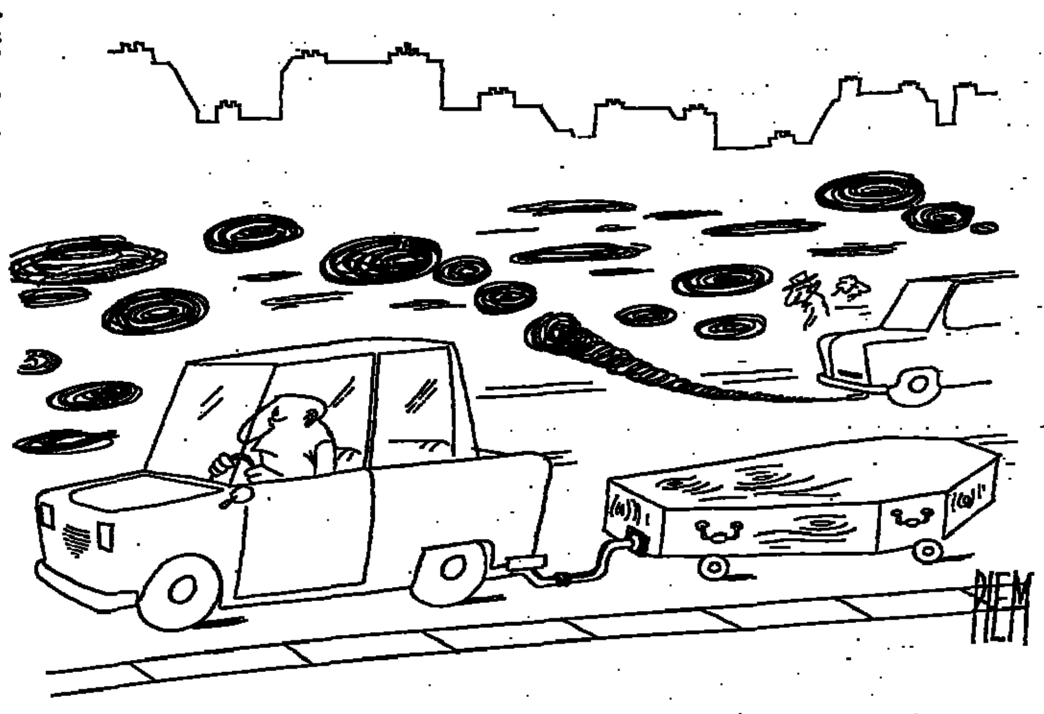
**FIN**

(1) Dans son livre : *Où va Israël ?* (Calmann-Lévy).









# DIPLOMATIE

LA VISITE OFFICIELLE EN FRANCE DU CHEF

## « Le président Giscard d'Estaing nous paraît avoir l'esprit beaucoup plus décolonisé que ses prédécesseurs » *nous déclare M. Ould Daddah*

**Nouakchott. — Souriant et calme comme toujours, le cheveu dru et la courte barbe un peu plus blancs, peut-être, le président Moktar Ould Daddah a bien voulu, à l'occasion des fêtes du quinzième anniversaire de l'indépendance de la Mauritanie, recevoir l'envoyé du « Monde ». En janvier 1973, c'est par une interview à notre journal qu'il avait annoncé sa décision de rompre les négociations sur la révision des accords de coopération avec la France. A la veille de sa visite à Paris, dont la préparation avait pourtant été marquée de quelques malentendus d'ordre protocolaire, il nous a confirmé que les rapports des deux pays s'étaient considérablement améliorés. C'est dans une autre direction, celle du Sahara occidental, que se tournent désormais les regards des Mauritaniens.**

*« M. le président, il y a deux ans et demi, vous aviez donné une interview au* Monde *à un moment difficile des relations franco-mauritaniennes. Peut-on dire que votre visite à Paris consacre leur amélioration ?*

— Les rapports de nos deux pays sont effectivement bien meilleurs. Le président Giscard d'Estaing nous paraît avoir l'esprit beaucoup plus décolonisé que ses prédécesseurs. Nous l'avons constaté au ton de ses remarques après la remise des lettres de créance de notre nouvel ambassadeur. Aussi avons-nous reçu très cordialement M. Abelin, lorsqu'il est venu ici. *« Nous n'avons plus l'esprit décolonisé*, lui avons-nous dit, *et vous avez beaucoup plus l'esprit décolonisateur.* » Je crois que nous avons vraiment parlé sans arrière-pensée.

*— Peut-on dire qu'il n'y a plus du tout de contentieux entre nos deux pays ? Les problèmes posés par la nationalisation de la Miferma, par exemple, sont-ils tous réglés ?*

— Tout n'est pas réglé. Mais il ne s'agit pas d'un contentieux. Nous discutons avec les anciens actionnaires les questions d'indemnisation. Ils demandent bien sûr beaucoup plus que ce que nous pouvons payer. Mais nous finirons par trouver une solution. En attendant, nous considérons comme un fait très positif que la totalité du personnel français soit demeurée à son poste. Il est vrai que nous avons intégralement maintenu les avantages dont il bénéficiait.

*— Le personnel mauritanien n'a-t-il pas protesté ?*

— Nous avons eu des discussions au sein des organisations syndicales. Nous lui avons expliqué la situation.

*— Les avantages que vous escomptiez de la nationalisation de la Miferma ne se sont-ils pas trouvés affectés par le ralentissement de la demande mondiale de minerai de fer ?*

— Pour le moment, la diminution des quantités livrées a été compensée par la majoration du prix. Mais elle est importante puisque l'extraction ne dépassera pas, cette année, 9 millions de tonnes contre 12 millions en 1974. Si la conjoncture économique internationale continue de se détériorer, cela nous posera des problèmes dans l'avenir. Mais pas pour 1975 ni 1976.

*— Ne trouvez-vous pas finalement un avantage à la diminution de l'extraction dans la mesure où le gisement en exploitation doit être épuisé dans un avenir rapidement prochain ? N'a-t-on pas dit que la Miferma avait mis les bouchées doubles, dans la perspective de la venue à expiration de sa concession ?*

— Au rythme actuel, nous avons douze ans d'exploitation devant nous. Mais ensuite nous exploiterons d'autres gisements.

*— Moins riches ?*

— On a découvert un procédé d'enrichissement à sec à un prix beaucoup plus raisonnable que ce que l'on avait redouté.

*— Mais qui implique d'énormes investissements ?*

— Oui, mais nous pensons que d'ici à la fin des études nous aurons trouvé les moyens de financement nécessaires, qui sont de l'ordre de 400 à 500 millions de dollars. De toute façon nous avons, comme je vous l'ai dit, dix années au moins devant nous.

*— En dehors du fer, quelle est la principale source de revenus de la Mauritanie ?*

— La pêche ; il existe sur nos côtes des possibilités considérables et nous étudions les moyens de les préserver. Vous savez qu'opèrent tout près d'ici des bâtiments dont je ne préciserai pas davantage la nationalité. Ils ont des radars qui repèrent nos vedettes de surveillance dès qu'elles quittent le port et ils prennent aussitôt le large.

*— Envisagez-vous d'étendre à nouveau la largeur de vos eaux territoriales ?*

— Nous les avons déjà portées de 12 à 30 milles. Nous ne les étendrons pas d'avantage. Nous préférons avoir des eaux que nous puissions tant bien que mal protéger.

*— Il y a deux ans la Mauritanie avait terriblement souffert de la sécheresse. La situation économique s'est-elle depuis lors améliorée ?*

— Oui, indiscutablement, grâce, d'une part, à la nationalisation de la Miferma, d'autre part, à l'accroissement de la pluviométrie. L'agriculture reprend. L'élevage est plus long à redémarrer.

*— Y a-t-il un mouvement de retour en brousse des nomades qui s'étaient réfugiés en ville après la perte de leurs troupeaux ?*

— La majorité sont restés. Deux arrondissements ont été aménagés pour eux au sud et au nord de Nouakchott — Ils sont trente-cinq mille d'un côté, dix-sept mille de l'autre. Nous leur avons amené l'eau et, partiellement, l'électricité.

*— D'une manière générale, avez-vous beaucoup ressenti les effets de l'inflation mondiale ?*

— Oui, surtout pour le sucre, dont notre peuple est gros consommateur, sous forme de pains que nous ne trouvons qu'en France, en Belgique et en Egypte. Certaines commandes ont dû être passées à un prix exorbitant.

### Le Sahara occidental : « Une grande cause nationale »

*— En politique étrangère, votre problème principal est bien entendu celui du Sahara occidental.*

— Je l'ai mis en tête de mon message à la nation, à la place habituellement réservée à la politique intérieure. Le retour du Sahara occidental à la Mauritanie est devenu une grande cause nationale, comme vous avez pu le constater ici.

*— Lorsque vous parlez de retour à la Mauritanie, vous n'envisagez pas la totalité du territoire du Sahara occidental ?*

— Non, nous avons conclu, comme vous le savez, un accord avec le Maroc, qui délimite des zones d'influence. Elles dessinent le futur partage.

*— L'accord que vous avez conclu avec Rabat et Madrid ne va-t-il pas à l'encontre de la résolution des Nations unies prévoyant l'autodétermination des l'autodétermination des Sahraouis ?*

— Je suis étonné qu'à l'extérieur on s'intéresse si peu aux positions exprimées par les vrais Sahraouis. Celle du Front Polisario est souvent exposée par les mass media, mais au sud du Sahara la population entière a manifesté le désir de se faire rattacher à la Mauritanie. Des notabilités passent la frontière. La deuxième personnalité du Sahara, le vice-président de la Jemaa, est venue ici pour exprimer son accord avec nous, tandis que la première allait au Maroc. Chaque jour, de nouveaux Sahraouis rallient le Front pour le rattachement à la Mauritanie.

*— Croyez-vous que l'Algérie, qui s'est beaucoup engagée dans cette affaire, puisse assister sans réagir à la mise en application d'une solution à laquelle elle n'aurait eu aucune part ?*

— C'est un sujet que je préfère ne pas aborder. En parler ne peut que compliquer les choses.

*— Et la présence du Front Polisario dans la région méridionale ne constitue-t-elle pas un obstacle au rattachement ?*

— Entre Sahariens authentiques on s'arrange toujours.

*— En dehors du Sahara, il existe en Afrique un autre conflit, celui de l'Angola. Comptez-vous reconnaître le M.P.L.A. ?*

— Compte tenu de notre idéologie, une telle reconnaissance pourrait paraître logique, mais nous ne voulons pas être systématiques : nous attendrons pour prendre une décision que la situation se clarifie.

*— Comptez-vous sur l'O.U.A. pour parvenir à une issue ?*

— L'O.U.A. a rendu de grands services. Il est significatif qu'aucun Etat membre n'en soit jamais sorti et que toute nation qui accède à l'indépendance demande aussitôt à y adhérer.

*— Pour en venir à la politique intérieure, votre action a souvent été critiquée par des Mauritaniens vivant à l'étranger, notamment par des étudiants. Qu'en pensez-vous ?*

— Lors du quatrième congrès de notre parti, la quasi-totalité des étudiants après avoir analysé mon rapport y ont trouvé des éléments qui leur donnaient satisfaction.

*— Par exemple ?*

— La nationalisation de la Miferma, la sortie de la zone franc.

*— Vous avez encore cependant des détracteurs...*

— Il y a toujours des exceptions qui confirment la règle. L'unanimité, d'ailleurs, je n'y crois pas. Je ne fais pas un malheur de l'attitude des jeunes. En un sens elle est normale.

*— Y a-t-il un sujet dont vous auriez aimé parler et sur lequel je ne vous ai pas interrogé ?*

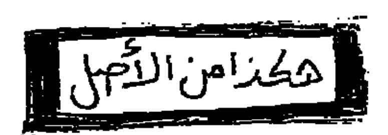
— La collaboration arabo-africaine. Je la crois absolument indispensable. Et nous sommes à la meilleure place pour le comprendre... »

*Propos recueillis par*
ANDRÉ FONTAINE.

## M. HENRI RAHARIJAONA EST NOMMÉ AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE MALGACHE EN FRANCE

M. Henri Raharijaona, précédemment ambassadeur de la République malgache aux Etats-Unis, a été nommé ambassadeur en France le mardi 2 décembre. Il succède à M. Armand Rajaonarivelo, qui avait été nommé à ce poste en novembre 1973.

[Né le 13 octobre 1932, M. Henri Raharijaona a été, de 1960 à 1965, membre, puis directeur du cabinet du garde des sceaux. De 1965 à 1971, il a exercé les fonctions de magistrat et est ancien premier président de la cour d'appel de Tananarive. En 1971, il a été nommé secrétaire d'Etat aux affaires étrangères avant d'exercer, depuis 1972, les fonctions d'ambassadeur à Washington.]





# DIPLOMATIE

## DE L'ÉTAT MAURITANIEN

*PORTRAIT*

### L'obsession de l'indépendance nationale

*Ce quinquagénaire aux traits fins, au visage affable éclairé par un sourire un peu mélancolique, porte avec élégance un collier de barbe grisonnant. Le regard est empreint de douceur, et les yeux, très mobiles, se posent sur l'interlocuteur avec un humour teinté d'indulgence. Pourtant, M. Ould Daddah est doué d'une volonté peu commune dont il a donné maintes preuves depuis près de vingt ans qu'il est au pouvoir.*

*Comme les présidents Senghor (Sénégal), Houphouët-Boigny (Côte-d'Ivoire) et Ahidjo (Cameroun), M. Moktar Ould Daddah appartient à la première génération de leaders politiques issue de la décolonisation en Afrique. Comme ses « grands anciens », il a accédé au pouvoir dès l'époque de la loi-cadre Defferre de juin 1956, et recueilli sans heurt l'héritage colonial.*

*Né en 1924 dans une famille maraboutique de la région de Boutilimit, dans l'émirat du Trarza, il est parvenu à concilier la tradition islamique et la culture occidentale, sans jamais renier ni l'une ni l'autre. Musulman convaincu, d'une piété fervente, il connaît particulièrement bien la littérature et la civilisation arabes. Il a suivi avec assiduité les cours de la médersa de sa ville natale, puis ceux de l'Ecole des fils de chefs de Saint-Louis du Sénégal, où il apprit la langue française, avant de devenir interprète dans l'administration coloniale, puis élève de l'Ecole nationale des langues orientales vivantes.*

*Comme M. Léopold Senghor, il épousa une française, dont il fit la connaissance sur les bancs de la faculté de droit, quelques années après qu'il eut passé son baccalauréat à Nice. C'est à ses côtés qu'il découvre la littérature classique, les auteurs modernes — au premier rang desquels Saint-Exupéry, dont il apprécie les descriptions du Sahara et des hommes qui l'habitent, — ainsi que la musique européenne. C'est avec elle qu'il fréquente les cercles intellectuels de gauche, dans les rangs desquels se trouvent ses plus anciens et plus fidèles amis.*

#### Les fruits de l'obstination

*Après avoir passé sa licence en droit, il revient en Afrique et entre comme avocat stagiaire à l'étude de M. Boissiers Palun, un des maîtres du barreau dakarois, qui devait ultérieurement faire une carrière de diplomate, d'abord comme ambassadeur du Sénégal, puis comme représentant de l'Ordre souverain de Malte.*

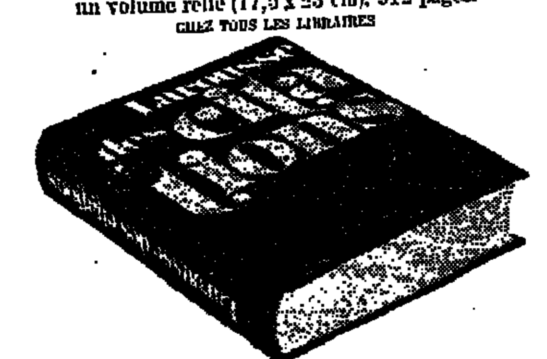
*En 1957, il entre dans la vie politique en se présentant aux élections à l'Assemblée territoriale mauritanienne. Candidat de l'Adrar, région septentrionale, il est élu sans difficulté. Mettant immédiatement en accord ses principes et sa politique, il ne dissimule point l'inquiétude que suscite chez lui l'aggravation du conflit algérien. Nommé vice-président du conseil de gouvernement en mai 1957, il ne cessera jusqu'à la prochaine proclamation de l'indépendance de son pays, trois ans plus tard, de mettre en garde les dirigeants français contre les conséquences du drame algérien sur leurs rapports avec les Etats sud-sahariens. Cette attitude, dit-on, agaçait quelque peu le général de Gaulle, qui témoignait cependant d'une grande estime pour cet interlocuteur obstiné jusqu'à l'entêtement.*

*Devenu chef de l'Etat en novembre 1960, élu président de la République en août 1961, réélu en 1968 et en 1975, il peut être considéré comme le véritable fondateur de la République islamique de Mauritanie, Etat que les dirigeants des anciennes fédérations d'A.O.F. et d'A.E.F. portèrent sur les fonts baptismaux, alors que Rabat lui déniait à l'époque tout droit à l'existence, et exigeait son rattachement pur et simple au royaume chérifien.*

*L'expansionnisme marocain n'est plus qu'un mauvais souvenir, puisque Rabat et Nouakchott sont aujourd'hui d'accord pour se partager le Sahara espagnol. En dépit de sa probité et de son dévouement à l'Etat, le président Ould Daddah a dû faire face, depuis son accession à la magistrature suprême, à diverses contestations. Il a triomphé de celle des « vieux turbans », qui lui reprochaient son progressisme et son égalitarisme, dangereux, à leurs yeux, pour la sauvegarde des traditions. En effet, en prenant appui sur les cadres du parti unique, il a mis au pas les émirs et leurs guerriers. En revanche, il n'est pas encore parvenu à réduire au silence, ou à rallier entièrement, les éléments les plus radicaux de la jeunesse, partisans d'un système parlementaire qu'il considère, pour sa part, comme totalement inadapté aux réalités mauritaniennes. C'est avec une certaine amertume qu'il ressent la défiance des jeunes, car il considère que son action politique, dominée par l'obsession de l'indépendance nationale, devrait lui valoir une image de marque incontestée de leader progressiste.*

PHILIPPE DECRAENE.









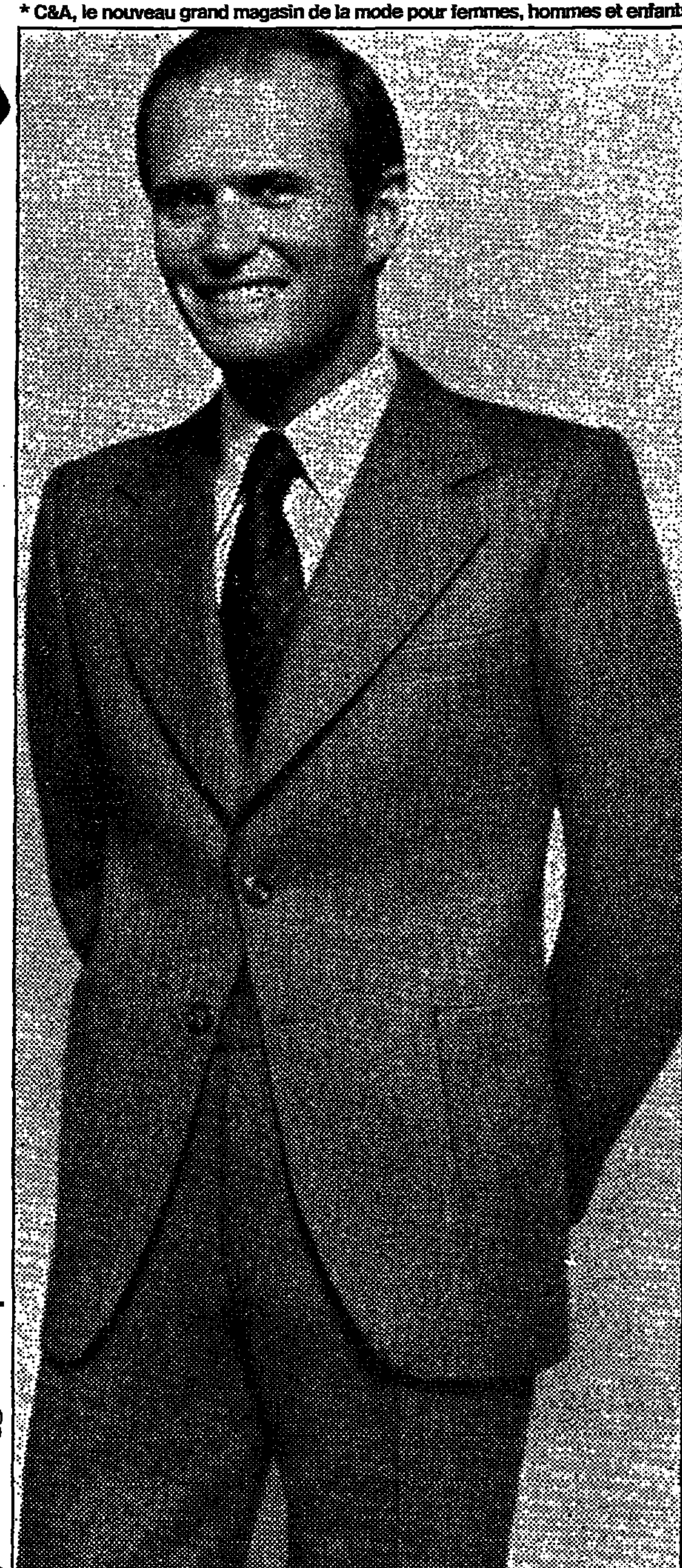














# DIPLOMATIE

LE VOYAGE DE M. FORD A PÉKIN

## La rencontre avec M. Mao Tse-toung n'a pas mis fin à la morosité de la délégation américaine

**Le président Ford a eu, mercredi matin 3 décembre à Pékin, un second entretien avec M. Teng Hsiao-ping, premier vice-premier ministre chinois. Il a déclaré aux journalistes que sa rencontre, mardi, avec M. Mao Tse-toung, avait donné lieu à « une conversation importante sur de nombreuses questions intéressant la scène internationale et nos relations bilatérales ».**

Pékin. — Le moment le plus important du séjour de M. Ford est passé, puisque le président a conversé, mardi soir 2 décembre, près de deux heures avec le président Mao Tse-toung.

Le *Quotidien du peuple* de mercredi publie en première page une grande photographie de l'entrevue. Mais le ton général de cette seconde visite en Chine d'un président américain paraît être d'ores et déjà donné, et l'impression de la plupart des observateurs est qu'il se teinte d'un brin de morosité.

Particulièrement caractéristique est la manière dont la délégation américaine a choisi de rendre compte de l'entrevue de MM. Ford et Mao Tse-toung. Commencée vers 16 h. 30, la rencontre s'est achevée vers 18 h. 20, et la foule de journalistes américains, qui accompagent le président a commencé à assiéger le centre de presse organisé par la Maison Blanche pour obtenir un minimum d'informations. Ne voyant rien venir, tout le monde s'accorda une trêve pour aller voir, avec M. Ford, sa femme et sa fille, le spectacle de ballet révo-

De notre correspondant

lutionnaire offert par les autorités. Et l'attente recommença... Ce ne fut qu'un peu avant 23 heures que le porte-parole de la Maison Blanche, M. Nessen, publia une « *déclaration du gouvernement chinois* » — en fait une dépêche de l'agence Chine nouvelle — qui donnait, indiquait-il, une « *honnête description* » de ce qui s'était passé. La dépêche indique que les deux présidents ont eu « *des discussions sincères et significatives sur un large éventail de problèmes dans une atmosphère amicale* ».

Il fut impossible d'obtenir un mot de plus de M. Nessen, non plus qu'une explication sur ce procédé très étrange et sans précédent qui consiste, pour la Maison Blanche, à laisser à une agence étrangère le soin de rendre compte des activités du président. On sait que les dirigeants chinois exigent toujours de leurs hôtes une grande discrétion dans ce genre de circonstances. Il n'en reste pas moins que la démarche américaine laisse le fâcheux sentiment qu'on préfère se cantonner dans un silence prudent et abandonner aux autorités chinoises la responsabilité de leurs appréciations.

Que le président Mao, comme on devait l'apprendre d'autre part, ait raccompagné ses hôtes jusqu'à la porte, cela fait partie de la politesse chinoise. Mais il y a tout lieu de croire qu'il s'est montré aussi sévère dans ses jugements sur la situation internationale que dans la sombre analyse qu'il en avait donnée en octobre devant M. Kissinger.

L'impression que la délégation américaine se trouve sur la défensive face à ses interlocuteurs chinois est confirmée par les rares indications qui filtrent sur les autres conversations. Les collaborateurs de M. Ford n'ont cessé, en effet, d'affirmer qu'ils veulent bien entendre les thèses chinoises sur la détente, mais, les Etats-Unis ne sont pas prêts pour autant à changer de politique. Si chacun parle volontiers de « *franchise* », il n'est pas sûr, dans ces conditions, qu'un véritable dialogue « *constructif* » parvienne à se nouer.

Mardi soir déjà, certains commençaient à s'interroger sur l'utilité véritable de ce voyage. M. Kissinger n'avait-il pas déjà entendu il y a quelques semaines les mêmes discours ? Il n'y a guère de doute que l'on trouve avantage du côté chinois à faire la connaissance du chef de l'exécutif américain. Le bruit d'un départ possible de M. Kissinger dans les prochains mois court avec assez d'insistance pour que Pékin souhaite établir un contact direct avec le président.

Il est moins sûr, à en croire les observateurs qui l'accompagnent, que M. Ford retire de sa visite tous les avantages qu'il pouvait en espérer sur le plan de la politique intérieure. Des millions de téléspectateurs aux Etats-Unis ont pu le voir prononcer lundi soir un discours jugé d'une grande platitude. D'aucuns décèlent sur son visage des signes de « *préoccupation* » au fur et à mesure que les conversations avancent. La manière dont il a été rendu compte de son entrevue avec le président Mao n'est pas de nature à corriger cette impression.

ALAIN JACOB.

## Déception à Hanoï à l'issue des discussions avec la délégation française

Hanoï (A.F.P.). — *La délégation française, dirigée par M. de Courcel, a quitté Hanoï mardi 2 décembre, à l'issue d'entretiens qui ont déçu les dirigeants vietnamiens.*

Selon des renseignements puisés à bonne source, le premier ministre nord-vietnamien, M. Pham Van Dong, dûment mandaté par les autres responsables, avait abordé ces négociations dans un esprit particulièrement ouvert. Vendredi, il avait effectué une démarche insolite en se rendant à l'ambassade de France pour y dîner avec la délégation française. Bouleversant les habitudes d'un protocole très strict en y restant plus longtemps que prévu, il avait donné à l'issue de cette réception une chaleureuse accolade au responsable de la délégation française.

On pouvait alors penser que « *l'histoire d'une paix manquée* » — pour reprendre les termes autrefois utilisés par M. Sainteny — faisait effectivement partie du passé, comme l'ont souhaité et le réclament les responsables de Hanoï. Le 1er mai 1973, le premier ministre, apostrophant le correspondant de l'A.F.P. à l'issue d'un meeting populaire, lui avait demandé : « *Alors, que fait la France ?* » Or le communiqué commun (*le Monde* du 2 décembre) montre que les discussions n'ont abouti qu'à un règlement d'affaires consulaires auquel il était possible de parvenir sans déplacer des délégations de haut niveau.

Tant du côté vietnamien que parmi certains membres de la délégation française, le laconisme du communiqué a surpris. Les autorités nord-vietnamiennes auraient souhaité un communiqué « *plus chaleureux* » qui aurait permis d'affirmer que l'on faisait table rase « *de la guerre d'Indochine* », même si le protocole d'accord financier pour l'exercice 1975, qui va être incessamment signé à Hanoï, a toutes les chances, par son volume qui devrait presque doubler, de démontrer que Paris ne se désintéresse pas totalement des affaires du Sud-Est asiatique. Il semblerait, aux yeux des Vietnamiens, qu'un peu moins de rigidité dans la négociation aurait eu autant de prix que quelques millions de francs.

# NATIONS UNIES

## Vingt pays présentent un projet de résolution en faveur de l'autodétermination du Sahara occidental

*En application de l'accord tripartite signé à Madrid le 14 novembre dernier, divers services publics du Sahara occidental ont été pris en charge par des militaires et des fonctionnaires marocains et mauritaniens. D'après certains journaux espagnols, le roi Hassan II serait attendu prochainement à El Aïoun. L'évacuation de l'armée espagnole se poursuit et la majorité des effectifs auront quitté le territoire avant la fin du mois. Selon le quotidien* Informaciones, *il n'y aura plus un seul soldat espagnol au Sahara occidental le 10 janvier. Enfin, deux faits nouveaux illustrent la tension entre Alger et Rabat : les employés de la compagnie Air Algérie ont décidé de boycotter les appareils de Royal Air Maroc, et une émission intitulée « La voix du Sahara libre » a fait son apparition à la radio algérienne. Diffusée en arabe, elle paraît réalisée par des membres du Front Polisario.*

Nations unies (New-York). — Vingt pays ont présenté mardi 2 décembre à la commission des

De notre correspondant

territoires sous tutelle, qui discute de la décolonisation du Sahara occidental, un projet de résolution réaffirmant l'attachement des Nations unies au principe de l'autodétermination et soulignant la responsabilité de la puissance administrante, c'est-à-dire l'Espagne, en ce qui concerne la garantie de la libre expression de la volonté des habitants.

Le projet demande à l'Espagne de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour que les personnes originaires du territoire puissent exercer librement, sous le contrôle de l'ONU, leur droit à l'autodétermination. En revanche, il ne dit mot sur le récent accord de Madrid entre l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie. Selon les rumeurs qui circulent dans les couloirs des Nations unies, l'Algérie aurait souhaité que cet accord soit explicitement condamné. Elle se serait heurtée à l'opposition de certains pays africains, soucieux de ne pas accroître les divisions qui se sont fait jour à ce sujet en Afrique. La commission avait en effet été saisie quelques jours plus tôt d'un texte plus favorable au Maroc et la Mauritanie qui avait comme coauteurs trois pays africains : le Sénégal, la Tunisie et le Zaïre. L'Algérie serait également déçue par le fait qu'un seul pays arabe, la République démocratique et populaire du Yémen, figure parmi les coauteurs du projet favorable à l'autodétermination.

Bien que l'adoption du nouveau projet par la commission ne fasse aucun doute — on estime qu'il devrait recueillir plus de 90 voix, donc une large majorité, — il n'est pas impossible que le projet favorable aux thèses marocaines soit également voté, plusieurs pays apportant leurs suffrages aux deux textes.

Ph. B.

### LE GOUVERNEMENT DU FRETILIN « DÉSIRE » ÊTRE REPRÉSENTÉ AU SEIN DE L'ORGANISATION

**Le secrétariat général de l'ONU a reçu mardi 2 décembre un télégramme daté du 29 novembre exprimant le « désir » du gouvernement de la République démocratique de Timor oriental d'être admis à l'ONU.**

**Ce télégramme, qui est signé par M. Francis Xavier Do Amarel, président du FRETILIN et président de la République, ne demande cependant pas officiellement l'admission du territoire à l'ONU.**

**De son côté, le gouvernement portugais a demandé à l'ONU d'intervenir pour protéger la vie et les droits du peuple de Timor en même temps que la paix et la sécurité internationales.**

**Dans une lettre adressée mardi au secrétaire général, le représentant de Lisbonne déclare que le Portugal, en tant que puissance administrante, ne peut pas accepter les revendications d'indépendance ou d'intégration dans des Etats tiers qui ne sont pas conformes aux principes d'autodétermination. Il condamne toute intervention militaire à Timor. Lisbonne demeure prêt à organiser une conférence des partis timorais.**

**● A DILI, le FRETILIN s'attend à une attaque massive contre la capitale et lance un appel au monde pour que cesse la « criminelle agression » indonésienne. — (A.F.P., Reuter.)**



# AMÉRIQUES

## Chili

### LE MIR DÉMENT AVOIR CONDAMNÉ A MORT SES DEUX DIRIGEANTS RÉFUGIÉS DANS DES AMBASSADES

Le *Mercurio*, principal quotidien de Santiago a récemment publié un communiqué attribué au comité central du MIR, selon lequel deux des principaux dirigeants de ce Mouvement de la gauche révolutionnaire, MM. Andres Pascal Allende, secrétaire général, et Nelson Guttierez, ont été condamnés à mort par leur organisation.

Le comité extérieur du MIR, à Paris, a publié, le lundi 1er décembre, un communiqué qualifiant de « mensonge » et de « provocation » le texte du *Mercurio*.

« *Nous nions toute réalité à cette manœuvre par laquelle la junte chilienne pense pouvoir assassiner Andres Allende, manœuvre déjà dénoncée par l'ambassadeur de Costa-Rica à Santiago. Nous faisons appel à la vigilance de l'opinion publique et des organisations internationales afin d'éviter de nouveaux assassinats* », déclare le MIR. — *(A.F.P.)*

*

**[Récemment, la junte militaire de Santiago a tenté d'accréditer l'idée que plusieurs dizaines de personnes — dont certaines avaient, auparavant, été vues dans des prisons ou des camps de concentration au Chili, et dont les familles étaient depuis sans nouvelles, — étaient mortes en réalité lors de règlements de comptes politiques. Le Comité de coopération pour la paix et l'ancien président démocrate-chrétien, M. Eduardo Frei, avaient, en vain, demandé à la Cour suprême de se pencher sur cette affaire dite des « cent dix-neuf disparus ».**

**Les auteurs du « communiqué » annonçant la condamnation à mort des deux dirigeants du MIR ont peut-être estimé que leur texte serait crédible, parce que le Mouvement de la gauche révolutionnaire avait condamné les responsables politiques de la gauche chilienne qui avaient cherché asile dans des ambassades après le coup d'Etat du 11 septembre 1973.]**

● LE PARTI SOCIALISTE français dénonce « *la répression de masse fondée sur la violence* », qui s'exerce au Chili, et s'élève notamment contre « *les arrestations de Manuel Dinamarca, ancien secrétaire général de la centrale unique des travailleurs, Yvan Nunez, ancien dirigeant du syndicat de l'éducation, de Carlos Moral, syndicaliste enseignant, tous les trois membres du parti socialiste chilien, les assassinats de cadres du parti communiste chilien, l'arrestation de religieux et de religieuses, la dissolution du comité de coopération pour la paix et les menaces qui pèsent sur la vie de Pascal Allende et Norman Guttierrez, dirigeants du MIR* ».

# DIPLOMATIE

## CORRESPONDANCE

# « Mettre le Quai d'Orsay en mesure d'acquitter une mission d'intérêt national »

*M. R. de Saint-Légier, secrétaire général de l'Association professionnelle des agents diplomatiques et consulaires (ENA) et M. G. Julienne, secrétaire général de l'Association professionnelle des agents d'Orient, d'Extrême-Orient et d'Europe orientale, reprochant aux articles de Maurice Delarue sur le Quai d'Orsay (« Le « Quai » dans les brumes »,* le Monde *du 10 au 14 octobre) de* « ne pas montrer plus nettement la mission du ministère des affaires étrangères », *nous adressent une lettre dont nous extrayons les passages suivants :*

(...) Le gouvernement se doit de disposer d'un instrument assurant l'unité de conception et d'exécution de son action extérieure. C'est au ministère des affaires étrangères qu'il revient, dans le cadre des orientations établies par le président de la République et le gouvernement, de coordonner l'activité internationale des autres administrations qui échappent mal à la tentation de négocier seules en vertu d'impératifs purement sectoriels, d'éviter que les engagements extérieurs du pays ne se contredisent, de proposer, le cas échéant, les arbitrages nécessaires, bref, de maintenir la cohérence, la continuité et la fermeté d'un dessein. Ce ministère assure, en outre, une tâche de prévision et de prospective, en concevant et en proposant au gouvernement des choix de politique étrangère fondés sur l'analyse des informations de toute nature, qu'il recueille et évalue en permanence.

L'activité du ministère se traduit « sur le terrain » par le recours à un faisceau de techniques complexes, que ce soit dans le domaine particulier de la diplomatie multilatérale ou dans celui des rapports bilatéraux. L'ambassadeur intervient, en effet, quotidiennement, dans des secteurs aussi variés que les relations économiques et financières, l'appui aux exportateurs et aux entreprises françaises, les relations culturelles, scientifiques et de coopération technique (où il gère souvent d'importants crédits publics), sans omettre la protection des personnes et des biens de nos compatriotes à l'étranger. (...)

C'est bien parce que le ministère des affaires étrangères, dans sa mission de service public, participe de l'un des aspects fondamentaux de l'Etat que les problèmes abordés dans vos articles présentent une importance et une acuité qui vont au-delà des questions de carrière ou de confort personnel. Il s'agit de savoir si les fonctionnaires de ce département seront mis à même de s'acquitter dans les meilleures conditions d'efficacité et de dignité d'une mission d'intérêt national. A cet égard, nous ne pouvons que regretter avec vous la faiblesse des moyens budgétaires consacrés par la France à sa représentation internationale (...) ainsi que l'encombrement du corps des affaires étrangères au milieu et au sommet de l'échelle des âges.

*Souhaitant préciser certains points bloqués dans ces articles, MM. de Saint-Légier et Julienne ajoutent :*

En ce qui concerne les anciens élèves de l'ENA, vous leur attribuez trop généreusement la préférence pour les affectations dans les grands postes alors que ces agents (...) sont répartis entre un très grand nombre de postes, notamment dans le tiers-monde et dans les pays socialistes. Leur avancement est de surcroît moins rapide que vous ne l'indiquez (1), tandis qu'ils accèdent aux postes de responsabilité beaucoup plus tard que leurs camarades de promotion d'autres administrations.

Vous présentez le cadre d'Orient comme un corps de « spécialistes » cantonnés à une zone d'activité strictement limitée. Or, les agents d'Orient, qui constituent, au même niveau que leurs collègues de l'ENA, l'un des deux cadres vivants du département, ont une double vocation qui mérite d'être soulignée car elle fait leur originalité et leur importance : celle de spécialistes, d'une part, mais aussi celle de diplomates à part entière. A ce dernier titre, leur zone d'activité s'étend à tous les domaines politiques, économiques, culturels et scientifiques, et il leur revient de s'ouvrir à tous les problèmes internationaux qui peuvent intéresser notre pays. En effet, le concours d'Orient n'est pas une porte d'entrée au Quai pour les « recalés de l'ENA », comme la présentation de votre premier article le laisse entendre. Ceux qui choisissent cette voie d'accès à la carrière diplomatique le font délibérément et par intérêt marqué pour les civilisations vers lesquelles ils se tournent. Il s'agit là d'un sujet d'étude qui exige assez de temps et d'effort pour impliquer, de la part des candidats, un choix difficilement compatible avec la préparation des épreuves d'entrée à l'ENA (...).

* * *

*De son côté, M. Christian Daziano, secrétaire général du bureau des secrétaires adjoints des affaires étrangères, nous fait remarquer que la* « catégorie A » *n'existe pas dans le statut de la fonction publique. Mais le* « cadre A », *comme nous l'écrivions, n'en est pas moins l'appellation en usage pour désigner les secrétaires adjoints des affaires étrangères, dont M. Daziano indique que* « leurs responsabilités, leurs rémunérations et leurs perspectives de carrière sont sans rapport avec leurs qualifications professionnelles ».

*Enfin, le Syndicat autonome des affaires étrangères* « sans nier le succès modéré de la C.G.T. et de la C.F.D.T. » *nous fait remarquer que, dans la* « petite catégorie », *il reste le plus important, ayant obtenu dix sièges sur vingt-huit et 35,74 % des voix aux élections dans huit commissions paritaires.*

(1) Les chiffres que nous indiquions, portant sur les promotions depuis dix ans, ne sont cependant pas infirmés par les plus récents avancements.

## LA PUBLICATION DE L'ACTE D'HELSINKI

*A la suite de la lettre de M. Crémieux-Brilhac, directeur de la* Documentation française *(le Monde daté 30 novembre-1er décembre), M. Lucien Sève, directeur des Editions sociales, nous écrit que la diffusion de l'acte final de la conférence d'Helsinki a été assurée par le gouvernement français* « sous forme d'un numéro de *Documents d'actualité internationale* qui, en dehors du service aux abonnés de la *Documentation française*, a été distribué dans quelques services officiels et mis en librairie sous couverture cartonnée à... 4 000 exemplaires (quatre mille) ».

*M. Sève ajoute :* « En tout cas, c'est précisément pour cette raison que les Editions spéciales, quant à elles, ont décidé de publier ce texte capital dans leur collection de poche Notre Temps, à un tirage initial de beaucoup supérieur à celui auquel le gouvernement français a cru bon de faire procéder. Et c'est ce qui nous autorise pleinement à affirmer, comme il est écrit au dos de notre volume, qu'il « comble une lacune », car jusqu'ici « *n'existait pas, dans notre pays, d'édition* destinée au plus large public ».



# HISTOIRE

# MAURRAS, 1940 et la « divine surprise »

**Au cours du débat télévisé sur la déportation des enfants juifs sous l'occupation allemande (« le Monde » du 20 novembre), un des participants avait utilisé la formule de Charles Maurras, la « divine surprise », pour qualifier la victoire nazie. Plusieurs correspondants nous font remarquer que l'animateur de « l'Action française » s'était efforcé de préciser près d'un an plus tard dans quel esprit il avait parlé en 1940 de « divine surprise ».**

**C'est le 15 avril 1941 qu'a paru, dans « l'Action française », le texte suivant de Charles Maurras que nous communique un lecteur, M. Raymond Garreau :**

*« La « Divine Surprise » c'est le titre d'un article de moi, paru au Petit Marseillais et qui ne traite ni de la défaite ni de la guerre. Le thème est celui-ci : le passé, les services, l'extrême variété des services rendus par M. le maréchal Pétain, avaient éveillé, comme il était naturel, d'immenses espérances ; mais ces espérances ont été débordées, comblées et surpassées : au glorieux chef de l'armée de Verdun, au grand juge militaire des mutineries, au victorieux d'une campagne africaine à laquelle rien ne le préparait, à l'ambassadeur de Burgos et de Madrid, l'épreuve nouvelle a ajouté la révélation d'un admirable politique, d'un simple et sobre orateur, d'un grand écrivain, d'un philosophe social de premier ordre et enfin de l'homme, de l'homme-nation, ralliant tous les cœurs et tous les esprits à sa présence, à sa personne, toutes choses auxquelles nul n'avait le droit de s'attendre ni ne s'attendait. En cela a consisté la « divine surprise », comme le disent les lignes finales de mon article :*

*« Un poète — ce n'est pas » Mistral, — un poète versé comme lui dans les plus subtils » secrets de son art (Jean Moréas), a dit un jour que lorsque la poésie vient d'atteindre » tous les sommets de la perfection, quand elle a abordé et » même réalisé le sublime, il lui » manquerait pourtant quelque » chose aussi longtemps qu'elle » n'aurait pas produit ce qu'il » appelait la « divine surprise », » celle qui couvre, passe et submerge tous les espoirs. C'est » dans le même sens qu'il a été » parlé des parties divines de » l'art de la guerre. Eh ! bien, » une partie divine de l'art politique vient d'être touchée par » les surprises extraordinaires » que nous a faites le Maréchal. (...)*

*» L'héritier légitime et successeur direct de Mme Tabouis (Marcel Déat, dans l'Œuvre) a donc pris un mot de moi pour lui prêter le sens le plus contraire au véritable et pour tenter d'en faire une arme contre nous. (...) »*

(Texte publié dans le « Complément au Dictionnaire politique et critique », de Charles Maurras, fascicule 6, pages 372 et 373. Paris, Cahiers Charles Maurras, 13, rue Saint-Florentin.)

## UNE MISE AU POINT DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DU GÉNÉRAL DE GAULLE »

*Nous avons reçu de M. Albert Zaloum, secrétaire général de l'Association « Les amis du général de Gaulle » (251, rue de Crimée, Paris), la lettre suivante :*

L'Association nationale d'action pour la fidélité au général de Gaulle a fait paraître dans le numéro du *Monde* daté du 7 novembre, page 10, un article déclarant qu'elle n'avait rien de commun avec l'Association « Les amis du général de Gaulle ».

Le libellé injurieux de ce texte et son seul titre « Une mise en garde » qui se voudrait péjoratif, nous contraignent à cette mise au point.

D'une part, en effet, nous ne pensons pas que le général de Gaulle ait établi une liste limitative des groupements autorisés à se recommander de son nom. Celui-ci appartient désormais à l'histoire et doit pouvoir être invoqué par tous les Français désirant œuvrer à la continuation du Message inachevé de l'homme du 18 juin 1940.

Par ailleurs, notre appel en faveur des victimes d'un pays ami et malheureux, « le Liban », sans distinction de communautés religieuses, s'inspirait d'un souci purement humanitaire. Nous avions ouvert la souscription par un premier don de 500 francs. Il ne procédait d'aucune considération de lucre ou d'ambition, comme le laisse entendre le communiqué contre lequel nous protestons et à l'égard duquel nous formulons toutes réserves.

L'Association française « Les amis du général de gaulle » a été créée dans le seul but de veiller sur son œuvre de rénovation de la France et de continuer à diffuser son noble message, inspirée par ce qu'il avait dit « Puisque tout recommence toujours, ce que j'ai fait sera, tôt ou tard, une source d'ardeurs nouvelles après que j'aurai disparu. »

Ce qu'a fait le général de Gaulle, il ne l'a pas fait pour lui, mais pour la France et les Français et encore pour tous les hommes de bonne volonté à travers le monde. Plus de justice sociale et plus de dignité pour l'homme.

Animés par ses idées et ses buts nobles, nous continuerons donc son œuvre, malgré tous les obstacles semés sur notre route.

# POLITIQUE

## Deux opinions du CERES

### M. MOTCHANE : nous ne nous démarquons pas de l'ensemble du parti socialiste.

Dans un entretien accordé au quotidien *Libération*, M. Didier Motchane, membre du bureau exécutif du P.S. et animateur du Centre d'études, de recherches et d'éducation socialistes (CERES), a notamment déclaré :

« *Chirac tente d'opérer un amalgame sur le fond entre les positions du P.S. et celles de l'extrême gauche. En même temps, il essaye à tout hasard de jouer sur d'éventuelles divisions de notre parti.*

» *Le CERES n'a aucune raison, bien au contraire, de se démarquer sur ce point de l'ensemble du parti. Il contribuera, comme il l'a fait jusqu'à présent, à développer chez les socialistes la réflexion sur les problèmes du service militaire, de la défense nationale et du rôle de l'armée dans la nation. En attaquant la fédération de Paris du P.S. et les conventions d'appelés, c'est, faut-il le dire, l'ensemble de notre parti que Chirac vient d'attaquer, en même temps que tous ceux qui savent qu'en démocratie la seule armée qui tienne, est une armée démocratique.* »

### « REPÈRES » : M. Mitterrand adhère discrètement à la dictature du prolétariat.

La revue du CERES, *Repères* (1), publie, dans son numéro de novembre, un commentaire des propos de M. Mitterrand expliquant que l'héritage du P.S. se trouve « *tout entier contenu dans le discours prononcé à Tours par Léon Blum* » lors du congrès de scission entre communistes et socialistes (*le Monde* du 31 octobre). Les minoritaires du P.S. estiment que le premier secrétaire « *abandonne un peu trop vite l'héritage de Lénine aux seuls communistes* ». Mais surtout ils rappellent que dans ce discours de 1920 Léon Blum se prononçait « *en faveur de la dictature du prolétariat et de son parti à la seule condition qu'elle ne soit pas en réalité celle d'un petit groupe et que la conquête du pouvoir ne soit pas poursuivie comme un but en soi, indépendamment de la transformation révolutionnaire elle-même* ».

Le CERES se réjouit en conséquence de voir M. Mitterrand apporter son « *adhésion discrète* » à cette thèse, qu'il oppose à celle de la « *gestion améliorée du capitalisme* » qui est, selon lui, celle de M. Michel Rocard.

(1) *Repères*, novembre 1975, n° 27, 5, rue Payenne, 75003 Paris (8 F).

## A Marseille

### Trois jours pour faire connaître les DOM à la métropole

De notre correspondant

Marseille. — Renouant avec un passé séculaire, Marseille s'est remise pour trois jours à l'écoute de l'outre-mer. C'est à l'initiative de la chambre de commerce et d'industrie de Marseille, et avec l'accord et le soutien des chambres de commerce de la Guyane, de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion que se sont tenues, du 1er au 3 décembre, les Journées nationales des départements d'outre-mer, première manifestation ayant permis la rencontre effective de représentants des activités économiques des D.O.M. avec leurs homologues métropolitains. A ces journées ont effectivement participé M. Olivier Stirn, secrétaire d'État aux DOM-TOM, et M. Vincent Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat, qui se sont adressés à plusieurs centaines de délégués des départements d'outre-mer et des régions métropolitaines, fonctionnaires du gouvernement et chefs d'entreprises, venus à Marseille amorcer un dialogue qui devrait à présent être suivi de décisions pratiques. M. Stirn a affirmé le volonté du gouvernement « *de faire au cours des prochaines années un effort particulier pour donner aux quatre départements d'outre-mer une véritable majorité économique, et de réduire les inégalités les plus criantes ainsi que de compléter la départementalisation, qui se fait peu à peu sur le plan social par une départementalisation économique (...) étant entendu que le statut de département est évidemment le meilleur possible, puisqu'il permet l'égalité entre habitants de la métropole et des DOM et qu'il autorise une large décentralisation* ».

Des « carrefours » rassemblant en commissions les quelque trois cents délégués participant aux journées, se sont tenus deux jours durant. C'est ainsi qu'ont été examinés tour à tour :

● *Les possibilités de l'agriculture.* — Pour assurer les débouchés des productions locales, il est nécessaire d'assurer une intégration complète des départements d'outre-mer à la Communauté économique européenne.

● *Le développement industriel.* — On a insisté sur des atouts encore méconnus : main-d'œuvre abondante, potentialité de développement des industries agro-alimentaires, grandes possibilités de développement de la pêche et surtout avantages fiscaux et financiers destinés à inciter les investissements (loi du 24 décembre 1971).

● *Le développement du tourisme.* — Il a été recommandé de promouvoir notamment d'autres *formes de* tourisme *que le tourisme* de luxe en favorisant l'implantation d'une moyenne hôtellerie, de clubs de vacances, de gîtes, et en favorisant le tourisme de groupe.

● *Le développement des communications.* — En matière de politique tarifaire des transports maritimes, les débats ont fait ressortir la nécessité d'une modulation effective des tarifs qui pourrait résulter d'une concertation étendue des instances politiques et économiques des DOM avec les armements maritimes concernés et l'administration.

● *La formation des hommes.* — Elle portera avant tout sur l'extension du nombre des classes maternelles et des divers enseignements techniques, sur l'augmentation du nombre des postes budgétaires afin de multiplier les enseignants, sur l'amélioration de la formation pédagogique et sur l'adaptation des programmes aux spécificités locales.

J.-L. C.

● *Au cabinet de M. Pierre Abelin.* — Nous avons annoncé la nomination de M. Jean-Paul Benoit au poste ed directeur du cabinet de M. Pierre Abelin, ministre de la coopération en remplacement de M. Robert Toulemon (*le Monde* du 22 novembre, page 12) qui occupait ces fonctions depuis juillet 1974. Nous avons omis d'indiquer que M. Robert Toulemon, inspecteur des finances, précédemment directeur général à la commission des Communautés européennes, demeurait auprès de M. Abelin comme chargé de mission auprès du ministre.

## RÉUNIONS ET DÉBATS

● *Les carrefours du temps présent*, créés à l'initiative du Centre Démocratie et Progrès, organisent le mercredi 3 décembre, de 19 heures à 21 heures à la salle des Horticulteurs (84, rue de Grenelle, Paris-7e), un débat sur le thème « *Pour ou contre l'introduction de la proportionnelle dans les scrutins municipaux et législatifs* », avec la participation de M. Maurice Duverger.

POLITIQUE

*Tout en adoptant le budget de l'industrie et de la recherche*

# Le Sénat a vivement critiqué la politique de l'informatique du gouvernement

**Le Sénat a voté, mardi 2 décembre, les crédits du ministère de l'industrie et de la recherche. La politique gouvernementale de l'informatique a été vivement critiquée à gauche et le rapporteur de la commission des affaires économiques a été lui-même très sévère pour l'union conclue entre la C.I.I. et la société américaine Honeywell-Bull. On notera aussi l'attaque de M. Cogniot contre le « pacte scélérat » du C.N.R.S. avec la société Rhône-Poulenc.**

M. DESCOURS-DESACRES (ind.), rapporteur de la commission des Finances, souligne que la principale inconnue de ce projet de budget tient à l'ampleur des engagements de l'Etat à l'égard de l'industrie informatique. En douze mois le Parlement a voté 1 460 millions de crédits pour le plan de calcul, et il peut être tenu pour certain que de nouveaux crédits seront demandés en 1976. Or, indique le rapporteur, le gouvernement n'a pas été en mesure de donner des indications précises sur le coût de la restructuration de l'industrie informatique.

M. COLLOMB (non inscr.) donne l'avis de la commission des affaires économiques, selon lequel, devant la crise générale que subissent les industries « nos compatriotes doivent retrouver l'esprit d'effort et le sens de l'innovation ».

M. CHANTY (non inscr.), approuve au nom de la même commission la décision du C.E.A. de créer des filiales, mais il émet trois restrictions que la commission estime fondamentales :

1) Que le capital de ces nouvelles sociétés soit détenu intégralement par l'Etat, et non cessible, et que les conseils d'administration soient composés de personnes compétentes professionnellement et non nommées pour la circonstance ;

2) Que le contrôle le sécurité que supposent leurs activités s'exerce à travers des organismes dépendant de l'Etat et ne soit délégué d'aucune manière ;

3) Qu'elles ne constituent en aucun cas, par le canal d'éventuelles dotations budgétaires, un moyen indirect de subventionner des activités quelconques.

Le rapporteur déclare d'autre part qu'il ne partage pas l'optimisme officiel au sujet des derniers accords Honeywell-Bull et C.I.I. La politique gouvernementale, estime-t-il, a conduit *« à un gaspillage financier énorme »* et, pour l'avenir, *« l'union d'un grand malade et d'un convalescent ne constitue pas une équipe capable de manœuvrer avec puissance ».*

M. FLEURY (U.D.R.) exprime l'inquiétude de la commission des affaires culturelles devant l'effort financier insuffisant qui est consenti pour la recherche scientifique.

M. MICHEL D'ORNANO, ministre de l'industrie et de la recherche, affirme que les accords qui viennent d'être conclus entre les pouvoirs publics, la C.I.I. et Honeywell-Bull, mettent la France au niveau mondial : *« Nous créons ainsi,* dit-il, *le deuxième groupe mondial de l'informatique. »*

A propos des ressources énergétiques, le ministre déclare notamment :

● L'énergie hydroélectrique a un potentiel fatalement limité mais qui n'est pas encore complètement exploité compte tenu des nouvelles conditions économiques qui sont apparues ;

● Une réévaluation des conditions de réalisation des grands barrages avec les techniques les plus modernes doit faire apparaître un certain nombre de projets compétitifs ;

● L'équipement des petites chutes par des producteurs indépendants présente un intérêt pour la collectivité tout entière et doit donc être plus favorisé par les pouvoirs publics qu'il n'a pu l'être dans le passé. »

« Il y a donc encore en France, conclut M. d'Ornano, quelques possibilités de développement de l'hydroélectricité. Je m'attacherai à ce que ces potentialités soient rapidement mises en valeur, et dès maintenant 50 millions de francs ont été réservés au F.D.E.S. pour ces opérations. »

M. BLIN (Un. centr.) demande au ministre de l'industrie de veiller à ce que la réévaluation des bilans, actuellement étudiée au ministère des finances, ne soit pas assortie de conditions trop restrictives.

M. PINTAT (ind.) estime que l'actuelle crise mondiale est une des plus sévères que l'on ait connues. *« Quoi qu'on dise,* affirme-t-il, *les compagnies pétrolières françaises sont les grandes perdantes de la guerre du Kippour et il convient de les aider financièrement dans leur activité de recherche. »* Si l'hydraulique ne doit pas être négligée, il apparaît que la voie nucléaire est irréversible. *« La France,* déclare l'orateur, *doit conserver les sept années d'avance qu'elle a conquises dans la technique des surgénérateurs. »*

## Le pacte C.N.R.S. - Rhône-Poulenc

M. COGNIOT (P.C.) affirme que ce budget *« ne prépare pas de futurs prix Nobel »* ni l'amélioration de la balance des brevets. On assiste tout au plus *« à un petit soubresaut dans une politique de déclin ».* Le sénateur de Paris dénonce l'accord conclu entre le C.N.R.S. et Rhône-Poulenc : *« Un pacte scélérat,* dit-il, *qui astreint les chercheurs au secret en même temps qu'ils s'engagent à communiquer le fruit de leur travail à cette firme privée. »*

M. VERILLON (P.S.) évoque le cas du Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.) et regrette l'abandon de Diamant P4 et du programme Eole-Venus, repris par l'U.R.S.S. M. BOHL (Un. centr.) plaide en faveur des Houillères de Lorraine et M. RABINEAU (Un. centr.) pour la réouverture des mines de l'Aumance.

M. SCHMAUS (P.C.) réclame la nationalisation de l'informatique. De même, M. MERIC (P.S.) condamne l'union de C.I.I. avec un groupe américain. *« En matière militaire,* proclame-t-il, *notre indépendance nationale est menacée par cette fusion. »* M. DEBESSON (P.S.) critique la politique d'Usinor, dont la *« rationalisation à outrance »* condamnerait d'autres usines.

M. MICHEL D'ORNANO répond notamment à M. Cogniot : *« Le budget de la recherche augmente de 11 % (contre 8,3 % pour l'ensemble des budgets d'équipement civil), et même de 15 % si l'on retire le C.E.A. ; même 35 % si l'on inclut le plan de soutien. Le recrutement des chercheurs est triplé. (...)*

*» Non, il n'y a pas de pression de Rhône-Poulenc, et associer l'industrie française à un centre de recherches français est chose normale, plutôt que de voir celles-ci utilisées par l'étranger. (...) Vous avez peine à démontrer que 53 % du capital de la nouvelle société informatique ne font pas une majorité... Le comité technique n'aura qu'un pouvoir de recommandation.*

*» Si l'une des sociétés-mères estimait que l'attitude de l'autre la mettait en péril, nous rachèterions les parts américaines. Vous voyez que nous avons le contrôle total de l'entreprise. La C.I.I. conservera la mini-informatique civile, l'informatique militaire et la production, donc l'usine de Toulouse. Cela occupera vraisemblablement plus de personnel que maintenant. »*

Après le vote des crédits de l'industrie et de la recherche, le Sénat examine les dispositions budgétaires concernant le commerce extérieur. Ces crédits, qui figurent dans les services financiers du ministre de l'économie et des finances, ont pour rapporteurs MM. AMIC (P.S.) et FRANCOU (Un. centr.), qui se félicitent du redressement de notre balance commerciale, tout en en soulignant la précarité.

M. SÉGARD, ministre du commerce extérieur, insiste sur la nécessité de promouvoir les exportations agro-alimentaires.

Le ministre souligne ensuite son intention de développer les exportations des petites et moyennes entreprises et fait part de sa satisfaction devant la volonté d'exporter des P.M.E. *« En témoigne,* dit-il, *l'intérêt qu'elles ont porté à la procédure des 7 milliards dits « Crédits Ségard ». Trois quarts des contrats souscrits concernent en effet des entreprises de moins de 100 millions de chiffre d'affaires. C'est pourquoi, et j'ai le plaisir de vous l'annoncer, M. Fourcade a accepté ma demande d'une nouvelle dotation dès que les crédits actuels seront épuisés, ce qui est prévu pour la fin de l'année. »*

M. EDMOND SAUVAGEOT (ind.) demande que l'on encourage la création des sociétés de commerce, qui font 90 % du commerce extérieur du Japon et seulement 15 % de celui de la France. Le vote des crédits est ensuite réservé jusqu'à l'examen, samedi prochain, de l'ensemble des « services financiers ».

A. G.



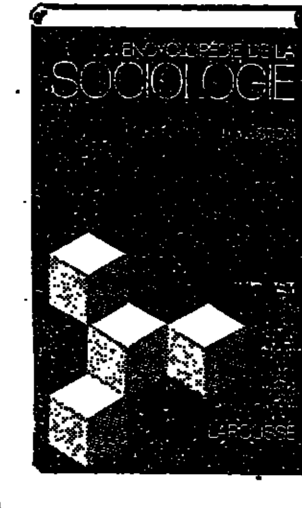


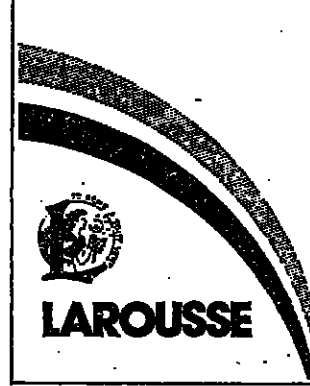
















# POLITIQUE

## A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

# PARIS : une libération redoutée et contestée

**Que Paris ne soit pas une ville comme les autres est une évidence qui aura une nouvelle fois illustré la discussion qui s'est engagée mardi 2 décembre à l'Assemblée nationale sur le projet de loi réformant le régime administratif de la capitale.**

**Paris par lequel, M. Fanton (U.D.R.), rapporteur, l'a rappelé d'entrée, « tous les homme qui ont gouverné la France n'ont cessé d'être fascinés, tout en ressentant à son endroit méfiance et inquiétude ».**

**« Paris [enfin] libéré, a souligné M. Poniatowski, de la tutelle soupçonneuse qui lui a été imposée par tous les régimes successifs depuis le Moyen Age. »**

**Libéré mais toujours redouté, car il semble difficile à certains députés de la majorité d'oublier ce Paris « parfois rebelle et prompt à s'enflammer », celui d'Etienne Marcel, de la Ligue, de Thermidor, de Brumaire, des révolutions de 1830 et de 1848, de la Commune et du 6 février 1934, sans oublier celui de mai 1968. Celui qui toujours, rappela M. Bas (U.D.R.), « donne le branle aux révolutions ».**

**Cette « inquiétude politique », elle fut notamment exprimée par M. Neuwirth (U.D.R.), député de province réticent à « courir risque que Paris devienne une ville dominatrice soumise aux passions de ses faubourgs ».**

**D'autres évoquent, plus que Paris, son futur maire, celui qui, en fin de compte, deviendra le deuxième personnage de l'Etat, ce « nouveau duc de France », pour reprendre l'expression de M. Foyer (U.D.R.), qui fit sans doute naître des frissons en imaginant qu'en mai 1968 « le maire de Paris ait rejoint les contestataires ! ».**

**Oui, « beaucoup de gens ont peur », a reconnu M. Claudius-Petit (réf.), qui s'est félicité, pour sa part, de voir « Paris rendu à la nation en devenant commune ». Opinion partagée par M. Mesmin (réf.), pour qui « la réforme se fait dans l'intérêt commun, dans celui de la démocratie locale, et qu'elle profitera aussi aux provinciaux ».**

**Et puis, « Paris ne donne plus l'exemple à la France », remarqua M. Fanton tout en reconnaissant que son maire serait « un personnage considérable » et que l'on pouvait, par conséquent, « tout imaginer ».**

**Pour l'opposition, au contraire, la réforme doit être ramenée à sa juste expression : « Le pouvoir conservateur se donne des allures de libéralisme, mais seulement après avoir vidé partiellement la capitale de ses travailleurs. Les financiers ont fait main basse sur la ville, et Paris semble désormais appartenir à la majorité. » Ainsi se sont exprimés les orateurs de l'opposition, M. Boulay (P.S.) soulignant de plus que le nouveau pouvoir local constituera un excellent bouc émissaire lorsque la crise frappera Paris, tandis que M. Fiszbin (P.C.) releva qu'on met Paris au régime de droit commun (« un statut rétro ») « après avoir vidé ce régime de toute substance démocratique ».**

**Reste qu' « un maire élu sera plus sensible qu'un préfet aux pressions populaires », comme l'a reconnu le député communiste. Reste que le paysage administratif et politique de la capitale sera « totalement transformé », ainsi que l'a affirmé M. Fanton, tout en réclamant pour le futur maire, « les pouvoirs que sa fonction mérite ».**

**Paris libéré. Peut-être. Mais pas par lui-même. Or, chacun l'a reconnu, la réforme ne sera bonne que si les Parisiens se sentent concernés. « Elle sera jugée, a déclaré M. Claudius-Petit, sur ce qu'elle apportera de nouveau dans la vie quotidienne des Parisiens. » Il faut d'abord « changer la ville », a reconnu M. Alain Vivien (P.S.).**

**En conclusion, Paris valait bien un débat. Peut-être méritait-il mieux, cependant, que ce débat trop chargé d'arrière-pensées politiques.**

PATRICK FRANCÈS.

M. FANTON (U.D.R.), rapporteur de la commission des lois, se félicite de l'initiative prise par le gouvernement.

Interrompant le rapporteur, M. NEUWIRTH (U.D.R., Loire) note que le maire de Paris, *« qui aura plus de cent mille fonctionnaires sous son contrôle, deviendra le deuxième personnage de l'Etat ». « C'est la France entière qui participe aux investissements réalisés dans la capitale »*, rappelle-t-il avant de demander *« s'il est bien sage de chercher à faire accepter aux députés de province de courir le risque que Paris devienne une ville dominatrice soumise aux passions de ses faubourgs ».*

Puis M. Fanton poursuit : *« On a l'impression qu'après avoir créé un maire vous avez échafaudé un système destiné à l'empêcher d'exercer ses fonctions. Si l'Assemblée adopte le système que vous lui proposez, ce ne seront ni le maire ni le conseil qui gouverneront Paris mais l'administration. Notre commission estime que le maire devra pouvoir convoquer le conseil lorsqu'il le jugera utile, et que la création d'une commission permanente ne se justifie donc pas. Elle souhaite également que le maire de Paris soit assisté de dix-huit adjoints réglementaires plus neuf adjoints supplémentaires et que le nombre des conseillers soit porté à cent cinquante ».*

Pour M. Fanton, *« la réforme ne sera bonne que si les Parisiens se sentent concernés ». « Certes*, reconnaît-il, *à partir du moment où il y a un maire de Paris élu, sa responsabilité s'étend sur l'ensemble de la ville, mais il faut instituer, par arrondissement, des commissions plus étoffées que dans le projet gouvernemental. »* Par ailleurs, *« il est impératif que le gouvernement aille plus loin dans le sens de la déconcentration avant les élections municipales de 1977. Il faut, par exemple, que tous les services de la préfecture aient une antenne par arrondissement ».*

Abordant la question des personnels, il estime qu' *« il n'y a aucune raison pour que des gens qui servent Paris avec dévouement, et souvent depuis longtemps, subissent les conséquences de la réforme »*. Quant aux statuts, ils devront, à son avis, être négociés par le futur maire, qui devra pouvoir déterminer sa politique du personnel.

Après avoir noté que *« si le système actuel est caractérisé par l'irresponsabilité, les futurs élus doivent toujours se souvenir qu'ils sont totalement et exclusivement responsables »*, M. Fanton évoque l' *« inquiétude politique »* exprimée notamment par M. Neuwirth.

Il rappelle notamment les événements de 1968, *« qui ne sont pas à l'honneur de Paris, en tout cas de ceux qui, à Paris, se sont livrés à tous les excès »*, mais souligne que *« Paris ne donne plus l'exemple à la France entière ». « Certes*, reconnaît-il, *le maire de Paris sera un personnage considérable et on peut tout imaginer, mais sa fonction l'absorbera ».* C'est une des raisons pour lesquelles la commission a supprimé la limitation du nombre de ses mandats. *« Un maire qui saura qu'il ne peut être réélu*, explique le rapporteur, *risque en effet de chercher avant tout à s'assurer d'autres fonctions et de négliger Paris. »*

M. MICHEL PONIATOWSKI, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, souligne : *« La novation essentielle est que le maire de Paris préside désormais aux destinées de la collectivité, assumant sans partage autre que celui des pouvoirs de police la plénitude des attributions que définit le code municipal. Ce maire*, rappelle M. Poniatowski, *est élu pour six ans comme tous les autres maires de France, mais il ne peut exercer consécutivement plus de deux mandats. »*

Et le ministre d'Etat ajoute : *« La volonté qui s'affirme dans le texte est de libéraliser le régime de la capitale en lui appliquant le droit commun des villes et des départements dans tous les domaines où cela est possible, sans oublier cependant que le siège du gouvernement et du Parlement requiert sur certains points un agencement particulier des institutions. »*

### M. Poniatowski est disposé à supprimer la commission permanente

Après avoir rappelé que les effectifs du Conseil de Paris passent de quatre-vingt-dix à cent membres, M. Poniatowski indique que, *« dans le souci de s'écarter le moins possible du droit commun »*, il se ralliera à la proposition du rapporteur de supprimer la commission permanente prévue dans le texte gouvernemental.

Au sujet des arrondissements, le ministre d'Etat estime que *« les innovations proposées devraient aboutir à une revitalisation de l'arrondissement, notamment par la voie d'une concertation permanente »*. Notant que les députés proposent que la commission consultative comprenne également les officiers municipaux et des personnalités représentatives de la vie de l'arrondissement élues par le Conseil de Paris, M. Poniatowski estime que *« cette formule paraît coïncider avec la volonté du gouvernement d'insuffler une vie nouvelle aux arrondissements »*.

Sur les finances, il estime *« concevable »* l'option différente adoptée par la commission des lois, qui consiste à distinguer le budget départemental du budget communal. Enfin, il évoque la ventilation du personnel administratif actuel entre la ville, le département et l'Etat. Il annonce à ce sujet qu'il envisage de proposer la constitution d'une commission qui arrêtera les effectifs théoriques nécessaires à l'exercice des attributions, recevra les vœux émis par les fonctionnaires et présidera à l'affectation de ces personnels *« en tenant compte tout à la fois des désirs des intéressés et des exigences du service public ».*

*« Pour une réforme, c'est une réforme »*, déclare M. FOYER (U.D.R.), président de la commission des lois. Une réforme qui, à son avis, *« répond beaucoup plus à une pensée politique qu'à des nécessités techniques ». « Car les préfets*, souligne-t-il, *auront administré Paris mieux que ne l'a été aucune grande ville de France »*. Observant que *« la majorité du Conseil de Paris se confond aujourd'hui avec celle de l'Assemblée nationale et avec la majorité présidentielle»*, M. Foyer évoque l'hypothèse *« où cette harmonie n'existerait plus et demande de quel poids pèserait alors l'opposition du maire de Paris, nouveau duc de France, devant le gouvernement et le chef de l'Etat lui-même ! Imaginons qu'en mai 1968 le maire de Paris ait rejoint les contestataires ! »* Et il conclut : *« Le gouvernement est animé par un robuste optimisme. Il considère que la majorité actuelle a toutes les chances d'être renouvelée, que celle de l'Assemblée nationale connaîtra le même sort. C'est parce que je partage cette vue prospective que je voterai un projet qui, à tant d'égards cependant, appelle la critique. »*

Pour M. BOULAY (P.S., Puy-de-Dôme), *« le problème reste le même, car, aujourd'hui encore, le pouvoir central se méfie toujours des Parisiens ». « Ce peuple n'est-il pas encore capable dans un accès de fièvre d'ébranler l'édifice gouvernemental ?*, demande l'orateur, qui estime que *« mai 1968 a été aussi la révolte sauvage d'une ville privée de démocratie »*. Il reconnaît que c'est le gouvernement qui propose aujourd'hui de rompre avec *« une longue tradition de méfiance »*, mais il souligne que cette initiative se situe dans un certain contexte : *« Les groupes financiers ont fait main basse sur Paris. La spéculation se déchaîne. On assiste à la détérioration du cadre de vie des couches populaires. Comment ne pas voir qu'on nous demande aujourd'hui de changer un régime administratif qui a donné La Villette, le Parc des Princes, la rénovation des Halles, bref une série de scandales, dont les contribuables ont fait ou feront les frais. »*

Pour M. Boulay, *« Paris avance à grands pas vers une crise socio-économique, financière et démographique, particulièrement grave, dont le prochain maire de Paris et son assemblée seront les boucs émissaires tout désignés »*. Après avoir relevé que *« politiquement, le gouvernement n'a rien à craindre d'un maire élu à Paris »*, il conclut : *« Ce projet a le mérite d'engager le débat, mais c'est son seul mérite. Nous allons participer activement à cette discussion avec le souci d'améliorer ce qui peut l'être. »*

*« C'est toujours Paris qui donne le branle aux révolutions »*, constate M. BAS (U.D.R., Paris), en reconnaissant toutefois que *« Paris a changé »*. En effet, ajoute-t-il, *« les trois quarts des habitants de l'agglomération parisienne vivent hors les murs. Les agitateurs du faubourg Saint-Marceau ont émigré en proche banlieue. C'est de là que sont venus les gros bataillons de mai 1968, que vient la piétaille de nos manifestations quotidiennes et que viendront les « septembriseurs » des futures « Journées »*. Estimant qu'avec ce projet *« Paris a désormais une tête mais sans corps »*, il propose de donner au maire un état-major, de prévoir un nombre suffisant de conseillers et des commissions d'arrondissement étoffées. De plus, *« le futur maire de Paris ne peut réussir que s'il a avec lui, derrière lui, une majorité nombreuse et cohérente. Avant de changer une loi électorale faite pour susciter une telle majorité, il convient de réfléchir. Les luttes entre les partis du gouvernement ne peuvent qu'amener le marxisme au pouvoir à Paris. Comme pour la nation*, conclut M. Bas, *le salut de la ville est dans l'union ».*

*« Eh bien, nous y voilà ! »* déclare M. FISZBIN (P.C., Paris) ; *Paris va donc être débarrassé d'un statut totalement antidémocratique qui lui a été infligé depuis cent soixante-quinze ans et se voir reconnaître le droit d'avoir un maire élu. » « On reste confondu*, ajoute-t-il, *de la résistance acharnée que le gouvernement et sa majorité ont opposé à une aspiration aussi élémentaire et aussi légitime. »*

*« Le problème est-il réglé ? »*, demande l'orateur, qui répond : *« Non, Paris ne va pas être libéré, car il reste à démocratiser vraiment Paris, l'existence d'un maire élu est loin d'être une condition suffisante. »*

Pour M. Fiszbin, c'est surtout dans le refus d'aller vers la mise en place de structures communales au niveau des arrondissements que s'exprime le mieux *« la profonde méfiance du gouvernement à l'égard de toute participation réelle de la population ».*

Relevant le seul élément réellement positif du texte (*« le maire élu sera plus sensible à la pression populaire qu'un préfet nommé »*), il note que *« les scandales financiers les plus retentissants ont été le fruit de l'absence de contrôle et de participation de la population et non les excès d'une gestion trop démocratique ».*

M. ALAIN VIVIEN (P.S., Seine-et-Marne) explique que si l'actuel *« pouvoir conservateur »* se donne des *« allures de libéralisme en semblant accepter de rendre à Paris le droit de s'administrer lui-même, c'est que, après avoir vidé partiellement la capitale de ses travailleurs et de ses humbles, Paris semble désormais appartenir plus à l'U.D.R. qu'aux R.I. »*, si bien que la réforme proposée par le ministre de l'intérieur *« annonce de singuliers combats électoraux pour un avenir prochain ».*

Pour M. GEORGES MESMIN (Réf., Paris), la réforme proposée est *« bonne »*, *« importante et solide »*. Après avoir remercié le président de la République d'avoir tenu ses promesses, rendu hommage à M. Dominati, qui a accrédité une telle idée quand il était président du Conseil de Paris, et à M. Poniatowski, qui a tenu compte des avis recueillis pour élaborer ce texte, M. Mesmin souhaite que le futur maire de Paris soit libre de convoquer son conseil au moment opportun. Il estime *« raisonnable »* qu'un chiffre intermédiaire — entre cent et cent cinquante conseillers — soit retenu et juge *« un peu timide »* le texte, s'agissant de la vie des arrondissements et des quartiers.

M. BAILLOT (P.C., Paris) présente les structures qu'il convient, à son avis, de mettre en place à l'échelon des arrondissements. Après avoir dénoncé *« l'anonymat et la bureaucratie actuels »*, refusé la solution gouvernementale et les propositions de la majorité, il plaide en faveur d'*« une décentralisation extrême »* et de l'élection de municipalités d'arrondissement élues.

M. VILLA (P.C., Paris) affirme que son groupe ne saurait accepter qu'au travers de la réforme il soit porté atteinte aux droits acquis et estime que le statut actuel doit être appliqué au personnel qui pourrait être recruté ultérieurement.

M. Eugène CLAUDIUS-PETIT (Réf., Paris) déclare que *« Paris va être rendu à la nation en devenant une commune »*, et que *« la réforme sera jugée sur ce qu'elle apportera de nouveau dans la vie quotidienne des Parisiens »*. Pour l'orateur, il importe que les arrondissements aient une *« représentation convenable »* qui ne soit pas *« déterminée en fonction de la seule population résidentielle »* mais qui tienne compte de ceux qui y viennent pour y travailler, y acheter ou s'y promener. Si le fait que Paris devienne une commune comporte des risques, il souligne que ce sont des *« risques inhérents à la démocratie et à la liberté »* qu'il faut assumer.

M. GILBERT GANTIER (R.I., Paris) note que *« le statut actuel ne correspond ni aux souhaits de la population ni aux conditions de fonctionnement d'une grande ville moderne »*. Après avoir rendu hommage à la fois aux préfets et aux rapporteurs du budget de la Ville de Paris, à qui, estime-t-il, *« nous devons une ville bien administrée »*, M. Gantier indique qu'une des responsabilités du maire de Paris sera *« de donner la priorité à l'habitat, à l'artisanat, de favoriser autant que possible le retour des jeunes foyers »* dans la ville, car, constate-t-il, *« au problème immobilier succède le problème démographique »*. En conclusion, il qualifie ce projet *« de grande, d'audacieuse réforme locale ».*

Répondant aux orateurs, M. Poniatowski indique que le gouvernement accepte que le régime des sessions du Conseil de Paris soit celui de droit commun. Par conséquent, la commission permanente disparaît. Il accepte également la composition élargie des commissions consultatives d'arrondissement, *« qui auront les pouvoirs nécessaires pour animer ces derniers »*. Il refuse, en revanche, de donner *« une très grande indépendance et des responsabilités très poussées »* aux arrondissements, car *« cela reviendrait à balkaniser la Ville de Paris et comporterait de grands dangers ». « Ce serait aller à rebours de l'histoire*, affirme le ministre, *et retourner au Moyen Age. »* En ce qui concerne les personnels, il affirme que la réforme du statut ne touchera ni l'Assistance publique (qui reste soumise au décret de 1960) ni l'Office d'H.L.M.

Dans la discussion des articles, l'Assemblée examine un amendement socialiste, véritable contre-projet, qui érige notamment l'arrondissement en collectivité territoriale s'administrant librement. MM. MARETTE (U.D.R., Paris) et FANTON (U.D.R.) jugent les propositions financières du groupe socialiste *« ubuesques »*. M. Poniatowski s'oppose à ce *« démembrement de Paris, qui constitue un danger »*. L'Assemblée repousse l'amendement. Puis elle examine une proposition de la commission, qui distingue plus nettement, dans un souci de *« clarté et de logique »*, ce qui est du domaine communal et ce qui est du domaine départemental. M. Poniatowski préfère s'en tenir à la présentation initiale, mais il n'est pas suivi par l'Assemblée. En conséquence, et après l'adoption de l'article premier, les articles 2, 3, 4 et 5 sont supprimés.

La séance est levée à minuit, la discussion des articles devant se poursuivre ce mercredi.

---

### Prochaines séances

#### LA DURÉE MAXIMALE DU TRAVAIL ET LA RETRAITE DES TRAVAILLEURS MANUELS

**La conférence des présidents, réunie mardi matin 2 décembre, a établi l'ordre du jour des prochaines séances de l'Assemblée nationale, qui reste sans changement pour la fin de cette semaine (vote par correspondance, législation électorale dans les DOM, sous-traitance, questions orales).**

**MARDI 9 DECEMBRE : projet de loi de finances rectificative pour 1975 ; projet, adopté par le Sénat, sur la fiscalité des investissements en Nouvelle-Calédonie ; suite de l'examen du projet sur l'allocation-chômage des détenus libérés.**

**MERCREDI 10 DECEMBRE : projet sur les conséquences de l'autodétermination des Comores ; convention sur le fonds de soutien de l'O.C.D.E. ; projet sur la durée maximale du travail.**

**JEUDI 11 DECEMBRE : projet sur la retraite de certains travailleurs manuels.**

**VENDREDI 12 DECEMBRE : questions orales.**

---

### Les propositions du P.S. et de M. Bernard Lafay

#### COMBIEN D'ÉLUS DANS LE FUTUR CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS ?

Le président du conseil de Paris, M. Bernard Lafay, évoquant, le lundi 1er décembre, la réforme du statut de Paris, a notamment déclaré : *« Le futur maire de Paris doit être maître des permis de construire ; il serait ainsi responsable devant le conseil et devant les Parisiens. Les erreurs et les fautes en ce domaine devraient être sanctionnées par le suffrage universel. »*

Si M. Bernard Lafay se montre favorable aux propositions de la commission des lois pour amender le projet gouvernemental : pas de limitation des sessions du conseil de Paris, suppression de la commission permanente, un maire pouvant être élu pour plus de deux mandats, composition de la commission consultative de l'arrondissement, il est en désaccord sur le nombre des futurs élus de la capitale proposé par cette commission des lois. Celle-ci suggère que le nombre de ces élus soit porté à cent cinquante. M. Bernard Lafay s'en tient au projet gouvernemental de cent membres.

De son côté, le groupe socialiste et radicaux de gauche a déposé, le vendredi 28 novembre, un projet de loi *« tendant à doter Paris d'un statut démocratique »*. Il propose : pour l'ensemble de Paris, l'élection au scrutin proportionnel d'une assemblée de cent vingt membres désignant elle-même son maire ; pour les arrondissements, l'élection toujours au scrutin proportionnel, d'un conseil et d'un maire. Ces « véritables collectivités territoriales » seraient dotées « des services et des personnels nécessaires et responsables d'un vaste domaine de compétence ».

---

### L'allocution présidentielle

#### LE P.S., LE P.C. ET LES RADICAUX DE GAUCHE VEULENT POUVOIR RÉPONDRE A M. GISCARD D'ESTAING.

M. François Mitterrand, entouré de plusieurs autres responsables du P.S., a reçu, mardi 2 décembre, au siège du parti, les dirigeants du Mouvement des radicaux de gauche, conduits par M. Robert Fabre, président. Après avoir discuté des problèmes militaires et des questions électorales dans la perspective du renouvellement des conseils généraux, les deux délégations ont rappelé leur attachement *« à la stratégie de l'union de la gauche fondée sur le programme commun ».*

Les dirigeants socialistes et radicaux de gauche ont décidé de proposer au parti communiste l'envoi d'une délégation commune des trois partis auprès des présidents des trois chaînes nationales de télévision et de Radio-France *« pour exiger le droit d'expression des partis de gauche sur leurs antennes en réponse à la prochaine allocution du président de la République ».*

Cette proposition a été acceptée par le P.C.F., et, dès mercredi, MM. Estier (P.S.), Ralite (P.C.) et Loncle (M.R.G.) ont demandé à être reçus par les présidents des chaînes de radio et de télévision. D'ores et déjà, on indique à TF 1 qu eles chaînes ne sont pas habilitées à instituer le droit de réponse.

● *M. Chirac* a reçu mercredi 3 décembre à déjeuner les membres du gouvernement avant de présider à l'Assemblée nationale une réunion des trois groupes de la majorité.

---

## AÉRONAUTIQUE

### LE GÉNÉRAL JACQUES MITTERRAND POURRAIT PRENDRE LA PRÉSIDENCE DE LA SNIAS

Le général d'armée aérienne Jacques Mitterrand, (cadre de réserve), ancien inspecteur général de l'armée de l'air, et frère du premier secrétaire du parti socialiste, a été reçu ce mercredi matin 3 décembre en audience au palais de l'Elysée, par M. Valéry Giscard d'Estaing.

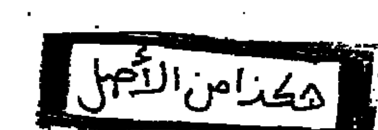
Le général Mitterrand devrait occuper le poste de président-directeur général de la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS). Présenté par le conseil des ministres du 22 octobre dernier pour prendre ces fonctions, M. Jacques Mayoux, ancien directeur général de la caisse du Crédit agricole, n'occupera pas finalement ce poste, ayant posé à son acceptation définitive un certain nombre de conditions liées à la nature du pouvoir et à la rémunération du poste à la tête de la SNIAS.

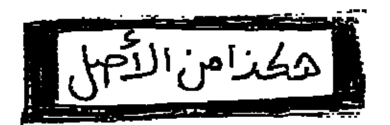
## LETTRES

● *Le grand prix littéraire pour l'Afrique noire* de l'association des écrivains de langue française a été attribué le 1er décembre à l'auteur camerounais Etienne Yanou pour son livre *l'Homme-dieu de Bisso*. Le lauréat a obtenu six voix contre trois au Dahoméen Théodore d'Almeida pour son essai *l'Afrique et son médecin*. Les deux livres sont publiés par les édititions Clé de Yaoundé (Cameroun).

● *Le prix littéraire France-Canada*, décerné conjointement par l'Association France-Canada, la délégation générale du Québec et le ministère des affaires culturelles du Québec, a été attribué à la romancière canadienne Antonine Maillet pour *Mariaagelas* (Grasset), dont « le Monde des livres » a rendu compte dans son numéro du 21 février 1975, par 5 voix contre 4. Des voix se sont également portées sur la Québécoise Anne Hébert pour son roman *les Enfants du sabbat* (Le Seuil).









# ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

Corse

# Le rapport sur la situation viticole de l'île a été remis à M. Jacques Chirac

*M. Jacques Chirac, premier ministre, a reçu ce mardi 2 décembre le rapport « sur la situation viticole de la Corse », rédigé par M. François Blaizot, vice-président du conseil général du génie rural. Ce document avait été demandé par M. Giscard d'Estaing, qui écrivait le 12 septembre dans une lettre adressée à M. Jacques Chirac :* « Il faut procéder à une enquête sur la situation viticole de la Corse dans ses aspects fonciers, de production et de commercialisation, afin qu'une large partie des agriculteurs corses puisse participer à cette production et que les circuits de commercialisation soient placés à l'abri de gestions spéculatives. » (Le Monde *daté 14-15 septembre.)*

*Dans son rapport, M. Blaizot propose d'abord que les banques acceptent toutes les traites remises aux viticulteurs de l'île par le groupe de négociants faillis ou dans de graves difficultés financières. Les vignes (environ 200 hectares en propriété et 650 en bail emphytéotique) et autres biens possédés par ces négociants seraient repris par une société à laquelle participeraient les banques, société qui les louerait ensuite aux agriculteurs corses installés sur de trop petites surfaces.*

*Selon M. Blaizot, les coopératives viticoles, actuellement sans grande influence, devraient prendre la place du négoce défaillant. Elles bénéficieraient de fortes subventions d'équipement. L'Etat aiderait aussi à la mise en place d'installations d'expédition et de vente de vins corses. Des chais d'embouteillage seraient créés sur le continent. Enfin, pour encourager les viticulteurs à faire du vin de qualité, des primes à l'arrachage des mauvaises vignes pourraient être accordées. Il faut au minimum déplanter 1 800 hectares de terres de bas-fonds.*

# *Le vin du scandale*

De notre envoyé spécial

Bastia. — M. C... refuse tout entretien. M. F... ne reçoit aucun journaliste. M. H... ne vient pas au rendez-vous : « *Vous n'avez pas de chance, il a eu un petit accident de voiture.* » M. L... s'attarde sur le continent. C'est le temps du silence et de la peur en Corse pour les gros viticulteurs rapatriés d'Afrique du Nord. Depuis la fusillade d'Aléria, depuis le chapelet d'explosions du 11 novembre, des dizaines de familles « pieds-noirs », propriétaires de beaux domaines viticoles de la plaine orientale, vivent sur la pointe des pieds. Dans la crainte d'autres attentats qui les contraindraient à un nouvel exode. « *Le terrorisme ne s'arrêtera pas là. On convoite nos propriétés, les plus belles d'Europe.* »

Un petit monde s'écroule. Un secteur agricole brillant, d'une extraordinaire prospérité pendant une décennie. Une viticulture-modèle, hélas ! plus apparente que réelle, parce que bâtie sur le sable. Deux scandales, l'un pour trafic sur le vin, l'autre pour combinaison financière frauduleuse, ont déjà fait effondrer à moitié le château de cartes. Le gouvernement, par l'intermédiaire de la mission Blaizot, tente de sauver les meubles... un peu tard.

## La ruée vers l'Est

Les chiffres font illusion. Huit mille hectares de vignes en Corse en 1956, 32 000 aujourd'hui. Une production de 2 millions d'hectolitres contre 1 million en 1968. Peu de petites propriétés : la dimension moyenne est de 7 à 8 hectares. Et surtout, dans la plaine orientale, un agglomérat de superbes domaines à faire rêver les économistes ruraux. Trois cent quarante exploitations constituent les deux tiers du vignoble corse.

La vigne a toujours existé dans l'île, notamment sur les coteaux d'Ajaccio, de Patrimonio et du sud corse d'où proviennent encore les vins de tête. Elle n'a déferlé qu'à partir de 1956 dans la plaine orientale, jusque-là vouée au maquis et aux moustiques. Les rapatriés ont donné le branle en défrichant, suivis avec un lustre de retard par les agriculteurs corses, d'abord goguenards, incrédules, puis jurant sur le tard qu'on ne les y reprendrait plus à vendre leurs terres aux autres. Aujourd'hui, autour d'Aléria et de Ghisonaccia, c'est le raz de marée de la viticulture. Parcelles géantes, domaines au carré, cuveries rutilantes. Une autre Californie, a-t-on déjà écrit.

Sans doute, à ceci près que la ruée vers l'est corse menace de tourner à la débâcle parce qu'elle a été engagée et conduite dans l'anarchie. Le statut viticole qui, sur le continent, réglemente avec tant de sévérité toutes les choses du vin n'est pas appliqué ici. A leur arrivée, les rapatriés ne rencontrent aucun frein. Ils trouvent à bon marché toute la terre qu'ils veulent. Les bulldozers ronflent jour et nuit. On plante n'importe quelle vigne dans leurs traces encore fraîches. On travaille à la lumière des phares. Il faut faire vite, créer une situation de fait avant que l'Etat ne délimite un périmètre viticole. Ce qu'il ne fera qu'en 1967.

Entre-temps, les grands domaines des rapatriés ont déjà vu le jour. On décide bien alors de réserver les nouvelles terres aux petits propriétaires, aux Corses, qui n'avaient pas eu le flair, la volonté ou les moyens d'imiter les « pieds-noirs ». Le meilleur du gâteau est déjà accaparé, l'Etat aurait dû intervenir dix ans plus tôt. D'où, dans la plaine orientale, une situation politique qui ne cessera d'être explosive.

## Gros rouge au sucre

La même anarchie existe en matière de techniques viticoles, la fraude est quasi générale. Dès 1960 on fait en Corse du vin « sur mesure ». On fabrique le produit recherché par le négoce du continent : le gros rouge « *médecin* » de 13 degrés qui remplace la production algérienne dans les coupages faits à partir des petits degrés du Languedoc-Roussillon.

Trafic à grande échelle. Il n'y a aucun contrôle. On tire toutes les ficelles. On récolte 150, 200 hectolitres à l'hectare. Les vins pèsent 9, 10 degrés. Allègrement on les sucre jusqu'à ce qu'ils atteignent 14, 15, 16 degrés. Ensuite on les rabaisse à 13 degrés par apport d'eau, ça fait du volume en plus. « *Le vigneron honnête allait jusqu'à 3 degrés de sucre, le type à demi honnête jusqu'à 4 degrés* » ironise un inspecteur de la viticulture. Les propriétaires les moins scrupuleux font même fermenter les marcs. « *Le meilleur vin, c'est le vin de lie parce que c'est lui qui coûte le moins cher à fabriquer* », clamait alors les négociants.

Fructueuse époque. Produire du gros rouge dans ces conditions était presque aussi avantageux que de faire du champagne. La puissance publique fermait les yeux : c'étaient des rapatriés, c'étaient des Corses, c'était un vignoble en décollage.

En 1972, la doctrine officielle change. Le sucrage des vins est interdit dans l'île. Les viticulteurs du Midi, qui n'y ont pas le droit, protestaient trop. Paris voulait aussi que le vignoble français, tout le vignoble, ait un comportement irréprochable au moment où, à Bruxelles, nos diplomates réclamaient une révision de la législation viticole italienne, trop laxiste. Coup dur pour la plaine orientale. Ne plus sucrer, cela veut dire abaisser les rendements, renoncer à vendre plus de vin qu'on n'en a récolté. Donc gagner beaucoup moins d'argent alors que tout augmente.

En 1973 des viticulteurs passent outre à l'interdiction de sucrer. Cette fois la brigade antifraude veille. Elle prend plusieurs d'entre eux sur le fait. Eclate le premier scandale des vins corses qui aboutit à douze inculpations (*le Monde* du 1er mars 1974). Parmi les personnes atteintes, des négociants rapatriés qu'on retrouvera un an plus tard mêlés à la seconde affaire.

A viticulture *nouvelle*, *commerce nouveau*. Des affaires de négoce se sont créés pendant les années d'or, souvent sur l'impulsion de vignerons rapatriés, pressés de refaire les fortunes perdues. La Corse manquait de négociants. Ils ont mis un écriteau devant leur chais et agrandi leurs caves pour loger la récolte des voisins. Pas trop regardants sur les méthodes, ces messieurs ! L'argent coulait en abondance avec le vin, jusqu'au coup d'arrêt de 1972 qui les voit vite désemparés.

Dès lors, de deux choses l'une, s'ils veulent tenir leur rang : ou continuer à frauder — mais le premier scandale a vite fait de les en dissuader, — ou recourir à des jongleries comptables et financières. Ce qu'ils font tant bien que mal car la crise économique et le marasme viticole de 1974-1975 les mettent bientôt en situation difficile.

## Cavalerie financière ?

Ici commence la seconde affaire, celle qui débouchera en août 1975 sur le coup de force de l'Action régionaliste corse (ARC) et la fusillade d'Aléria, au terme d'un imbroglio politico-financier qu'on ne démêlera jamais en entier.

Au début de 1974, la société de M. Henri Depeille, viticulteur négociant, rapatrié, tombe en déconfiture. Elle doit 6 millions de francs, à quatre autres négociants-viticulteurs rapatriés : MM. Gabriel Juncqua, Jean-Claude Cuaz, Yves Siegel et Antoine Infantés, eux-mêmes dans une passe financière délicate. Ce petit monde crée alors « *une association occulte* » par un protocole en date du 10 mai 1974. Pour honorer ses dettes, dit l'accord, M. Depeille vendra à la COVIREP, négociant parisien, 65 000 hectolitres de vin : fictifs ou réels ? C'est l'objet de l'instruction judiciaire en cours. Comme les quatre créanciers de M. Depeille n'ont pas le temps d'attendre que le vin soit vendangé, la COVIREP leur donne tout de suite le droit de tirer sur sa caisse, et, suivant un organigramme d'une complexité bizarre, toute une série de traites jusqu'à hauteur des 6 millions dus. Cavalerie financière ? Le procès le dira. Très vite, l'accord capote. La COVIREP n'honore pas toutes les traites. Le vin ne lui est pas livré.

Une affaire banale, dira-t-on, qui aurait dû se solder par des faillites frauduleuses. Seulement il se trouve que la COVIREP, en novembre 1974, passe un second protocole d'accord avec la maison Mattei, plus vieille société corse qui offre l'autre originalité d'être dirigée par deux hommes peu communs. A la présidence, M. Borghetti, brillant trésorier de la régie Renault. Trente-neuf ans, le physique de Kissinger, toujours tiré à quatre épingles. Ambitieux, expéditif. Après avoir « réussi » sur le continent, il veut régenter le négoce du vin corse. Au poste de directeur, M. Mannarini, membre fondateur de l'ARC. Un convaincu, accrocheur. La COVIREP charge la société Mattei de son approvisionnement exclusif en vin. Quelques livraisons sont faites pendant l'hiver 1974-1975. En mars, la COVIREP tombe en faillite avec une créance d'environ 10 millions de francs sur Mattei.

## Baril de poudre

Le nœud financier est en place. Enumérons : COVIREP doit quelque 10 millions à Mattei mais est créancière pour à peu près la même somme sur Cuaz, qui doit 3 millions aux viticulteurs mais est créancier de 1,8 million sur Depeille, lequel doit aussi 2,3 millions de francs à Siegel, lequel est débiteur de la même somme auprès des viticulteurs, etc. Autrement dit se retrouvent côte à côte les négociants « pieds-noirs », une société liée indirectement à l'ARC, un homme d'affaires et des vignerons corses. Soit autant de parties que dix querelles opposent.

Jusqu'en août 1975 les autorités, qui n'ignorent rien de la situation, vont tenter d'éviter l'explosion du baril de poudre. S'y prennent-elles maladroitement ? M. Borghetti, qui s'est fait des ennemis jusqu'au gouvernement en tant que trésorier de la puissante régie Renault, est-il victime d'un règlement de comptes politique ? Lui-même a-t-il une attitude assez claire pour ne pas compromettre son adjoint, M. Mannarini, dans ses contacts avec les négociants « pieds-noirs » ? M. Mannarini et les autres dirigeants de l'ARC ont-ils peur que les retombées du scandale éclaboussent leur mouvement ?

Ou bien décident-ils de tirer le plus grand parti politique possible d'une affaire dont ils connaissent chaque détail ? Tout est possible. Il ne faut s'étonner de rien avec cette viticulture soumise à toutes les influences. Sait-on, par exemple, que les syndicats agricoles de l'île prélèvent — et de quel droit ? — une taxe sur toutes les importations de moûts de vins italiens ?

Les pouvoirs publics échouent. L'ARC passe à l'action pour faire éclater l'affaire. Le 21 août, ses membres occupent à Aléria la cave de M. Henri Depeille. C'est la fusillade. « *Il croyait nous tenir en otage,* explique Max Simeoni, son secrétaire général, petit personnage napoléonien, vif et séduisant. *Tout le monde a voulu jouer au plus malin que nous. Voilà à quel gâchis on aboutit.* »

Gâchis, c'est le moins qu'on puisse dire, quelle que soit l'idée qu'on se fasse des responsabilités des uns et des autres. Au bilan, un trou financier qui doit friser les 40 millions de francs, un négoce insulaire décapité. La réputation des vins corses atteinte pour plusieurs années, un climat de guerre intestine entre agriculteurs rapatriés et indigènes. Une viticulture qui ne sait plus à quel vin se vouer. Bref, tout un secteur économique en débandade.

PIERRE-MARIE DOUTRELANT.

# ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

*A PROPOS DE...*

LES DIFFICULTÉS D'EUROCONTROL

## Fin de l'Europe de l'air ?

**L'avenir d'Eurocontrol, l'agence chargée de promouvoir la coopération aérienne en matière de navigation aérienne, est de plus en plus sérieusement menacé. Les pays qui, bien que membres d'Eurocontrol, ont jusqu'ici refusé de lui confier la surveillance de leur espace aérien, à savoir la France, le Royaume-Uni, l'Irlande et, dans une moindre mesure, les Pays-Bas, n'ont pas l'intention de changer d'attitude. Dans ces conditions, les autres pays membres — Allemagne, Belgique et Luxembourg — semblent décidés à reprendre leur liberté. C'est ce qui ressort des travaux de la « commission permanente » d'Eurocontrol qui a réuni à la fin du mois dernier, à Maastricht, aux Pays-Bas, les ministres des transports des pays membres ou leurs représentants. L'Europe de l'air a, elle aussi, du mal à s'organiser.**

*La convention créant Eurocontrol, qui a été ratifiée en 1963, viendra à expiration en 1983. Elle prévoit que les Etats membres transféreront à Eurocontrol la surveillance de la navigation aérienne au-dessus de leur territoire. Cet objectif n'est aujourd'hui que partiellement atteint. Dès 1965, la France et le Royaume-Uni ont fait savoir que, pour des raisons de force majeure (la coordination de la navigation aérienne militaire et civile), il leur était impossible de transférer à Eurocontrol la surveillance de leur espace aérien. La situation se présentait jusqu'ici sous un jour plus favorable en Allemagne et dans les pays du Benelux. Eurocontrol gère actuellement le centre de Maastricht, qui assure le contrôle de la navigation aérienne dans le ciel du nord de l'Allemagne, du Luxembourg et de la Belgique. Les Néerlandais ont retardé le transfert du contrôle de leur espace aérien au centre de Maastricht en prétextant qu'il leur fallait auparavant installer un centre moderne pour la surveillance de leur espace inférieur (*.*

*Un second centre Eurocontrol est en cours d'installation à Karlsruhe, en lisière de Forêt-Noire, avec comme mission prévue la surveillance de l'espace du sud de la République fédérale. Le centre de Karlsruhe deviendra opérationnel à la fin de 1976. Les Allemands, qui, jusqu'ici, ont respecté la convention de 1963, se sont aperçus soudain que l'implantation sur leur territoire d'un centre d'Eurocontrol risquait de leur poser de sérieux problèmes sociaux : les aiguilleurs du ciel européens sont mieux payés que leurs collègues dépendant de l'administration nationale... Le gouvernement fédéral aurait pu sans doute prendre son parti de cet obstacle mineur, mais à la condition que la France et le Royaume-Uni indiquent clairement leur intention de transférer leurs responsabilités de contrôle à l'organisation européenne avant 1983. Or, à la réunion de Maastricht, les représentants français et britanniques ont donné des réponses très vagues, indiquant seulement que, actuellement, ce transfert n'était pas possible. Il y a tout lieu de croire, dans ces conditions, que les Allemands préféreront s'orienter vers la renationalisation du centre de Karlsruhe. Au reste, la résolution que vient d'approuver la commission permanente pour orienter les travaux devant aboutir à la mise au point d'une nouvelle convention applicable après 1983 précise que* « les Etats membres conviennent que le fait pour un Etat d'être membre à part entière d'Eurocontrol n'implique pas nécessairement le transfert à l'organisation du contrôle de tout ou partie de l'espace aérien dudit Etat ». *Les refus français et britannique de confier des responsabilités opérationnelles à Eurocontrol se trouve de la sorte officiellement légitimé. On peut redouter que le processus de désintégration ainsi amorcé n'atteigne ensuite le centre de Maastricht. En 1983 celui-ci sera pratiquement amorti, et l'on ne voit guère pourquoi les Belges et les Allemands pour le contrôle du nord de leur territoire) ne donneraient pas alors la préférence à des solutions nationales.*

*Le démantèlement d'Eurocontrol qui est en train de s'opérer avec la complicité plus ou moins active de la quasi-totalité des administrations nationales responsables est d'autant plus étonnant que l'utilité technique du contrôle unifié et standardisé de l'espace aérien européen ne fait guère de doute et que, d'autre part, les résultats obtenus par l'organisation, en dépit des obstacles dressés depuis son origine par des administrations nationales jalouses de défendre leurs prérogatives, peuvent être considérés comme satisfaisants et prometteurs.*

PHILIPPE LEMAITRE.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## Le président de la République veut accroître les responsabilités des collectivités locales

**Le président de la République prononcera le 4 décembre, à 20 heures, une allocution radio-télévisée portant sur deux grands thèmes : « L'abaissement de l'âge de la retraite » et « L'organisation des collectivités locales ».**

**Cette dernière question, le chef de l'Etat l'a déjà abordée lors de son discours à Dijon, le 24 novembre dernier. Après avoir donné un coup d'arrêt à l'évolution vers le « pouvoir régional », il a marqué sa volonté de « rapprocher le pouvoir du citoyen, et le citoyen de l'exercice du pouvoir à chaque niveau approprié de la vie collective en commençant par la première, qui est la commune ». Il a, depuis, chargé M. Olivier Guichard, ancien ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme, d'une mission de consultation et de réflexion qui doit aboutir en juillet 1975 à des propositions concrètes sur une nouvelle organisation des collectivités locales.**

**Parmi les « orientations » qui ont été données à M. Guichard figurent notamment l'étude d'une large décentralisation des responsabilités locales (avec création d'assemblées et de responsables élus) à deux nouveaux niveaux : celui du quartier dans les villes, celui de l'agglomération en milieu urbain ou du « pays » en milieu rural.**

**Il est, d'autre part, envisagé de strictement limiter le cumul des mandats : les élus ne pourraient exercer qu'un seul mandat local (maire, président du conseil général ou du conseil régional, par exemple) et un seul mandat national : député ou sénateur.**

### M. Mauroy : on tourne le dos à la décentralisation

De notre correspondant

Lille. — *« Soixante-cinq pour cent des habitants du Nord et du Pas-de-Calais estiment que la plupart des problèmes qui se posent à la région seraient mieux résolus qu'ils ne le sont actuellement si l'assemblée régionale était élue au suffrage universel direct et si elle possédait de véritables pouvoirs. »* C'est ce qu'a souligné, lundi 1er décembre, à Lille, et non sans satisfaction, M. Pierre Mauroy, président socialiste du conseil régional Nord-Pas-de-Calais, en commentant un sondage réalisé par la Sofres dans les deux départements, en vue de la préparation du VIIe Plan.

M. Mauroy a contesté les propos tenus à Dijon, le lundi 24 novembre, par M. Valéry Giscard d'Estaing. *« Lorsque le président de la République parle de renforcer la capacité locale de décider et d'agir, il affirme un principe que nous approuvons. Mais pourquoi n'en tire-t-il plus les mêmes conclusions que lorsqu'il était candidat à la présidence ? On tourne le dos à la décentralisation dans la préparation du VIIe Plan. Il en est de même dans l'aménagement du territoire par certaines méthodes comme celles qui consistent à établir directement entre le gouvernement et certains secteurs des « contrats de pays ». La démocratie supporte mal l'exercice d'un pouvoir de clientèle et que l'on donne le pas à la sélection sur la répartition... »*

M. Mauroy estime que le président de la République fait un procès d'inetntion injustifié à la région : *« Pourquoi l'opposer à la commune et au département, alors que l'on sait qu'elle doit jouer un rôle de concertation sur le plan économique et social et qu'il ne peut être question qu'elle devienne un nouvel écran administratif ? De toute manière, si l'on veut affirmer plus d'autonomie dans les communes et dans les départements, il faudra bien aller dans le sens des réformes que nous réclamons, à savoir, tout d'abord, la suppression d'une tutelle trop écrasante et une plus juste répartition des crédits entre l'Etat et les collectivités locales. Et dès lors que l'on donnera plus d'autonomie aux communes et aux départements, la région deviendra plus nécessaire encore, ne serait-ce que pour déterminer un plan régional cohérent. »*

Pour M. Mauroy, la réalité régionale s'imposera tôt ou tard. Le 15 mars dernier, les présidents des conseils régionaux, réunis à Lille, avaient voté à l'unanimité une motion réclamant notamment *« un pouvoir de décision sur les crédits de catégories II et III »*. Le président de la République vient de leur donner satisfaction pour les crédits de catégorie III (crédits départementaux. M. Mauroy affirme que cela est insuffisant. Il sera inutile, dit-il, de réunir les présidents des conseils régionaux à Bordeaux, comme cela est prévu, si satisfaction n'est pas donnée à propos des crédits de catégorie II (régionaux). Rappelons que M. Olivier Guichard (U.D.R.), président de la région des pays de Loire, aujourd'hui chargé de diriger la commission sur les collectivités locales, avait, lui aussi, approuvé ce texte.

GEORGES SUEUR.

### M. PLEVEN : financer d'abord.

*(De notre correspondant.)*

Saint-Brieuc. — Au cours de la dernière réunion du conseil général des Côtes-du-Nord, son président, M. René Pleven, a notamment demandé au préfet de *« faire connaître au gouvernement l'irritation qu'éprouvent, dans les circonstances que nous traversons, les administrateurs que nous sommes quand, par simple circulaire, les administrations centrales prétendent ajouter au fardeau déjà si lourd que doivent supporter les collectivités locales »*.

A propos de la création par le gouvernement d'une commission de décentralisation, il a constaté que l'étude des problèmes financiers locaux ne serait faite que *« plus tard »*. *« Alors, comment peut-on parler d'étendre la compétence des conseils généraux et des municipalités ? »*

*« La conclusion s'impose donc,* a ajouté M. Pleven, *chaque année l'équilibre des budgets continuera à être de plus en plus difficile. Et il en sera ainsi tant que la répartition des produits de l'impôt, de tous les impôts entre l'Etat et les collectivités locales, n'aura pas été modifiée. Je regrette de devoir constater qu'on craint de s'attaquer à ce problème majeur, ce qui ne peut qu'aboutir à des surcharges fiscales de moins en moins tolérables pour nos concitoyens. »*

JEAN VIDEAU.

### LE CELIB : une dérobade politique.

*« Nous ne saurions cacher le profond malaise créé par les déclarations et les actes par lesquels, actuellement, le gouvernement et le président de la République paraissent vouloir marquer leur volonté de mettre un frein, sinon un terme, à la politique de décentralisation régionale qu'ils avaient pourtant annoncée »*, estime le Comité d'étude et de liaison des intérêts bretons (CELIB).

Evoquant la *« dérobade politique »* du gouvernement, le CELIB ajoute :

*« Unis par une commune analyse des maux et des périls, mortels à terme, que le centralisme exacerbé et l'impérialisme parisien engendrent (...), qu'ils soient attachés à la majorité présidentielle, proches de l'opposition ou politiquement indépendants, les membres du CELIB tiennent à mettre solennellement en garde le président de la République et son gouvernement contre les conséquences graves et durables que pourrait entraîner un changement d'intentions et d'actions destiné à assurer la pire des continuités. »*

TRANSPORTS

- QUATRE MILLIONS DE PASSAGERS A CALAIS. — Le lundi 1er décembre, le port de Calais accueillait son quatre millionnième passager depuis le 1er janvier 1975. Pour la première fois dans l'histoire de Calais, plus de quatre millions de voyageurs auront transité par le port et l'overport dans la même année. — *(Correp.)*

CIRCULATION

- UNIFORMISATION DES CEINTURES DE SECURITE. — Toutes les ceintures de sécurité sur toutes les voitures françaises (et certaines étrangères) construites depuis le 1er novembre dernier sont équipées du même système de verrouillage et de déverrouillage : boucle à bouton-pressoir rouge. Le déverrouillage de la ceinture se fait par simple pression sur le bouton.

  Le « comité de la sécurité routière » qui donne cette information ajoute qu'ainsi seront évités les accidents qui, en cas de collision, viennent de la difficulté pour les témoins de libérer sur le champ les occupants incapables de se détacher eux-mêmes.

- DES PASTILLES SUR LES CASQUES. — Les casques de protection des conducteurs et passagers de deux-roues devront désormais comporter extérieurement des pastilles et bandes en matériau réfléchissant blanc et des éléments en matériau fluorescent orange, précise un arrêté paru au *Journal officiel* du 29 novembre. Cette mesure est immédiatement applicable pour les casques neufs et le sera à partir du 1er mars 1976 pour tous les casques en service.

  D'autre part, les normes de fabrication des casques vont être révisées en vue notamment d'un renforcement de la jugulaire et de la résistance à la pénétration d'un objet pointu.

ENVIRONNEMENT

### LA ZONE POLLUÉE PAR LES ÉGOUTS DE MARSEILLE S'ÉTEND

**La zone maritime polluée par le grand collecteur d'égouts de Marseille s'est étendue très rapidement au cours de ces dernières années. Sa croissance est sans commune mesure avec celle de la population marseillaise. C'est ce que révèlent une carte et un commentaire présentés par la station marine de Marseille-Endoume à l'occasion de l'exposition Images de la recherche à Marseille.**

**La station, qui fait des examens sous-marins réguliers depuis plusieurs années, a remarqué qu'une couche de sédiments noirs et nauséabonds dus à une surcharge de matières organiques non « digérées » s'étend dangereusement, tout particulièrement en été. Elle gagne à la fois vers l'est (La Ciotat) et vers l'ouest (l'île de Pomègue).**

**Les experts de la station attribuent ce phénomène au déversement estival des eaux industrielles dans le grand collecteur qui recueille les eaux domestiques. La destruction naturelle des matières organiques serait ainsi bloquée. M. Gaston Defferre, député socialiste et maire de Marseille, qui visitait lundi 1er décembre l'exposition, a déclaré : « J'ai obtenu l'inscription au VIIe Plan de la construction d'une station d'épuration. »**





RÉUNIS DANS LE « COLLECTIF DES LIBERTÉS »

# Des mouvements de gauche envisagent une riposte à la décision gouvernementale d'incarcérer des soldats

**Le Collectif des libertés — un groupement informel qui réunit des responsables, notamment, de la Ligue des droits de l'homme, du P.S., du P.C.F., du P.S.U., de Jeune République, de la FEN, de la C.G.T. et de la C.F.D.T. — a reçu une demande du mouvement Information pour les droits du soldat (I.D.S.), qui propose d'organiser une riposte à la décision du gouvernement de déférer à la Cour de sûreté de l'Etat quinze militaires du contingent de Besançon et de Cazaux. Le mouvement I.D.S. suggère au Collectif des libertés, qui a été fondé en 1970 au moment de la loi anti-casseurs et qui doit se réunir, en principe, ce mercredi 3 décembre à Paris, de lancer un appel au soutien des soldats incarcérés et de prévoir une manifestation publique.**

**D'autre part, le même mouvement I.D.S., qui réunit des militants de la C.F.D.T., du P.S., du P.S.U. ou du CERES, a annoncé, mardi 2 décembre, que des officiers et sous-officiers venaient de se réunir à Paris, le dimanche 30 novembre, pour rédiger puis lancer un appel aux cadres d'active dans lequel ils estiment que le mouvement des hommes du rang pour les libertés démocratiques et syndicales à l'armée est aussi celui des cadres.**

## — *Libres opinions* —

### Soutien au mouvement démocratique des soldats

par ALAIN GAMARD (*)

A pays en crise, armée en crise. Voilà ce que traduit ce qu'il est convenu d'appeler le *« malaise des casernes »*. On peut en réduire l'importance, on peut en masquer les causes, mais l'expérience déjà faite par M. Soufflet montre qu'il est vain d'en nier la réalité. A leur tour, MM. Bourges et Bigeard en font la constatation.

Après les propos menaçants du premier ministre Chirac proférés contre le mouvement des soldats à l'Assemblée nationale, les actes n'ont pas tardé à suivre. Sur la demande du ministre de la défense, celui de la justice a chargé la Cour de sûreté de l'Etat d'ouvrir une information contre X. Quant à « X », il s'est aussitôt multiplié par quinze : quinze soldats inculpés, dont quatorze incarcérés pour *« participation à une entreprise de démoralisation de l'armée »*.

La Cour de sûreté de l'Etat, créée en 1963 pour juger les criminels de l'O.A.S., serait-elle désormais chargée de veiller au bon moral des armées ? M. Lecanuet se prend sans doute pour le *« ministre des sots »*, car la ficelle est un peu grosse ! Si l'armée n'a pas le moral, la faute n'en revient sûrement pas à ceux qui ont le courage de mettre à nu la blessure et réclament des remèdes. Car, au fond, au-delà des quatorze inculpations, c'est tout le mouvement des soldats qui est visé ; un mouvement bien plus large que le général Bigeard ne le prétend, un mouvement démocratique dont les causes résident dans le caractère misérable de la condition matérielle des appelés et dans la négation de leurs droits d'hommes et de citoyens.

Mais, dans ce pays au libéralisme de façade, en dépit des appels répétés du président de la République à la *« décrispation »*, on ne veut entendre personne. Ce pouvoir ultra-réactionnaire, méprisant et autoritaire, ne supporte pas la moindre expression publique du mécontentement contre sa politique. Ainsi, M. Poniatowski veut mater les tra-tement contre sa politique. Comment dès lors s'étonner du fait que M. Bourges mette le bâillon aux soldats ? Cette décision est bien

Parce que les problèmes à l'armée sont réels, parce qu'ils crèvent les yeux, pas plus les menaces que les sanctions ne sauraient entraver la lutte pour les résoudre ; au contraire, elles stimulent cette lutte, elles sont un appel à la renforcer et à l'élargir. La tentative du gouvernement d'amalgamer le mouvement des soldats avec les projets irresponsables de groupuscules ultra-minoritaires qui veulent détruire l'armée est vouée à l'échec. Ce mouvement, qui s'exprime notamment par la voie de comités de soldats larges et démocratiques, ne s'assigne pas comme objectif la destruction de l'armée, il revendique au contraire une armée moderne, démocratique, liée au peuple et à la nation.

Lorsque le mouvement des soldats fait mûrir l'exigence que l'armée ne soit pas utilisée à des tâches de maintien de l'ordre intérieur, lorsqu'il dénonce la propagande anticommuniste et antisoviétique distillée à l'instruction, lorsqu'il affirme calmement, s'appuyant sur la Constitution française, que sous l'uniforme les soldats doivent rester des citoyens jouissant de tous les droits que confère ce titre, qui peut sérieusement prétendre qu'il y a tentative de subversion ? Ceux qui mettent en berne les couleurs de la France quand meurt le bourreau de l'Espagne qui s'est emparé du pouvoir par la force avec des complicités de l'étranger. Ceux qui délèguent — quel symbole ! — leur ministre de la défense pour suivre la dépouille de Franco.

Le Mouvement de la jeunesse communiste de France, dont les milliers d'adhérents sous les drapeaux participent à la lutte des appelés et contribuent à son développement, exige la libération immédiate des quatorze soldats incarcérés et la levée des quinze inculpations. Il en appelle à la mobilisation de toute la jeunesse pour faire aboutir au plus vite cette exigence.

Le Mouvement de la jeunesse communiste, dont la proposition pour un statut démocratique du soldat rencontre un large écho parmi la masse des appelés, entend bien poursuivre et intensifier sa campagne pour que, au lieu de réprimer, le pouvoir affronte les problèmes posés avec plus de réalisme.

Pour nous, le droit des soldats de discuter de leur condition et de faire valoir collectivement leurs revendications au travers des structures de lutte qu'ils entendent se donner démocratiquement, est un droit sacré que nul ne saurait contester. Dans le statut démocratique, nous préconisons l'élection de délégués de soldats auprès de chaque commandant d'unité, ainsi que la mise en place du « Club du soldat » qui organise la vie sociale, culturelle et les activités d'information générales dans la caserne.

Plus généralement, nous voulons une armée démocratique qui satisfasse à sa mission de défense du territoire national. C'est-à-dire une armée débarrassée du carcan étouffant d'une discipline d'un autre âge qui ravale nombre de cadres d'active à un rôle d'exécutants sans responsabilité et les soldats du contingent à celui de valets d'armes dépourvus de toute possibilité de faire connaître leur opinion, et donc inefficaces. La discipline, nécessaire à l'armée, a besoin d'être repensée en fonction de ces impératifs démocratiques.

Le temps de l'obéissance aveugle aux injonctions du pouvoir est révolu, aussi bien pour les appelés que pour les cadres. Ce qui est à l'ordre du jour dans notre pays, c'est le changement démocratique que préconise le programme commun de la gauche. Le mouvement des soldats, qui est assuré du soutien total des communistes, est un des aspects de la lutte générale du peuple et de la jeunesse pour vivre mieux et libres. Cette aspiration ne pourra aller qu'en se renforçant.

(*) Membre du bureau national du Mouvement de la jeunesse communiste de France.

## A Besançon

### La police perquisitionne au siège de la C.F.D.T.

De notre correspondant

Besançon. — A Besançon, où s'est créée une section syndicale du 11ᵉ régiment du génie, l'union locale C.F.D.T. a décidé de lancer une pétition publique *« pour le respect des droits constitutionnels à l'armée et contre la répression »*. Toutefois, ce mercredi 3 décembre, la police judiciaire a perquisitionné dans les locaux de la C.F.D.T. et conduit le secrétaire de l'union régionale et locale au commissariat.

*« Le pouvoir,* écrit notamment M. Gérard Jussiaux, secrétaire de l'union locale C.F.D.T., *camoufle son autoritarisme agressif derrière un discours incohérent. Les quelques éléments isolés » d'il y a quinze jours sont devenus les éléments actifs d'un « complot international » dirigé depuis le Portugal. » « On reconnaît là,* note encore M. Jussiaux, *les fantasmes habituels de la vieille droite réactionnaire face à tout ce qui est nouveau et progressiste. »*

Il semble que l'initiative de la C.F.D.T. ait des chances d'aboutir à un moment où certains militants, une fois passée une période de flottements et d'interrogations, ressentent à nouveau le besoin de manifester. La C.F.D.T. de Besançon est décidée à mobiliser l'opinion. Dans cette perspective, elle a provoqué mardi 2 décembre une réunion des mouvements qui s'étaient déjà rencontrés au printemps dernier pour demander qu'une procédure civile soit appliquée au lieutenant Lassus, cet officier du 19ᵉ génie convaincu d'avoir frappé un appelé. Dans les casernes bisontines, où le régime des sorties et permission n'a pas été modifié, selon l'autorité militaire, le calme règne. Seuls officiers et sous-officiers s'aventurent à parler de l'*« affaire »*. Les hommes du rang se taisent ou, lorsqu'ils se risquent à quelques confidences, ce serait, à en croire *l'Est républicain,* qui a rencontré des hussards, officiers et sous-officiers et soldats fraternellement unis à l'exercice, *« ne rien connaître à la politique et laisser cela aux sursitaires »*. Phrase qui pourrait tout aussi bien traduire un souci d'élémentaire prudence (la perspective de passer plusieurs années en forteresse n'est certes pas de nature à délier les langues) que refléter l'opinion largement entretenue par la hiérarchie selon laquelle la *« politique »* (entendre par là tout mouvement qui conduit au changement) est, par définition, malsaine et qu'elle est l'arme des sursitaires.

Le commandant de Préval, chargé à Besançon des relations avec la presse pour le compte de la 65ᵉ division, livre son opinion avec une franchise toute militaire : *« Les cadres sont très contents que le gouvernement prenne une position ferme contre ces trublions, et je regrette que les civils ne soient pas aussi traduits devant la Cour de sûreté de l'Etat. »* En fait, une telle perspective n'est pas exclue, mais, pour l'heure, l'enquête menée à Besançon est terminée.

CLAUDE FABERT.

### LE GÉNÉRAL BIGEARD : nous sommes en guerre subversive.

Le général Marcel Bigeard, secrétaire d'Etat à la défense, a évoqué, mardi 2 décembre à Hyères (Var), le problème des comités de soldats. Selon lui, le premier comité a été créé par un avocat de vingt-cinq ans, qui est lui-même fils de général. *« Vous voyez,* a dit, sur le ton de la plaisanterie, le secrétaire d'Etat, *on n'est pas aidé... »* (1)

Le général Bigeard a, d'autre part, déclaré que l'*« armée devait rester apolitique »*, bien que chacun ait droit à ses propres idées. *« Il y a des limites à ne pas franchir,* a-t-il ajouté. *Nous sommes en guerre, une guerre subversive. »*

A Marseille, où le général Bigeard a donné, le mardi 2 décembre, le départ d'un stage de haute mer, organisé pour la première fois en France pour des soldats du contingent, le secrétaire d'Etat à la défense a déclaré : *« Cette armée, beaucoup l'appellent l'armée des bourgeois. Personnellement, je ne vois pas où sont les bourgeois. Il y a un gouvernement qui dirige la politique de défense du pays. Il y a un président qui commande. Je sais bien qu'il a été élu « aux penaltys »* (2), *mais c'est à lui de gouverner. Il est le président de tous les Français. »*

(1) Selon toute vraisemblance, le général Bigeard fait allusion à l'inculpation par la Cour de sûreté de l'Etat de M. Jean-Noël Gagnaux, appelé au 19ᵉ régiment du génie à Basançon, dont on dit qu'il serait avocat à Dijon et fils d'un officier général du cadre de réserve. — (N.D.L.R.)

(2) Lorsque deux équipes arrivent à égalité, à la fin d'un match pour lequel il faut à tout prix désigner un vainqueur, chaque équipe a droit a une série de tirs de penaltys — (N.D.L.R.)

## SELON LE MOUVEMENT I.D.S.

### Des cadres d'active auraient lancé un appel pour le droit syndical

Selon le mouvement Information pour les droits du soldat (I.D.S.), une douzaine d'officiers et de sous-officiers, en activité dans l'armée de terre, se sont réunis, dimanche 30 novembre, à Paris, pour lancer un appel aux cadres d'active.

Rappelant que des appelés du contingent sont inculpés devant la Cour de sûreté de l'Etat, les auteurs de cet appel écrivent notamment : *« Des soldats du rang ont réclamé les droits démocratiques dans les régiments, dans les corps de troupe, comme ils existent partout dans la société. Ils posent ainsi des questions qui nous concernent : mettre fin au ghetto de l'institution militaire, à la coupure d'avec la vie civile ; poser le problème de la liberté d'expression et d'association, condition fondamentale pour une autre vie interne, alors que nous aussi nous pouvons avoir certaines revendications : redéfinition de l'ensemble de la carrière militaire, mise en avant d'un autre type d'avancement (notamment fondé autrement que sur* « la cote d'amour »*) ; aménagement d'un règlement intérieur en accord avec tous les intéressés, officiers, sous-officiers et hommes du rang ; suppression de la Sécurité militaire, qui attente aux libertés et à notre vie privée ; droit d'élection de délégués représentant toutes les catégories de personnels militaires ; droit de résiliation de contrat pour les engagés et possibilité de départ pour les officiers et sous-officiers de carrière, sans parler des conditions de vie. »*

Dans leur appel — sur l'origine duquel les dirigeants d'IDS ont refusé de donner des détails — les auteurs estiment que *« cela conduit naturellement au droit syndical pour tous les militaires, appelés comme engagés »*.

Les dirigeants d'IDS, un mouvement à l'origine des événements de Besançon, ont reconnu qu'ils avaient envoyé des délégations dans divers pays d'Europe *« où la crise de l'armée existe également, suscitant l'éclosion de mouvements dans les troupes et parfois, même, dans la hiérarchie »*. Des délégations, en particulier, ont été envoyées au Portugal, en Suède, en République fédérale d'Allemagne et aux Pays-Bas.

Interrogés sur un groupement national des comités de soldats en France, les responsables d'IDS ont estimé qu'il convenait de *« rediscuter très sérieusement de la perspective des états généraux de soldats, aviateurs et marins, car la vague répressive qui déferle dans les casernes n'est pas sans effet et des comités de soldats ont été démantelés »*.

Devant les journalistes, Mᵉ Alain Even, membre du P.C.F., a expliqué sa présence aux côtés des dirigeants d'IDS en ces termes : *« Les militants du P.C.F. n'ont pas beaucoup d'initiatives personnelles, vous le savez bien. Mais j'en ai référé à l'autorité supérieure et je siège, ici, à titre personnel. Je n'ai pas été désavoué à ce jour, notez-le. »*

### LA CONJONCTION DES MÉCONTENTEMENTS

*(Suite de la première page.)*

Comme dans l'affaire « Carlos », ce terroriste qui avait le don d'ubiquité, si l'on en croit les services de police de M. Poniatowski, il existerait un ou des « manipulateurs » dans les régiments, quelques agitateurs professionnels suffisamment entraînés pour désorganiser un « corps sain », pour reprendre l'expression du secrétaire d'Etat à la défense, le général Bigeard.

Pour l'instant, il faut croire que le ver était dans le fruit, puisque la Cour de sûreté de l'Etat se contente d'inculper des appelés du contingent, au grand regret de nombreux cadres d'active qui estiment que les véritables conseillers ou initiateurs ne sont pas les payeurs

Il se peut que l'affaire de Besançon ou les tracts de Cazaux soient la partie émergée d'un iceberg. En d'autres termes, il se peut, comme l'affirme le commandement, que les appels à la révolte, à l'insubordination et la propagande en vue de désagréger l'institution militaire ont eu, ces temps derniers, tendance à se multiplier, et, donc, il se peut que le pouvoir politique ait voulu donner un coup d'arrêt à une telle entreprise.

Si le gouvernement avait mis à rénover l'institution militaire la même célérité avec laquelle il a voulu interrompre le processus de désagrégation, il est évident qu'il n'en serait pas aujourd'hui à exagérer le rôle — en France — des commissions de soldats portugais pour mieux justifier son attitude présente de sévérité. A vouloir « manœuvrer » à vue avec le seul souci d'une politique partisane, le gouvernement agit comme si l'arbre lui cachait la forêt.

JACQUES ISNARD.

### LES DÉPUTÉS COMMUNISTES DEMANDENT UN DÉBAT SUR LA SITUATION DANS L'ARMÉE.

Le groupe communiste de l'Assemblée nationale a commenté, mardi 2 décembre, la décision de traduire des soldats du contingent devant la Cour de sûreté de l'Etat.

Pour les députés communistes, *« loin de résoudre les problèmes que la crise pose à l'armée, la répression accentuera le mécontentement »*. Après avoir souligné qu'*« il est urgent que soit entreprise une réforme démocratique de l'institution militaire »*, le groupe communiste indique qu'il a proposé qu'une séance de l'Assemblée soit consacrée à *« un long débat sur la situation actuelle dans l'armée »*. Cette demande, formulée à la conférence des présidents, n'a pas été retenue dans l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale.

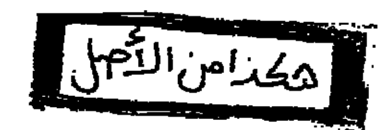
***

Les dirigeants du parti socialiste et du Mouvement des radicaux de gauche ont, dans la déclaration publiée au terme de leur rencontre, mardi 2 décembre (lire d'autre part), traité en ces termes des problèmes militaires : les deux partis *« rappellent que leur souci constant de la défense nationale et d'une discipline nécessaire est parfaitement compatible avec les possibilités offertes aux militaires de tout rang d'exprimer démocratiquement leurs vues sur les problèmes qui se posent dans l'organisation de la vie militaire, comme le prévoient d'ailleurs les règlements en vigueur.*

*» Les socialistes et radicaux de gauche s'indignent des déclarations faites par le premier ministre à l'Assemblée nationale »*






هكذا من الأصل

Le Monde DES ARTS ET DES SPECTACLES

## LA VOIX DE LILI BRIK

# « Maïakovski : il voulait que le futur soit aujourd'hui »

« *D'ABORD je ne suis pas la femme de Maïakovski. Ça, il ne faut pas l'écrire. Ils deviennent fous.* » Venue à Paris pour l'exposition Maïakovski présentée au CNAC, elle est arrivée un jour après le vernissage parce qu'elle n'a pas que des amis chez elle. « *D'abord parce que je suis juive. Il y a un grand antisémitisme là-bas. C'est par un type qui est assez haut que tout ce mal se fait. On ne donne pas de travail à Vassily parce que c'est mon mari.* » Vassily Katanian est là, à côté d'elle, pas très grand, une moustache, des lunettes, une cravate dont le nœud n'est pas terminé.

Lili Iouvena Brik a quatre-vingt-quatre ans. Maïakovski lui a dédié ces chefs-d'œuvre qu'elle a inspirés : *la Flûte de vertèbres, J'aime, l'Homme, De ceci,* et son œuvre complète.

Des yeux très enfoncés soulignés d'un trait de crayon noir qui en prolonge l'angle externe. Un autre trait marque une arcade sourcilière bien ronde, la moitié d'un cerceau. Une tête qui paraît très grande, comme un oiseau de légende. Une natte de cheveux cuivre, nouée d'un étroit ruban marron, descend le long de son épaule couverte d'un châle vert jusqu'à la taille. Un chemisier jaune qu'une broche ronde, cadeau d'une femme sculpteur, ferme au col. Un pantalon brun. Les mains de Lili Iouvena Brik sont de très petite taille, d'une finesse rare. En parlant, elle s'en sert comme si elle faisait des gammes. Rarement, du reste. Le miracle, chez Lili Brik, c'est sa voix, et ce qu'elle dit. Sa façon de parler. Intègre comme une adolescente, Lili Brik est d'une fraîcheur, d'une honnêteté dont on ne peut pas ne pas se dire qu'elles sont plus que toutes choses, russes. Sa voix est un quatuor à cordes. Le charme de Lili Brik jaillit comme le printemps. Elle n'en joue pas.

« *Bon, je ne me suis pas mariée avec Maïakovski dans une église, ou dans un commissariat, mais nous étions ensemble pendant quinze ans. Comme mari et femme, mais femme il ne faut pas le mot prononcer.*

» *Maïakovski, que c'est un grand poète, vous le savez. C'était un homme absolument* h o n n ê t e, *un homme très intelligent, un homme qui voyait cent ans en avant, un homme qui voulait que le futur soit aujourd'hui. C'est pour ça, je pense, qu'il s'est suicidé, parce qu'il n'avait pas de patience.*

» *Dans le futur ? Il voyait le communisme, le vrai communisme ! — C'est-à-dire ? — Ça je ne peux pas dire. Ça il faut voir un philosophe, un marxiste. Le communisme, c'est, maintenant je suis vieille, je vous dirai comme une petite fille, que tout le monde soit heureux, que tout le monde ait de quoi manger, que tout le monde ait de quoi habiter, enfin que tout le monde vive comme un homme et pas comme un cochon.*

» *Il m'adorait. Il m'aimait beaucoup, beaucoup. Je vous raconterai. J'avais un mari, Brik. Je suis tombée amoureuse de Brik, et lui de moi, j'avais treize ans. Quand j'ai eu vingt ans, nous nous sommes mariés. Brik je l'aime aujourd'hui comme je l'ai aimé au premier jour, et Maïakovski, il n'y a pas un jour que je l'aie oublié.*

» *Dans ma longue vie, j'ai eu trois maris, j'ai quatre-vingt-quatre ans. Le premier c'était Brik, il est mort sur l'escalier en allant à la maison, une crise de cœur. Maïakovski qui s'est suicidé, qui ne compte pas comme mari. Primakov, deux, qu'on a fusillé : Staline. Et Vassily, trois.*

De sa sœur, Elsa Triolet, elle dit : « *Je suis le contraire d'Elsa. Elle a fini l'école avec une médaille d'or. Elle a fini l'architecture, la première, la mieux de tout. Elle a reçu le prix Goncourt. Moi, je n'ai rien fini. J'ai été deux ans à la faculté de mathématiques, un an architecte, un an à Munich, j'ai fait de la sculpture, j'ai fait de la musique. Nous avions toujours deux pianos dans l'appartement. Maman avait l'oreille absolue. Quand on faisait « ploum » avec la main sur le clavier écrasant plusieurs notes, maman dans la pièce à côté disait toutes les notes. Douze, quinze, toutes.*

» *Elsa n'était pas dure. Elle avait le sens de ce qu'on doit faire. Moi je suis beaucoup plus légère qu'Elsa.*

» *C'est Elsa qui m'a présentée à Maïakovski. La nuit à la campagne j'allais de Petrograd à Moscou. Nous étions près de notre maison. Nous étions sur un banc. J'ai vu quelqu'un que je ne voyais pas, parce qu'il faisait très sombre, il y avait la forêt. Au visage j'ai vu seulement la cigarette briller et une voix qu'on ne pouvait pas oublier. « Elsa, » viens te promener », lui demande Maïakovski. — « Est-ce que je » peux ? » me demande Elsa. — « Bien » sûr. » Mes parents avaient peur des futuristes. Je ne pouvais pas rentrer sans Elsa. Maman aurait grondé. Pourquoi as-tu laissé partir Elsa, dans la forêt, avec ce futuriste, et tout ça... Quand Elsa est revenue je l'ai attrapée. Elsa s'est tournée vers Maïakovski — « Tu vois, je » t'avais dit : Lili va me gronder. » C'était notre première rencontre.*

### Il lisait « le Nuage en pantalon »

» *Elsa était amoureuse de ses poèmes. Et on ne pouvait pas ne pas être amoureuse de ses poèmes.*

» *Après il est venu chez Brik et chez moi à Petrograd, il venait de la Finlande où habitaient Gorki, Choukovski... un tas de monde. Il a dit : « Est-ce que vous connaissez » nos poèmes ? » J'ai dit non. Nous adorions Blok, grand poète. Balmont, Brioussov. Mon père se moquait de moi. Il disait on ne comprend rien de Blok, et moi je pleurais. Je connaissais tout Pouchkine, tout Lermontov, par cœur, tout ça. Maïakovski m'a fait lire un de ses poèmes. Il m'a dit : « Ça ne vous plaît pas ? — » Pas beaucoup. » Il est parti.*

» *Après mon père est mort. J'ai beaucoup souffert de sa mort, et j'ai beaucoup maigri. La moitié de ce que j'étais. Elsa est venue à Petrograd et Maïakovski nous a visités. Quand il m'a vue, il est devenu tout à fait sombre il a dit : « Mais vous » avez catastrophiquement maigri. »*

» *Nous avons chuchoté à Elsa, Brik et moi, je n'étais plus la femme de Brik, j'étais séparée de lui, nous étions les plus grands amis du monde, il faisait son service militaire alors, partait tôt le matin, cela arrangeait les choses* (geste des mains qui s'écartent, font des gammes) :

» — *Ne lui demande surtout pas de lire ses vers.* » *Elsa : « Ecoutez Volo- » dia, lisez* le Nuage en pantalon. » *Nous avions un très petit appartement. Nous avions cassé la porte pour qu'il y ait plus de place. Il s'est mis entre les deux portes, il était très, très élégant, très pauvre,* toujours des clous dans ses souliers, *c'étaient les souliers les moins chers, il achetait tout dans un endroit très bon marché. Il était d'une élégance* perfecte. *Tout le monde le regardait dans les rues. Il était très grand, 1,93 m. Très large, très bien fait, très très beau. Je passais sous sa main.*

» *Il nous a tous regardés comme si c'était une grande salle. Nous étions six, sept personnes. Il a commencé à lire comme la prose.*

Vous pensez que c'est la malaria qui délire / Cela était / Etait à Odessa / Je viendrai à quatre heures a dit Maïa.

» *Nous n'avions jamais entendu de poèmes pareils. Poème tout à fait révolutionnaire, et de forme et de sens. Nous avions déjà un peu assez de tout, même de Blok. C'était ce qu'il fallait écrire, comme il fallait le lire, c'était la perfection.*

» *Brik lui a dit : « Si vous n'écri- » vez plus jamais rien, vous êtes déjà un poète génial. » Il avait vingt-deux ans.*

» *Il s'est assis près d'Elsa, a pris du thé du samovar. Il avait l'air tout à fait heureux. Il a pris le petit cahier dans lequel était écrit le poème, m'a demandé : « Est-ce que » vous me permettez de vous dédier » ce poème. — Oui, mais c'est écrit » pour une autre femme. Est-ce que » vous avez le droit ? — Il y a beau- » coup de femmes là-dedans. Je les » ai réunies par le nom de Maïa. » Il a écrit en haut Lili Iouvena Brik.*

» *Brik a demandé qui va imprimer ce poème. Maïakovski a répondu personne. Le père de Brik, marchand de corail, gros corail, lui donnait de l'argent. Brik s'est occupé de faire paraître.*

» *La révolution, nous étions heureux. Parce que le monde allait changer. Avant aussi nous étions heureux, mais toujours nous avons attendu la révolution.*

» *Quand j'ai dit à Brik : « Nous » nous aimons Maïakovski et moi, » qu'est-ce que tu en penses ? » Il m'a dit : « Je comprends, mais » une chose je te demande : ne » nous séparons jamais. » Et nous nous sommes jamais séparés, ni Brik, ni Maïakovski, ni moi.*

» *Nous vivions tous les trois. Ce n'était pas du tout un ménage à trois, mais l'amitié la plus profonde. Dans toutes ses lettres Maïakovski a un mot pour Brik. « Embrasse » Ossian. Embrasse sa moustache. » Sa calvitie. »* Elle rit.

« *Toute la bibliothèque était à Brik. Maïakovski n'avait pas eu le temps de lire. Brik lisait. Maïakovski écrivait. Maïakovski ne lisait pas les lignes des livres, mais les pages. Il les lisait d'un coup. Toc ! Un don. Il demandait à Brik de lui raconter 1840, par exemple. Brik avait une très grande culture, une culture dans le genre d'Aragon ou d'Eisenstein, il savait tout. Il connaissait beaucoup de langues. Tout ce qu'il inventait, c'était parfois des choses géniales, il les donnait à tout le monde : « Finissez. » Le structuralisme, vient de lui. Roman Jacobson, Chlovski sont ses élèves.*

» *Maïakovski exagérait tout. Par exemple, la jalousie. Quand il n'avait pas de raison d'être jaloux, il voulait être jaloux, pour écrire de la jalousie. Il était un poète c'est tout.*

» *Quand il était heureux, il était heureux jusqu'au ciel. Malheureux, il l'était jusqu'à l'enfer. Il n'avait pas toujours raison. Il était un poète.*

» *La première fois, quand il s'est suicidé en 1916 avant la révolution, on dit qu'il s'était suicidé parce qu'il n'était pas content du gouvernement, non, ce n'est pas comme ça, du tout, du tout, en 1916 il n'y avait aucune révolution, il m'a téléphoné le matin : « Adieu Lili, je » me tue. » Nous n'étions pas encore dans le même appartement. Alors j'ai crié : « Attends-moi. » J'ai pris un châle, j'ai couru en bas, pris un cocher que j'ai battu dans le dos, vite, vite. Je suis arrivée chez lui. J'ai vu le revolver sur la table. Il m'a dit : « La première fois, ça n'a » pas marché, la seconde fois, je » n'ai pas osé, je t'ai attendue. »*

» *Je l'ai emmené à la maison. J'ai joué avec lui aux cartes. Il était d'un* hasard *fou. Hasard, j'ai mal dit ? Il adorait les jeux de hasard. Les cartes, le Mah-Jong, le billard, tout était hasard pour lui. Deux ou trois, trois ou quatre, quatre ou six, on jouait aux numéros de travail, les autobus.*

» *Il écrivait toujours. Quand il jouait aux cartes, quand il se promenait avec vous, avec une femme. Il écrivait sur sa boîte de cigarettes. Partout, il écrivait.*

» *Il m'entourait d'un tel amour, je ne pouvais pas être jalouse.*

» *Et puis après, moi, j'ai eu mes romans, et lui avait ses romans.* [Lili Brik dit *roman* pour *histoire d'amour.*] *Il me racontait tout de Tatianna. Il l'avait vue embrassant le vicomte dans une porte cochère. Elsa, qu'il est allé trouver, lui a dit : « Ecoute : ça va s'arranger. » Il a dit non. « La tasse peut être collée » mais on ne peut pas y boire. »*

» *On s'est séparé peu à peu. Je n'en voulais plus.*

» *Il est allé en Amérique sans moi, j'étais très malade. J'ai pensé s'il veut faire l'amour avec moi, il faudra se séparer. Là-bas, il a compris, il était très intelligent. Il s'est dit : « Si je prolonge avec Lili, elle » me quittera et ça ne doit jamais » se passer. » Il avait un roman en Amérique. Quand il est revenu, il n'a rien voulu avec moi, il était très caressant, très tendre, mais nous ne couchions plus ensemble. Nous nous aimions plus que jamais.*

» *Ses romans sérieux, il me les racontait. Ceux qui ne l'étaient pas, il ne les disait pas. Ça ne m'intéressait pas beaucoup.*

» *Quand Tatianna s'est mariée, j'ai reçu une lettre d'Elsa. Maïakovski avait déjà un autre roman à Moscou. Il était très amoureux d'une femme mariée, charmante, elle voulait un flirt avec Maïakovski, mais ne voulait pas que son mari le sache. Et Maïakovski ne voulait pas qu'on ne le sache pas. « Je ne suis pas quel- » qu'un qu'on cache. » Il l'a fait savoir par une lettre d'adieu. Il lui a gâché toute sa vie. Pourquoi est-ce qu'il a fait ça ? Pour dire que c'était un roman ? Pour qu'on ne la persécute pas : il s'est tout de même tué devant elle. »*

Deux chevalières en or pendent à une chaîne autour du cou de Lili. Une est énorme, pour un doigt de colosse, l'autre, si petite, se loge à l'intérieur. Ce sont les bagues que Maïakovski et Lili ont échangées en 1916. Sur l'une sont gravées les initiales de Vladimir Maïakovski, à l'intérieur est écrit le nom de Lili, sur l'autre les initiales, à l'intérieur est gravé Volodia. Dehors les initiales L.U.B., trois lettres qui en russe sont le début de j'aime, j'aime, j'aime.

### On a fermé le petit musée

« *Depuis sa mort, je porte toujours ça. Un temps ce n'était pas admissible de porter de l'or. Pendant la révolution..., une bague pour un homme... Alors quand Maïakovski lisait ses poèmes dans des grandes salles, il recevait des petits billets où on lui criait : « Maïakovski, ça ne » va pas à votre figure. » On dit comme ça en russe. Il répondait : « C'est pour ça que je ne le porte » pas dans le nez mais sur le doigt. »*

» *On veut faire de Maïakovski un monument. Moi je ne fais pas. Je ne dis pas qu'il faisait que de la propagande, qu'il n'écrivait pas de poèmes d'amour. Et ça ne leur va pas. Ils ont maintenant un musée affreux. C'est une station de métro en marbre et bronze. Je n'ai pas été : On m'a raconté. On a fermé le petit musée.* »

Autour de Lili Brik se répand l'odeur des mimosas qui accompagnent le bouquet de violettes sur la table, où son mari, Vassily Katanian, est venu s'accouder.

« *Nous vivons ensemble depuis trente-sept ans. Je l'aime beaucoup. C'est un homme charmant. Nous jouons aux cartes presque tous les jours. C'était un ami de Maïakovski, de Brik.* Vassily Katanian a écrit la vie de Maïakovski jour après jour. « *Je n'ai pas aidé Vassily, c'est lui qui m'aide, il sait tout sur Maïakovski.* »

Extraordinaires, pour nous, ces gens qui se rencontrent, s'aiment, s'aident, découvrent, se comprennent, donnent. Cette curiosité. Cette vie. Elle a dansé dans les bals Bullier avec Fernand Léger. Aujourd'hui, à Paris pour trois semaines, elle va d'un vieux futuriste à un jeune poète, du « Partage de Midi » monté par Vitez, au dernier film de Pasolini.

Quand, à la mort d'Elsa, Aragon lui a — leur a — proposé de *vivre* avec lui, elle a pleuré. « J'ai tout là-bas, j'ai la langue, puis j'ai tous mes malheurs. J'ai Brik, j'ai Maïakovski, tout ça est là-bas. Je ne peux pas laisser tout ça pour manger... des pommes ici. Et c'est ma patrie. »

FRANÇOIS-MARIE BANIER.

★ Maïakovski : vingt ans de travail. CNAC, 11, rue Berryer.

## FORMATS DU XVIII[e] SIÈCLE

# L'éloge de l'ovale

« LE format n'est pas toute l'œuvre mais une de ses conditions vitales, avec beaucoup plus d'implications que l'échelle. » Cette formule de Jacob Burckhardt dans un de ses cours de Bâle, il y a à peu près un siècle, pourrait servir d'épigraphe à la brillante exposition qu'une grande galerie parisienne consacre aux tableaux « ovales » du dix-huitième siècle. L'ovale ? Quelle est l'idée, quel a été son cheminement ?

Dans la présentation de tableaux du dix-huitième siècle précisément, organisée à Bruxelles par la direction des musées de province français et qui aurait mérité un certain écho, par la qualité du choix (1), on peut être frappé par le nombre et l'intérêt des œuvres peintes dans ce format relativement peu commun : *le Concert champêtre* de Watteau (Angers) dans le sens vertical, *Sylvie* de Boucher (Tours) en largeur, à côté de quelques portraits découpés dans la forme en ellipse, le plus remarquable étant *le Vieillard* de Fragonard (Nice) qui est peut-être plutôt un type, une tête de genre, qu'un portrait.

A partir de cette observation, il n'est plus que de feuilleter le catalogue de l'école française au Louvre, le parfait instrument d'information paru l'an dernier (2), pour repérer les amis de l'ovale et son mode d'emploi. Watteau y a joué volontiers et, avec *Jupiter et Antiope,* loué les formes à plaisir ; Chardin y loge sa nature morte avec des fruits, dont les contours arrondis donnent une consonance simple et juste au cadre ovoïde, et, naturellement, toutes sortes de portraits allant du buste grandeur nature au médaillon, le visage se logeant très bien, lui aussi, dans l'ellipse. Ainsi mûrit le petit problème auquel Jean Cailleux a voulu apporter un intelligent début de réponse.

Les exemples sont variés et illustrent presque tous les aspects de l'adaptation de la peinture au format. La *Sainte Famille* rubénienne, c'est-à-dire vénitienne de Watteau, n'y rentre peut-être que par accident, mais les Hubert Robert : deux charmants petits tableaux d'architecture formant pendant, *la Grange,* avec son effet de lumière au centre, et, enfin, *le Canal,* développant la verdure en arc autour de la percée grise, ont une merveilleuse efficacité, qui démontre combien le parti a été médité pour articuler le tableau en fonction de son contour. Il faut trouver une horizontale et préciser les axes, ce que fera aussi Moreau dans ses urnes de parc, qui nous rappellent l'usage décoratif, en applique, de ces grands médaillons. De même, Boucher dresse en hauteur un vase décoratif sur une base qui leste le fond de l'ouverture.

### *L'engouement des peintres français*

Quant au panneau, de facture aisée, de verve légèrement populaire et grivoise, qui amuse, cette *Marchande d'œufs* de Boucher vient à point nommé redéfinir la finalité de la forme elliptique. Une vitrine restitue spirituellement la présence des objets ovoïdes, chinois ou non, chers à l'époque. Si les dimensions pivotent, le format étiré en largeur devient favorable à l'allongement du nu, à des scènes polissonnes : voici un exemple de Charlier, il y en a d'autres... Histoires d'ovale, en somme.

Pour les portraits, cela va tout seul. On sent souvent la convention du médaillon, ancienne comme tout, et un des modèles de Roslin a la bonne idée d'en tenir un à la main pour nous mettre au fait : fonds gris, fonds légers, fonds faciles, avec un trois-quarts favorable, un costume sans trop de recherche, c'est Perronneau. Ce qui fait ressortir d'emblée les mérites du personnage dru, en habit de fantaisie, à l'espagnole, plumes blanches et manche rouge, brossé par Fragonard avec un franc succès : le coup d'ombre du chapeau sur les yeux fait penser à Rembrandt, mais le peintre n'a pas fait scintiller la chaîne du modèle, et le souvenir du Hollandais ne pèse pas ; le poing sur la hanche introduit dans la convention de l'ovale une dimension nouvelle et rare.

Car finalement les peintres français, dont Jean Cailleux cerne bien l'engouement pour ce format vers 1740, puis vers les années 1765-1770, à travers les livrets des salons, n'en ont pas tiré tout le parti possible. L'épisode s'éclaire évidemment en liaison avec les formes ornementales : l'œil-de-bœuf en ellipse convient à la présentation en trompe-l'œil du portrait, mais l'ovale a succédé depuis longtemps au médaillon, au tondo de la Renaissance, dans l'animation des murs, des plafonds, des cheminées, des meubles (déjà à Fontainebleau). L'ovale permettait des mises en pages en spirale, dont *l'Escalier de Caprarola,* par Hubert Robert, est une démonstration aiguë ; l'enveloppement circulaire y prend force ; la brusque horizontale s'y valorise. Et c'est pourquoi il y a un plaisir certain à disposer, dans l'oculus debout ou couché, l'étalement du paysage. Aux cas heureux et brillants, déjà recensés, chacun pourra, à la suite de cette intéressante invitation, s'exercer à en ajouter d'autres. Mais l'enquête risque de montrer aussi que l'exploitation convenue et sans problèmes tendait presque fatalement à dominer le cadre peint s'accordant à la forme, d'ailleurs gracieuse, des dossiers de siège.

ANDRE CHASTEL.

(1) De Watteau à David, peintures et dessins des musées de province français, cent trente-six numéros, présentation de D. Ponnau, P. Lemoine, J. Vilain, Palais des beaux-arts, Bruxelles (jusqu'au 30 novembre).

(2) Ecole française : XVII[e] et XVIII[e] siècles, mille vingt-cinq numéros et quinze additions, catalogue par P. Rosenberg, N. Reynaud, I. Compin, 2 vol. Editions des musées nationaux, 1974.

★ Eloge de l'ovale. Peintures et pastels du XVIII[e] siècle français, cinquante-quatre numéros, présentation de Georges Poisson, préface de Jean Cailleux, catalogue de Mme Roland Michel, Galerie Cailleux, 136, faubourg Saint-Honoré (jusqu'au 20 décembre).

# La multiplication des images de Staël

*NICOLAS DE STAEL n'a pas fini d'être la source de commentaires sur sa vie et sur son œuvre. Si la glose n'est pas épuisée, c'est que l'homme et le capital humain qu'il projette dans sa peinture ont eu et ont toujours un retentissement qui se situe dans une zone où l'oxygène a une telle densité qu'il fuse de toutes parts. D'où la succession de projections critiques venant au mieux de ceux qui l'ont approché. Au long des années, de son vivant et après sa mort, souveraine et volontaire, mais qui le hantait depuis l'adolescence, des écrivains, à son contact, ont dressé la figure altière du personnage et tenté d'établir, selon une subjectivité inévitable, le contenu d'une œuvre où l'accalmie succède à l'explosion et toujours, en reprenant le verbe de René Char, dans « une sérénité crispée ».*

*Après Pierre Courthion, Georges Duthuit, Pierre Lescure, André Chastel, Denys Sutton, René Char et Douglas Cooper, voici Guy Dumur qui nous propose un Staël dont l'apport est loin d'être négligeable, s'il ne délivre pas de données strictement nouvelles. Mais ce qui compte en fait, c'est la multiplication des images qu'un homme de réflexion renvoie d'un tout indissolublement lié, créateur et création. Toutefois, à condition que le propre moi du critique ne soit pas un miroir déformant, au point que son lecteur discerne plus un reflet de l'auteur que celui du créateur. Il y a là une question d'obliquité et de nombril...*

*Ce n'est pas le cas de Guy Dumur : dans un langage clair, fuyant la terminologie absconse et les néologismes fumeux, il n'a pas, délibérément, séparé les événements vitaux de l'homme et le cours sans retenue d'une création ramassée sur dix ans, qui, tel un fleuve débouchant sur l'océan, se laisse saisir hors de la durée. Guy Dumur a pu cerner Nicolas de Staël avec bonheur, ayant eu l'occasion de rencontres avec le peintre, tout en ayant déjà éprouvé le besoin d'approfondir la connaissance intime de l'œuvre. Aujourd'hui, avec le recul du temps, vingt ans après sa disparition, il reprend le dialogue sur un sujet qui lui est cher.*

*Une sensibilité directe, sa connaissance de l'homme, son approche de la peinture, s'allient, offrant au lecteur un texte d'excellence. Pris dans son ensemble, il contient à l'image vraie que l'on peut se faire d'un fulgurant météore de l'art pictural. On peut relever cependant — si l'on a été à même de fréquenter assidûment l'atelier de l'artiste, — un certain nombre de détails qui seraient, à nos yeux, à rectifier. Non pas dans le domaine d'une vérité historique, mais dans celui, plus subjectif, du jugement. Il y aurait, selon nous, des redressements de tir à effectuer. Sans pouvoir nous étendre, nous soulignerons que le terme « abstrait », dont use Guy Dumur, confine au malentendu. D'où des vues contradictoires sur la « réalité sensible » et la « peinture abstraite » de Staël. D'où aussi cette impasse polémique engagée entre un texte cité de Courthion et l'auteur. Nous n'entamerons pas à nouveau le débat futile, puisque l'art, en son entier, est une abstraction et, simultanément, une autre dure réalité.*

*Le danger, pour le lecteur attentif de la réflexion de Guy Dumur, est qu'il ne perçoive pas que l'auteur glisse trop aisément sur les années 1947-1948 du travail de Staël, dont l'énorme charge vitale à la recherche d'un « nouvel espace » et d'un éclatement intérieur, possède un poids aussi considérable que les travaux des deux dernières années où le pinceau a pris possession d'une lumière infrangible.*

*La division de l'œuvre en quatre ou cinq périodes échelonnées sur une décennie, fausse absolument le sens d'une course qui, sans solution de continuité, s'enchaîne avec un naturel où la liberté de hasards contraignants que Staël recherchait n'est jamais exclue.*

*Il reste que le Staël de Guy Dumur, avec ses 51 reproductions en couleur et 21 reproductions en noir et blanc, est une ouverture sentie et réfléchie, aussi bien pour l'amateur que pour un public non averti, invités à entreprendre, après la plus ou moins grande fidélité photographique, la quête d'un bloc réel dans son unité, que Nicolas de Staël a déposé entre nos mains, s'effaçant lui-même devant le jugement du temps.*

PIERRE GRANVILLE

★ De Staël, Guy Dumur. Edit. Flammarion, 20 F.

## LA SÉCURITÉ SOCIALE DES ARTISTES

# A condition de n'être ni malade ni chômeur...

DEPUIS dix ans, les artistse peintres, sculpteurs, graveurs, bénéficient d'un régime de Sécurité sociale autonome alimenté à 25 % par leurs cotisations et à 75 % par une contribution des commerçants en œuvres d'art originales, qui leur assurent des prestations en nature égales à celles des salariés en cas de maladie, de maternité, de décès.

Les conditions d'affiliation sont si difficiles et soumises à tant de barrages, que, depuis que le régime fonctionne, moins de 3 000 artistes — exactement 2 749 le 30 septembre — sont inscrits à cet organisme. C'est peu.

Premier barrage : un critère de revenu. Pour être assuré social, l'artiste doit non seulement prouver qu'il exerce sa principale activité dans le domaine artistique mais aussi qu'il est professionnel et qu'à ce titre il tire de cette activité plus de la moitié de ses revenus. Ce qui revient à dire qu'un artiste n'est reconnu comme tel que s'il vend suffisamment, aucune loi n'ayant à ce jour proposé la moindre définition de l'artiste, hormis la loi Malraux de 1964 sur la Sécurité sociale. Dès lors est écarté du statut et du droit à la Sécurité sociale tout artiste qui vit mal de son art ou d'expédients, celui qui est victime des modes et des caprices du marché de l'art, les jeunes, ceux qui refusent de passer par les circuits marchands.

Deuxième barrage : avant de prétendre à ce régime de faveur, l'artiste doit avoir réglé ses cotisations à une caisse d'assurance vieillesse, la CAVAR, et aux allocations familiales, en assumant, dans les deux cas, à la fois la part salariale et la part patronale.

* * *

Née en 1948 d'une loi visant tous les travailleurs non salariés, la CAVAR, placée sous la tutelle du ministère du travail (comme la CAVMU pour les musiciens), oblige les artistes à cotiser pour leur vieillesse, dans des conditions suffisamment aberrantes pour avoir regroupé les artistes, les avoir amenés à faire pression sur les pouvoirs publics, et qu'enfin soit élaboré pour eux un nouveau système de protection sociale. D'où leur raccrochement à la loi qui a été adoptée en première lecture par l'Assemblée (*le Monde* du 27 novembre) et qui, à l'origine, ne devait concerner que les écrivains et les musiciens.

Dans le régime actuel, tout artiste gagnant plus de 4 000 F par an (ressources du conjoint comprises) est tenu de verser à la CAVAR une cotisation forfaitaire de 970 F (pour 1975), cotisation lourde à laquelle viennent s'ajouter des versements, proportionnels aux revenus, pour la retraite complémentaire, et ce pour bénéficier, après soixante-cinq ans, d'une maigre pension. Les artistes se sont quelque peu inquiétés de cette situation de déséquilibre entre les versements et la redistribution impliquant au moins un énorme gâchis du côté de la gestion de la caisse. D'où, depuis plusieurs années, sinon des épisodes sanglants, du moins des altercations et des procès entre l'administration de la caisse et ses ressortissants, la création d'un comité anti-CAVAR, animé par une trentaine d'artistes de gauche mais soutenu par une majorité d'artistes de tous horizons dans sa dénonciation des « exactions » de la CAVAR et de ses méthodes dures à l'égard de tous ceux qui ne sont pas à jour de leurs cotisations : poursuites, menaces de saisie, notamment.

* * *

Tenter d'harmoniser, de simplifier, d'étendre les mesures de protection sociale des artistes, n'est pas du luxe. La nouvelle loi prévoit une amélioration du statut social de l'artiste. Un pas en avant, jugé petit par les uns, grand par les autres, mais un pas.

En affiliant les artistes peintres, sculpteurs, graveurs au régime général de la Sécurité sociale, ceux-ci, au lieu de trois cotisations, n'en auront, lorsque la loi sera promulguée, plus qu'une à verser pour les prestations maladie, maternité, décès, allocations familiales et retraite principale. Simplification et amélioration dans la mesure où cette cotisation sera beaucoup moins forte que la totalité des trois anciennes cotisations. Elle sera calculée sur le taux du régime général (6,5 %). Ainsi, pour un revenu déclaré de 10 000 F, l'artiste qui, en 1975, doit verser 396 F à la Sécurité sociale, 970 F à la CAVAR et 324 F aux allocations familiales — soit au total 1 690 F, — ne devrait, dans le régime futur, n'avoir à verser pour les mêmes avantages qu'une cotisation de 650 F par an. Moins même, puisque tous les avantages liés au régime des salariés ne lui seront pas accordés.

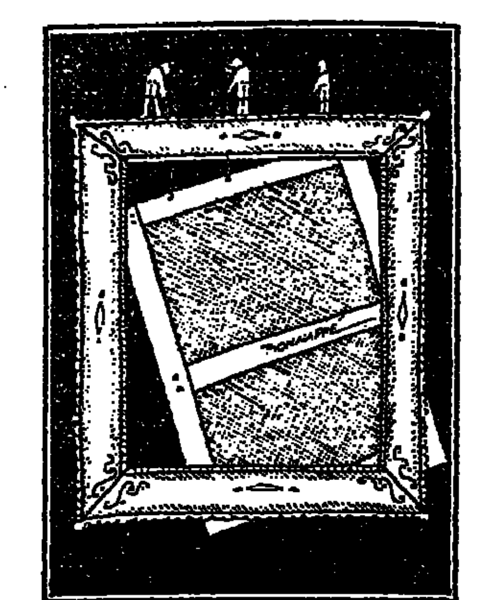
Nous y voilà. La nouvelle loi en effet ne prévoit pas les prestations en espèces en cas de maladie, ou maternité — auxquelles les artistes n'ont d'ailleurs pas droit dans le régime actuel. Un amendement sur ce point, présenté par la commission des affaires culturelles de l'Assemblée, a été repoussé, au nom de la difficulté des contrôles (alors qu'un autre amendement, adopté lui, en maintient le bénéfice pour les écrivains), mais surtout par peur de voir d'autres catégories professionnelles les réclamer. Ainsi les femmes enceintes — situation, entre nous, facile à vérifier — devront créer doublement, les peintres fiévreux, les sculpteurs asmathiques, pour ne prendre que de petites atteintes corporelles, devront continuer de peindre et de sculpter, comme si les maladies physiques n'avaient aucune portée sur le travail de création.

La loi n'envisage pas non plus les accidents du travail. On les suppose peu fréquents chez les peintres. Mais que dire des sculpteurs, quotidiennement exposés aux accidents de parcours, dans leur maniement du métal, des acides, du chalumeau ?

Quant aux risques de chômage, c'est-à-dire de mévente totale, ils n'ont même pas été envisagés.

Si la nouvelle loi prévoit le rattachement au régime général de créateurs qui jusque-là relevaient du régime des travailleurs non salariés non agricoles, les illustrateurs et les graphistes (les compositeurs dans le domaine musical), beaucoup de questions restent en suspens, floues, qui se régleront dans les décrets d'application. A commencer par les conditions d'affiliation au nouveau régime. S'il n'est plus seulement tenu compte d'un revenu artistique au moins égal à 50 % du revenu annuel, quels seront les critères de reconnaissance du droit à la Sécurité sociale pour les artistes ? Cela n'est pas dit dans le texte de loi, qui prévoit des commissions de professionnalité pour les artistes démunis, mais se garde bien d'aller plus loin. Tous ceux que le critère des 50 % excluait pourront-ils être affiliés au nouveau régime ? Les jeunes artistes qui sortent d'une école d'enseignement artistique, que la loi actuelle protège pendant deux ans, auront-ils encore droit à la Sécurité sociale ? Et les artistes âgés qui ont connu leur heure de gloire mais que le marché et la mode rejettent ? Et ceux qui effectuent des travaux de recherches non productifs de revenus ? Et dans quelles conditions ?

Le régime, on l'a dit, fonctionnera comme maintenant, de manière autonome, ce qui veut dire qu'il n'aura aucune incidence sur le régime général, qu'aucun transfert de charges ne sera opéré sur les salariés et employeurs du régime général. Dans le nouveau régime, les commerçants en œuvres d'art originales — les « diffuseurs » et « exploitants » des créations, qui assument la part patronale — vont voir leur contribution, actuellement calculée sur leur chiffre d'affaires (1 % au-dessus de 12 000 F), augmenter considérablement. A moins que les pouvoirs publics ne se préoccupent un peu plus de ceux d'entre eux qui y échappent, et notamment des sociétés d'investissement artistique florissantes qui, jusque-là, ne sont pas contrôlées. Cela dit, les commerçants en œuvres d'art originales, les « patrons » actuels des artistes — ils sont un peu moins d'un millier — obtiennent par cette loi, en contrepartie de l'augmentation de leurs charges sociales, que le droit de suite soit, une bonne fois, écarté de toute possibilité d'application dans les ventes privées.



Le droit de suite, une vieille histoire qui remonte aux années 20 et à un gouvernement soucieux de faire participer les artistes aux bénéfices tirés de leurs œuvres, est appliqué dans les ventes publiques (3 % de ce prix de vente, à la charge du vendeur) ; il a été également voté en 1957 pour les ventes privées, mais non suivi d'un décret d'application, les commerçants en œuvres d'art originales l'ayant mis en balance avec la création du régime de Sécurité sociale des artistes.

* * *

On a sans doute pris soin, dans le nouveau texte de loi, de parler de « contribution », et non de cotisation, des « diffuseurs », par souci de préserver l'indépendance des uns et des autres ; il demeure que le circuit est fermé et confine l'artiste dans un statut particulier et de dépendance du commerce de l'art.

Un amendement voté, proposé par les socialistes, prévoit que les collectivités publiques, lorsqu'elles passent commande à des artistes, deviennent « patrons » et, par conséquent, doivent verser une contribution à la Sécurité sociale. Dans son principe, le fait est acceptable ; dans son application, si elle est possible, cela risque tout simplement de consister en un transfert de fonds qui diminuera d'autant les budgets déjà très minces des commandes et des aides publiques à la création artistique, l'Etat n'étant visiblement pas disposé à faire du social qui lui coûte un peu.

GENEVIÈVE BREERETTE.

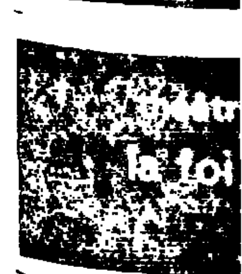














## Au Musée des arts décoratifs

# L'architecture Arche de Noë

LES gens de Los Angeles se souviennent de Simon Rodia. Il a une légende et a laissé derrière lui ce qu'on appelle une œuvre. Né à Rome en 1879, émigré à l'âge de douze ans aux Etats-Unis, il est maçon-ardoisier. La vie l'a porté là, en Californie, il ne va passer sans y laisser trace. A partir de quarante-quatre ans et pendant une trentaine d'années, le Facteur Cheval californien construit de ses propres mains, seul et sans moyens, à Watts, 1765 East 107 Street, dans la baie des Anges du Pacifique, des tours sans queue ni tête, en ferraille enduite de ciment incrusté de brins de verre, de faïence et de coquillages *qui brillent au soleil* comme les vitraux d'une cathédrale. Ceux qui connaissent Barcelone pensent aux « torpilles » mystiques de la *Sagrada Familia* de Gaudi. Et ceux qui ne connaissent que le Texas pensent à des derricks pétroliers sans pétrole. Peu avant que Simon Rodia n'en ait terminé avec son délire monumental, en 1946, le maçon Clarence Schmidt entreprenait dans les collines de Woodstock, près de New-York, une construction qui lui a pris plus de vingt années de sa vie, labyrinthe proliférant, sur sept étages bâtis de guingois avec du matériel de récupération : une thébaïde où il vivait seul, en ermite illuminé. « *Cela fera date dans l'histoire* », avait-il dit. Le feu à tout détruit, mais l'histoire de l'architecture, avec un petit « a » se souvient de la fantastique ziggourat aux mille fenêtres du doux Clarence Schmidt.

Elle s'en souvient d'autant mieux que, au beau milieu des années 60, une génération de jeunes Américains, en quête d'autres « chefs-d'œuvre » à réaliser, lui a donné raison. Le prophète hippie, Allen Ginsberg, abandonnant la culture des villes, avait pris la route pour chercher, « ailleurs », les lieux d'une contre-culture libertaire. Avec lui, toute une jeunesse quittait le cadre de la vie urbaine, au sens littéral du terme, pour la grande et pure nature. Et fondait une « cité », *Drop-City*, la bien nommée, pour ceux qui abandonnent le navire des villes en faillite, pas encore financière, mais incapables d'offrir un lieu qui vaille la peine d'être vécu. Ce sont les premières victimes, en groupe, du darwinisme économique, d'une société qui donne plus de diplômes que de « jobs ».

*Drop-City* bâtie près de Trinidad dans le Colorado, avait été rêvée et réalisée par de jeunes artistes et architectes. Ils n'avaient pas la naïveté de Simon Rodia et de Clarence Schmidt. Ils connaissaient les techniques de pointe de l'architecture légère, celle des dômes de Buckminster Fuller qui, en moins de deux et avec un peu de rationalité et quelques tringles de bois, permet de couvrir des espaces en *demi-sphères* qu'il ne reste plus qu'à occulter de toile imperméable ou bien de tôle découpée au chalumeau dans le cimetière d'automobiles le plus proche. Ironie du sort, Fuller, le prophète de la société affluente, devenait l'inspirateur des contre-architectes de *Drop-City*, la ville aux dômes géodésiques. Une bonne part de la jeunesse américaine y a fait une halte ou un séjour.

D'une certaine manière, *Drop-City* a joué le rôle de « *chambre de décompression* » de l'Amérique à l'heure des hautes pressions sociales durant la tourmente vietnamienne.

On en parle au passé, car *Drop-City* est aujourd'hui une ville déserte. La guerre est finie et le besoin d' « ailleurs » s'est exprimé dans l'autre sens... L'architecture dite « sauvage » de l'Amérique, en marche vers l'ère post-industrielle, a donc ses ruines et en quelque sorte ses monuments historiques, prêts à être inscrits à l'inventaire du patrimoine. C'est à peu près ce que fait cette exposition d'architecture marginale préparée pour être montrée au Centre culturel de la rue du Dragon, en collaboration avec le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou, qu'il faut désormais voir au Musée des arts décoratifs. Quelques citations trop percutantes, « *to the point* », comme on dit à New-York, d'Allen Ginsberg et de Marcuse sur l'obsolescence du mode d'habitat contemporain aux Etats-Unis et la faillite du système qu'il recouvrirait ont suffi à affoler les fonctionnaires américains (*le Monde* du 29 novembre).

Le rapprochement de l'exemple isolé de l'anti-architecture de Watts, de Woodstock, ou d'autres retraités en mal de créativité, avec le cas plus général de la contre-culture américaine procède de l'amalgame de phénomènes en fait hétérogènes.

L'étrange de l'exposition veut qu'un regard antropologique sur ces cités d'une « autre » civilisation, alterne avec des semblants de pages d'un *Home Magazine* qui déploierait devant nos yeux des modèles d'habitations dignes d'intérêt. Les intérieurs, très simplement aménagés, apportent, en effet, le seul vrai luxe introuvable dans les grands centres urbains, le « gaspillage » d'espace où vivre. Des habitats plus excitants que l'immeuble des villes aussi, comme la cité lacustre de Sausalito sur la baie de San-Francisco. Et, au beau milieu de ce mini-Hongkong des sampans, le monument de la *Madone*, maison d'un charpentier délirant qui a des allures d'arche de Noé pour un ultime sauvetage de fin du monde.

Le plus souvent, ce qui sert à l'architecture de la civilisation marginale a fait l'objet d'un détournement fonctionnel. C'est l'art du déchet. Tout ce que la civilisation culturelle jette est bon pour elle. Système de transfert à sens unique : de la décharge publique à l'architecture. Les bouteilles et boîtes de conserve vides deviennent les « pierres » dont on fait des murs, bien plus décoratives que le triste béton « brut de décoffrage ».

Et puis, c'est le retour aux techniques premières, celles du pisé coloré des *pueblos mexicains* de la tente indienne de la *yourte* des steppes et de la maison en rondins du trappeur qui abat son hectare de forêt pour faire sa cabane. Si à Sausalito on construit sur l'eau, ailleurs on bâtit sur les arbres, parmi les branchages comme Robinson Crusoé. Et, partout, on fait sa maison sur roues. Le « néo-nomadisme » américain est un chapitre à part. Celui qui est montré ici n'est pas le nomadisme des travailleurs mobiles en remorques aérodynamiques, mais des « marginaux de la marge » qui constituent avec pittoresque leur logis sur les quatre roues d'un véhicule, avec toit, cheminée et petites fenêtres aux rideaux à carreaux.

Dans une société fondée sur la division du travail, voici une architecture où l'usager fait tout soi-même. Il désire, imagine, conçoit et réalise. Et tend à faire seulement ce qui lui convient, et répond à ses besoins aussi bien fonctionnels qu'irrationnels, certes au prix d'une « régression technologique » mais par des solutions qui ne coûtent pour ainsi dire « rien » : il suffit de se servir dans les « grandes surfaces » des terrains vagues. Accessoirement ils redécouvrent l'excitation du travail « global », très riche lorsqu'il est créatif. Et qu'il est possible de construire sa maison sans architecte ni maître d'œuvre ni entrepreneur. Ils explorent un nouveau domaine de l'architecture, participation qui fait le renversement de l'organisation industrielle fondée sur l'intervention du spécialiste souvent plus proche des besoins de l'industrie que de ceux de l'usager.

L'architecture dite « culturelle » a d'ailleurs ressenti depuis longtemps ce désir de participation de l'usager. On trouve à travers le monde, aux Etats-Unis comme en France, un Yona Friedmann, des architectes qui ont imaginé des structures urbaines fixes où les usagers pourraient définir eux-mêmes leurs espaces habitables avec des éléments préfabriqués.

Ainsi le marché pourrait bien un jour s'adapter à cette quête d'une plus grande adéquation de l'habitat aux besoins de l'usager. Il finira par produire industriellement l'archi-participation du « meilleur des mondes » normalisé et économiquement optimalisé dont on pourra acheter les composants, cette fois dans de vrais grands magasins. L'architecture marginale aura donc joué le rôle d'un laboratoire...

JACQUES MICHEL.

★ *Architectures marginales aux Etats-Unis*. Exposition réalisée par le Centre de création industrielle. Au catalogue, texte de Jean Dethier et David Elalouf. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli. Jusqu'à la mi-janvier.

★ Voir le livre : *Maisons de Charpentiers amateurs américains*, par Art Boericke et Barry Shapiro. 100 pages, 11 illustrations couleurs. Edition du Chêne. Nouvelle édition brochée, 28 francs.

AMÉRIQUES MARGINALES

## Une tournée

# LE TONNERRE DYLAN

*IL y a presque deux ans, Bob Dylan avait entrepris avec le Band une tournée qui rassembla, en quarante-deux jours et quarante concerts, sept cent mille jeunes spectateurs. Depuis deux semaines, il a repris la route mais en fuyant cette fois le gigantisme, les salles de vingt mille places. Bien entendu, cette rentrée-surprise laisse courir les rumeurs, et on dit déjà que Dylan et ses compagnons de la Rollin Thunder Review viendraient en Europe au printemps prochain...*

*Bob Dylan mène sa tribu musicale sous la bannière appropriée de la Rolling Thunder Review, la « revue du roulement de tonnerre ». Chaque soir ou presque, le mythe incarné chante à nouveau en public. Le secret avait été bien gardé. Après la gigantesque tournée de janvier-février 1974, Bob Dylan avait à nouveau disparu, épuisé, disait-on, par l'hystérie que provoquait son passage. On le disait retiré en Californie lorsqu'au printemps dernier il apparut à la fois sur le pavé de Greenwich-Village et dans les boites qu'il hantait il y a quinze ans. On le voyait alors jusqu'à l'aube à l' « Other End » ou au « Folk City » avec des guitares, du vin et beaucoup d'amis, d'anciens de la* beat generation, *comme Rambling Jack Elliot et Allen Ginsberg.*

*Dylan a toujours rêvé du passé, de* Mr. Tambourine Man, *de sa liberté et des grandes routes, de sa solitude dansant à la surface des rêves fous de l'Amérique. Ce rêve distant, il l'a de nouveau réalisé. La Rolling Thunder Review est une fantaisie organisée dans les moindres détails : cinquante personnes, dont une vingtaine de musiciens, sillonnent en autobus de façon apparemment erratique les routes de la « North Country », de New-York à la frontière canadienne. Ils donnent une représentation dans une ville, puis lèvent le camp, vont plus loin à trois ou quatre cents kilomètres de là.*

*A Springsfield, dans le Massachusetts, tout est calme aux abords du « centre civique », où a lieu le concert. On boit à bon marché du vin, qui est un peu aujourd'hui le moyen de transport pour les « voyages ». Dans la salle, une toile peinte proclamant la Rolling Thunder Review en lettres de* saloon *de western sert de rideau de scène. Voici le* medecine show *du Far-West, le docteur Dylan et sa cure miracle qui vont faire oublier la douleur en musique.*

*La Rolling Thunder rassemble le plus hétéroclite groupe de musiciens que l'on puisse imaginer : le* beatnik *Jack Elliot ; Ronnie Blakeley sorti du* country and western *; la violoniste Scarlet Rivera, impassible dans les passages les plus déchaînés ; Mick Ronson, qui joue d'habitude avec David Bowie et qui a dû modérer son style ; Roger McGuinn, sans les Byrds ; Allen Ginsberg, venu avec des cymbales et un accordéon. La salle en délire avec l'entrée en scène, presque furtive, de Bob Dylan, qui porte le chapeau cow-boy de «* Pat Garret et Billy le Kid *», le gilet noir, des bretelles et des bottes. Le visage maquillé de blanc, Dylan se présente comme acteur et musicien. Il a retrouvé le démon de son passé, mais il en a fait un ami. Joan Baez est présente, elle aussi.*

*Dylan joue une version rock très syncopée de* Ain't me, babe, *puis se succèdent une série de titres anciens ou récents dans une éblouissante variété de styles musicaux, du classique folk-rock-blues jusqu'à des fantaisies mexicaines et même des trémolos italiens. Depuis* Pat Garret, *c'est d'ailleurs l'influence « western-mexicain » qui domine dans la musique et souvent dans les paroles. Le* soul *mexicain lui offre une certaine intimité avec le tragique.*

*Les voix de Joan Baez et de Bob Dylan se mêlent pour chanter* The Times They Are a' Changin. *C'est un moment extraordinaire. On se retrouve tout d'un coup transporté plus de dix ans en arrière, au temps des* coffee houses, *quand deux jeunes* beatniks *inventaient une mystique et envoûtaient la seule génération romantique américaine. Lui, avec sa voix impossible et ses chansons, cherchant un air trop rare pour y vivre. Elle, avec sa voix pure et ses chansons tristes. Les retrouvailles ont lieu dans le Massachusetts, là où tout a commencé, pays trop vert où les poètes rêvent toujours d'ailleurs, pays de fraîcheur où Kerouac mettait en forme ses* Mexico City Blues, *pays des asiles pour jeunes gens riches, où l'on récite des poèmes d'océan au fond des parcs. Pour Joan Baez, de son propre aveu, ce sont des retrouvailles nostalgiques. Pour Dylan aussi, qui, nous dit-elle, est beaucoup plus décontracté que par le passé. On le sent venu ici pour boucler la boucle, mettre fin à son propre mythe. Il n'y a pas de séparation entre la scène et le premier rang. Bob Dylan est aussi proche du public que sa solitude le lui permet. Les étudiants qui sont là ont vingt ans. Pour eux, le Dylan d'il y a dix ans ne représente rien.*

*Dylan est seul maintenant avec sa guitare et son tabouret. Il chante* Isis, *un long poème visionnaire égal aux meilleures illuminations de* Highway 61. *Puis une chanson pleine de rage et d'éclairs, dédiée au boxeur Hurricane Carter, en prison depuis huit ans pour un crime dont il se dit innocent. Le masque blanc que porte aujourd'hui Bob Dylan c'est un peu le visage du clown qui habite nombre de ses chansons, de* Tambourine Man *à «* Something is Happening, Mr. Jones *». «* Je joue et chante pour vous, *semble dire Dylan,* mais cela s'arrête là. *» Pourtant, personne n'est dupe. Son image est transparente et il donne plus qu'il ne laisse croire. Dylan ne sera jamais libéré de son double.*

*Un nouvelle chanson résume bien ses paradoxes. Elle est dédiée à Sarah, sa femme, et c'est l'un des plus beaux poèmes d'amour que l'on ait écrit. Il s'adresse directement à elle, sans prendre la peine de changer son nom. Il chante dans le même souffle sa nostalgie, sa tendresse, et son besoin absolu de solitude. «* Tu voulais pénétrer mon âme, mais tu te battais contre l'impossible. *» Chaque soir, Dylan le secret, le reclus, chante les choses les plus intimes devant des milliers de spectateurs. Parce qu'au fond, comme pour Billie Holiday ou Edith Piaf, ce public dont il se protège est le vrai reflet de son seul amour : sa solitude.*

JEAN-FRANÇOIS VALLÉE.





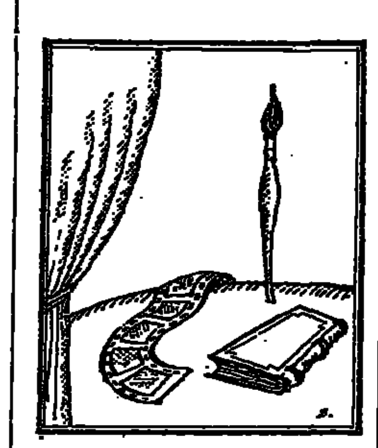








# EN BREF



## Concert

### CLAUDE HELFFER RELIT LES TROIS « B »

Rangé depuis longtemps sous l'étiquette un peu péjorative de « pianiste d'avant-garde » parce qu'il n'a jamais su se désintéresser de la musique de son temps, Claude Helffer finira peut-être par convaincre le public français (à l'étranger on le considère comme un interprète absolument « normal ») que le répertoire classique lui est parfaitement familier et qu'il n'est pas nécessaire d'ignorer Boulez, Xénakis ou Stockhausen pour bien jouer Bach, Beethoven ou Brahms, ces trois « B » dont la réunion suffit à confectionner des programmes sans bousculer les habitudes, ni heurter l'auditoire...

Le génie de Claude Helffer, c'est précisément d'aller bien au-delà de ces considérations mercantiles : la première *Partita* de Bach, les deux sonates *Quasi una fantasia, opus 27 n° 1 et 2* de Beethoven et la *Troisième Sonate, opus 5* de Brams, choisies pour son récital d'automne à la salle Pleyel, forment un tout : une vaste fantaisie à finale dont l'esprit se retrouve dans chacune des parties qui la composent. On n'explique pas cela avec des mots : fausse symétrie chez Bach ? Improvisation fortement architecturée chez Beethoven ? Rigueur dans l'exaltation chez Brahms ? Il est des filiations d'autant plus frappantes qu'elles restent mystérieuses.

Seule concession à une attitude historique, Claude Helffer s'impose, dans la *Partita*, les limites du clavecin ou du clavicorde dont il retrouve les sonorités, détend légèrement son jeu pour la *13e sonate* et celle dite *Au clair de lune ;* enfin il fait sonner un orchestre invisible dans l'*opus 5*. Pourtant, d'une œuvre à l'autre, il conserve cette même façon d'interroger la partition : celle d'un homme du vingtième siècle, convaincu que ce qu'il a appris de la musique d'aujourd'hui, tant d'un point de vue technique que spirituel, s'applique aussi bien à l'ancienne.

GERARD CONDÉ.

## Culture

### UN PROGRAMME MUNICIPAL AU P.S.

L'élaboration du programme culturel municipal du parti socialiste, qui devrait être adopté lors de la prochaine convention nationale du parti, a fait l'objet de deux journées préparatoires, tenues ce week-end à Villiers-le-Bel, en présence de deux cents militants socialistes (élus et non élus). Elles avaient été préconisées lors du congrès des élus socialistes et républicains, en décembre dernier.

Dans son rapport de synthèse, M. Dominique Taddei, secrétaire national à l'action culturelle, a insisté sur la nécessité, pour le parti socialiste, de « s'engager sur un programme culturel clair », un texte qui servirait de cadre pour toutes les initiatives prises au niveau municipal.

Lors des prochaines élections municipales, le P.S. devra revendiquer les responsabilités culturelles au lieu de les laisser à ses partenaires, car c'est un domaine qui devient prioritaire, a déclaré M. Taddei.

Les choix culturels de la municipalité devront résulter d'un débat démocratique à l'intérieur de la cité, avec tous les partenaires (habitants, créateurs, responsables d'associations). Une planification sera nécessaire pour inscrire le programme dans une réflexion générale, et le rendre cohérent, mais il ne s'agit pas de municipaliser l'action culturelle. Les travaux des commissions ont insisté sur l'importance des associations, avec lesquelles des contrats sur plusieurs années devront être signés, ces associations n'étant pas obligatoirement socialistes.

Les dépenses de fonctionnement devront avoir la priorité sur les dépenses d'équipement, avec la création de postes d'animateurs. On pourra envisager la « création d'un équipement lourd au niveau des régions, qui soit mobile et exportable ». Le rôle des régions devra être également d'aider les regroupements inter-communaux dans leurs projets culturels.

Après avoir évoqué la nécessité de mobiliser des militants socialistes dans les associations culturelles, M. Taddei a rappelé que l'élu devait être le premier animateur de la commune.

Cl. D.

## Jazz

### LE DIMANCHE D'IKE ET TINA

Les concerts des Turner, c'est des bourrasques de musique et un ouragan de chant, mais c'est, surtout, le tourbillon presque ininterrompu de danses où une sexualité très franche trouve sa glorification dans la fureur contrôlée des gestes comme dans la beauté jeune de Tina et des trois ballerines sculpturales dont la fine matité de la peau rehausse encore la fascinante, la meurtrière séduction.

Qu'on ne s'étonne pas des longues et lisses chevelures de ces ménades, elles sont (noire, brune, blonde, rousse) à elles seules symbole du « mélange des sangs », comme on dit, mélange évident chez les aimables choristes, ou de la juxtaposition des ethnies, non moins visible au sein de l'orchestre, ou d'une association sans honte de la pop music et de ce qu'on pourrait appeler le pop jazz, du battement strictement binaire des accompagnateurs, par exemple, et de la souplesse ternaire ou, mieux, librement ambiguë des voix qui viennent du blues, du gospel song, du grand courant afro-américain.

On aura mis du temps, de ce côté-ci de l'Atlantique, à se bousculer aux portes des théâtres pour aller en prendre plein les yeux avec Tina et les Ikettes — un peu trop plein les oreilles aussi, ce qui est plus regrettable et conséquence de la mode décérébrante des décibels. En 1976, le couple de musiciens fêtera le vingtième anniversaire de ce jour où la collégienne, l'adolescente Annie Mae Bullock, future Tina, eut l'irrésistible envie d'aller vers le micro de l'orchestre d'Ike et de chanter avec lui. Mais il n'y a que quatre ans seulement que la vieille Europe connaît le spectacle Turner. Heureusement tout arrive.

A la fin de chaque spectacle, et ce fut encore le cas, dimanche, à l'Olympia, Tina papillote du regard sous la lumière stroboscopique. C'est le signe d'un départ, que soulignent, à ras de plancher, des fumées surgissantes qui devraient sentir un peu le soufre. La salle refuse cette fin préparée. Elle fait revenir Ike et Tina, comme à Antibes, cet été, à cela près que dans le Midi, où le surnaturel fait bien les choses, des éclairs d'orage avaient ajouté aux enfers timides et artificiels de la scène le concours inopiné d'un ciel réel complaisant.

LUCIEN MALSON.

## Livres

### LES PASSIONS MUSICALES D'ANDRÉ SUARÈS

On accordera volontiers à M. Jean Astier qu'André Suarès est aujourd'hui injustement méconnu et délaissé, ce dont témoigne le fait que son excellent livre sur la *passion musicale* de son héros n'ait pu trouver d'autre diffuseur que lui-même. Mais invoquer « la cabale des histrions, des ignorants et des envieux » est entrer un peu facilement dans la mythologie du génie incompris, où Suarès trouvait quelque consolation à sa position inconfortable.

Il y a chez lui un grand écrivain d'une originalité foncière, mais avec une hypertrophie de la personnalité à laquelle il est normal que beaucoup de lecteurs soient allergiques, même s'ils sont fascinés souvent par la magie du verbe.

Ainsi de ce livre, où M. Jean Astier a minutieusement récolté et monté, avec un enthousiasme qui jamais n'empiète sur une parfaite honnêteté, les textes les plus importants de Suarès sur la musique. Celui-ci en réalité n'écrit pas *sur* la musique, mais *d'après* la musique, à travers laquelle il peint ses états d'âme de l'instant avec une sorte d'emphase qui l'éloigne de la musique même. Et certes elle l'emplit, elle est tout pour lui au moment où il en parle, mais ce n'est pas elle qu'on entend, seulement Suarès, l'homme et l'artiste.

D'où une profusion d'opinions plus ou moins stupéfiantes, souvent oratoires, qui l'exposent aux critiques perfides, mais assez justifiées, de Julien Benda.

Une conception flamboyante, parfois émouvante, mais un peu dépassée, du rapport de l'homme à la musique.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Ed. Lucien Volle, 1975, 164 p., avec une préface de Y. Menuhin. En vente chez l'auteur, 1, rue Sadi-Carnot, 07100 Annonay : 38 F (France), 46 F (étranger), franco de port.

## Lyrique

### UN CENTRE DE DOCUMENTATION A PARIS

Suscité par le regain d'intérêt du public à l'égard du théâtre chanté, un Centre international de documentation lyrique fonctionne depui le 15 octobre à Paris, 25, rue de la Gaîté. Le succès — huit cents adhésions en un mois — rencontré par cette initiative due à l'équipe de la revue *Opéra*, semble indiquer qu'elle répondait à un besoin réel.

Parmi les services ouverts aux amateurs par le centre se trouvent naturellement une discothèque et une bibliothèque, mais aussi la possibilité de consulter d'importantes archives critiques ou photographiques (et d'en obtenir des reproductions), de prendre connaissance des programmes du monde entier, de louer des places pour des spectacles français ou étrangers, ou simplement de se renseigner ; enfin des week-ends sont organisés, en association avec l'agence de voyages Vacances 2000, à l'occasion des événements lyriques ayant lieu cette saison sur les principales scènes internationales.

Régi par la loi du 1901 sur les associations, le centre vit essentiellement des cotisations de ses membres (120 francs pour l'année avec de nombreux avantages) ainsi que de la vente de disques et de livres rares. Mais, n'étant pas réservées aux seuls adhérents, ces activités, notamment le cyle de soirée « Aujourd'hui l'Opéra » consacrées à un ouvrage, à un interprète ou à des débats, peuvent contribuer à créer un esprit nouveau dans la vie lyrique française si sclérosée à certains égards malgré, ou à cause du prestige qu'elle conserve.

G. C.

★ Prochaines manifestations : « Autour de Ciboulette » le 4 décembre, et « Renaissance de Donizetti » (audition d'Anna Bolena avec Maria Callas et Belisario) le 10 décembre. (Téléphone : 326-20-35.)

## Musique

### MÉLODIES EN TRIO A LA SALLE GAVEAU

Dans le cadre intime et tendrement désuet de la salle Gaveau, bonbonnière à musique tendue de velours rouge, Gerda Hartman (soprano), et Udo Reinemann (baryton), deux jeunes artistes, chantent en duo des pages oubliées de Schubert, Schumann, Mendelssohn et Brahms : complice de cette escapade, Christian Ivaldi, au piano, leur donne la réplique avec l'aisance et la sensibilité tout intérieure qui font de lui le meilleur accompagnateur de sa génération.

Ressuscitées l'espace d'une soirée, ces œuvres — véritables petits chefs-d'œuvre le plus souvent, — que les efforts conjugués de tant d'interprètes et d'éditeurs de disques, pour ne pas trop s'éloigner des sentiers battus, semblaient avoir définitivement mises à l'écart, s'imposent ainsi avec l'évidence de ce qu'on croit connaître par cœur depuis toujours.

Gerda Hartman possède une voix claire, sans la moindre dureté, parfaitement maîtrisée, capable des accents dramatiques les plus pénétrants comme des intonations légères de style décoratif.

Assez différente, d'un grain un peu plus épais et avec une émission moins franche, mais d'une belle qualité également, la voix d'Udo Reinemann ne forme pas avec celle de sa partenaire une de ces unions miraculeuses qui font la joie des puristes et finissent toujours par lasser ceux dont les conceptions esthétiques sont moins catégoriques.

Outre une musicalité fondée sur une compréhension musicale et poétique peu courante, la parfaite homogénéité de ce duo (ou plutôt de ce trio, car le piano ne se laisse pas oublier) réside précisément dans cette entente de tous les instants entre des personnalités différentes qui savent le rester pour s'unir plus en profondeur.

G. C.

## LE PREMIER « REIMS JAZZ FESTIVAL »

# « Vraiment, du fond de l'âme... »

PAISIBLES paysages champenois baignés d'une lumière d'or orangée : l'arrivée à Reims, automnale, est trompeusement calme. Silences, d'abord, d'une bourgeoise ville d'eau dormante, à la surface percée par une cathédrale sereine. Et pesante. Ensuite, cris : le « Reims Jazz Festival », qui s'est tenu du 17 au 23 novembre, a injecté ses doses de rage, de blues (broyer du noir), de fraternité, de sérénité méditative, d'émotions, de guerres. Le premier concert payera son écot à la religiosité : à la basilique Saint-Remi, l'un des maîtres de la musique répétitive, Terry Riley, derviche tourneur immobile, distillera entre ses « boucles » sa musique circulaire. Le chroniqueur de *l'Union*, le quotidien régional, s'interrogera, fasciné : *« On pourrait se demander, à entendre ces vibrations sonores, ce qu'elles ont à faire avec le jazz. Elles sont nées sans doute dans les mêmes conditions, au fond de l'homme (...). Mais il y a autre chose, quelque chose qui lie à la fois Bach, Berlioz, Stockhausen et Riley à leur public : c'est un désir d'émotion quasi religieuse, presque sacrée. Est-ce à dire qu'au travers de la musique, compositeurs, interprètes et publics cherchent une religion ? »* Les Rémois, souvent, orientent l'étranger égaré à partir de Notre-Dame.

C'est aussi à partir de l'imposante cathédrale que « Musique Action Reims », organisateur du festival, s'est fait connaître en France : le groupe « Tangerine Dream » et Nico, convoqués par le MAR, ont donné dans le vaisseau gothique un peu ivre un concert triomphal (cinq mille deux cents personnes) à la suite duquel les Silencieux de l'Eglise voulurent mettre en place des groupes d'intervention pour s'opposer à la « profanation » des édifices du culte (*le Monde* du 20 décembre 1974)...

Les scènes des manifestations jazzistes seront moins surprenantes que les musiques hébergées : le centre Saint-Exupéry et la maison de la culture André Malraux, les deux autres structures coproductrices du festival, sont le lieu d'autres rites. Dans le hall froid, policé, et bien gardé de la maison de la culture, un dessin d'enfant, et, au mur, ce désir : *« Quand un enfant veut peindre le rêve qui chante en lui, laissez-le faire sa musique tout seul, il s'y connaît mieux que personne. »*

### Quelque chose qui jaillit

Il y aura le Chicago blues festival 75, formé de Luther Johnson, Hubert Sumlin, Lonnie Brooks, Dave Myers et Fred Below, et la salle de mille places pleine, et quelques centaines de malheureux dehors, et cette citation d'un absent de marque, Muddy Waters : *« Quand je chante le blues — le vrai blues — cela vient du cœur. Vraiment, du fond de l'âme ; et quand on chante ce qu'on ressent véritablement, c'est quelque chose qui jaillit au dehors. Ce n'est pas simplement les mots qu'on prononce, mais une sorte de flot qui s'épanche... une sueur qui coule le long du visage. »*

Viendront ensuite les « souffleurs », d'abord hollandais, avec le Rein de Graaff-Dick Vennik quartet, puis américains, les saxophones ténors Johnny Griffin et Dexter Gordon, ensemble, et leur éblouissant *Night in Tunisia*. Solitaires les pianistes François Cahen et Irène Schweizer, et le duo Joachim Kühn-Martial Solal, les trois derniers déjà appréciés au récent Festival de Massy (*le Monde* du 30 octobre).

On entendra de curieux cocktails avec le Coxhill-Sinclair's band, très particulier et peu cohérent. L'Anglais Lol Coxhill reviendra seul, gros homme chauve en pantalon et gilet de flanelle bleue rayée, un saxophone-soprano au son splendide, nostalgique, ironique, fragile, procédant par association d'idées, parfois emporté par sa virtuosité, comme si quelque chose de mystérieux et de très important en dépendait. Yochko, ex-Jeff, Seffer, étalera un arsenal d'instruments à anches, se risquant en solo pour la première fois, en proie à une envie d'improviser plus forte que son inspiration, courant dans tous les sens sans trouver de place de repos, occupé à torturer les sonorités de ses instruments inventés (le « malabar », le « kamouka »), et des autres, et un piano, et sa voix, hors de lui, plus anxieux de structures que d'harmonie — à la longue, lassant.

Composition Orchestra Symertric Melodyc Order : COSMO, c'est le nom de la musique du sextette d'Ornette Coleman, maintenant totalement électrifié(e). Une « balance » défectueuse et un médiocre matériel de sonorisation d'emprunt gâcheront en partie cette musique tendue au maximum, en relation directe avec la musique du Globe Unity Orchestra dont l'explosion viendra le lendemain, des œuvres pleines de stridences qui semblent ne jamais s'interrompre — se rompre. Coleman à la fois saxophone-alto, violon Fender, et trompette, l'un des compositeurs-instrumentistes les plus personnels de l'histoire du jazz, circule dans un univers absolument singulier. On lui attribue la paternité du free-jazz. C'est plus que cela : il est surtout le premier à apparaître à la fin des années 50 comme un musicien scandaleux, libre dans son discours de l'ancien ordre jazzistique... Un cas à part. A présent, il a à ses côtés un guitariste, Charley Ellerbe, qui parle avec admiration de Led Zeppelin, de Spooky Tooth : Free-jazz-hard-rock... Ornette indigne toujours : des spectateurs, oreilles bouchées, s'enfuiront en hurlant, dératés.

### Une guerre sans merci

Délicatesse, sensibilité, balancement paisible ou énergique : « Rubisa Patrol » où tout le monde s'entend et se comprend à demi-note. Une merveilleuse formation de la côte californienne composée d'Art Lande, piano, Bill Douglass, basse et flûte, Mark Isham, trompette, Glenn Cronkhite, batterie et percussions. Un quartette à la riche mémoire, abordant sans complexes des rivages souvent connus et les éclairant pourtant, pour nous, d'une lumière chaude et tendre. Ils passent tout, ils se passent tout, et, de leur plaisir, le nôtre. Une découverte.

Et soudain, Globe Unity Orchestra, pour la première fois en France l'orchestre de seize musiciens formé en 1966 par l'Allemand Alexander Von Schlippenbach. Soudain, donc, un déferlement terrible de cuivres. Du swing ? *Des* swings : une rafale de coups de poing dans la figure. Anthony Braxton (qui donnera plus tard l'un de ses meilleurs concerts en solo), Evan Parker, Albert Mangelsdorff, Buschi Niebergall, Peter Kowald, Paul Lovens : quelques-uns des soldats de cette armée de Huns — des *« monstres, »* des *« vikings »* s'exclamera, admiratif, Ignacio Mena, le percussionniste chilien de Coleman. Peter Brotzmann, surtout, saxophone basse immense, instrument surhumain au registre profond — les entrailles des notes — emmènera furieusement l'orchestre dans des contrées sauvages, dangereuses, en une guerre sans merci. Contre qui ? La musique questionne, sans cesse, et ne répond jamais. L'événement du festival, incontestablement. Deux cents personnes dans la salle... (Brotzmann, plus tard, donnera avec Fred Van Hove et Han Bennink, percussionniste démentiel, une nouvelle sorte de prestation : le concert-émeute).

Après le concert de Paris, au studio 104 (l'un des plus beaux et des plus tragiques sons du saxophone ténor contemporain en un surréaliste collage sur la phrase immense du grand orgue), Pharoah Sanders, paresseux démagogue à Reims, déçut, peut-être vexé qu'on lui ait refusé de se produire dans l'église épiscopale, à seule fin de renouveler cet épisode unique, à notre connaissance, de l'histoire du jazz : un quartette comprenant un grand orgue d'église. Danny Mixon, invraisemblable pianiste du groupe, fou de Dvorak et de Stravinski, s'était emparé à Radio-France, le 17 novembre, des claviers-cathédrales. Danny Mixon a le profil surprenant d'un Trane adolescent. « Love is everywhere !!! » hurla l'héritier Sanders. « Crapaud mystique ! » répondit quelqu'un.

YVES BOURDE.

## UNE COMÉDIENNE MULTICOLORE

# Angoisses et certitudes de Michèle Moretti

MICHÈLE MORETTI joue, au Petit Théâtre d'Orsay, « l'Ombre de Verdi sous les ormes de ma mère », un titre insolite pour une variation linguistique, conçue et réalisée par Marc'O autour des frontières de la folie. Bientôt elle sera salle Gémier, dans un autre spectacle de Marc'O, burlesque cette fois : « Le triangle frappe encore. »

Quand on dit de Michèle Moretti qu'elle est insolite et burlesque, on dit vrai, mais on ne dit pas tout. A la scène comme à la ville, elle est en angles aigus, passe sans transition de l'immobilité catatonique à la gesticulation désarticulée. Ses lèvres font des grimaces clownesques dans un visage grave, crispé ; elle se lance à fond dans une direction, freine à mort, prend des virages à 90 degrés. Elle pratique la conduite nerveuse. Elle est composée de multiples couleurs contrastées qui ne se mélangent pas : du flamboyant pour les cheveux, du noir de pierre pour les yeux, du pâle pour la peau, de l'acide pour l'humour, du voilé pour la voix, de la brusquerie pour la diction, et cette façade polychrome contient mal une houle sauvage, des flux et reflux d'angoisses et de certitudes.

Les certitudes, elle les trouve dans un professionnalisme à l'américaine, celui qui s'apprend « in » et « off » Broadway : précision, maîtrise du métier. Elle s'exaspère, s'indigne du laisser-aller qui règne sur les scènes françaises : « On se contente de peu, de n'importe quoi, de sorte qu'on abîme les comédiens. » Pour son compte personnel, elle part en guerre contre le manque d'exigences. A partir de là, on pourrait imaginer Michèle Moretti en comédienne sophistiquée, bien ordonnée, établissant minutieusement ses rôles et sa carrière. On se tromperait. Elle est sans calcul, et les ordonnances harmonieuses ne sont pas de son domaine. La difficulté, justement, c'est la précision dans le désordre, la maîtrise de la spontanéité.

Tout ce que depuis des années elle cherche et, en particulier, avec Marc'O. En même temps que Bulle Ogier, Pierre Clementi, Jean-Pierre Kalfon, Philippe Bruneau (et d'autres), elle a fait partie, avant 1968, de cette « bande à Marc'O » plutôt turbulente, insolente, provocante, l'une des premières à travailler sur les ressources de l'inconscient individuel et collectif, sur les schémas de la comédie musicale et de la bande dessinée, sur le détournement des genres, pour dénoncer les faux dieux de la société de consommation (« les Bargasses », « les Idoles »). Leur vrai dieu était alors le Living Theatre, celui des « Mysteries », d' « Antigone », de « Frankenstein ».

Mais Michèle Moretti ne soupire pas après le passé. Hier est mort. Elle regarde aujourd'hui avec toute l'acuité que provoque l'angoisse de l'avenir, l'instabilité des désirs et des convictions, avec l'intransigeance de quelqu'un qui ne peut pas se permettre de mentir (ne serait-ce que pour jouer), sinon, la charpente qui tient ensemble les éléments disparates et antagonistes de sa personnalité s'écroule, et tout se détruit.

C'est pourquoi Michèle Moretti a la réputation d'un caractère difficile, Et, sans doute, est-il difficile de vivre et de travailler avec quelqu'un qui donne sans compter mais attend beaucoup et à qui la résignation fait horreur. Cependant, quand un metteur en scène sait lui faire confiance et lui inspirer confiance, le public, étonné, bouleversé, malmené, n'en finit pas de se blesser aux vérités tranchantes et multiformes de Michèle Moretti.

COLETTE GODARD.

★ Au Petit Orsay, 22 h. 15.



LILO, dans ses aquarelles, excelle à suggérer les images et les lumières qui traversent notre conscience, sans que le réel perde de son acuité ou de son poids. Le foisonnement de ses peintures bibliques surgit dans l'espace sous la forme d'une ronde essentielle et ultime. A mesure que l'on s'enfonce dans la contemplation de ses peintures sur bois ou de ses aquarelles, notre sens des nuances s'affine au contact d'une technique délicate. Une joie poétique et musicale, une joie inspirée, révélée par les couleurs et les thèmes de la tradition mystique, une joie totale s'élève et tourbillonne à travers tous sa tableaux.

(Galerie Hélène Appel, 23, rue Miromesnil, Paris-8e. Jusqu'au 16 décembre.) ETIENNE LAMBRIERE.







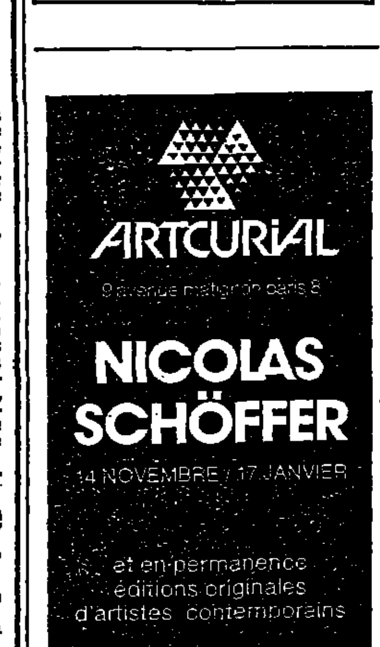













# Une sélection

## Cinéma

### CHRONIQUE DES ANNÉES DE BRAISE
de Lakhdar-Hamina

*L'Algérie de 1939 à 1954 : une vaste et longue fresque, qui s'arrête le jour même où la révolte du peuple devient révolution. La description de l'éveil d'une conscience populaire est décomposée en chapitres, articulés autour d'événements significatifs. Une démonstration teintée d'esthétisme.*

### SAO BERNARDO
de Léon Hirszman

*Les années 30 : L'ascension sociale d'un ancien manœuvre brésilien à laquelle répond, en écho, l'échec de son mariage. Une fiction racontée à la première personne, dialectisée par un traitement presque documentaire des événements. L'amorce d'un authentique cinéma populaire ?*

### LE LIBAN DANS LA TOURMENTE
de Josselyn Saab et Jorg Stocklin

*Une Libanaise de Paris et un Parisien au Liban font le portrait précis et complet d'une situation politique aux aspects multiples et contradictoires. Du cinéma d'information pour pallier les insuffisances de l'information télévisée.*

### NASHVILLE
de Robert Altman

*Robert Altman* (Mash, le Privé) *poursuit, avec des comédiens peu connus, la « rédaction » de sa saga de l'Amérique. Ici, dans la capitale de la country-music, l'ombre de Dallas pèse sur l'imaginaire de la majorité silencieuse. Un fabuleux « documentaire » où tout est faux, au sens littéral, au sens où l'entend Orson Welles.*

### LES TROIS JOURS DU CONDOR
de Sydney Pollack

*Un modeste employé de la C.I.A. devient pour ses employeurs l'homme à abattre... A travers ce récit d'aventures, Sydney Pollack exprime le désarroi du citoyen américain, manipulé par des forces occultes et cerné par le mensonge.*

### LE SAUVAGE
de Jean-Paul Rappeneau

*Un pur divertissement où Yves Montand et Catherine Deneuve courent après le bonheur autour d'une île déserte.*

— ET AUSSI : *La Flûte enchantée*, d'Ingmar Bergman (le plaisir d'aimer Mozart) ; *le Voyage des comédiens*, de Théo Angelopoulos (une fresque « brechtienne » sur la Grèce de 1939 à 1952) ; *la Bataille du Chili*, de Patricio Guzman (les six derniers mois du gouvernement Allende) ; *Milestones*, de Robert Kramer et John Douglas. (Un constat sociologique en forme de poème-fleuve).

## Théâtre

### PARTAGE DE MIDI
au Théâtre Marigny (Comédie-Française)

*Œuvre d'une exceptionnelle dimension, qui porte une vision claire des réalités politiques, une gaieté d'imagination énorme, une approche tauromachique et désabusée de la passion. Le travail janséniste d'Antoine Vitez fait sourdre dans le texte de Claudel, une multitude d'intentions, de paniques dissimulées, tout un déchaînement pudique de désarrois trop humains.*

### LES MAUVAIS BERGERS
aux Deux Portes

*Mélodrame social d'Octave Mirbeau, caricature impitoyable du grand patronat, exaltation de la passion ouvrière, dont les Athevains sauvegardent la violence polémique. Un spectacle intense.*

### LA FOI, L'ESPÉRANCE ET LA CHARITÉ
au Théâtre de Gennevilliers

*Des tableaux brefs, aigus, comme des eaux-fortes, pour montrer comment l'égoïsme de classe conduit une jeune femme au suicide. Emploi inconnu d'un « comique de prise de conscience ». La traduction de Renée Saurel, la mise en scène d'Yvon Davis, le jeu des acteurs de Gennevilliers, sont parfaits.*

### AH KIOU
à la Cartoucherie de l'Aquarium

*Un grand moment de théâtre. Adaptant un roman du grand écrivain Lou Sin qui raconte les aventures d'un pauvre diable de garçon de ferme, aussi peu dégourdi que débile, Jean Jourdheuil et Bernard Chartreux ont écrit une grande tragédie de la condition humaine, œuvre bruissante de vie, secrète, bouleversante. Admirable mise en scène de Jacques Nichet, interprétation parfaite des comédiens de l'Aquarium.*

— ET AUSSI : *L'Age d'or*, à la Cartoucherie (les quatre vallées de l'espoir) par le Théâtre du Soleil) ; *Hamlet*, de Denis Llorca au Théâtre de la Plaine (être ou ne pas être fou) ; *Elle, Elle, Elle*, à la Cour des Miracles (trois femmes parlent) ; *Rashomon*, à la Cité internationale (Exotisme du quotidien) ; *Des journées entières dans les arbres* et *C'est beau*, au Théâtre d'Orsay (les femmes triomphent) ; *Coquin de coq*, d'O'Casey, *Fragments pour Guevarra au T.E.P.* (une farce irlandaise pour un pamphlet politique, un révolutionnaire devenu légende pour la poésie).

### Festival d'automne

### L'ŒIL DE LA TÊTE
au Récamier

*L'Atelier Philippe-Adrien construit un échafaudage de bois, de mots, de chants, autour d'une fosse, autour du tombeau caché de Sade, autour de sa légende, de sa réalité, autour de ses ambiguïtés, construit un spectacle d'une noblesse sadienne. Sade selon Sade.*

## Musique

### FESTIVAL MONDIAL DU PIANO
à Chaillot

*On voit mal ce qu'a de « mondial » ce Festival de piano qu'organise du 3 au 7 décembre le Théâtre national de Chaillot sous la direction artistique de Jack Dieval, sinon la présence de quelques artistes étrangers tels que D. Wayenberg, W. Malcuzynski ou le Libanais A. R. Elbacha, révélation du dernier concours Marguerite-Long. Mais ces manifestations ne sont pas sans intérêt en mêlant de jeunes artistes français à des pianistes réputés. Il n'y manquera même pas le jazz (vendredi 5), ni le ballet, avec quatre créations sur des musiques de Damase, Debussy, Sancan et Dieval (le 6), ni des concertos de Rachmaninov, Gershwin et Ch. Chaynes (le 7). Un tournoi tout de même bien hybride, accompagné par une exposition : « Spot piano ».* (Tous les soirs, à 20 h. 30.)

### MUSIQUE CONTEMPORAINE
à l'ARC

*Semaine intéressante à l'ARC (Animation - recherche - confrontation) du Musée d'art moderne de la Ville de Paris : soirée consacrée au jeune compositeur du Groupe de recherches musicales Michel Chion, un humoriste sérieux (le 3), une conférence de Jean-Jacques Nattiez sur* Musique, linguistique et sémiologie, *sujet actuel s'il en est (le 8) et* Pourquoi ? Comment ? La musique acousmatique, *par le G.R.M. (F. Bayle, B. Burr et F. Delalande le 10).*

### DIMANCHE MATIN
au Théâtre d'Orsay

*Impossible désormais de dormir le dimanche matin pour le mélomane consciencieux. Le Théâtre d'Orsay et la Société générale ont découvert une tranche horaire vierge pour donner des concerts de musique de chambre fort intéressants, avec, le 7 décembre, E. Krivine, F. Lodéon et J.-Cl. Pennetier (Mendelsshon, Ravel). Gageons qu'ils auront des imitateurs.*

— ET AUSSI : E. Guilels (Champs-Elysées, le 3) ; *Don Giovanni* à l'Opéra (les 3 et 6) ; *Moïse et Aaron* de Schoenberg, film de J.M. Straub (Lille, le 3) ; Mozart par A. Grumiaux et l'Orchestre de chambre de Toulouse (Pleyel, le 4) ; *les Contes d'Hoffmann*, à l'Opéra (le 5 et le 8) ; *la Damnation de Faust* (Nantes, les 5 et 7) ; *Salomé* de Strauss (Strasbourg, les 5 et 8) ; *Cosi fan tutte* (Bordeaux, les 5, 7 et 9) ; la *Symphonie Résurrection* de Mahler, par l'Orchestre national, dir. L. Maazel (Champs-Elysées, le 6, à 17 h.) ; Orchestre Oubradous, dir. P. Sancan ; avec O. Gardon et P. Thibaud (Gaveau, le 7, à 17 h. 45) ; Orchestre Lamoureux, dir. J.-P. Jacquillat, avec J.-P. Rampal et M. Portal (Pleyel, le 7, à 17 h. 45) ; Orchestre de chambre de Vienne, dir. P. Entremont (Châtelet, le 7, à 18 h.) ; Leontyne Price et l'Orchestre radio-lyrique (Champs-Elysées, le 8, à 20 h. 30) ; musique de chambre : Britten, Lesur, Tansman, Dvorak (Maison de Radio-France, le 8) ; *Musique Plus :* Varèse, Mache, Aperghis, Webern, Jolas (salle Wagram, le 8).

### Danse

### LOUIS FALCO
à la Maison des arts de Créteil

*Comment se comprendre ? Si ce n'est en jouant ! Par sa décontraction, son humour et sa gaîté un peu féroce, Louis Falco, produit d'une nouvelle génération de la* modern dance *américaine, est sans doute parmi tous les danseurs actuels, celui en qui les jeunes peuvent le mieux se reconnaître* (du 9 au 13 décembre).

### Jazz

### ORNETTE COLEMAN SEXTET

*Après l'exécution, unique en Europe, de « Skies of America » avec l'orchestre de l'Association des concerts Colonne au Festival de Massy, après le Festival de Reims, l'un des plus grands musiciens de jazz vivants, accompagné de sa nouvelle formation « électrifiée » : Ornette Coleman, saxophone alto, trompette, violon, Charley Ellerbe et Bern Nix, guitares, Rudy McDaniel, basse, Ronald Jackson, « cymbaliste », Ignacio Fernandez Mena, percussion. (Salle Wagram, 20 h. 30 et 24 h., le 5 décembre ; grand amphithéâtre de mathématiques de la faculté d'Orsay, à 21 h., le 6 décembre.)*

### Rock

### HELDON, LARD FREE, EXMAGMA
tournent en France

*La première tournée en France des groupes français Heldon, Lard Free et du groupe Exmagma (qui a comme support Andy Goeldner et Thomas Balluff, anciens membres de Werwoef et Magma). Trois groupes recherchant une musique populaire contemporaine à travers le rock, le jazz et les sonorités électriques.* (Bordeaux le 8 décembre, Toulouse le 9, Marseille le 10, Montpellier le 11, Grenoble le 12, Aix le 15 décembre.)

### Variétés

### MIKIS THÉODORAKIS
au Pavillon de Paris

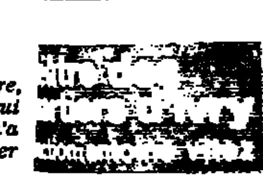
*Retour pour un soir* (le 12 décembre à 20 heures) *de Mikis Théodorakis, de son groupe et de sa musique « travaillée par les Grecs » et de son chant de patience et d'impatience.*

### COLUCHE
à Bobino

*Le personnage en salopette rayée qu'a créé Coluche respire l'air de la ville moderne. Coluche ne joue pas, il est « nature » et son comique, fait de digressions délirantes grinçantes et méchantes, de balbutiements et de naïvetés, s'appuie sur un burlesque en « liberté ».*

### BEN HUR
au nouvel hippodrome de Paris

*Jeux du cirque, attaque d'une galère, course de chars : Jean Richard — qui inaugure son nouveau chapiteau — n'a pas oublié le ton, la manière de conter de Cecil B. de Mille.*



## Arts

### ARCHITECTURE « SAUVAGE » AMÉRICAINE
au Musée des arts décoratifs

*(Lire notre article page 21.)*

### POTIERS DE SAINTONGE
au Musée des arts et traditions populaires

*L'exposition est en deux parties. L'une concerne l'approche, la méthode scientifiquement irréprochable : trois années de travail de terrain, d'enquêtes ethnographiques et de fouilles archéologiques terrestres et submarines, auxquelles s'ajoutent deux années de travail d'élaboration. L'autre, moins austère, montre par ordre chronologique la production de la céramique saintongeaise depuis le milieu du treizième siècle : pichets, jattes, cuves et charniers, plats et pots d'une efficace simplicité ou objets au décor très élaboré, au dix-septième siècle surtout. Une réussite de pur style A.T.P.*

### TABLEAUX OVALES
à la galerie Cailleux

*(Lire notre article page 19.)*

### LE BATEAU-LAVOIR
au musée Jacquemart-André

*Une évocation du Bateau-Lavoir de la rue Ravignan, avec plus de deux cents tableaux, dessins, aquarelles et gravures de Picasso, Van Dongen, Gris, le Douanier Rousseau, Marie Laurencin, Modigliani, Herbin, Marcoussis, tous rattachés à l'histoire de cette glorieuse masure, aujourd'hui disparue, que Max Jacob appelait l'« Acropole du cubisme ».*

### MAIAKOVSKI
au CNAC

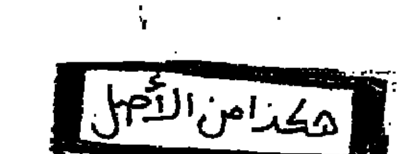
*(Lire notre article page 19.)*

### SAN LAZZARO ET SES AMIS
au Musée d'art moderne de la Ville de Paris

*Le souvenir du fondateur de la revue d'art « XXe* siècle », *avec cent cinquante peintures, dessins, sculptures et collages (dont un ensemble inédit de soixante-quinze dessins de Dubuffet) d'artistes, que l'écrivain d'art avait défendus, toujours avec passion, dans sa revue.*

— ET AUSSI : *Willem de Kooning* à la galerie des Arts ; *Tapisseries et peintures de Jean Bazaine* au Musée d'art moderne de la Ville de Paris ; *Millet, l'Or des Scythes, Jacques Villon et la Colombie* au Grand Palais ; *Brauner, les collections contemporaines et Marquet* au Musée national d'art moderne ; *le Petit Bronze* au musée Rodin ; *Le Corbusier* au Musée des arts décoratifs et à la Fondation Le Corbusier ; *Kandinsky*, galerie Dina Vierny ; *Tobey*, galerie Darthea Speyer ; *Tom Phillips et l'expérience de Neuenkirchen*, à l'Arc.





# Expositions

**L'OR DES SCYTHES.** — Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (231-81 24). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. ; le mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 8 F ; le samedi : 5 F. Jusqu'au 12 janvier.

**JEAN-FRANÇOIS MILLET.** — Grand Palais (voir ci-dessus). (Entrée gratuite le 3 décembre.) Jusqu'au 5 janvier.

**JACQUES VILLON.** — Grand Palais, entrée Clemenceau (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 décembre.

**DIX SIECLES D'ART TCHEQUE ET SLOVAQUE.** — Grand Palais, entrée Clemenceau (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 décembre.

**L'ART COLOMBIEN A TRAVERS LES SIECLES.** — Petit Palais, avenue Winston-Churchill (265-12-73). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. 45. Jusqu'au 15 février.

**LE BATEAU-LAVOIR.** — Musée Jacquemart-André, 158, boulevard Haussmann (227-39-94). Sauf mardi, de 12 h. 30 à 18 h. 30. Entrée : 8 F. Jusqu'au 31 janvier.

**VOYAGEURS AU XVIe SIECLE.** — Musée du Louvre, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. Entrée : 5 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 5 janvier.

**HOMMAGE A SONIA DELAUNAY.** — Musée national d'art moderne, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. 15. Entrée : 5 F. Jusqu'au 5 janvier.

**RAOUL MICHAU.** — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 45. Entrée : 5 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 30 décembre.

**TOM PHILIPS.** — A.R.C. 2 au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 14 décembre.

**UNE EXPERIENCE SOCIO-ECOLOGIQUE : NEUENKIRCHEN.** — A.R.C. 2 (voir ci-dessus). Jusqu'au 14 décembre.

**SAN LAZZARO ET SES AMIS.** — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 11 janvier.

**DESSINS D'ARCHITECTURE DE LE CORBUSIER.** — Fondation Le Corbusier, 10, square du Docteur-Blanche (288-41-53). Sauf dimanche, de 10 h. à 18 h. Jusqu'à la fin décembre.

**BERNARD LAGNEAU, lieu mécanisé, n° 12.** — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 12 h. à 18 h. ; dimanche, de 11 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 8 décembre (les groupes sont priés de s'inscrire en téléphonant au 260-56-58).

**LES PAPIERS PEINTS DE ZUBER.** —Centre de création industrielle, 107, rue de Rivoli. Jusque fin janvier.

**ARCHITECTURES MARGINALES AUX U.S.A.** — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). L'exposition est complétée par un cycle de films et de conférences. Entrée libre. Jusqu'à la mi-janvier.

**BOCCACE EN FRANCE** : de l'humanisme à l'érotisme. — Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (266-62-62). Tous les jours, de 10 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 4 janvier.

**ALBERT MARQUET.** — Orangerie des Tuileries, jardin des Tuileries (073-99-48). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. Entrée : 8 F ; 5 F, le samedi. Jusqu'au 5 janvier.

**MAIAKOVSKI** : vingt ans de travail. — Centre national d'art contemporain, 11, rue Berryer (267-46-84). Sauf mardi, de 12 h. à 19 h. Entrée : 4 F. Jusqu'au 5 janvier.

**CHARLES SIMONDS** : demeures et mythologies. — Centre national d'art contemporain (voir ci-dessus). Jusqu'au 11 janvier.

**DELACROIX ET LES PEINTRES DE LA NATURE.** — De Géricault à Renoir, Musée Delacroix, 6, place Furstenberg (033-04-87). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 heures. Entrée : 6 F. Jusqu'au 20 décembre.

**ERIC GRATE**, sculptures récentes ; **MAX WALTER SVANBERG**, œuvre gravé. — Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (272-87-50). Tous les jours, de 14 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 19 décembre.

**FEMINIE 75.** Femmes peintres et sculpteurs. — Unesco, 7, place Fontenoy. Sauf dimanche, de 10 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 5 décembre.

**COULOT, ESTHER HESS, MEISTER, STEMPFEL.** — Centre international de séjour de Paris, 6, avenue Maurice-Ravel (343-19-01). Jusqu'au 13 décembre. Du lundi au vendredi, de 10 h. à 22 h. ; samedi, dimanche, de 10 h. à 19 h.

**LES NOUVEAUTÉS DE L'EDITION CANADIENNE.** — Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). Jusqu'au 7 décembre.

**ART NOUVEAU. JUGENDSTIL. MODERN STYLE.** — Ecole nationale supérieure des beaux-arts, 11 bis, quai Malaquais. Sauf dimanche, de 10 h. à 18 h. ; le samedi, de 10 h. à 13 h. Jusqu'au 19 décembre.

**POTIERS DE SAINTONGE** : huit siècles d'artisanat rural. — Musée national des arts et traditions populaires, 6, route du Mahatma-Gandhi (722-07-41). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. Jusqu'au 1er mars 1976.

**LETELLIER : BEL-VAL, ANIMAUX ET NATURE.** — Maison de la chasse et de la nature, 60, rue des Archives (277-59-72). Tous les jours, sauf mardi, de 10 h. à 17 h. Jusqu'au 31 décembre.

### GALERIES

**ELOGE DE L'OVALE.** Peintures et pastels du dix-huitième siècle français. — Galerie Cailleux, 136, faubourg Saint-Honoré. Jusqu'au 20 décembre.

**ALECHINSKY - MAX BILL - MAX ERNST - HERNANDEZ BRAM VAN VELDE - ZAO WOU-KI.** — Galerie de France, 3, faubourg Saint-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 31 décembre.

**STRUCTURES TISSÉES 75.** — Galerie Sim-Paora, 15, rue Etienne-Marcel. Jusqu'au 20 janvier.

**ALECHINSKY, BRAM VAN VELDE, COURTIN, SAURA**, vingt-quatre estampes ; **ARMAN, MAX ERNST, PAVLOS, MANRAY**, cinq objets. — Galerie I. Lemaigre-Dubreuil, 7, rue de Beaune (261-23-95). Jusqu'au 10 janvier.

**EVAIN**, peintures ; **HOSSZU**, multiples. — Hôtel Méridien, 81, boulevard Gouvion-Saint-Cyr. Jusqu'au 4 janvier.

**ATILA.** — Galerie Le Soleil dans la tête, 10, rue de Vaugirard (033-80-91). Jusqu'au 25 décembre.

**BELLMER.** — Galerie François-Petit, 122, boulevard Haussmann (522-21-49).

**MARK BRUSSE.** — Galerie A.-Zerbib, 10, rue des Beaux-Arts (325-10-72).

**JOSÉ CHARLET.** — Galerie de l'Université (720-79-76), 52, rue de Bassano. Jusqu'au 30 décembre.

**JO DELAHAUT.** — Galerie M.-LAMY, 4, rue Beaubourg (277-15-12). Jusqu'au 20 décembre.

**SONIA DELAUNAY** : Tapisseries d'Aubusson et œuvres graphiques. — Galerie Denise-René, 196, boulevard Saint-Germain (222-77-57).

**MARC DEVADE.** Peintures récentes. — Galerie G.-Piltzer, 38, rue des Blancs-Manteaux (278-74-33). Jusqu'au 20 décembre.

**ALEXANDRE DELAY.** Images spéculaires. — Galerie Stadler, 51, rue de Seine (326-91-10). Jusqu'au 13 décembre.

**ALBERTO GIACOMETTI.** Dessins. — Galerie Claude-Bernard, 5-7, rue des Beaux-Arts (326-97-07). Jusqu'au 31 janvier.

**FRANÇOISE GILOT.** — Galerie Coard, 12, rue Jacques-Callot (326-99-73). Jusqu'au 31 décembre.

**JULIO GONZALEZ** :
—Sculptures. — Galerie de France, 3, faubourg Saint-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 31 décembre.
— Dessins. — Ed. Carmen Martinez, 12, rue du Roi-de-Sicile (278-30-11). Jusqu'au 31 décembre.

**ALAIN GUNST.** — Galerie L. Durand, 19, rue Mazarine. Jusqu'au 13 décembre.

**DOUGLAS JAMES JOHNSON.** Peintures récentes. — Galerie Karl Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 6 décembre.

**KANDINSKY.** Dessins de 1886 à 1944. — Galerie Dina-Vierny, 36, rue Jacob (260-23-18). Jusqu'à fin décembre.

**VICTOR LAKS.** Feuilles de présence. — Galerie C. Colin, 33, quai de Bourbon (633-14-03). Jusqu'au 20 décembre.

**ALAIN LESTIE.** Œuvres récentes. — Galerie de France, 3, rue du Faubourg-Saint-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 31 décembre.

**LEVANTAL.** Adieu aux Halles. — Galerie de Nevers, 11, rue de Nevers (033-47-80). Jusqu'au 24 décembre.

**MAITRES POPULAIRES BULGARES.** Peintures, gravures, objets naïfs. — Galerie Séraphine, 22, rue de l'Odéon (633-49-24). Jusqu'au 31 décembre.

**ANDRE MASSON.** Exposition rétrospective. — Galerie de Seine (325-32-18). Jusqu'au 6 décembre.

**MESSAGIER.** Œuvres sur papier. — Galerie Le Dessin, 43, rue de Verneuil (261-12-55). Jusqu'au 31 décembre.

**MONORY.** — Galerie La Hune, 170, boulevard Saint-Germain et 14, rue de l'Abbaye (548-35-85). Jusqu'au 25 décembre.

**DANIELE PERRE.** — Galerie Soleil, 30, rue de Miromesnil (265-00-66). Jusqu'au 20 décembre.

**POLIATCHEK.** — A.G.E.C.A., 177, rue de Charonne. Les 5, 6 et 7 décembre.

**SANDORFI.** Peintures récentes. — Galerie Beaubourg, 5, rue Pierre-au-Lard (277-37-92). Jusqu'au 15 décembre.

**STARITSKY.** — Galerie C. Ratié, 6, rue Bonaparte (326-16-49). Jusqu'au 17 décembre.

**NICOLAS SCHOFFER.** — Artcurial, 9, avenue Matignon (256-70-70). Jusqu'au 17 janvier.

**SIMA.** Peintures de 1927 à 1971. — Galerie Point-Cardinal, 3, rue Jacob. Jusqu'à fin décembre.

**SUBIRA PUIG.** Sculptures récentes. — Galerie Ariel, 140, boulevard Haussmann (227-13-09). Jusqu'au 24 décembre.

**T'ANG.** Diptyques. Encres de Chine. — Galerie Nane Stern, 25, avenue de Tourville (551-08-46). Jusqu'au 21 décembre.

**MARK TOBEY.** — Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot (033-78-41). Jusqu'au 12 décembre.

**FELIX VALLOTTON.** — 41, rue de Seine (326-45-87). Jusqu'au 20 décembre.

**VISEUX.** Sculptures et dessins. — Galerie Attali, 159, boulevard Saint-Germain (548-58-93). Jusqu'au 6 décembre.

**ZOUM WALTER.** 1902-1974. — Galerie de Beaune, 5, rue de Beaune. Jusqu'au 15 décembre.

### PHOTOGRAPHIE

**NADAR PHOTOGRAPHE.** Portraits d'artistes et de critiques. — Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (887-24-14). Sauf mardi, de 11 heures à 19 heures. Entrée : 5 F. Jusqu'au 4 janvier.

**L'ATELIER NADAR ET L'ART LYRIQUE.** — Musée de l'Opéra, entrée rue Scribe. Sauf mardi, de 11 heures à 17 heures. Entrée : 5 F. Jusqu'à fin décembre.

**WALKER EVANS.** Quatre-vingts photographies de 1929 à 1970. — Centre culturel américain, 3, rue du Dragon (322-22-70). Jusqu'au 19 décembre.

**COUPLES ET STILLS.** Photographies d'Adams Walter Löffler. — Cour des Miracles, 23, avenue du Maine. De 11 heures à 24 heures. Jusqu'au 13 décembre.

**MIROIRS DE CHORA.** Photographies d'Eric Brissaud. — Galerie Clos, 112, avenue de Fontainebleau, au Kremlin-Bicêtre.

**LA MORT ET LA GLOIRE.** Cinquante photographies de Christian Louis. — Galerie Foci, 24, rue de Bezons, à Courbevoie.

### EN BANLIEUE

**BOBIGNY.** La vie et l'œuvre de Maurice Ravel. — Conservatoire national. Jusqu'au 20 décembre.

**CHATENAY-MALABRY.** Sculptures rituelles d'Afrique (collection Saferis). — Centre régional d'éducation populaire, 1, rue du Docteur-Le-Savoureux. Tous les jours, de 10 h. à 19 h. Jusqu'au 5 janvier.

**COURBEVOIE.** Jean-Baptiste Carpeaux, sa famille et ses amis. — Musée Roybet-Fould, 178, boulevard Saint-Denis (333-30-73). Tous les jours, de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 15 janvier.

**CRETEIL.** Jacno. — Maison des arts et de la culture (899-90-50). Sauf dimanche et lundi, de 12 h. à 22 h. Jusqu'au 31 décembre.

**FONTENAY-AUX-ROSES.** Passé au présent. — Exposition du groupe archéologique au centre culturel, place du Général-de-Gaulle (350-67-27). Sauf lundi, de 14 h. 30 à 19 h. Du 6 au 14 décembre.

**MARLY-LE-ROI.** Groupe « Epta » : Bézie, Cloïus, Levant, Ortlieb, Tzolakis. — Institut national d'éducation populaire, 11, rue W.-Blumenthal (958-49-11). Jusqu'au 24 janvier.

**MEUDON.** Histoire du monde, de l'homme des cavernes à l'homme de la Lune. — Centre culturel, 2, rue de l'Eglise (626-41-20). Sauf dimanche et lundi. Jusqu'à fin décembre.

**CHATEAU DE MONTVILLARGENNE** (Gouvieux). Tapisseries, sculptures éclatées (Agam, Ciesla, Grau-Garriga, etc.). — CREAR (457-05-14). Jusqu'au 10 décembre.

**VILLEPARISIS.** Foire de l'estampe. — Galerie du centre culturel municipal, place Henri-Barbusse (427-05-05). Mercredi et samedi, de 14 h. à 19 h. ; dimanche, de 10 h. à 12 h et de 14 h. à 19 h. Du 6 décembre au 15 janvier.

### PROVINCE

**ARRAS.** L'œil en question. — Galerie Noroit, 6, rue des Capucines. Jusqu'au 14 décembre.

**MARCQ-EN-BARŒUL.** Eugène Leroy, peintures acryliques et dessins. — Galerie Septentrion (78-30-32). Jusqu'au 7 décembre.

**NICE.** L'aquarelle et le dessin anglais. — Musée Chéret. Jusqu'au 7 décembre. — Léopold Survage : exposition rétrospective. — Galerie des Ponchettes. Jusqu'à fin décembre.

**SAINT-OMER.** *L'orfèvrerie de Saint-Omer du XIVe au XIXe siècle.* — Musée de l'hôtel Sandelin, 14, rue Carnot (38-00-94). Jusqu'au 21 décembre.

# Concerts

### MERCREDI 3 DECEMBRE

**SALLE GAVEAU** (225-29-14) 21 h. : Orchestre et chorale P. Kuentz, soliste J.-Ph. Collard (Bach, Haydn, Mozart).
**EGLISE DES BILLETTES**, 20 h. 30 : E. Heidsieck (Bach).
**THEATRE OBLIQUE** (805-78-51) 21 h. : R. Woodward (Beethoven).
**SALLE PLEYEL** (227-06-30) 21 h. : Cantores de Paris (Carmina Burana).
**PALAIS DES CONGRES** (758-27-78) 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. J. Delacôte, sol. : J. Norman (Berg, Wagner, Mahler, Strauss).
**MUSÉE D'ART MODERNE**, 22 h. 30 : Improvisations sur l'Impro I.

### JEUDI 4 DECEMBRE

**FACULTE DE DROIT**, 21 h. : Orchestre de Paris (Brahms, Strauss).
**SALLE PLEYEL**, 20 h. 30 : Orchestre de Toulouse. Dir. : A. Grumiaux (Mozart).
**RADIO-FRANCE** (studio 104) (224-33-61) 20 h. 30 : Orchestre de chambre, dir. A. Girard (Constant, Zumaque, Hasquenoph, Carles) (sous réserves).
**THEATRE OBLIQUE**, 21 h. : J.-F. Heisser (Liszt, Scriabine, Schoenberg, Albeniz).
**MUSEE D'ART MODERNE**, 22 h. 30 : Improvisations sur l'Impro II.

### VENDREDI 5 DECEMBRE

**SALLE GAVEAU**, 20 h. 30 : Y.-P. Tortelier et M. de la Pau (Beethoven, Bach, Chostakovitch, Tortelier).
**THEATRE OBLIQUE**, 21 h. : J. Kroemer et J.-N. Crocq (Ives, Pousseur, Stockhausen, Grisey, Arrigo).

### SAMEDI 6

**THEATRE DE LA MADELEINE** (265-07-09), 17 h. : Orchestre de chambre de Paris, dir. P. Duvauchelle (Vivaldi, Lejeune, Telemann, Bach, Mozart).
**THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES**, 17 h. : Orchestre national de Radio-France, dir. L. Maazel (Mahler).
**SALLE DE L'ANCIEN CONSERVATOIRE**, 21 h., jusqu'au 7 à 24 h. : Pierre Henry.

### DIMANCHE 7

**THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES**, 17 h. 45 : Orchestre Pasdeloup, dir. G. Devos (Gershwin).
**CHATELET**, 18 h. : Orchestre de chambre de Vienne, dir. Ph. Entremont (Mozart).
**SALLE PLEYEL**, 21 h. : A. Ciccolini (Ravel, Moussorgsky).
**RADIO-FRANCE** (studio 104), 20 h. 30 : F. Robinson et B. Finnila, chant (Strauss, Debussy, Carter, Sibelius, Brahms).
**THEATRE OBLIQUE**, 20 h. 30 : P.-Y. Artaud (Varèse, Jolivet, Huber, Denisov, Ferneyhough, Soegijo).
**SALLE PLEYEL**, 17 h. 45 : Orchestre Lamoureux, dir. J.-P. Jacquillat (Mozart).
**NOTRE-DAME DE PARIS**, 17 h. 45 : P. Brethomé (Bach, Buxtehude, Haendel, Brahms, Demessieux).
**THEATRE D'ORSAY** (548-65-90), 10 h 30 : E Krivine, F. Lodéon, J.-C. Pennetier.

### LUNDI 8

**EGLISE DES BILLETTES**, 20 h. 30 : E. Heidsieck (Bach).
**SALLE PLEYEL**, 20 h. 30 : A. Gorog (Beethoven, Schumann, Chopin, Ravel).
**RADIO-FRANCE** (studio 105), 20 h. 30 : Trio à cordes français... (Britten, Lesur, Tansman, Dvorak).
**THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES**, 20 h. 30 : L. Price et orchestre lyrique de Radio-France, dir. C.-F. Cillario (Mozart, Debussy, Verdi, Puccini)

### MARDI 9

**SALLE GAVEAU**, 20 h. 30 : Y.-P. et P. Tortelier, M. de la Pau (Brahms, Ravel, Schubert).
**RADIO-FRANCE** (studio 104), 20 h. 30 : Orchestre Philharmonique. Sol. Y. Boukoff (Brahms).
**SALLE CHOPIN-PLEYEL**, 20 h. 30 : T. Kramreiter (Bach, Scarlatti, Rachmaninov, Scriabine, Stravinsky).

# Variétés

### *Le music-hall*

**BOBINO** (033-30-49) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. à 14 h. 30 et 18 h. : Coluche.
**CASINO DE PARIS** (874-26-22) (L.), 20 h. 45, mat. dim. à 14 h. 30 : Revue de R. Petit.
**COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES** (359-37-03) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. à 17 h. 30 : les Frères Jacques.
**ELYSEE-MONTMARTRE** (606-38-79) (D.), 20 h. 45, mat. sam. à 17 h. : Histoire dosée.
**ESPACE TRIBUCHE**, J., V., S. à 19 h. 45 : Chanson Off (groupe).
**FOLIES-BERGERE** (770-02-51) (L.), 20 h. 30 : J'aime à la folie.
**MOUFFETARD** (336-02-87), à 22 h. (jusqu'au 6) : Folklore argentin (Ada et Oscar Matus).
**OLYMPIA** (742-25-49), le 3, à 21 h. 30 : Gilbert Bécaud. Le 4, à 21 h. 30 : Nicole Croisille, Pierre et Marc Jolivet. Le 6, à 21 h. 30, le 7, à 14 h. 30 et 21 h. 30, le 8, à 20 h. 45 : Daniel Guichard.
**THEATRE MONTPARNASSE** (326-89-90) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. à 16 h. : Félix Leclerc, à 18 h. 30, jusqu'au 6 : Chants profonds de la Bretagne ; à partir du 9, à 18 h. 30 : Rufus (Contes de Topor).
**THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES** (225-44-36), les 4, 5 et 6, à 21 h. : Shirley Bassey.
**PALAIS DES CONGRES** (758-27-78) les 4, 5 et 6, à 21 h. : Léo Ferré (Toute la musique) (dernières).
**TAVERNE DE L'OLYMPIA** (073-53-50), les 4, 5 et 6 : Vinicius de Moraes.
**PALAIS DES SPORTS** (532-41-29), le 8, à 20 h. : Cat Stevens.

### *Les cabarets*

**ALCAZAR** (633-64-94) (D.), 23 h. : Paris-Broadway.
**CRAZY HORSE SALOON** (225-69-69), 21 h. 45 et 0 h. 15 : Super-beautés.
**MAYOL** (770-95-08), (Mer.), 16 h. 15 et 21 h. 15 : Nu..., etc.
**TOUR EIFFEL** (551-19-59), (D.) 20 h. : Copa Rio (groupe brésilien).

### *Les chansonniers*

**CAVEAU DE LA REPUBLIQUE** (278-44-45), 21 h., mat. dim., à 15 h. 30 : Y'a du plus mal dans l'un peu mieux.
**DEUX ANES** (606-10-26) (mar.), 21 h., mat. dim., à 15 h. 30 : Serre-vis compris.
**DIX HEURES** (606-07-48), 22 h. : Dix heures portes ouvertes.

### *La danse*

**PALAIS DES SPORTS**, porte de Versailles (250-79-80), mer., ven., sam., à 20 h. 30, sam., à 17 h., dim., à 14 h. 30 et 18 h. : le Ballet soviétique de Sibérie.
**THEATRE DE LA CITE INTERNATIONALE** (589-38-69), les 9 et 10, à 21 h. : les Compagnons d'Akati.
**MUSEE GUIMET**, le 4 à 20 h. 30 : Rajika Puri et K. Malavika.

# Festivals

### *Festival d'automne*

**THEATRE RECAMIER** (548-63-81) (L.), 20 h. 30, mat. dim., à 16 h. : l'Œil de la tête.
**BOUFFES DU NORD** (280-28-04), à partir du 9, à 20 h. 30 : le Pavillon au bord de la rivière.
**CHAPELLE DE LA SORBONNE** : Animation plastique ; le Grand Prisme (L.), de 13 h. à 22 h.

# Théâtres

## *Les salles subventionnées*

**OPERA** (073-15-59), les 3 et 6, à 20 h. : Don Giovanni ; le 4, à 19 h. 30 : Soirée Roland Petit (le Loup, la Symphonie fantastique) ; les 5 et 9 (collect., étud.), à 19 h. 30 : les Contes d'Hoffmann ; le 12, à 20 h. 30 : Hommage à Ravel (ballets).

**OPERA-STUDIO** (742-59-69), les 3 et 6, à 20 h. 30 : Monteverdi.

**COMEDIE-FRANÇAISE**, Théâtre Marigny (742-27-31), les 3, 5, 6, 7, 8 (abt F), 9 (abt C), 11, 12 et 13, à 20 h. 30, 7 et 14, à 14 h. 30 : Partage de midi ; les 4, 10 et 14, à 20 h. 30, 6 (abt 3), 10 (abt bleu), à 14 h. 30 : Horace.

**ODEON** (325-70-32)) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 16 h. : la Sonate des spectres.

**PETIT-ODEON** (L., Ma.), 18 h. 30 : Monsieur Teste (à partir du 4).

**TEP** (636-79-09) (J., D. soir, L.), petite salle, à 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : Fragments pour Guevara ; le 4, à 20 h. 30 : Dialogue d'auteurs ; le 11, à 20 h. 30 : Libre parcours variétés. — Grande salle, à 20 h. 30 : Othello (à partir du 9) ; le 11, à 20 h. 30 : Cinéma.

**CHAILLOT** (727-81-15), salle Gémier (D. soir, L.), 20 h. 30, sauf merc. à 19 h. 30, dim., à 16 h. : Vingt-quatre heures ; 20 h. 30 : Festival du piano (le 3 : W. Malcuzynski ; le 4 : Y. Boukoff ; le 5 : L. Holloway et J. Diéval ; le 6 : Danseurs étoiles de l'Opéra ; le 7 : Y. Boukoff).



## *Les salles municipales*

**CHATELET** (231-44-80) (D. soir, L.), à 20 h. 30, mat. sam. et dim., à 14 h. 30 : Valse de Vienne.

**NOUVEAU CARRE** (277-88-40), mer., sam. et dim., à 14 h. 30 et 17 h. : Cirque Gruss. — (D. soir, J.), à 21 h., mat. dim., à 16 h. : Lucrèce Borgia. — A 20 h. 45, merc. : Soirée Saravah ; jeudi : Folk ; ven. : Hootenanny ; sam. : Free Music ; lundi : Cours d'initiation au cinéma et à la télévision ; mardi : Chansons ; le 5, à 17 h. 30 : le Métier d'auteur.

**THEATRE DE LA VILLE** (887-35-39), les 3, 4, 5, 6, 9, 10, 11, 12 et 13, à 18 h. 30 : les Mummenschanz ; les 3, 6, 12 et 13, à 20 h. 30, les 7, 13 et 14, à 14 h. 30 : La guerre de Troie n'aura pas lieu ; les 4, 5, 9 et 10, à 20 h. 30 : Zoo.

## *Les autres salles*

**ANTOINE** (208-77-71) (L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : le Tube.

**ATELIER** (606-49-24) (L.), 21 h., mat. dim. à 15 h. : l'Homme aux valises.

**ATHENEE** (073-82-23) (D. soir, L), 20 h. 30, mat. sam. et dim à 15 h. : Lorenzaccio.

**BIOTHEATRE**, Opéra (073-54-74), à partir du 9, à 20 h. 30 : Paul Préboist.

**BOUFFES - PARISIENS** (073-87-94) (J.), 20 h. 45, mat. dim. à 15 h. : la Grosse ; le 4, à 21 h. : Récital Mary Marquet.

**CARTOUCHERIE DE VINCENNES.** — Théâtre du Soleil (808-87-63) (Mer., J., D. soir), 20 h. 30, mat. sam. et dim. à 15 h. 30 : l'Age d'or. — Théâtre de la Tempête (328-36-36), (D. soir, L.), 20 h. 30 : Hélas ? Journal dansé. — Théâtre de l'Aquarium (808-99-61) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 16 h. : Ah Q.

**CENTRE CULTUREL DU MARAIS** (272-73-52) (D. soir, L.), 21 h. 15, mat. mer., sam. et dim. à 15 h. : les Saltimbanques (jusqu'au 7) ; les 3, 4 et 7, à 23 h. 30 ; le 6 à 19 h. : Soleil en bouillie ; les Glothes.

**CENTRE CULTUREL 17** (227-68-81) (D., L., Ma.), 21 h. : Katy Grandi.

**COMEDIE CAUMARTIN** (073-43-41) (J.), 21 h. 10, mat. dim. à 15 h. 10 : Boeing-Boeing.

**COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES** (359-37-03) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. à 17 h. 30 : les Frères Jacques.

**COUR DES MIRACLES** (548-85-60) (D.), 20 h. 30 : Elle, elle et elle.

**DAUNOU** (073-64-30) (J., D. soir), 21 h., mat. dim. à 15 h. : Monsieur Masure.

**DEUX PORTES** (797-34-51) (J., D. soir), 20 h. 30, mat. dim. à 16 h. 30 : les Mauvais Bergers.

**EDOUARD VII** (073-67-90) (D. soir, L.). 21 h., mat. dim. à 15 h. : Viens chez moi, j'habite chez une copine.

**ESPACE CARDIN** (265-97-60) (D., le 9), 21 h. 30 : Ludwig, ou la liberté d'être fou. Le 4 à 21 h. : Rose des sables. Jusqu'au 6 : l'Arche de Noé.

**ESSAION** (278-46-42) (L.), 20 h. 30 : Billitis.

**FONTAINE** (874-74-40). A partir du 5 (Mar.), 21 h., mat. dim. à 15 h. : Une sirène de l'oncle Sam.

**GYMNASE** (770-16-15) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. mer. et dim. à 15 h. : le Black Mikado.

**HUCHETTE** (326-38-99) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. à 15 h. et à 17 h. 30 : la Cantatrice chauve. La Leçon.

**LUCERNAIRE** (326-57-23) (L.), 20 h. 30 : Ce soir, on fait les poubelles. (D. soir, L.), 22 h., mat. sam. et dim. à 18 h. 30 : Sade.

**MADELEINE** (265-07-09) (Mer., D. soir), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. et à 18 h. 30 : Peau de vache.

**MATHURINS** (265-90-00) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. à 15 h. et à 18 h. 30 : Antigone.

**MICHEL** (265-35-02) (Mer.), 21 h. 30, mat. dim. à 15 h. 10 : Duos sur canapé.

**MICHODIERE** (742-95-22) (L.), 20 h. 30 : Gog et Magog.

**MODERNE** (874-94-28) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. à 15 h. : Hôtel du lac (soirée réservée le 3).

**MONTPARNASSE** (326-89-90) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. à 15 h. : Félix Leclerc (prolongations) ; à 18 h. 30 : Chant profond de la Bretagne (jusqu'au 6).

**MOUFFETARD** (336-02-87) (D., L.), 20 h. 30 : Feux de rouille (jusqu'au 6).
A 22 h. : voir « Music-Hall ».
A partir du 9 à 20 h. 30 : Grande Peur et Misère du IIIe Reich.

**NOUVEAUTES** (770-52-76) (J.), 21 h., mat. dim. à 16 h. : les Deux Vierges.

**ŒUVRE** (874-45-52) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. à 15 h. et à 18 h. : M. Klebs et Rosalie.

**OLYMPIC - ENTREPOT** (783-67-42) (D.), 22 h. 15 : A toutes les gloires de France (à partir de sam.).

**PALACE** (770-44-37) (D. soir, L.), 22 h. 30, mat. dim. à 18 h. : la Pyramide. (D. soir, L.), 20 h., mat. dim. à 15 h. : Alexandra K.

**PALAIS-ROYAL** (742-84-29) (L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : la Cage aux folles. Le 6 à 14 h. 30 et le 8 à 20 h. 30 : Rencontres du Palais-Royal (Tu seras critique : Grandeur et Servitude).

**PLAISANCE** (273-12-65) (D.), 20 h. 30 : Moby Dick.

**PORTE DE VERSAILLES. TRETEAUX DE FRANCE** (742-79-00), le 3 à 19 h. : l'Ombre, par la Compagnie de la Salamandre.

**POCHE-MONTPARNASSE** (548-92-97). (D.) 20 h. 45, sam. à 20 h. 30 et 22 h. 30 : la Caverne d'Adullam.

**RECAMIER** (548-63-81). (L.) 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : l'Œil de la tête.

**SAINT-GEORGES** (878-63-47). (J., D. soir) 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. et 18 h. 30 : Croque-monsieur.

**STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES** (359-36-88), (D. soir, L.) 20 h. 45, mat. dim. à 17 h. 30 : le Besoin d'ailleurs.

**STUDIO-THEATRE 14** (232-49-55), (D., L.) 20 h. 45 : Andromaque.

**TERTRE** (606-11-82) (D., L.) 20 h. 30 : Pinok et Matho (espaces carnivores) ; 22 h. 30 : Rétrospective Aristide Bruant (dernière dim. 18 h. 30).

**THEATRE CAMPAGNE PREMIERE** (033-79-27) (D.) 20 h. 30 : C. Lara ; 22 h. : Zouc.

**THEATRE DE LA CITE INTERNATIONALE** (589-38-69) Grand Théâtre (D., L.) 21 h. : Rashomon et autres contes (jusqu'au 6) ; à la Resserre (D., L.) 21 h. : Mademoiselle Julie.
Voir également rubrique « danse ».

**THEATRE D'EDGAR** (326-13-68) (D.) 20 h. 30 : les Poings crispés dans l'ombre.

**THEATRE DE L'ETINCELLE**, église américaine (D.) 20 h. 30 : Richard II.

**THEATRE D'ORSAY** (548-65-90), les 3 et 4 à 20 h. 30 : Harold et Maude ; les 5 et 6 à 20 h. 30, le 7 à 15 h. : Des journées entières dans les arbres.
II : les 3, 4, 5, 6, 8 à 20 h. 30, le 7 à 18 h. 30 : C'est beau ; (D. soir, L.) 22 h. 15, mat. dim. à 15 h. : l'Ombre de Verdi ; les 4, 5, 6 à 18 h. 30 : Angel Parra.

**THEATRE DE PARIS** (874-20-44) à partir du 5 (L.) 21 h., mat. dim. à 15 h. : Des souris et des hommes.

**THEATRE DE LA PENICHE** (205-40-39) (L.) 20 h. 30 : Un farré peut en cacher un autre ; 22 h. 30 : le Tambour ailleur.

**THEATRE DE LA PLAINE** (842-32-25) (D. soir, L., mar.) 20 h. 45, mat. dim. à 17 h. : Shakespeare.

**THEATRE PRESENT** (203-02-55) à partir du 6 (D. soir, L.) 20 h., mat. dim. à 17 h. : le Chasseur français.

**THEATRE 13** (589-05-99) du merc. au sam. à 20 h. 30, J. à 14 h. 30, dim. à 16 h. : l'Avare.

**TRISTAN BERNARD** (522-08-40) (D. soir, L.) 20 h. 45, mat. dim. à 15 h. : le Troisième Témoin.

**TROGLODYTE** (222-93-54), merc., J., à 22 h. : Xâhât ; V., S., mar., à 22 h. : l'Inconfortable.

**VARIETES** (231-09-92) (D. soir, L.) 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. et 18 h. 30 : l'Autre valse.

## *Théâtres de banlieue*

**BOULOGNE - BILLANCOURT** (603-60-44), les 3, 4, 5 et 6, à 20 h. 30, le 7, à 15 h. 30 : L. Escudero.

**COLOMBES**, M.J.C. - Théâtre (782-42-70), le 6, à 20 h. 30 : L'entraînement du champion avant la course.

**CRETEIL**, Maison des Arts (899-90-50), le 4, à 21 h. : Carmen. Le 5, à 20 h. 30 : J. Renbourn, le 6 à 18 h. : Soft Machine, le 6, à 21 h. : Arnaud Dumont.

**EVRY**, Agora, le 5, à 21 h., le 7, à 15 h. : Cirque J. Richard.

**GENNEVILLIERS**, Théâtre municipal (793-21-63), V., S. et Mardi à 20 h. 45, dim. à 17 h. : La foi, l'espérance et la charité.

**ISSY - LES - MOULINEAUX**, Théâtre (642-70-91), le 6, à 20 h. 30 : Werther.

**IVRY**, Studio des Quartiers (672-37-43) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 16 h. : le Baladin du monde occidental.

**SAINT-DENIS**, Théâtre G.-Philipe (243-00-59), les 3, 5 et 6, à 20 h. 30, le 7, à 17 . : Figaro-ci, Figaro-là. Le 9, à 20 h. : la Jacassière.

**SAINT-MAUR**, Théâtre de la Ville, les 5 et 6, à 21 h., le 7, à 15 h. : l'Homme, la Bête et la Vertu.

**VERSAILLES**, Théâtre Montansier (950-71-18), le 6, à 21 h. : le Tournant. Le 9, à 14 h. 15 et 17 h. 15 : l'Avare.

**VILLEJUIF**, Théâtre Romain-Rolland (726-15-02), les 6 et 9, à 21 h. : Mort d'un commis voyageur. Le 7, à 15 h. : Raymond Devos.

**VITRY-SUR-SEINE**, Théâtre J.-Vilar (680-80-20), le 5, à 20 h. 45 : Malakowsky. Le 9, à 20 h. 45 : la Ligne générale.

## *Les cafés-théâtres*

**AU BEC FIN** (742-99-79) (D.), 20 h. 45 : Nadine Mous ; 22 h. : les Amours de Jacques Le Fataliste ; 23 h. : Corinne Cousin ; 24 h. et 18 h. 30 : les Blue Bell Boys.

**AU VRAI CHIC PARISIEN** (326-73-34), 20 h. 30 : En ce temps-là, les gens mouraient ; 22 h. 15 : La démocratie est avancée.

**LE BAR DU MARAIS** (272-29-48) (L.), 21 h. : Momo one man show.

**LES BLANCS-MANTEAUX** (887-97-58) (D.), 20 h. 30 : Histoire d'os à mœlle ; 21 h. 45 : Yvan Dautin ; 23 h. : les Ionatos.

**CAFE D'EDGAR** (326-13-68) (D.). 21 h. : Opéra-Sapho ; 22 h. 15 : Frissons sur le secteur.

**CAFE DE LA GARE** (278-52-51), 20 h. et 22 h. 15 : le Graphique de Boscop.

**CAFE-THEATRE DE L'ODEON** (326-43-98) (D.), 21 h. : l'Architecte de l'empereur d'Assyrie.

**LE FANAL** (236-73-68) (D.), 20 h. 45 : Jacques le Fataliste ; 22 h. 30 : Marie la Rose.

**LE PETIT CASINO** (747-62-75) (D.), 21 h. : Montehus et tu verras mon cœur ; (L.), 22 h. 30 ; dim., à 21 h. 15 : Spectacle Cami.

**P'TIT THEATRE** (326-73-83) (D.), 23 h. : F. Enstein à Paris ; 23 h. 30 : La pipelette ne pipe plus.

**LE SELENITE** (033-53-15) (L.). I, 20 h. 30 : la Jacassière ; 22 h. 30 : la Grimace ; II, 20 h. 30 : Jean de l'Ours ; 23 h. 30 : Peau d'homme.

**LA VIEILLE GRILLE** (707-60-93) du mer. au dim., à 21 h. 30 : Si ce n'est pas l'oule, c'est donc ton père.



# Cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans. (**) aux moins de dix-huit ans.

## *La cinémathèque*

MERCREDI 3 DECEMBRE. — 15 h., Laurel et Hardy ; 18 h. 30, Gueule d'amour, de J. Grémillon ; 20 h. 30, les Bas-Fonds, d'A. Kurosawa ; 22 h. 30, programme non communiqué.

JEUDI 4. — Battements de cœur, de H. Decoin ; 18 h. 30 : Forever and a Day, de R. Clair ; 20 h. 30, la Cinquième Victime, de F. Lang ; 22 h. 30, Galilée, de J. Losey (en présence de l'auteur).

VENDREDI 5. — 15 h., Fukar, de S. Nool ; 18 h. 30, les Grandes Manœuvres, de R. Clair ; 20 h. 30, Falstaff, d'O. Welles ; 22 h. 30, Jeux de nuit, de M. Zetterling ; 0 h., Amougie II, de J.-N. Roy et J. Laperrousaz.

SAMEDI 6. — 15 h., Il était une fois dans l'Ouest, de S. Leone ; 18 h. 30, Alphaville, de J.-L. Godard ; 20 h. 30, les Contes de la lune après la pluie, de K. Mizoguchie ; 22 h. 30, programme non communiqué ; 0 h. 30, le Masque de Fu Manchu, de D. Sharp.

DIMANCHE 7. — Docteur Mabuse, de F. Lang ; 18 h. 30, Cendres et Diamants, d'A. Wajda ; 20 h. 30, l'Homme qui en savait trop, d'A. Hitchcock ; 22 h. 30, Il était une fois la révolution, de S. Leone (en présence de l'auteur) ; 0 h. 30, la Fille de Fu Manchu (1), de W. Whitney et J. English.

LUNDI 8. — Relâche.

MARDI 9. — 15 h., What Price Glory, de J. Ford ; 18 h. 30, les Mauvaises Rencontres, d'A. Astruc ; 20 h. 30, Prisoner of Shark Island, de J. Ford ; 22 h. 30, le Bon, la Brute et le Truand, de S. Leone.

## *Les exclusivités*

**AGUIRRE, LA COLERE DE DIEU** (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).

**ALLEGORIE** (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86) (à 14 h., 15 h. 40 et 22 h. 10).

**L'ARBRE DE GUERNICA** (Fr.) (*) : Omnia, 2e (231-39-36), La Clef, 5e (337-90-90), Studio Raspail, 14e (326-38-98), Studio Médicis, 5e (633-25-97), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19).

**ATTILA 74** (Gr., v.o.) : La Pagode, 7e (551-12-15).

**LA BATAILLE DU CHILI** (Chil., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 14-Juillet, 11e (700-51-13).

**BLACK MOON** (Fr.) : La Pagode, 7e (551-12-15).

**LE CHANT DU DEPART** (Fr.) : Racine, 6e (633-43-71).

**LA CHEVAUCHEE SAUVAGE** (A., v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Boul'Mich, 5e (033-48-29).

**CHOBIZENESSE** (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08) jusqu'au 4, Berlitz, 2e (742-60-33) jusqu'au 4, Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) jusqu'au 4 ; à partir du 5 : Marignan, 8e (359-92-84), Français, 9e (770-33-88).

**CHRONIQUE DES ANNEES DE BRAISE** (Alg., v.o.) : Gaumont-Rive gauche, 6e (548-26-36), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Caméo, 9e (770-20-89), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

**LA COURSE A L'ECHALOTE** (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Caravelle, 18e (387-56-07) jusqu'au 4, Diderot, 12e (343-19-29), Murat, 16e (288-99-75), Brooklyn, 10e (770-69-63), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; à partir du 5 : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

**COUSIN, COUSINE** (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Gambetta 20e (797-02-74) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Panthéon, 5e (033-15-04) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

**LA DERNIERE TOMBE A DIMBAZA** (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).

**LE DROIT DU PLUS FORT** (All., v.o.) (**) : Olympic-Entrepôt, 14e (783-67-42).

**L'ENIGME DE KASPAR HAUSER** (All., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225 47-19).

**FILM** (A.), **JEU** (Fr.) : Le Seine (325-92-46), à 20 h. et 22 h.

**FLIC STORY** (Fr.) : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montparnasse, 15e (326-22-17) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23).

**LA FLUTE ENCHANTEE** (Suéd., v.o.) : U.G.C.-Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Vendôme, 2e (073-97-52) ; v.f. : Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).

**GUERRE ET AMOUR** (A., v. o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).

**H. MUSIC** (A., v.o.) ; Grands-Augustins, 6e (633-12-13).

**HESTER STREET** (A., v.o.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; U.G.C. - Marbeuf, 8e (225-47-19).

**L'HISTOIRE D'ADELE H.** (Fr.) : Athéna, 12e (343-07-48) ; Biarritz, 8e (359-42-33) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).

**HISTOIRE D'HOMMES** (A., v.o.) (**) : Bilboquet, 6e (222-87-23) ; Studio Galande, 5e (033-72-71) ; v.f. : Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41).

**HISTOIRE DE PAUL** (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).

**L'ILE SUR LE TOIT DU MONDE** (A.) v.o. : Ermitage, 8e (359-15-71) en soirée ; v.f. : Ermitage, 8e (359-15-71) en mat., Rex, 2e (236-83-93), Miramar, 14e (326-41-02), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Mistral 14e (734-20-70), Terminal-Foch, 16e (704-49-53), Cambronne, 15e (734-42-96), Images, 18e (522-47-94), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90).

**L'INCORRIGIBLE** (Fr.) : U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Bretagne, 6e (222-57-97), Normandie, 8e (359-83-93), Paramount-Maillot, 17e (758-34-24), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Rex, 2e (236-83-93).

**L'INDE FANTOME** (Fr.) : Olympic, 14e (783-67-42).

**INDIA SONG** (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46) à 14 h. 45 et 17 h. 15.

**JANIS JOPLIN** (A.) v.o. : Cinoche de Saint-Germain, 6e (633-10-82).

**LE LIBAN DANS LA TOURMENTE** : Olympic-Entrepôt, 14e (783-67-42).

**MILESTONES** (A.) v.o. : Action-Christine, 6e (325-85-78).

**LA MORT D'UN GUIDE** (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

**NASHVILLE** (A.) v.o. : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Luxembourg, 6e (633-97-77), Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).

**LES ONZE MILLE VERGES** (Fr.) (**) : Balzac, 8e (359-52-70), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Quintette, 5e (033-35-40), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

**PARFUM DE FEMME** (It.) v.o. : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Quintette, 5e (033-35-40) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), ABC, 2e (236-55-54), Calypso, 17e (754-10-68).

**PARLEZ-MOI D'AMOUR** (Fr.) : Concorde, 8e (359-92-84), Français, 9e (770-33-88) jusqu'au 4, Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Quintette, 5e (033-35-40).

**POUR ELECTRE** (Hong., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).

**QUAND LA VILLE S'EVEILLE** (Fr.) : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), jusqu'au 4, Normandie, 8e (359-41-18), Rex, 2e (236-83-93).

**LE RETOUR DE LA PANTHERE ROSE** (A., v.o.) : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Gaumont-Bosquet, 7e (551-44-11) jusqu'au 4, Cambronne, 15e (734-42-96), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) jusqu'au 4.

**SAO BERNARDO** (Brés., v.o.) : Olympic-Entrepôt, 14e (783-67-42).

**LE SAUVAGE** (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Wepler, 18e (387-50-72), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Fauvette, 13e (331-60-74), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74), Victor-Hugo, 16e (727-49-75).

**SHAMPOO** (A., v.o.) : Murat, 16e (288-99-75), Biarritz, 8e (723-69-23), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; v.f. : U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Rotonde, 6e (633-08-22), Helder, 9e (770-11-24).

**SHAKESPEARE WALLAH** (Ind., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).

**LE SHERIFF EST EN PRISON** (A., v.o.) : Studio-Contrescarpe, 5e (325-78-37), U.G.C.-Biarritz, 8e (723-69-23), Nations, 12e (343-04-67), Moulin-Rouge, 18e (606-34-25), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Fauvette, 13e (331-60-74), Gaumont-Sud, 14e (331-51-76), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17).

**LE SECRETAIRE AUX MILLE ET UN TIROIRS OU LE SUJET** (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86) (à 17 h 10, 18 h 50 et 20 h 30).

**T'AS PAS 100 BALLES** (Ang., v.o.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Dragon, 6e (548-54-74), St-Germain-Village, 5e (633-87-59), 14-Juillet, 11e (700-51-13).

**TANT QU'Y A DE LA GUERRE, Y'A DE L'ESPOIR** (It., v.o.) : Studio J.-Cocteau, 5e (033-47-62).

**LE TELEPHONE ROSE** (Fr.) : Le Paris, 8e (359-53-99), Maxéville, 9e (770-72-87), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; jusqu'au 4 : Hautefeuille, 6e (633-79-38), P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42).

**LA TOILE D'ARAIGNEE** (A., v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), France-Elysées, 8e (723-71-11), (v.f.) Maxéville, 9e (770-72-87), Clichy - Pathé, 18e (522-37-41), Nations, 12e (343-04-67), Montparnasse-83, 6e (544-14-27).

**LES TROIS JOURS DU CONDOR** (A., v.o.) (*) : Ermitage, 8e (359-15-71), Saint-Michel, 5e (326-79-17), (v.f.) Rex, 2e (236-83-93), Miramar, 14e (326-41-02), Napoléon, 17e (380-41-46), Mistral, 14e (734-20-70), U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19), Publicis-Matignon, 8e (359-31-97), Magic-Convention, 15e (828-20-64).

**LE VIEUX FUSIL** (Fr.) : George V, 8e (225-41-46), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Marivaux, 2e (742-83-90), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

**LE VOYAGE DES COMEDIENS** (Grec, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h., 16 h. et 20 h.

## Les films nouveaux

**SEPT MORTS SUR ORDONNANCE**, film français de Jacques Rouffio, avec Jane Birkin et Michel Piccoli. — Concorde, 8e (359-92-84) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Montparnasse-Pathé 14e (326-65-13), Fauvette, 13e (331-56-86) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont-Sud, 13e (331-51-16) ; Quintette, 5e (033-35-40).

**MONTY PYTHON (SACRE GRAAL)**, film américain. — V.o. : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Arlequin, 6e (548-62-25).

**VERONIQUE OU L'ETE DE MES TREIZE ANS**, film français de Claudine Guilmain. — Balzac, 8e (359-52-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34).

**MONSIEUR BALBOSS**, film français de Jean Marbœuf, avec Michel Galabru. — La Clef, 5e (337-90-90) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

**LA MORT DE L'UTOPIE**, film français de Jorge Amat, avec Emmanuelle Riva. — Marais, 4e (278-47-86), jusqu'à 20 h. 30.

**SILENT RUNNING**, film américain de D. Trumbull. — V.o. : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).

A PARTIR DU 5 :

**LE GITAN**, film français de José Giovanni, avec Alain Delon. — Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Gaumont-Bosquet, 7e (551-44-11).

## *Les festivals*

**P. PASOLINI** (v.o.) : Acacias, 17e (754-97-83). 17 h. 45 : le Décaméron ; 19 h. 45 : les Mille et Une Nuits ; 22 h. : les Contes de Canterbury.

**A. HITCHCOCK** (v.o.) : Action Lafayette, 9e (878-80-50). Mer. : Psychose.

**LOSEY** (v.o.) Boîte à films, 17e (754-51-50). 14 h. 05 : Modesty Blaise ; 16 h. 15 : la Maison de poupées ; 18 h. 20 : Cérémonie secrète ; 20 h. 15 : le Messager ; 22 h. 20 : Une Anglaise romantique.

**SERIE NOIRE D'ICI ET D'AILLEURS** (v.o.) Boîte à films, 17e (754-51-50). 12 h. 10 : le Privé ; 14 h. 20 : Fat City ; 16 h. 05 : Nous sommes tous des voleurs ; 18 h. 15 : Klute ; 20 h. 20 : le Trio infernal ; 22 h 10 : la Chair de l'orchidée.

**BUSTER KEATON** : Le Marais, 4e (278-47-86), mer., Steamboat Bill Junior.

**GANSTER STORY** (v.o.) : Olympic, 14e (783-67-42), mer., Apportez-moi la tête d'Alfredo Garcia.

**FRED ASTAIRE** (v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81), mer., l'Entreprenant Mr. Petrov.

## *Les grandes reprises*

**AFRICAN QUEEN** (A., v.o.) : Action Lafayette, 9e (878-80-50) ; Action-Christine, 6e (325-85-78).

**LIMELIGHT** (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23).

**MA FEMME EST UNE SORCIERE** (Fr.) : Studio-Bertrand, 7e (783-64-66), à 20 h. 30.

## *Les séances spéciales*

**AMERICAN GRAFFITI** (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h

**LA CHINE** (Fr.-It.-All.) : Le Seine, 5e (325-92-46) à 12 h, (sf dim.).

**LE DECAMERON** (It., ** v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90) à 12 h. et 24 h.

**PANIQUE A NEEDLE PARK** (A., ** v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.

**FAT CITY** (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 24 h.

**PHASE IV** (A., * v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.

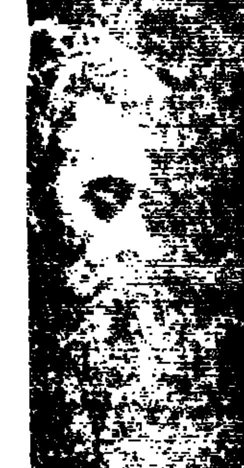
**PORTIER DE NUIT** (It. ** v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), à 12 h. et 24 h.

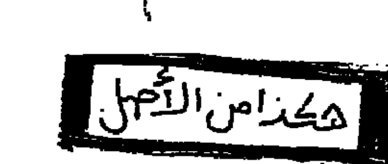
**PSAUME ROUGE** (Hong., v.o.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h. 15 et 24 h. 15.

**SI J'AVAIS QUATRE DROMADAIRES et LA SOLITUDE D'UN CHANTEUR DE FOND** (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46), à 12 h. 15 (sf dim.).









## Cinéma en province

*Les exclusivités*

**BORDEAUX.** — L'Arbre de Guernica : Français (52-69-47) ; la Bête : Français (52-69-47) ; la Chevauchée sauvage : Français (52-69-47) ; Cousin-Cousine : Gaumont (48-13-38) ; la Course à l'échalote : Trianon (44-31-17) ; la Flûte enchantée : Ariel (44-31-17) ; l'Ile sur le toit du monde : Ariel (44-31-17) ; l'Incorrigible : Français (52-69-47) ; N° 2 : Marivaux (48-43-14) ; Parfum de femme : Gaumont (48-13-38) ; Parlez-moi d'amour : Gaumont (48-13-38) ; Phase IV : Marivaux (48-43-14) ; Quand la ville s'éveille : Ariel (44-31-17) ; le Téléphone rose : Molière ; la Toile d'araignée : Club (52-24-17) ; les Trois Jours du Condor : Ariel (44-31-17) ; le Vieux Fusil : Français (52-69-47).

**CANNES.** — Le Retour de la panthère rose : Vox (49-24-58) ; Shampoo : Rex (39-09-95) ; le Téléphone rose : Olympia (39-04-21).

**GRENOBLE.** — La Course à l'échalote : Paris (44-05-27) ; Guerre et Amour : Stendhal (96-34-14) ; l'Ile sur le toit du monde : Grand-Place (09-67-10) ; l'Incorrigible : Grand-Place (09-67-10), Eden (44-08-17) ; Parfum de femme : Paris (44-05-27) ; Parlez-moi d'amour : Le Paris (44-05-27) ; le Sauvage : Royal (96-33-33) ; Shampoo : Stendhal (96-34-14) ; Tarzoon, la honte de la jungle : Ariel (44-22-16), Grand-Place (09-67-10) ; la Toile d'araignée : Gaumont (44-22-16).

**LILLE.** — Le Faux-Cul : Familia (57-38-55) ; Parlez-moi d'amour : Pathé (57-32-71) ; Parfum de femme : Pathé (57-32-71) ; le Sauvage : Pathé (57-32-71) ; la Toile d'araignée : Ritz (55-23-57).

**LYON.** — La Chevauchée sauvage : U.G.C.-Scala (42-14-41) ; Chronique des années de braise : Palais des Congrès (34-15-83) ; la Course à l'échalote : Pathé (42-61-03) ; le Faux Cul : Pathé (42-61-03) ; Festival de films israéliens : Duo (37-05-55) ; Flic Story : U.G.C.-Scala (42-15-41) ; les Galettes de Pont-Aven : U.G.C.-Part-Dieu (62-68-04) ; Guerre et amour : U.G.C.-Part-Dieu (62-68-04), Paramount (42-01-53), U.G.C.-Concorde (42-15-41) ; l'Incorrigible : U.G.C.-Scala (42-15-41), U.G.C.-Part-Dieu (62-68-04), Paramount (42-51-03) ; l'Ile sur le toit du monde : U.G.C.-Scala (42-15-41), Ariel (35-32-90), U.G.C.-Part-Dieu (62-68-04) ; la Mort d'un guide : U.G.C.-Part-Dieu (62-68-04) ; les 11.000 Verges : Pathé (42-61-03) ; Parlez-moi d'amour : Gemeau ; Parfum de femme : Bellecourt (37-09-07) ; Phase IV : Ambiance (28-14-84) ; Quand la ville s'éveille : U.G.C.-Scala (42-15-41) ; Rollerball : U.G.C.-Zola (84-36-28) ; Shampoo : U.G.C.-Concorde (42-15-41) ; le Sauvage : Royal (37-31-49) ; le Téléphone rose : Comœdia (72-10-59) ; la Toile d'araignée : Gemeau, Comœdia (72-10-59) ; les Trois Jours du condor : Pathé (42-61-03), Comœdia (72-10-59) ; le Vieux Fusil : U.G.C.-Concorde (42-15-41), Lem (34-67-65), U.G.C.-Part-Dieu (62-68-04).

**MARSEILLE.** — L'Arbre de Guernica : Festival Vieux-Port (90-28-77) ; le Châtiment : Hollywood (33-74-93), Odéon (48-35-16), Drive in (54-16-00) ; la Chevauchée sauvage : K7 (48-42-79) ; la Course à l'échalote : Pathé (48-14-45) ; Festival Pasolini : Hollywood (33-74-93) ; l'Histoire d'Adèle H : Paris (33-15-59) ; l'Ile sur le toit du monde : K7 (48-42-79), Majestic (33-38-32) ; l'Incorrigible : Odéon (48-35-16), Hollywood (33-74-93) ; Parfum de femme : Pagnol (49-34-79), Paris (33-15-59) ; Parlez-moi d'amour : Rex (33-82-57) ; la Route de la violence : Pathé (48-14-45) ; Royal Flash : Paris (33-15-59) ; le Sauvage : Pagnol (49-34-79), Rex (33-82-57) ; la Toile d'araignée : Rex (33-82-57), Pathé (48-14-45) ; le Vieux Fusil : Odéon (48-35-16), Hollywood (33-74-93) ; les Trois Jours du condor : K7 (48-42-79).

**NANCY.** — Flic Story : Paramount (24-53-37) ; les 11.000 Verges : Gaumont (24-56-83) ; Parfum de femme : Gaumont (24-56-83) ; Parlez-moi d'amour : Gaumont (24-56-83) ; le Sauvage : Gaumont (24-56-83) ; la Toile d'araignée : Pathé (24-54-31) ; les Trois Jours du condor : Paramount (24-53-37).

**NICE.** — La Chevauchée sauvage : Paramount (87-71-60) ; l'Ile sur le toit du monde : Escurial (88-10-12) ; la Kermesse des aigles : Monte-Carlo (87-22-95) ; Parfum de femme : Concorde (88-39-88) ; le Retour de la panthère rose : Concorde (88-39-88) ; le Sauvage : Gaumont (88-39-29).

**RENNES.** — La Course à l'échalote : Ariel (79-00-56) ; les 11.000 Verges : Français (30-86-52) ; Parfum de femme : Ariel (79-00-56) ; Parlez-moi d'amour : Bretagne (30-56-33) ; Phase IV : Zen (30-09-85) ; le Sauvage : Paris (30-25-55) ; Shampoo : Ariel (79-00-56) ; le Téléphone rose : Dauphin (30-64-56) ; les Trois Jours du condor : le Club (30-86-30).

**STRASBOURG.** — L'Arbre de Guernica : Capitole (32-13-32) ; l'Ile sur le toit du monde : Capitole (32-13-32) ; l'Incorrigible : Capitole (32-13-32) ; le Sauvage : Rit's (32-45-51) ; le Shérif est en prison : Ariel ; Tarzoon, la honte de la jungle : Capitole (32-13-32) ; les Trois Jours du Condor : Capitole (32-13-32).

**TOULOUSE.** — L'Histoire d'Adèle H : Américains (61-21-84) ; l'Ile sur le toit du monde : Ariel (08-07-14) ; l'Incorrigible : Gaumont (21-49-58) ; les Onze mille verges : Trianon (62-87-85) ; Parlez-moi d'amour : Gaumont (21-49-58) ; Parfum de femme : Rio (21-22-11) ; le Sauvage : Trianon (62-87-84) ; Shampoo : Trianon (62-87-85) ; le Téléphone rose : Gaumont (21-49-58) ; les Trois Jours du Condor : Variétés (22-42-71) ; le Vieux Fusil : Ariel (08-07-14).





# RADIO-TÉLÉVISION

### LES CONFLITS DANS LES SOCIÉTÉS ISSUES DE L'O.R.T.F.

## M. Le Tac (U.D.R.) demande une prolongation des négociations

*Drôle de grève qui n'émeut guère l'opinion. Avec des faits inédits : pour singulariser leur action, les grévistes de T.D.F., tenus d'assurer légalement trois heures quotidiennes de programme minimum, interrompent une émission, celle de Michel Droit sur TF 1, à l'heure dite, 22 h. 15. Pour le personnel, le conflit ressemble à une course contre la montre : ce qui ne sera pas obtenu le 31 décembre semble, aux yeux de beaucoup, devoir être définitivement perdu...*

*Au cours d'une assemblée générale qui a réuni des représentants de toutes les catégories des personnels de radio et de télévision à la Bourse du travail, le mardi 2 décembre à 14 heures, les dirigeants syndicaux, Marc Avril, secrétaire du SURT-C.F.D.T., et Pierre Noguerra, président du S.N.R.T. (C.G.T.), ont fait le point sur l'évolution des négociations dans les différentes sociétés.* « Il faut constater que nous sommes peu nombreux à cette manifestation, *a dit Marc Avril,* mais la dynamique unitaire que nous avons voulu démontrer existe. Aujourd'hui arrive la deuxième phase du démantèlement. (...) La réforme de la radio-télévision présente un caractère répressif. Cela se traduit par des propositions (statuts ou conventions) qui reviennent sur les droits acquis et qui donnent le pouvoir à nos patrons. (...) »

*Rappelant l'échéance du 31 décembre, les délégués syndicaux ont appelé le personnel à s'unir dans la mesure où les points sur lesquels portent les conflits étaient les mêmes dans toutes les sociétés (TF 1, Antenne 2, FR 3, Radio-France, S.F.P.).*

*Bien que les négociations semblent progresser différemment dans les sociétés, trois questions ne sont toujours pas résolues : les syndicats redoutent une baisse des revenus d'environ 12 % pour toutes les catégories, réclament une garantie de carrière salariale uniforme à partir de l'intégration, et s'opposent au refus de concertation avec les délégués du personnel pour les promotions salariales individuelles. A l'issue de cette assemblée à la Bourse du travail, le personnel n'a pas voté la reconduction de la grève générale. Cependant, des assemblées générales sont prévues, ce mercredi 3 décembre, dans chaque société de radio et de télévision pour décider de l'action à mener.*

*D'autre part, on s'inquiète ici et là de la lenteur avec laquelle les négociations évoluent dans les différentes sociétés. C'est ainsi que M. Le Tac, député U.D.R. de Paris, rapporteur du budget des sociétés issues de l'O.R.T.F. devant l'Assemblée nationale, souligne, dans une question écrite adressée au premier ministre, que ces négociations* « n'ont été engagées qu'en septembre de cette année, ce qui est bien tardif ». *M. Le Tac signale d'autre part que* « les propositions faites au personnel semblent remettre en cause, contrairement aux dispositions de l'article 25 de la loi, les avantages acquis en matière de salaire par les agents de l'ex-O.R.T.F. (...) ». *Enfin, selon M. Le Tac,* « l'autonomie de négociation des sociétés est compromise par le contrôle de la commission interministérielle de coordination des salaires ».

*M. Le Tac demande donc au premier ministre* « s'il n'a pas l'intention de prévoir un délai supplémentaire pour la négociation de ces conventions ».

*S'inspirant de l'exemple donné par la direction de l'ex-O.R.T.F., qui avait noté ses journalistes au moment de la dissolution de l'Office, les syndicats S.N.J., C.F.D.T. et F.O. des journalistes de TF 1 ont publié un communiqué, où ils donnent à leur tour leur opinion sur le « libéralisme » de leur direction.*

« Vingt points essentiels figurent dans les conventions collectives, négociées dans les quatre sociétés de télévision issues de l'O.R.T.F., *dit ce communiqué*. En attribuant un point à la question sur laquelle les directions ont répondu favorablement aux demandes des syndicats, un demi point aux questions encore en suspens, mais qui peuvent recevoir une solution, et zéro point à un refus formel, le classement est le suivant : A 2, 14/20 ; Radio-France, 10,5/20 ; TF 1, 8,5/20 ; FR 3, 4,5/20.

» Les journaux fabriqués par les journalistes de TF 1 ont la meilleure audience de toutes les chaînes de télévision. Aujourd'hui, l'attitude intransigeante de la direction en matière de concertation risque de briser net cet essor. L'illogisme de cette démarche conduit les syndicats de journalistes de TF 1 à se demander s'ils ne sont pas victimes des agissements d'un mystérieux chef d'orchestre clandestin, dont l'autorité apparaîtrait comme supérieure à celle des présidents de chaîne. »

**● TF 1 : LA GREVE SE POURSUIT CE MERCREDI.**

A la Bourse du travail, le personnel de la chaîne a refusé toute personnalisation des rémunérations et a demandé la reconduction des grilles de salaires O.R.T.F. Les négociations progressent difficilement dans cette société, bien que la direction continue d'estimer que la convention collective sera signée d'ici au 31 décembre. Les journalistes S.N.J., C.F.D.T. et F.O., réunis en assemblée générale le mardi 2 décembre, ont décidé de reconduire la grève jusqu'au jeudi 4 décembre à 0 heure.

**● ANTENNE 2 : LA GREVE A ETE SUSPENDUE.**

Il semble que dans cette société les négociations progressent plus facilement, même si la question de la concertation en matière de promotions salariales individuelles n'est toujours pas réglée. La direction d'Antenne 2 discute en ce moment les grilles de salaires qui, selon elle, pourraient être acceptées par les syndicats et par la commission interministérielle des salaires. Dans les instances de concertation, les délégués du personnel auraient un rôle essentiel. Là aussi la direction souhaite la signature de la convention avant Noël.

**● FR 3 : LA GREVE EST RECONDUITE.**

Les négociations semblent plus difficiles à mener sur cette chaîne, la direction n'ayant prévu aucune concertation pour les promotions salariales. L'intention de la direction est cependant de conclure avant l'échéance du 31 décembre. L'autre point litigieux concerne la polyvalence des fonctions, sujet d'inquiétude pour les syndicats. « *Notre intention,* dit la direction de FR 3, *est de redéfinir les fonctions en définissant la polyvalence et en la limitant.* » Les discussions entre les syndicats et la direction se poursuivent ce mercredi.

**● RADIO-FRANCE : LA GREVE CONTINUE.**

Les négociations évoluent assez aisément en ce qui concerne les journalistes et les agents. Mais le nouveau règlement de travail des musiciens et des choristes suscite de violentes réactions. Les discussions entre les musiciens et la direction devraient aboutir à l'élaboration d'un système de contrôle beaucoup moins arbitraire (*le Monde* du 3 décembre). D'autre part, les musiciens craignent l'institution d'une polyvalence des fonctions et une certaine déqualification lors de la création du nouvel orchestre philharmonique (cent trente-huit exécutants) résultant de la fusion des trois formations de l'O.R.T.F. (philharmonique, lyrique et de chambre), qui devraient cependant conserver des activités spécifiques. La direction estime que le nouveau règlement des musiciens et des choristes permettrait une meilleure organisation économique avec les moyens alloués.

**● S.F.P. : LE S.U.R.T.-C.F.D.T. A SUSPENDU LA GREVE.**

La direction et les syndicats devraient se rencontrer ce mercredi. Les négociations semblent progresser plus vite, qu'ailleurs dans cette société, mais non sans difficultés.

**● T.D.F. : LA GREVE DES AGENTS C.F.D.T. A ETE RECONDUITE POUR VINGT-QUATRE HEURES.**

Le personnel de TDF s'inquiète toujours de ne pas voir paraître son statut. A ce sujet, une pétition signée par le personnel C.G.T. et C.F.D.T. a été adressée à M. Rossi, secrétaire d'Etat, porte-parole du gouvernement, ce mercredi 3 décembre.

L'exercice de la grève à T.D.F. complique la règle du jeu du programme minimum. Ainsi, le journal de 13 heures n'a pas été diffusé sur les chaînes de radio et de télévision, mardi 2 décembre. Seules, deux régions (les Ardennes et la Normandie) ont reçu les informations habituelles de la mi-journée.

La cahier des charges prévoit en effet, qu'en cas de grève, la société de diffusion a l'obligation d'assurer seulement trois heures de programme par jour. Les émissions de la soirée ont été pour cette raison interrompues à 22 h. 15. La victime de cette interprétation stricte du « minimum » a été, sur la première chaîne, un documentaire (*Ces années-là*, de Michel Droit), dont la diffusion avait été maintenue après le film de la soirée, l'émission ayant été interrompue douze minutes avant la fin. Michel Droit s'est plaint, dans un communiqué, que la direction de TF1 n'ait pas reporté cet épisode de sa chronique historique à une date ultérieure. Ue nouvelle diffusion est envisagée.

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

## LES PROGRAMMES

### MERCREDI 3 DÉCEMBRE

Un programme minimum est diffusé sur TF 1, FR 3 et Radio-France ; les programmes d'Antenne 2 (donnés sous réserves) devraient être interrompus vers 22 heures en raison de la grève à T.D.F.

**CHAINE I : TF 1**

20 h. 30, Film : « la Charge victorieuse », de J. Huston (1951) ; avec A. Murphy, B. Mauldin, A. Devine.

*La réhabilitation d'un déserteur pendant la guerre de Sécession, mais en même temps une dénonciation par John Huston de l'inanité de la guerre.*

22 heures, Documentaire : Recherche d'un homme (2e partie : la Brèche). De J.-Cl. Bringuier et H. Knapp (sous réserves).

**CHAINE II (couleur) : A 2**

20 h. 30, Série : Mannix (Longue sera la nuit) ; 21 h. 30, Magazine d'actualités : C'est-à-dire

**CHAINE III (couleur) : FR 3**

20 h. 30, Western : Terre damnée (1951), de J. Farrow, avec R. Millaud et H. Lamarr.

*Au lendemain de la guerre de Sécession, les nordistes de Coppertown interdisent aux sudistes de tirer bénéfice du cuivre de leurs mines. Ces derniers font appel, pour défendre l'un de leurs convois, à un tireur professionnel, ex-colonel sudiste évadé.*

### JEUDI 4 DÉCEMBRE

**ALLOCUTION PRÉSIDENTIELLE**

M. Valéry Giscard d'Estaing prononce en début de soirée (vers 20 heures probablement) une allocution consacrée aux collectivités locales et aux responsabilités locales, retransmise sur TF 1, A 2 et les principales stations de radio. Relais différé vers 22 heures sur FR 3.

**CHAINE 1 : TF 1**

20 h. 30, Série : Shaft ; 21 h. 40, Magazine d'actualité : Satellite.

*Allemagne 75 ; l'Angola.*

22 h. 55, Allons au cinéma, d'A. Halimi ; 23 h. 25, IT 1 dernière.

**CHAINE II (couleur) : A 2**

20 h. 30, Théâtre : « la Passion d'Anna Karenine », de G. Arout d'après Tolstoï. Mise en scène M. Tassencourt. Réal. Y.-A. Hubert. Avec J. Topart, L. Tcherina, Cl. Titre.

22 h. 40, Vous avez dit bizarre, de M. Lancelot ; 23 h. 40, Journal de l'A 2.

**CHAINE III (couleur) : FR 3**

20 h. 30, Un film, un auteur : « Lumière sur la piazza », de G. Green (1962). Avec O. de Havilland, R. Brazzi, Y. Mimieux, G. Hamilton.

*Une jeune Américaine, qu'un accident d'enfance a laissé mentalement retardée, tombe amoureuse d'un jeune Italien, au cours d'un séjour à Florence. Sa mère se demande si elle doit révéler la vérité ou laisser faire un mariage qui rétablira, peut-être, son équilibre.*

22 h. 10, FR 3 actualités.

**FRANCE-CULTURE**

20 h., Poésie ; 20 h. 5, « Hardware et insinuation », de M. Larit, avec M. Bouquet, D. Ivernel, N. Berentin, réalisation G. Peyrou ; 22 h. 35, Les fictions contemporaines, leurs enjeux, par L.-C. Sirjacq et P. Boyer ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie.

**FRANCE-MUSIQUE**

20 h., Présentation du concert ; 20 h. 30, Concours de chant à La Rochelle : « Finale », direction Jacques Mercier. (Stravinski, Jolas, Althoff, Aperghis, Schoenberg, Webern) ; 22 h. 30, « Watts ? ou la musique au tout-électrique », de M. Chion et J. Vidal ; 24 h., Non écrites ; 1 h., Plans sur plans.

# ÉDUCATION

## UN VILLAGE DE VAUCLUSE REFUSE LA FERMETURE D'UNE CLASSE

# Les insurgés du café Chanet

Rasteau (Vaucluse). — *Il était une fois un village qui ne voulait pas disparaître. Ce n'était pas encore l'agonie, mais, insidieusement, un sang mort commençait à courir dans ses veines. Malgré le soleil de Provence et un petit vin corsé dont il tirait sa richesse, le froid l'engourdissait peu à peu. Un jour, de son bureau du chef-lieu de département, un inspecteur d'académie voulut supprimer une classe. Une seulement, mais une sur trois. Ce fut la révolte. La résistance s'organisa, une idée germa. Elle aurait pu tout sauver, mais la machine administrative était en route. Aujourd'hui, les habitants ruminent leur rancœur et préparent leur revanche.*

La route des princes d'Orange passe juste en bas. Vaison-la-Romaine est à 10 kilomètres à peine. Les contreforts des Alpes, dominés par le Ventoux, cernent, à l'est, l'horizon. A l'ouest, c'est la plaine, nappée par l'automne d'un camaïeu ocre rouge. Agrippé à flanc de côteau, Rasteau, six cents âmes, refuse la mort lente. Un « pays » de vin, de vignes et de viticulteurs, où l'on boit sec et parle haut.

Au café Chanet, sur la place bordée de platanes, le patron, un « rouge », râleur et futé, grand coureur de gibier, verse le pastis et réchauffe contre le M.R.P. des querelles éteintes depuis quinze ans. A midi sonnant, l'aïeule, qui trousse à l'occasion des *cansoun* (1) en provençal, met la table pour servir un ragoût longuement mijoté qui fleure l'ail et le romarin.

De l'autre café, un peu en contrebas, dont le maire, un « modéré », ne dédaigne pas de pousser la porte, on lorgne avec circonspection « *ceux d'en face* ». D'un côté, donc, les communistes — un communisme à la Peppone, — quelques socialistes mâtinés de radicalisme, un peu « bouffeurs » de curés, retors et prompts à dénoncer les « ils » : « ils » vont encore augmenter les impôts, « ils » sont incapables de résoudre la crise... De l'autre, une nébuleuse que quelques hectares de vigne en plus et l'ordre éternel des champs font pencher du côté de la majorité.

De notre envoyé spécial

Juste en face du café Chanet, de l'autre côté de la place où rôde le mistral, l'école. Blanche, pimpante, refaite à neuf il y a cinq ans.

C'est en décembre 1974 que les menaces se sont précisées. Depuis plusieurs années, le nombre d'élèves baissait, se rapprochant inexorablement du seuil fatidique de cinquante-six, au-dessous duquel une des trois classes risquait d'être supprimée. Sentant venir le danger, la directrice de l'école, Mme Andrée Leyraud, a-t-elle « gonflé » artificiellement les listes, comme le suggère, à demi-mot, l'inspecteur d'académie ?

### Des petits laminés par des gros

A la tête de son école depuis trente ans, petite, grisonnante, animée d'une ferveur retenue, elle s'en défend passionnément. Cependant, l'épisode va peser lourdement sur la suite des événements. Persuadé qu'on a cherché à le flouer, l'inspecteur passe en avril une journée entière à Rasteau, épluchant — fait rarissime — un à un les dossiers d'inscription. Le verdict tombe sans appel : cinquante - trois élèves.

Vue d'Avignon, le chef-lieu de département, l'affaire paraît bien mince. Des classes fermées, il doit y en avoir près de quinze dans le Vaucluse. Mais les gens de Rasteau vont opposer au rouleau compresseur des circulaires officielles une résistance étonnante. Menée par la directrice et une poignée de parents d'élèves, la révolte gagne le café Chanet, puis, sans distinction d'étiquettes, le village tout entier.

Sur le bureau de l'inspecteur d'académie, le dossier Rasteau commence à s'épaissir : pétitions, lettre au président de la République, à son épouse, au ministre de l'éducation, question écrite d'un député de l'opposition, articles dans la presse locale. Tout l'arsenal des « petits » laminés par les « gros » est déployé pour faire échec au verdict.

Une classe qui ferme, un instituteur qui s'en va, ce n'est pourtant pas le diable. A Rasteau, ce départ a sonné comme un avertissement. Incrédules, les Rastellains ont senti que, cette fois, le mal les avait atteints à leur tour. Déjà, les premiers symptômes s'étaient manifestés. Le premier, le curé avait fermé son presbytère. Puis le percepteur était parti. Et le notaire. Enfin la régie, point de passage obligé des transactions sur le vin. Aujourd'hui, l'école. Demain, sans doute, la poste. Après-demain ?

### Acharnement

Qui a eu l'idée de l'Ecole au grand air ? Ce jour-là, en tout cas, les gens de Rasteau croient que rien n'est tout à fait perdu. Leur calcul est simple : puisqu'il n'y a plus assez de jeunes au pays pour maintenir la troisième classe, allons les chercher ailleurs. Réunies en association (2), une quinzaine de familles de vignerons offrent d'accueillir, durant l'année scolaire, des enfants de la ville. L'école sera repeuplée, la classe rouvrira.

Alertée par l'Ecole au grand air, Radio Monte-Carlo lance, au mois de septembre, un appel sur les ondes. Quelques jours plus tard, cinq petits citadins débarquent avec leur baluchon et leur cartable. Une famille entière envisage de s'installer à Rasteau et campe, un moment sur la place du village. Un couple franco-hollandais un peu bohême, suivi d'une marmaille ébouriffée, décide de retaper une bâtisse chancelante, à la sortie du pays. Deux autres familles, on ne sait trop comment, atterrissent un beau matin dans la commune.

A partir de ce moment, l'histoire devient embrouillée. Une chose est certaine : quand une école à trois classes totalise moins de cinquante-six élèves, on ferme l'une d'entre elles. En revanche, il en faut plus de soixante pour la rouvrir. La liste établie à Rasteau, quelques jours après la rentrée, en recense cinquante-six. L'inspecteur, pour sa part, assurant que deux enfants ne se sont jamais présentés, ramène ce chiffre à cinquante-quatre. Il manque six élèves. Mais, proteste-t-on au village, l'administration a refusé l'inscription d'enfants de moins de trois ans et d'élèves domiciliés dans une commune voisine. Les Rastellains reconnaissent que ces mesures sont légales. Mais ils savent aussi que cette sévérité n'a pas toujours cours ailleurs et que, dans le département, des classes de moins de cinquante-six élèves ont été épargnées. Unanimes, ils accusent l'inspecteur d'« *acharnement* ».

L'entêtement des gens de Rasteau, le remue-ménage provoqué par cette affaire, ont, visiblement exaspéré M. Roland Champagnat, l'inspecteur d'académie du Vaucluse. Retranché derrière une logique sans faille, bardé d'arguments, cet homme de cinquante ans, affable mais autoritaire, défend pied à pied la décision prise. sur sa proposition, par le recteur. Il parle de postes qui manquent, de quartiers neufs surgissant à la périphérie des villes, de classes qu'il faut créer.

Les choses en sont là. Au café Chanet, on fourbit de nouvelles armes. Si d'ici à l'année prochaine l'Ecole au grand air reçoit suffisamment de demandes, l'inspecteur devra s'incliner. Symbole d'un village qui ne veut pas mourir, d'un coin de Provence qui refuse l'inéluctable, la classe, peut-être, rouvrira.

BERTRAND LE GENDRE.

(1) Chansons.
(2) Ecole au grand air, Rasteau, 84110 Vaison-la-Romaine.

---

● *Suspension de travaux pratiques dans un C.E.T. d'Ille-et-Vilaine.* — Le directeur du collège d'enseignement technique Alphonse-Pelle de Dol-de-Bretagne a suspendu, vendredi 28 novembre, les travaux pratiques des élèves tourneurs et fraiseurs. Cette décision intervient après un accident survenu le 2 octobre dans l'établissement. Un élève avait eu le bras arraché par le mandrin d'un tour et avait dû être amputé. A la suite de cet accident, l'inspection du travail avait envoyé au chef d'établissement une lettre recommandant la mise en place d'un dispositif de protection des pièces mobiles des tours et des fraiseuses.

---

### M. Poniatowski à Cergy-Pontoise

**« MORT AU TYRAN ! »**

A Cergy-Pontoise, entre la préfecture du Val-d'Oise et les bâtiments de l'ESSEC (Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales), est installée une plate-forme d'atterrissage pour hélicoptères.

Il y a quelques jours, le vendredi 28 novembre, vers 10 heures du matin, l'arrivée peu discrète de M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, élu du département, avait attiré aux fenêtres de l'école de nombreux élèves. A peine le ministre avait-il quitté l'héliport qu'un inspecteur des Renseignements généraux apostrophait le directeur général de l'ESSEC, M. Gilbert Ollivier : « Vos étudiants ont créé un grave incident. Ils ont crié : « Mort au tyran ! »

Une certaine effervescence règne en ce moment à l'école, où une campagne électorale est en cours pour le renouvellement du bureau des élèves ; l'une des listes en présence est baptisée « l'antirouille ». Mais, tout de même, de là à s'en prendre sur ce ton à M. Poniatowski...

Enquête faite, il est apparu que les tenants de la liste en cause, saisissant l'occasion de se faire un peu de publicité, scandaient « Votez antirouille ! ». Ce qui, entendu par le représentant des Renseignements généraux, évidemment sans idée préconçue, était devenu bizarrement « Mort au tyran ! ».

# SCIENCES

● *Le quatrième satellite chinois*, qui a été lancé le 26 novembre, est revenu sur terre, annonce l'agence Chine nouvelle. Le communiqué officiel laisse à penser qu'une partie du satellite, celle qui contient les documents photographiques de reconnaissance. a été récupérée. Jusqu'ici, seuls les Etats-Unis et l'Union soviétique procédaient à des récupérations de films.



# RELIGION

## LES TRAVAUX DU CONSEIL ŒCUMÉNIQUE DES ÉGLISES

### Se recentrer sur l'essentiel

Nairobi. — L'assemblée mondiale du Conseil œcuménique des Eglises (C.Œ.E.) n'en est pas encore arrivée au stade de la prise de décision. Mais, au travers du travail des comités et des sous-comités, des sections et des sous-sections, les questions fusent, multiples, contradictoires, opportunes et inopportunes. Cependant, certains courants commencent à se dessiner que l'évolution qui s'est accomplie depuis cinq ans laissait prévoir..

Il est évident que l'on demande au C.Œ.E. un recentrement sur les questions essentielles, les questions de foi et de doctrine. Cette exigence ne vient pas des seuls orthodoxes. L'évêque méthodiste sud-américain, Mgr Mortimer Arias (Bolivie), a prononcé une conférence bien charpentée sur le thème « Afin que le monde croie. » Il a rappelé certaines prises de position de son Eglise, notamment celle-ci : « *Nous refusons... de réduire l'évangélisation à un simple programme de service, ou de développement, social, ou d'en faire uniquement l'instrument d'objectifs socio-politiques.* » Lui-même est bien convaincu que la prédication de l'Eglise doit s'accompagner de signes concrets de renouveau, voire de révolution, dans le domaine politique et social, mais il ajoute : « *La proclamation néo-testamentaire unit le signe à la parole, certains annoncent la parole et oublient le signe, peut-être notre péché d'omission est-il d'avoir multiplié les signes dans le monde, et oublié d'annoncer la parole.* » Venant d'un homme aussi fortement engagé dans les luttes sociales du continent sud-américain, cette déclaration prend un poids considérable.

Le C.Œ.E. donne assurément une preuve de sa maturité et de sa solidité en acceptant de se laisser publiquement mettre en question. Beaucoup d'exposés sont suivis d'interventions plus courtes, préparées à l'avance, distribuées comme documents officiels de l'assemblée et qui constituent des critiques souvent très vives de la politique du Conseil. C'est ainsi que l'exposé de l'évêque Arias a été suivi d'interventions allant dans un sens très piétiste, préconisant un christianisme purement intérieur (John Scot) ou, au contraire, dans un sens politico-révolutionnaire (Mme Andriamanjato, ingénieur, épouse du pasteur, maire de Tananarive). Cette méthode a, en tout cas, l'avantage de permettre aux délégués de se situer eux-mêmes et de voir plus clairement les diverses options possibles et les enjeux qu'elles comportent. Grâce à quoi on peut espérer qu'une politique pourra se dégager démocratiquement avant la fin de l'assemblée et que, du chaos actuel, jaillira une vision claire.

Le recentrement doctrinal n'estompe

Correspondance

en aucune façon, — et c'est heureux — les préoccupations d'éthique sociale. Elles ont été au premier plan des discussions qui ont suivi l'exposé de M. Michaël Manley, premier ministre de Jamaïque. Malgré certaines expériences réussies de coopératives d'inspiration socialiste, ce pays n'est pas précisément le type d'un Etat non capitaliste. Le témoignage audacieux du chef de son gouvernement n'en avait que plus de prix. Qu'on en juge par ces déclarations : « *Ce sont tous les ouvriers d'une usine qui doivent se mettre d'accord pour décréter que le salaire du directeur sera plus élevé que celui de n'importe lequel d'entre eux, ce n'est pas une décision qui doit être prise en secret par une petite élite, par exemple par le conseil d'administration d'une firme traditionnelle.* »

M. Manley préconise la suppression du patron, mais non point celle de l'autorité hiérarchique à l'intérieur de l'entreprise. Chrétien convaincu, il n'hésite pas à aborder les problèmes théologiques : « *Que dire du rôle des Eglises ? Permettez-moi une confession personnelle : tout en reconnaissant que le témoignage chrétien recherche toujours le salut de l'individu, je suis de ces chrétiens qui pensent que le salut sans les œuvres est une dérision par rapport à la parole de Dieu.* » Une telle formule, qui demanderait, bien sûr, des précisions, nous semble bien caractériser l'un des courants dominants de l'assemblée.

### Ecologie et politique

On sait que le C.Œ.E. a entrepris des recherches sur les problèmes de l'environnement, de la qualité de la vie, de l'équilibre écologique. Ces recherches ont abouti, en 1974, à une conférence qui s'est réunie à Bucarest et qui a groupé un grand nombre de biologistes, d'économistes et de théologiens. Il est normal que ces questions aient figuré à l'ordre du jour de Nairobi. La conférence donnée par M. Charles Birch, professeur de biologie à l'université de Sydney, a permis aux délégués de mesurer l'ampleur de ce nouveau défi. Mais elle leur a permis aussi de dissiper une équivoque : à gauche et surtout à l'extrême gauche, on reproche déjà au C.Œ.E. de vouloir masquer les problèmes politico-sociaux par ces questions d'environnement, de vouloir chercher prématurément une réconciliation des classes sociales par un combat commun — et aliénant — contre un péril qui menace riches et pauvres, oppresseurs et opprimés.

La valeur de l'exposé de M. Charles Birch réside précisément dans le fait qu'il ne dissocie pas le problème écologique du problème socio-politique ; les menaces que le développement technologique fait peser sur l'humanité sont aussi en relation avec le pouvoir qui manipule cette technologie. On sentait très nettement l'influence exercée par le club de Rome sur l'orateur. Certaines de ses affirmations ne peuvent être acceptées qu'avec réserve : est-il vraiment possible et souhaitable que, dans la conjoncture économique actuelle, les pays riches acceptent de tendre vers la croissance zéro ?

Il serait fâcheux que le C.Œ.E., toujours sensible aux nouveautés, accepte, sans plus, de cautionner pareille orientation. On lui serait, en revanche, reconnaissant de développer et de populariser, conformément aux indications de son comité central, une éthique de plus grande austérité dans les pays riches. Entreprise difficile certes, car les Eglises n'ont pas non plus à se solidariser avec une politique, toujours injuste, de la rareté. « *User de toute chose, comme n'en usant pas* », disait déjà prophétiquement l'apôtre Paul.

Autre problème d'éthique sociale qui retient et passionne l'assemblée : le sexisme, si sensible dans les sociétés avancées comme dans les sociétés sous-développées, ce qui prouve bien, au surplus, que le sexisme relève beaucoup plus de la « nature » que de l'opposition des classes sociales. Une « table ronde » purement féminine, comme il se doit, s'est efforcée de mettre en pleine lumière le problème irrésolu de la libération de la femme. Les participants ont peut-être cherché à trop prouver et n'ont sans doute pas atteint leur objectif, malgré les applaudissements nourris et courtois — faudrait-il écrire sexistes ? — qui ont salué leur contribution.

Présentement, toutes les sections et tous les comités sont au travail. Mais, pour éviter tout cloisonnement, des *open-hearings* sont organisés. Il en résulte dans les conversations, dans les propos de couloirs, un mélange ahurissant des thèmes : tel archevêque déclare gravement que tous les problèmes sociaux relèvent d'une ferme doctrine de la Trinité, tandis que son interlocuteur lui répond en discutant les thèses de Galbraith. Il se pourrait que tous deux puissent avoir raison. Pendant ce temps, d'autres se préoccupent de tactique et d'élections au comité central et au présidium. Les choses sont loin d'être jouées. On ne saurait empêcher que certains noms aient une valeur symbolique et que telle élection affecte, dans un sens ou dans un autre, l'image de marque du C.Œ.E.

ROGER MEHL.

# MÉDECINE

## L'ACADÉMIE DEMANDE LE MAINTIEN DU MONOPOLE DES CENTRES DE TRANSFUSION SANGUINE.

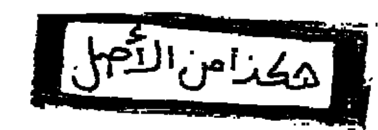
Le commerce du sang et de ses constituants atteint, dans certains pays, notamment les pays en voie de développement, un degré tel qu'on peut parfois parler de véritable « trafic », où les impératifs commerciaux prennent parfois le pas sur l'intérêt même des populations concernées (*le Monde* du 19 novembre). En France, l'organisation du prélèvement sanguin est, depuis 1952, un monopole des centres de transfusion sanguine. Au cours de sa séance du mardi 2 décembre, l'Académie nationale de médecine a émis le vœu que « *toutes les mesures soient prises pour que les règles énoncées dans la loi du 21 juillet 1952 soient strictement appliquées et que le rôle exclusif dévolu aux centres agréés de transfusion sanguine soit respecté* ».

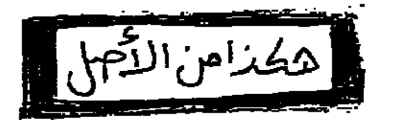
Au cours de la même séance, l'Académie a élu M. Jean Cheymol vice-président pour l'année 1976 et le professeur André Dufour secrétaire annuel.

---

● « *Il est inexact de dire que les médecins salariés ne sont pas représentés dans les ordres* », estime la Fédération nationale des médecins salariés, contractuels et fonctionnaires (C.G.C.). Au cours d'une conférence de presse réunie le 1er décembre à Paris, les dirigeants de cette fédération se sont opposés à la création, au sein du conseil de l'ordre, de « collèges » par type d'exercice, proposée par l'Union confédérale des médecins salariés (*le Monde* du 20 novembre). Ils ont cependant demandé que le conseil de l'ordre adapte les modèles de contrats de médecins salariés, et qu'il intervienne « *énergiquement, et au besoin sur le plan pénal* », pour faire respecter, en ce domaine, le code de la santé.










# L'inauguration des premiers bureaux "Ordinal multi-space" a eu lieu le 27 novembre 1975 à Cergy-Pontoise.

### Le desserrement du tertiaire

Pour implanter de nouveaux bureaux ou s'agrandir, il est nécessaire aujourd'hui, au-dessus de 1000 m$^2$, d'obtenir un agrément des Pouvoirs Publics.

Ces mesures ont été prises pour freiner l'asphyxie de Paris, et favoriser la décentralisation, notamment vers la province.

L'évasion vers des régions moins surchauffées que Paris est un désir croissant pour beaucoup. Cette solution n'est pas toujours possible – ni pour l'entreprise, ni pour son personnel –.

Le desserrement du tertiaire en région parisienne constitue la réponse qui permet de se "décentraliser sans couper ses racines".

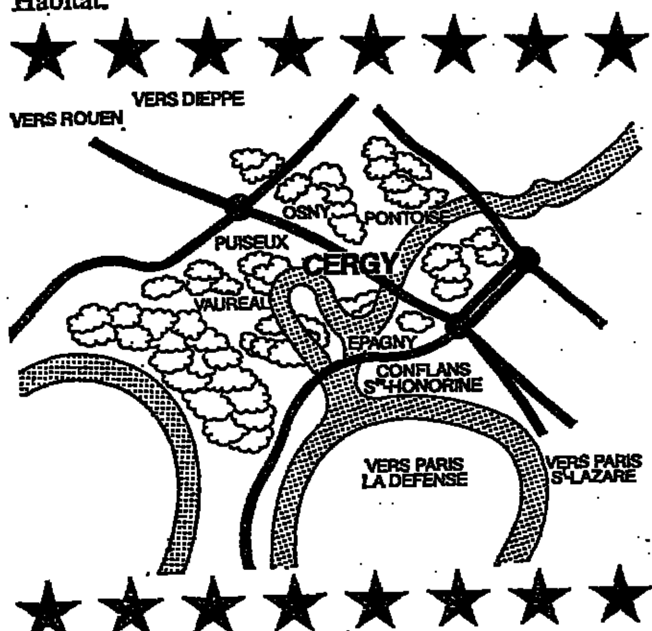
De nouveaux pôles d'affaires se sont ainsi développés, complétés par des programmes résidentiels ; l'ensemble offrant aux entreprises des conditions nouvelles de vie où le travail trouve son contrepoint habitat/loisirs.

Ainsi se trouvent supprimées, si on le veut, les migrations quotidiennes entre le Paris des affaires et des banlieues dortoirs. Pour peu que le site soit beau, les services complets, les loisirs variés, la formule peut devenir séduisante à bien des égards.

### L'exemple de Cergy-Pontoise

L'exemple de Cergy-Pontoise est à ce titre très intéressant. Pour tous ceux qui connaissent Pontoise et ses environs, Cergy se développe dans l'un des plus beaux sites de l'Ile-de-France et ne compte pas moins de 160 ha de plans d'eau, ainsi que de nombreuses forêts. Jouxtant Pontoise, à 30 km du port fluvial de Conflans Ste-Honorine, et à 25 km de Paris, Cergy-Pontoise est un exemple d'un nouveau style de travail et de vie. Bien qu'il rencontre encore des freins dûs aux habitudes, ce style doit se développer si l'on se réfère aux études détectant des attitudes nettement positives chez les Cergy-Pontins. Ceci semble prouver la naissance d'une communauté ayant le sens et le goût d'un nouveau type de relations Travail-Loisirs-Habitat.

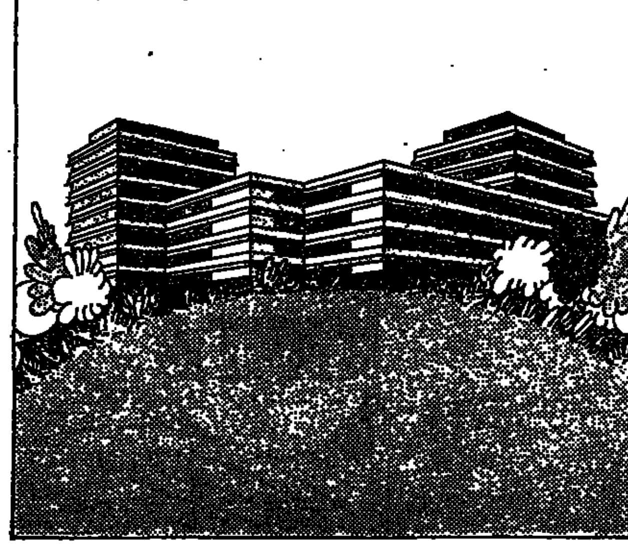
★★★★★★★★




★★★★★★★★

A Cergy-Pontoise, tous les services publics sont déjà implantés, et plus qu'une ville, c'est une Préfecture. Les équipements de formation sont importants : 40 classes maternelles, l'E.S.S.E.C., sans oublier C.E.S., I.U.T. et une antenne d'architecture. Les sports tiennent également une place de choix avec : stade, piscine, patinoire, clubs de tennis et de voile, ainsi que sport hippique.

Le Centre Commercial des Trois Fontaines offre, aux résidents, divers magasins de grande surface et 120 boutiques pour le shopping. Cergy est donc une ville parfaitement autonome, conçue pour que ses habitants puissent y travailler, faire du sport, avoir de nombreux loisirs et redécouvrir le temps de vivre.



Cergy est située dans un amphithéâtre naturel, verdoyant, qui domine une large boucle de l'Oise.

## "Ordinal multi-space," un programme de bureaux-pilotes.

Au cœur de Cergy, proche de la Préfecture entourée d'espaces verts, Ordinal est un ensemble de bureaux d'une conception nouvelle. De vastes patios intérieurs assurent à chacun le maximum de luminosité.

Conçu pour assurer la plus grande flexibilité, ce programme peut répondre à tous les besoins des entreprises.

### Respecter l'environnement

Avec Ordinal, l'architecte Claude Balick nous donne une idée de ce que peut être l'entreprise européenne de demain : efficace, structurée, mais chaleureuse et humaine. On ne peut qu'apprécier le parti pris de bureaux développés à l'horizontale, avec quatre étages seulement, en un rythme harmonieusement rompu par sept "mini-tours" de sept étages seulement. Les matériaux les plus modernes ont été utilisés, bandeaux d'aluminium et glaces teintées, mais partout la nature est là vivante, accessible.

Tout a été pensé pour que les bureaux soient intégrés non seulement à l'environnement et à la ville, mais aussi à la vie de tous les jours. On y trouve : banques, restaurants d'entreprise, cafétérias, tabacs, journaux, boutiques, etc. Une voie pour piétons traverse le complexe, resserrant ainsi les liens de ceux qui travaillent à Ordinal avec la vie de Cergy.

### Prévoir la croissance

A Ordinal, chaque entreprise choisit son installation "à la carte", en fonction de ses besoins actuels et futurs. L'aménagement intérieur peut être de type traditionnel, "paysagé" ou "semi-paysagé", et il peut ensuite être modifié pour s'adapter aux impératifs de croissance de l'entreprise. Il est possible de s'installer sur un ou plusieurs étages, en prévoyant de continuer à se développer ensuite à la verticale ou à l'horizontale. La première tranche comporte 14.000 m$^2$, et la deuxième tranche prévoit 32.000 m$^2$, ce qui veut dire que les entreprises qui auront choisi Ordinal pourront planifier leur croissance sans avoir à envisager de déménagement ultérieur. Un point important, il n'y a pas de problème de téléphone : l'ensemble dispose déjà de 600 lignes. D'autre part, un central téléphonique de 60.000 lignes indépendant de Paris a été mis en service à Cergy.

### Optimiser l'investissement

Et les coûts ? A 2.950 F (H.T.) le m$^2$ et à 30 minutes de l'Etoile, on comprend que ce prix soit une motivation dans la décision des chefs d'entreprise.

### La qualité de la vie à Cergy

On a un peu l'impression d'une ville moyenne où les gens se connaissent. De nombreuses sociétés ont déjà choisi Cergy : Knoll International, Minnesota 3M, Johnson... A Ordinal même, on trouve la Caisse Nationale d'Assurances C.N.A.V.T.S., les Compagnies d'Assurances A.G.F. et C.R.A.M.A., ainsi que le Crédit Agricole.

### interview

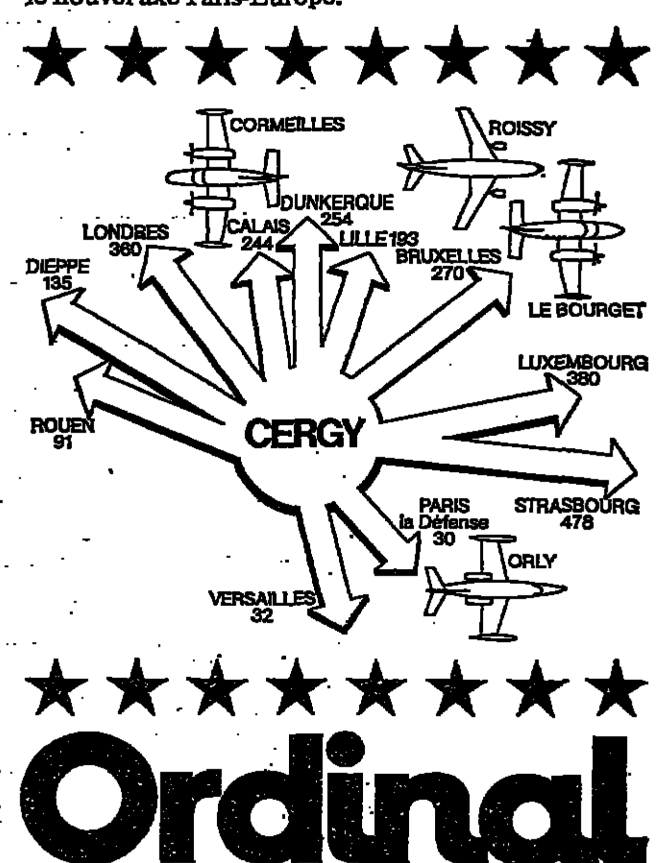
Monsieur Bouquet, Directeur d'échelon régional à la Caisse de Crédit Agricole de l'Ile-de-France a bien voulu nous donner ses impressions :

*"Cergy-Pontoise, c'est une Préfecture avec les services d'une grande ville, mais on se retrouve à l'échelle humaine. Cela est très important, car les relations sont beaucoup plus directes et personnalisées. L'environnement qui entoure nos bureaux est à la fois détendu et animé. On respire mieux au propre et au figuré. Bien sûr, il y a les problèmes de tous les débuts, mais sur le plan qualité de la vie je pense que c'est un succès".*

### Un nouveau nom sur la carte de l'Europe.

Choisir Ordinal à Cergy-Pontoise, c'est miser sur le développement européen. Abritant le siège d'un nombre croissant de sociétés multinationales, Cergy est en passe de devenir l'un des centres décisionnaires de la Communauté. A 30 minutes de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle, à quelques heures d'autoroute de Bruxelles ou de Bonn, Ordinal se place sur le nouvel axe Paris-Europe.

★★★★★★★★




★★★★★★★★

**Ordinal**
Multi-space

Groupe Conseil en Immobilier d'Entreprise
3, rue des Pyramides
75001 PARIS – Tél. 260.31.03

# PRESSE

**AU TRIBUNAL DE COMMERCE**

## Des membres du mouvement « Combat » déboutés dans leur action contre « Nice-Matin »

**Dans un jugement rendu le 1er décembre, le tribunal de commerce de Nice, présidé par M. Jean Paire, a débouté de leur demande et condamné aux dépens d'anciens résistants du mouvement Combat de la région de Nice et du Sud-Est, qui avaient assigné, le 19 mars 1975, la société de presse « Nice-Matin » et les héritiers d'un ancien dirigeant de celle-ci, M. Paul Draghi, afin de se voir restituer pour voie de fait le fonds de commerce qu'elle exploite depuis le 15 septembre 1945. Les responsables de la société Combat, dans laquelle sont groupées une trentaine de personnes, ont décidé d'interjeter appel. Le journal « Nice-Matin » a actuellement un tirage de 250 000 exemplaires. Son P.-D.G. est M. Michel Bavastro.**

De notre correspondant régional

Nice. — Entamée depuis près de cinq ans, la bataille juridique et judiciaire relative à la propriété du quotidien niçois remue des faits complexes qui ne se sont pas décantés avec le temps.

Un certain nombre de résistants de la région de Nice et du Sud-Est, membres du mouvement Combat — fondé sur le plan national par M. Henri Frenay — avaient diffusé sous l'occupation un journal clandestin, *Combat*. A la libération, en application du droit d'exception sur la presse, ils obtinrent, en date des 7 et 8 septembre 1944, l'autorisation de faire paraître au grand jour un quotidien et l'attribution des locaux, du mobilier et du matériel d'un journal local, *le Petit Niçois*, dont les biens avaient été placés sous séquestre. Deux titres sont déposés au parquet : celui de *Combat*, qui sera le seul utilisé, et celui de *Nice-Matin*. Parallèlement, M. Paul Draghi, représentant du parti S.F.I.O. et membre d'un groupe de résistance de la région marseillaise, est autorisé à faire paraître un quotidien du soir, *l'Espoir* dans les mêmes installations de l'ex-*Petit Niçois*, qui lui sont en partie attribuées.

*Combat* atteindra en quelques mois un tirage de soixante-dix mille exemplaires et prendra une première place parmi les journaux de la région. Pour en assurer l'exploitation, a été constituée la société anonyme Combat de Nice et du Sud-Est, dans laquelle, comme le veut la loi, sont actionnaires tous les membres du mouvement qui ont participé à la réalisation et à la diffusion du journal clandestin. En fait, au printemps 1945, des divergences sérieuses surgissent entre les huit membres fondateurs de cette société ; elles se transforment vite en lutte pour le pouvoir. En juin, deux des principaux administrateurs, qui exercent dans le quotidien, des fonctions prépondérantes, M. Antoine Lamonica, président du conseil d'administration, et M. Charles Bouqueret, directeur de la publication, auxquels se joignent quelques membres du personnel, dont M. Pierre Rocher, rédacteur en chef, créent une nouvelle société d'exploitation du journal *Combat* décalquée de la précédente. Les autres administrateurs prononcent alors la révocation de MM. Lamonica, Bouqueret et Rocher, qui entraine elle-même une grève du personnel avec occupation des locaux.

Le conflit, dans cette période encore trouble qui suit la Libération, prend un tour passionnel et met surtout en relief les rivalités d'ordre politique qui opposent la majorité des membres du mouvement local Combat au Mouvement de libération nationale (M.L.N.), coordonnateur depuis le milieu de l'année 1943 de tous les mouvements de résistance des zones Sud et Nord.

Au terme de trois semaines de conversations entre Combat, le M.L.N. et les représentants du ministère de l'information — le ministre est à l'époque M. Jacques Soustelle, — une solution se dégage : elle consiste à former une nouvelle société dans laquelle les actionnaires de la société Combat, qui apportent leur fonds de commerce et l'ensemble des éléments propres à la publication d'un journal, ne doivent détenir que 40 % des parts, les 60 % restents étant remis sans contrepartie à des représentants locaux et nationaux du M.L.N.

Un point d'achoppement persiste : la réintégration des deux administrateurs révoqués, ou plus exactement le délai dans lequel doit se faire cette réintégration. Divers protocoles d'accord provisoires sont élaborés, détaillant des modalités de la reprise. Le dernier, revêtu de la signature des représentants des trois parties, intervient le 14 septembre 1945. Le lendemain, la grève cesse, et à l'initiative du M.L.N., qui a fait garder *« militairement »* l'imprimerie durant toute la crise, paraît le premier numéro de *Nice-Matin*.

### Deux thèses opposées

A cette phase de l'affaire, les thèses de *Combat* et de *Nice-Matin* diffèrent totalement.

Pour *Combat* la parution de *Nice-Matin* était destinée à créer une situation irréversible, et a eu le caractère d'un coup de force. Conformément à la loi les protocoles prévoyaient, en effet, que la solution envisagée n'aurait de valeur légale et ne deviendrait définitive qu'une fois approuvée par les organes légaux de la société Combat. Or le conseil d'administration, puis l'assemblée des actionnaires réunie le 28 novembre l'a repoussée. Selon la même thèse les dirigeants de *Nice-Matin* auraient ainsi commis une voie de fait en se déclarant, à l'égard des tiers, successeurs de *Combat*, et en utilisant illégalement le titre *Nice-Matin* qui appartient à *Combat*, son autorisation de paraître, ainsi que ses locaux, son matériel et sa clientèle.

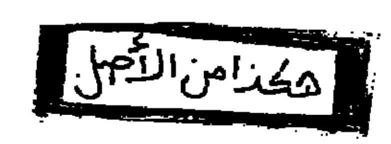
Pour la société Nice-Matin au contraire, *Combat* a rompu unilatéralement les accords qui avaient été passés, et s'il est vrai qu'une certaine ambiguïté a pu régner sur la filiation du journal, elle n'a pas duré. Toute une série d'actes commerciaux ou administratifs sont venus ensuite régulariser la situation.

Au sujet du titre *Nice-Matin*, le tribunal s'est référé au principe de droit constant selon lequel *« le droit de propriété sur le titre d'un journal naît avec l'usage fait de ce titre »*. Or si *Combat* l'a effectivement déposé dès le 22 septembre 1944, il ne s'en est jamais servi. En revanche, la société Nice-Matin qui ne l'a fait déposer, par l'intermédiaire de M. Michel Bavastro, que le 21 juillet 1951, n'a cessé de l'utiliser.

Reste le droit de paraître, point le plus obscur de l'affaire. La société Combat avait bénéficier de ce droit en vertu des ordonnances d'Alger, la société *Nice-Matin*, pour sa part, dit le détenir d'un acte du ministère de l'information en date du 26 novembre 1945 avec effet rétroactif au 15 septembre 1945. Elle n'a cependant produit aux débats que la lettre du directeur régional de l'information annonçant effectivement qu'elle jouirait du droit en question. Le tribunal n'a pas relevé ce problème, mais il a noté que *« s'il est établi que la société Nice-Matin a fait paraître pendant une certaine période un journal sans avoir obtenu de l'administration les autorisations réglementaires, la sanction d'un tel acte ne pouvait émaner que de l'autorité administrative »*.

GUY PORTE.





ALORS QUE M. PONIATOWSKI MET EN CAUSE LES « PERMISSIONS DE SORTIE »

# Jean-Charles Willoquet devrait être transféré à la prison de Fresnes

Arrêté le 1er décembre, Jean-Charles Willoquet a été écroué, dans la soirée du 2 décembre, à la prison de la Santé. Auparavant, après avoir été gardé à vue dans les locaux de la brigade criminelle, il avait été conduit dans le cabinet de M. Jean Cornuault, juge d'instrution au Palais de justice de Paris, qui lui a notifié une longue série d'inculpations. Déjà poursuivi pour onze hold-up, huit vols qualifiés, un certain nombre de rackets et plusieurs tentatives d'homicide volontaire (à propos de trois fusillades en 1974 contre des policiers qui tentaient de l'arrêter), Jean-Charles Willoquet est aujourd'hui impliqué dans trois dossiers différents.

Il s'agit d'abord de son évasion spectaculaire du Palais de justice de Paris, le 8 juillet dernier, où il avait, en compagnie de sa femme Martine, pris en otages deux magistrats et blessé deux gardes du Palais. Pour cette affaire, il est inculpé d'évasion avec violences, d'arrestations illégales et de séquestration de personnes avec prises d'otages, tentatives d'homicide volontaire sur agents de la force publique et infraction à la législation sur les armes. Pour la fusillade qui a eu lieu le 27 octobre avenue Kléber, à Paris-16e, au cours de laquelle Martine Willoquet avait été blessée et arrêtée par les policiers de la brigade antigang, il a été également inculpé de tentatives d'homicide volontaire sur des agents de la force publique. Enfin, Jean-Charles Willoquet a été inculpé de détention d'armes pour la découverte de deux pistolets chargés danas l'appartement de la rue d'Oslo où il a été arrêté le 1er décembre.

Jean-Charles Willoquet devrait prochainement être transféré à la prison de Fresnes. Il y ferait l'objet d'un régime de détention particulier, proche de celui de Jacques Mesrine, bien qu'il n'y ait pas, à Fresnes, de quartier de sécurité comme à la prison de la Santé. Jacques Mesrine, qui était en relation avec Willoquet et avait fait un projet d'évasion avec ce dernier, avait été placé « au secret » le mois dernier, après avoir adressé une lettre de menaces à un journaliste de « l'Express » (« le Monde » des 16-17 et 18 novembre).

Les policiers ayant retrouvé la trace de Willoquet en surveillant les déplacements d'un détenu de la prison de Poitiers, Jean Moscone, qui bénéficiait de permissions de sortie irrégulières, M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur, contestant certaines procédures de détention, a vivement attaqué sur ce point le ministre de la justice.

## CONFUSION DE L'ESPRIT

M. Poniatowski, jusqu'alors, ne vilipendait guère plus la justice que ses prédécesseurs place Beauvau. Avec la même mauvaise foi, mais sans plus d'originalité.

Il innove aujourd'hui en y ajoutant la gouaille, l'impudence et l'illégalité. La gouaille, c'est le ton avec lequel il reprend à son compte l'expression « prisons trois étoiles », dont on sait trop dans quelles bouches et sous quelles plumes on la trouve.

La contre-vérité, c'est d'insinuer que les permissions de sortie accordées à Jean Moscone, ami de Jean-Charles Willoquet, l'étaient *irrégulièrement*, alors qu'un jeune magistrat s'en était aperçu il y a plusieurs semaines, qu'il avait voulu y mettre un terme, que c'est la police elle-même qui l'en a empêché. Avec raison, puisque c'est la filature de Moscone qui l'a conduit jusqu'à Willoquet. Et le ministre de l'intérieur, qui se flatte de l'arrestation, fait reproche de la permission à la justice ! Contradiction ou confusion de l'esprit ?

La contre-vérité, c'est aussi, fût-ce accessoirement, d'affirmer qu'il existe des « prisons trois étoiles », comme si l'expression n'était pas, en soi, une absurdité, comme si la réalité pénitentiaire ne montrait pas plutôt, ou trop souvent, des établissements vétustes, insalubres et, par mauvaise répartition géographique, surpeuplés.

L'illégalité, c'est moins de porter atteinte à la séparation des pouvoirs (M. Poniatowski n'adresse pas, à proprement parler, d'injonctions directes aux magistrats) que de violer — impunément — la répartition des pouvoirs au sein de l'exécutif. Certes, dans ce domaine, le ministre de l'intérieur n'en est pas à son coup d'essai. Nombre de ses collègues en ont fait l'expérience. Mais la récidive, fût-ce pour un ministre, ne saurait constituer une circonstance atténuante. — Ph. B.

## LE RÉGIME DE DÉTENTION DE JACQUES MESRINE

Sa mise au secret terminée, après les menaces adressées à un journaliste, Jacques Mesrine a retrouvé le régime de détention qui était le sien, fondé sur la nécessité de le faire vivre « en vase clos », de manière qu'il ne puisse avoir de contact avec le reste de la maison d'arrêt de la Santé.

Pour ce qui concerne les loisirs, il bénéficie de deux séances de télévision par semaine, et il dispose d'un transistor et d'un lecteur de cassettes. Il est, d'autre part, en possession d'une machine à écrire. La possession de tous ces objets est conforme à la réglementation en vigueur.

Jacques Mesrine fait, dans une cour isolée et grillagée, deux heures de promenade quotidienne. Enfin, toujours pour éviter le moindre contact avec les autres détenus, une cellule proche de la sienne a été aménagée en salle de douche.

## *Le ministre de l'intérieur reconnait que l'arrestation a été réussie grâce à la surveillance d'un détenu en liberté*

Dans une lettre adressée, mardi 2 décembre, à M. Jean Lecanuet, ministre de la justice, M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur, a exprimé le souhait que Jean-Charles Willoquet, arrêté lundi 1er décembre, à Paris, soit jugé rapidement et fasse l'objet d'une surveillance particulièrement rigoureuse.

Cette lettre, dont le texte n'a pas été rendu public, a provoqué une protestation de l'Association française des juristes démocrates (A.F.J.D.), qui estime que *« cette intervention dans la procédure constitue un grave précédent. Elle porte atteinte au principe de la séparation des pouvoirs, et est un empiétement sur les attributions du ministère de la justice, qui est chargé d'appliquer la réforme pénitentiaire. Enfin, elle met en cause l'indépendance des magistrats, qui doivent rester maîtres des informations qu'ils conduisent. Les attaques répétées contre l'autorité judiciaire et les tentatives de restreindre ses attributions ne constituent en aucune manière le moyen d'assurer la sécurité des citoyens »*.

Cette protestation de l'A.F.J.D. faisait sans doute référence autant à la lettre adressée au garde des sceaux qu'aux propos tenus par M. Michel Poniatowski, lors d'un conférence de presse réunie au ministère de l'intérieur mardi 2 décembre. Après avoir félicité les policiers qui avaient participé à l'arrestation de Jean-Charles Willoquet, le ministre de l'intérieur a précisé *« qu'il espérait que celui-ci ne bénéficierait pas d'une détention trois étoiles comme Jacques Mesrine »*. D'autre part, M. Michel Poniatowski a qualifié de *« surprenantes les permissions hebdomadaires dont bénéficiait de la part du juge d'application des peines Jean Moscone »*, purgeant une peine de vingt ans de réclusion à la maison d'arrêt de Poitiers. Toutefois, il a précisé que *« la surveillance de ce détenu, se rendant à Paris du vendredi au lundi, avait permis à la police de retrouver la trace de Willoquet »*, que Moscone hébergeait dans un appartement de la rue d'Oslo (18e arrondissement) loué par une de ses amies.

Sur ce dernier point, le ministère de la justice a publié, mardi 2 décembre, un communiqué pour préciser que *« si effectivement Jean Moscone bénéficiait de permissions de sortie, par décision du juge d'application des peines, la dernière sortie, qui aurait été maintenue à la demande de la police, a permis d'aboutir à l'arrestation de Willoquet »*.

*« S'il y a lieu de se féliciter de ce résultat espéré,* précise le communiqué, *il n'en reste pas moins que ces autorisations de sortie n'étaient pas conformes à la réglementation en vigueur. En présence de cette situation, le garde des sceaux a immédiatement ordonné l'ouverture d'une enquête. »*

## *Les permissions de Jean Moscone*

Jean Moscone, dans l'appartement duquel a été appréhendé, le 1er décembre, Jean-Charles Willoquet, bénéficiait effectivement de permissions de sorties irrégulières, mais leur maintien, pour ce qui concerne les deux dernières, était dû à l'insistance de la police.

Arrêté le 14 décembre 1963 après plusieurs hold-up, Jean Moscone avait été condamné le 21 janvier 1966 à la réclusion criminelle à perpétuité, peine ramenée à vingt ans en 1972. Il était libérable en 1995. Incarcéré jusqu'au début de 1974 à la maison centrale de Muret, il avait été transféré à la maison d'arrêt de Poitiers, après une rixe avec d'autres détenus.

Dans ce dernier établissement, son comportement est très vite jugé excellent par le juge de l'application des peines, M. André Maurel ; celui-ci observe qu'il a évité que des troubles ne se produisent à la prison lors des émeutes de juillet-août 1974.

Le 17 août 1974, il bénéficie de sa première permission ; pour une journée, faveur qui, bientôt, deviendra hebdomadaire du vendredi au lundi.

Or, Jean Moscone ne remplit absolument pas les conditions légales pour jouir d'un tel régime que l'on ne trouve, en fait, nulle part ailleurs. Ces conditions — cumulatives — sont d'être à mi-peine (aux tiers si l'on est récidiviste) et de n'avoir plus que trois années de détention à subir.

Pourtant, M. André Maurel estimera que des permissions peuvent être accordées car Jean Moscone se trouverait en droit d'obtenir une libération conditionnelle. Ce qui est faux.

Atteint d'une angine de poitrine, le magistrat est remplacé, voici quelques semaines, par un de ses jeunes collègues, M. Yves Jacob, juge d'instruction, âgé de trente et un ans, qui s'aperçoit de l'illégalité absolue de ces décisions. C'est alors qu'il tentera, sans brusquer les choses, de ramener à la normale le régime de ce détenu. Mais l'intervention de la police pour l'avant-dernière sortie, sa pression insistante pour la dernière, empêcheront le retour à la normale.

La police comptait, en effet, filer, à la faveur de sa sortie, Moscone avec l'espoir qu'il la conduirait jusqu'à Willoquet.

● *Pour diffamation envers M. Patrice Bourges*, aspirant de marine, M. Roger Fressoz, directeur du *Canard enchaîné*, a été condamné ce mardi 2 décembre par la dix-septième chambre correctionnelle de Paris à 3 000 francs d'amende et 6 000 francs de dommages et intérêts, ainsi qu'à l'insertion du jugement dans son hebdomadaire, et à ses frais, dans deux autres publications, au choix du requérant.

Dans un article du 26 mars dernier, *le Canard enchaîné* laissait entendre que M. Patrice Bourges, défendu par Me Gallot, pouvait avoir une responsabilité indirecte dans la mort d'un assureur, M. Robert Le Breton, sur un trottoir de Lorient au cours de la nuit du 18 au 19 février. Ce dernier avait reçu un coup de poing assené par le quartier-maître Damman (*le Monde* du 5 novembre). Le tribunal estime que les témoignages n'ont pu établir le fait que la décision d'infliger *« une correction »* à M. Le Breton ait été prise collectivement *« par les militaires accompagnant M. Damman, entre autres M. Patrice Bourges »*.

# L'Union syndicale des magistrats a toujours défendu une conception du syndicalisme judiciaire

## *déclarent MM. Braunschweig et Malibert*

Sous le titre « Réponse à une déclaration de guerre », MM. André Braunschweig, président de l'Union syndicale des magistrats, et Paul Malibert, secrétaire général, écrivent, notamment dans *le Quotidien de Paris*, du mercredi 3 décembre :

*« C'est avec une profonde indignation que les magistrats ont appris l'intention de M. Gerbet de déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale une proposition de loi organique tendant à leur interdire le droit syndical. Nous rappellerons tout d'abord que les deux syndicats qui existent actuellement au sein de la magistrature ont été constitués dans une légalité parfaite, que cette légalité a été reconnue par le Conseil d'Etat, et qu'aucun garde des Sceaux n'a jamais eu l'idée de contester leur représentativité. Une interdiction légale introduite dans le statut de la magistrature signifierait donc la condamnation de ces deux organisations et leur dissolution ! Ce résultat serait tellement ahurissant, pour ne pas dire scandaleux, que notre premier mouvement a été de douter de la réalité d'une telle proposition. (...)*

*» Nous nous contenterons aujourd'hui de reprendre la dénonciation des attitudes du Syndicat de la magistrature qui, selon lui, seraient de nature à justifier sa proposition de loi. L'Union syndicale des magistrats a toujours défendu une conception du syndicalisme judiciaire qu'elle a exprimé dans un manifeste publié lors de sa constitution et qui précise notamment : « ... Si la » notion de fonction judiciaire » dépasse celle de service public, » les magistrats ont toutefois des » droits matériels et moraux à » défendre, comme tout membre » de la fonction publique. Ils ont » le droit en tant que tels de se » syndiquer, mais l'originalité de » leur rôle leur impose un syndicalisme spécifique. Cette spécificité exclut notamment tout » engagement politique et tout » rattachement à une centrale » syndicale... »*

*» C'est pourquoi, malgré nos divergences, voire nos oppositions, malgré la lutte loyale que nous ne cesserons de mener sur certains terrains contre nos collègues du Syndicat de la magistrature, nous ferons en la circonstance front commun avec eux pour défendre nos libertés syndicales, comme nous nous sommes d'ailleurs toujours retrouvés chaque fois qu'il s'est agi de protéger la justice des atteintes graves qui la menaçaient. »*

## *POINT DE VUE*

# La Cour de cassation au gré du vent

par PHILIPPE LEMAIRE (*)

LA Cour de cassation vient de casser l'arrêt de la cour d'assises de Paris condamnant Pierre Goldman à la réclusion criminelle à perpétuité : c'est une nouvelle chance qui lui est ainsi offerte de faire reconnaître son innocence et c'est tant mieux. Mais peut-on s'empêcher de penser à tous ceux auxquels a été refusée cette possibilité de se faire juger de nouveau ?

Aujourd'hui, il manquait une date au procès-verbal des débats de la cour d'assises de Paris. C'est grave, dit-on. Pensez donc, une formalité substantielle ainsi absente et pourtant, hier ou avant-hier, cela n'avait aucune importance : il ne s'agissait pas alors d'une formalité substantielle.

C'est ce qu'on appelle, en termes techniques chargés d'hypocrisie, un revirement de jurisprudence.

Selon que vous serez soutenus par un courant d'opinion auquel il est difficile de déplaire ou rejetés par une opinion publique qui voudra votre perte, cette erreur matérielle deviendra tour à tour substantielle ou inopérante. Mais, derrière ces arguments juridiques admis ou rejetés par les plus hauts magistrats de France, il y a, pour ceux qui en bénéficient ou en sont les victimes, de longues années de prison, la liberté, mais parfois aussi la mort.

Peut-on donc jouer au gré du vent qui souffle la vie ou la mort, comme à pile ou face ?

Ce qui était bien et conforme au droit hier ne le sera plus demain, mais, entre-temps, certains auront payé de leur vie ce qu'il est convenu de nommer l'évolution de la jurisprudence.

Bravo pour Pierre Goldman ! Tant pis pour André Vegnaduzzi, condamné à mort en 1969, puis gracié, et qui a vu son pourvoi rejeté par la même Cour de cassation : lui aussi avait invoqué le procès-verbal des débats non daté. Il n'a pas eu de chance, c'est tout. Il est vrai que c'était un homme seul.

Gageons que, du fond de sa prison, Vegnaduzzi, s'il l'apprend, méditera — il en a le loisir — sur les « hasards » de la justice.

Et si le procès-verbal des débats du procès de Roger Bontems n'avait pas été daté ? C'est une question que la Cour de cassation ne s'est sans doute pas posée en son temps. Il est vrai qu'en l'espèce le respect des formes ne l'intéressait guère, tant il est vrai qu'abandonné de tous, sans appui, Roger Bontems devait mourir guillotiné.

La nécessité de laisser mourir Roger Bontems l'avait emporté sur l'étude hasardeuse des scrupules formels de la justice.

Il reste à espérer que la Cour de cassation, forte de la décision qu'elle vient de prendre, se montrera désormais plus juste dans l'appréciation des moyens de cassation qui lui sont soumis.

Cela, nous le devrons à Pierre Goldman.

(*) Avocat, avec Me Robert Badinter, de Roger Bontems, guillotiné, ainsi que Claude Buffet, après le double meurtre de la prison de Clairvaux.

# CARNET

## Naissances

— Marianne, Etienne Champetier de Ribes,
ont la joie d'annoncer la naissance de leurs fils,
Sébastien.
Avignon, le 20 novembre.
84720 Villars.

— M. et Mme Dionys Feuilhade de Chauvin sont heureux d'annoncer la naissance de leur petits-fils
Renaud,
chez Patrick et Martine Feuilhade de Chauvin.
Le 27 novembre 1975.
210, rue de la Convention,
75015 Paris.

## Mariages

— M. Jacques Belmont
et Mme, née Caroline Pasteur,
sont heureux de faire part de leur mariage.
42 bis, rue Boursault.

## Décès

### GASTON GEVAUDAN

Nous apprenons le décès de
M. Gaston GEVAUDAN,
ancien président du Conseil général de la Seine.

[Né le 27 septembre 1899 à Vaison-la-Romaine (Vaucluse), président-fondateur du groupe de résistance Libération-Nord, M. Gaston Gévaudan avait été élu conseiller municipal de Paris et conseiller général de la Seine le 29 avril 1945. Constamment réélu, il avait été, de 1959 à 1967, président du groupe socialiste à l'Hôtel de Ville. Elu président du Conseil général de la Seine en juin 1967, il fut donc le dernier président de cette assemblée. Il fut à nouveau conseiller de Paris de 1967 à 1971. M. Gaston Gévaudan s'était présenté sans succès (sous l'étiquette S.F.I.O.) aux élections législatives de 1958, 1962 et 1967 dans la Seine.]

— Mme Bernard Bugniet,
M. et Mme François Bugniet et leurs enfants,
M. Etienne Bugniet,
M. Jacques Bugniet,
Mme Paul Rabbe,
Mme Louis Rabbe,
Mlle Anne-Marie Rabbe,
Mlle Marie-Françoise Rabbe,
M. et Mme Paul Rabbe et leurs enfants,
Les familles Berthon, De Reganhac, Tharin, Bardon, Rochet, Schirmann, Davy, Druhen, Legardeur, Schenk,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Bernard BUGNIET,
leur époux, père, grand-père, frère, beau-frère, oncle, cousin et ami,
survenu à Paris, le 30 novembre, dans sa soixante-septième année.
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité, à Vars, dans la Haute-Saône, le 3 décembre.
Une messe de requiem sera célébrée ultérieurement à Paris. La date en sera communiquée.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Albert Chouchan,
M. et Mme Patrick Chouchan et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Claude Chouchan et leurs enfants,
M. et Mme Gérard Chouchan et leurs enfants,
font part du décès de
M. Albert CHOUCHAN,
survenu le 28 novembre 1795.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

— M. et Mme Jean Deleau,
MM. Philippe et Bertrand Deleau,
Le docteur et Mme Michel Raynal,
ont la grande tristesse d'annoncer la mort de
Mme Marcel DELEAU,
née Elisabeth Stahlberger.
La messe d'enterrement a été dite, dans l'intimité, en l'église Saint-André de Saint-Maurice, le 2 décembre.
Cet avis tient lieu de faire-part.
16, avenue Charles-Floquet,
75007 Paris.

— Mme Maurice Descombes, son épouse,
Mme Claude Descombes, sa mère,
Le docteur et Mme Philippe Descombes,
M. et Mme Patrick Descombes,
Mlle Florence Descombes, ses enfants,
Christophe, Stéphane et Eléonore, ses petits-enfants, ses parents, alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Maurice DESCOMBES,
délégué général du Syndicat national des dépositaires de presse,
survenu le 1er décembre à l'âge de cinquante-cinq ans, muni des sacrements de l'Eglise.
Les obsèques religieuses seront célébrées en la cathédrale d'Amiens le jeudi 4 décembre, à 11 heures, suivies de l'inhumation au cimetière de Bovelles, 4, rue des Trois-Cailloux, 80000 Amiens.

— Le Syndicat national des dépositaires de presse
a le profond regret de faire part du décès de
M. Maurice DESCOMBES,
délégué général.
Les obsèques auront lieu le jeudi 4 décembre, à 11 heures, en la cathédrale d'Amiens.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme Nan FERRAN,
née Monteagle.
La cérémonie d'incinération aura lieu le vendredi 5 décembre, à 9 h. 45, au cimetière du Père-Lachaise.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

— Mme Christian Jaeger,
M. et Mme Jacques Jeager et leurs enfants,
M. et Mme Claude Jaeger,
M. Alain Jaeger,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Christian JAEGER,
décédé à son domicile de Castelnau-d'Auzan (32) le 26 novembre 1975.
L'inhumation a eu lieu le vendredi 28 novembre dans l'intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
12, avenue de la République,
Castelnau-d'Auzan 32800 Eauze.

— Mme Jean Jomaron et sa famille ont la douleur de faire part du décès de
Mme Danièle JOMARON,
chevalier
de la Légion d'honneur,
chevalier
des Palmes académiques,
croix de guerre 1939-1945,
croix du combattant volontaire
de la Résistance,
déportée et résistante
au camp de Ravensbrück,
survenu le 30 novembre, dans sa cinquante-deuxième année.
L'inhumation aura lieu le jeudi 4 décembre, à 10 h. 45, au cimetière municipal de la rue Garlande, à Bagneux (Hauts-de-Seine).

— M. et Mme Paul Parodi,
Mme E. Cantrainne,
M. et Mme Marcel Parodi et leurs enfants,
Mme Lucien et ses enfants,
Les familles Parodi, Lucien et Lorolle,
ont la douleur de faire-part du décès accidentel, le 30 novembre 1975, de leur fille, arrière-petite-fille, petite-fille, nièce et petite-nièce,
Laure PARODI,
âgée de trois ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 4 décembre, à 9 heures, en l'église Saint-Antoine, 1, place Saint-Antoine, Le Chesnay.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
50, avenue de Villeneuve-l'Etang,
78000 Versailles.

— Commune de Souppes-sur-Loing.
Mme Camille Picard,
Mme Huguette Picard,
M. Alain Cazassus,
Toute la famille et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de
M. Camille PICARD,
décédé accidentellement, le 28 novembre 1975, dans sa soixante-huitième année.
Ses obsèques auront lieu le jeudi 4 décembre 1975, à 15 heures, en l'église Saint-Eclair de Souppes-sur-Loing, sa paroisse.

— Nous apprenons le décès, le 30 novembre, du
général de SEGUIN de REYNIES,
dont les obsèques religieuses ont lieu mercredi 3 décembre, à 15 heures, en l'église de Martillac (Gironde).

[Né le 8 août 1903 à Reyniès (Tarn-et-Garonne), le général de division (cadre de réserve) Etienne de Seguin de Reyniès est sorti de Saint-Cyr dans l'infanterie. Il a appartenu aux Forces françaises de l'intérieur avant de rejoindre, en 1944, l'état-major de la 1re armée. Il a commandé, en 1951, la subdivision militaire de la Savoie avant d'être affecté au groupe des études tactiques de l'état-major des forces terrestres alliées Centre-Europe. En 1959, il devient chef du service de l'action sociale des forces armées.]

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mlle Jacqueline TAXIL,
chirurgien-dentiste,
rappelée à Dieu le 2 décembre, dans sa cinquante-huitième année.
Les obsèques seront célébrées en l'église luthérienne de la Trinité, 172, boulevard de la Gare, Paris (13e), le vendredi 5 décembre, à 8 h. 30 précises.
De la part de tous ses amis.
27, avenue du Plessis,
92290 Châtenay-Malabry.

## Avis de messe

— Pour le premier anniversaire du décès de
M. Roger LADAUGE,
directeur commercial
de la Compagnie générale des eaux,
une messe sera célébrée le vendredi 12 décembre, à 11 heures, en l'église Saint-Augustin, 46, boulevard Malesherbes, Paris-8e.

— Pour le quatrième anniversaire du décès de
Gilles LAIZEAU,
agrégé des lettres,
une messe sera célébrée le vendredi 5 décembre 1975, à 19 heures, en l'église Saint-Pierre de Montrouge, 82, avenue du Général-Leclerc, Paris (14e) (métro Alésia).

— A la mémoire de
Mme veuve Marc LAUER,
née Monique Gelin,
pieusement décédée le 24 novembre, une messe sera célébrée par le Père Lendger, aumônier national des artistes, le vendredi 5 décembre, à 11 heures, en l'église Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, à Paris.

— Pour le premier anniversaire du décès du docteur
Maurice VERNET,
une messe sera célébrée le vendredi 12 décembre, à 19 heures, en l'église Saint-François-de-Sales, 6, rue Brémontier, Paris-17e.

## Remerciements

— Mme Marc Codron, ses enfants et petits-enfants,
très touchés par les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de
M. Marc CODRON,
et dans l'impossibilité de répondre individuellement à tous ceux qui se sont associés à leur deuil, les remercient très sincèrement et leur expriment leur profonde reconnaissance.

— La famille de
M. le chanoine Jean LECOUVETTE,
ancien aumônier militaire,
et l'équipe sacerdotale de l'église Saint-Honoré-d'Eylau expriment leur sincère reconnaissance à tous ceux qui se sont associés à leur deuil et les prient de trouver ici leurs remerciements émus.

## Bienfaisance

— La Semaine nationale des marmites de Noël de l'Armée du salut aura lieu du 7 au 24 décembre. Le compte « Fêtes de Noël » est ouvert : Armée du salut, C.C.P. 53-05 Paris.

## Visites et conférences

JEUDI 4 DECEMBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 13 h. 45, 58, rue de Richelieu, Mme Legregeois : « Boccace, exposition à la Bibliothèque nationale ». — 15 h., Musée des monuments français, palais de Chaillot, Mme Bouquet des Chaux : « La peinture murale française des quinzième et seizième siècles ». — 15 h., entrée de la basilique, Mme Détrez : « La basilique de Saint-Denis ». — 20 h. 30, salle, 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, Mme Thibault : « Naissance d'une nouvelle civilisation occidentale : les royaumes barbares. ».

Musées nationaux, 10 h. 30 et 15 h. : « Visite des chefs-d'œuvre du Louvre ». — 14 h. 30, 42, avenue des Gobelins : « Manufacture des Gobelins » (Mme Ferrand).

CONFERENCES. — 21 h., 34, rue des Saints-Pères, M. Roger Seydoux : « Souvenirs d'un récent voyage en Chine » (Société de l'histoire du protestantisme français). — 20 h. 30, 8, rue de la Ville-l'Evêque, M. Latour : « La catéchèse, pour quelle Eglise ? » (K.T. 80). — 20 h. 30, 26, rue Bergère, M. Arnold : « Le bouddhisme et l'Occident » (l'Homme et la Connaissance). — 21 h., 11 bis, rue Keppler : « Les pouvoirs latents dans l'homme » (Loge unie des théosophes).



# VENTES

## A Londres

### 2 350 000 FRANCS POUR UN PICASSO 1,7 MILLION DE FRANCS POUR UN MODIGLIANI

L'autoportrait de Picasso, peint en 1901, a été vendu 283 500 livres (2 350 000 francs) mardi au cours d'une vente aux enchères chez Christie's à Londres.

L'acheteur est un Français dont le nom n'a pas été révélé. Le tableau, qui avait été vendu 147 000 livres dans la même salle des ventes cinq ans plus tôt, faisait partie de la collection Fletcher Jones, un Américain de Los Angeles mort dans un accident d'avion en novembre 1972. Les vingt-neuf pièces de cette collection, qui comprenait des toiles de Bonnard, Degas, Pissarro et Renoir, ont atteint ensemble plus de 800 000 livres (72 millions de francs). Au cours de cette vente, un Modigliani, *le Garçon en culottes*, a battu un record mondial pour une œuvre de ce peintre : 189 000 livres (1 million 700 000 francs), payés par le marchand de tableaux new-yorkais Stephen Hahn.

## A L'HOTEL DROUOT

**Jeudi**

*EXPOSITIONS*
de 11 heures à 18 heures

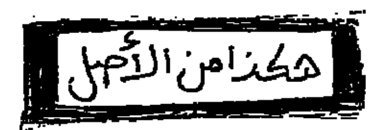
S. 1. - Argenterie. Céramiq. Meubles. Mes Boisgirard.
S. 5. - Bel ensemble de céramique. MM. Lacoste. Mes Ader, Picard, Tajan.
S. 7. - Timbres. M. Pasquet. Mes Rihault-Menetière, Marlio.
S. 8. - Bx livres anc. et modernes. Manuscrits à enluminures du XVe s. Me Delorme.
S. 16. - *Bronzes* égyptiens. Très bx objets d'art nègre. Tapis d'Orient. MM. Roudillon, Beurdeley. S.C.P. Laurin, Guilloux, Buffetaud, Tailleur.
S. 14. - Tabx mod. Bijoux. Bon mob. Extrême-Orient. Me Le Blanc.

*VENTES*

S. 7. - Bibliothèque Mme D..., 2e partie Edit. origin. XIXe et XXe s. M. Guérin. Mes Ader, Picard, Tajan.
S. 18. - Meubles. Me Thullier.

*EXPOSITION*

Palais Galliera, 11/18 h.-21/23 h.
COLLECTION FELIX PANHARD
Première vente
Très important ensemble de
MINIATURES
des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles
MM. B. et J.-P. Dillée.
Mes Ader, Picard, Tajan.






# ANNONCES CLASSEES

| | La ligne | La ligne T.C. |
|---|---|---|
| OFFRES D'EMPLOI | 34,00 | 39,70 |
| Offres d'emploi "Placards encadrés" minimum 15 lignes de hauteur | 38,00 | 44,37 |
| DEMANDES D'EMPLOI | 7,00 | 8,03 |
| CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC | 65,00 | 75,89 |

| | La ligne | La ligne T.C. |
|---|---|---|
| L'IMMOBILIER Achat–Vente–Location | 25,00 | 29,19 |
| EXCLUSIVITÉS | 30,00 | 35,03 |
| L'AGENDA DU MONDE (chaque vendredi) | 23,00 | 26,85 |

## offres d'emploi

**SPECIALIZED CONSORTIUM BANK**
with very strong backing,
LOCATED IN PARIS
is looking for

### YOUNG INTERNATIONAL BANKER

- with experience in financial analysis, and in structuring, analysing with legal counsel, and syndicating both Euroloan and Eurobond transactions. Work in energy would be a plus.
- Applicants must be fluent in English and French. Other languages will be appreciated.

Compensation will be negociable according to experience and qualifications.

Please, write with full details to...
No 31.897 CONTESSE Publ. 20, av. Opéra 75040 PARIS CEDEX 01, who will forward.

— *Applications will be held in strictest confidence.*



## emplois régionaux

L'A.F.P.A. Association Nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes qui a pour mission d'assurer aux Adultes une formation ou un perfectionnement qui leur permettent une adaptation rapide à la vie professionnelle recherche des

### ingénieurs électrotechniciens

Ayant acquis : • une expérience de plus de 5 années dans le secteur des automatismes (Etude, réalisation, modification, maintenance)
• une bonne maîtrise des problèmes techniques

et intéressés : • par les problèmes pédagogiques
• les relations humaines
• le travail en équipe.

*Elle propose des fonctions de FORMATEUR, dans son Centre de GRENOBLE (38).*

La formation pédagogique sera assurée.

Adresser c.v. détaillé et prétentions à :

afpa — A.F.P.A.
13, Place de Villiers
93108 Montreuil
sous réf. P. FERRIERE.

HAVAS CONTACT

### Miele

APPAREILS ELECTROMENAGERS et INDUSTRIELS
engage

**UN DÉLÉGUÉ COMMERCIAL**
pour régions économiques CHAMPAGNE, BOURGOGNE

Dispositions et expérience affirmées pour la vente aux revendeurs et désir dynamique de progresser. 25 ans minimum. Libéré des obligations militaires. La rémunération faite de fixe et de primes dans la proportion d'environ 3/4 et 1/4 ne devrait pas être inférieure à 36.000 F brut la première année. Frais de déplacements payés. Voiture fournie.

La résidence du candidat devra se trouver dans la région visitée.

Envoyer lettre de candidature manuscrite et C.V. avec photo (retournée), réponse et discrétion assurées à
MIELE FRANCE
B.P. 1.000 - 93151 LE BLANC-MESNIL.

RECHERCHONS
**DIRECTEUR**
exploitation générale, commerciale, sociale pour HYPERMARCHÉ

Envoyer curriculum vitae chez :
M. Paul BENGUIGUI.
2, rue Cordier.
30000 NIMES.

Organisme de format. désirant s'implant. Provence-Côte d'Azur recherche
**CADRES COMMERCIAUX**
Ecr. av. C.V., photo, rém. souh. I.R.A.P., 46, rue de Lagny 93100 MONTREUIL.

IMPT GPE INTERNATIONAL RECHER. POUR SA FILIALE INSTALLEE COTE D'AZUR, CHIMISTE EXPERIENCE COSMETIQUES PRODUITS MAQUILLAGE 5 A 10 A. Posit. cadre. Ecr. av. C.V. Détail. Havas Monte-Carlo 3592.

**SOCIETE DU METRO DE MARSEILLE**
à pourvoir début de janvier 1976
— Une maîtrise Faculté, ou BTS, ou DUT électronique spécialiste informatique SOFT, deux à trois ans d'expérience ; bonne connaissance MITRA 15 appréciée.

Envoyer C.V. manuscr. + ph. + prétentions à la Société du Métro de Marseille, 44, avenue Alexand.-Dumas 13008 Marseille.

Recherchons
**CADRE**
Administratif grande expérience. Exportation, branche bâtiment; T.P. Résidant Cannes. Ecrire : s/ référ. 280 à P. LICHAU S.A., 50, allée Jean-Jaurès, 31000 TOULOUSE, qui trans.

Société Equipement Pétrolier PAYS de la LOIRE recherche
**INGENIEUR**
pour poste responsabilité. Anglais indispensable. Age minimum : 35 ans. Ecrire av. C.V. DESURMONT 9, villa Pierre-Ginier 75018 PARIS.

OREAM NORD
4, rue de Bruxelles
59046 LILLE CEDEX
Recherche pour ses études du Schéma Régional de Transports des Personnes
INGENIEUR chargé études.
Adresser candidature avec C.V. et prétentions.

## offres d'emploi

# Regional Sales Manager Designate

We are a well established and internationally renowned Company who now require a Regional Sales Manager Designate to launch our wide range of waterproof sports footwear throughout France and Benelux.

The successful applicant, who will be required to set up a team of distributors from our Brussels office, will be fully conversant with modern selling techniques, have a good commercial knowledge combined with a command of English, and be familiar with the applications of safety and protection standards. Experience of shoe-making and of the footwear industry would be helpful but is not essential.

His main sales effort will be to industrial users and sports trade wholesalers and while previous involvement in selling to this type of outlet would be an advantage, we are primarily looking for a man with enthusiasm and a pleasant, confident personality.

We offer an attractive salary together with the fringe benefits expected of a company of our standing.

For an application form please write, in English, to Mr D. Vickers, Personnel Manager, Uniroyal Limited, Heathhall, Dumfries, Scotland.




Recherchons
pour notre filiale française
**un DIRECTEUR**

Jeune et dynamique, diplômé H.E.C. ou équivalent, possédant parfaitement l'anglais, écrit et parlé.

La filiale française, qui occupe une dizaine de personnes, a une activité exclusivement commerciale.

Le candidat doit être d'un caractère ouvert et travailleur, avoir l'habitude d'établir et de suivre le budget et posséder des qualités de meneur d'hommes.

Adresser curriculum vitae, photo et prétentions à M. GUY, 16, avenue de Friedland, PARIS (8e), sous référence 7.511.

Import. Sté rech. pour poste cadre outre-mer prêt à pourvoir rapidement
**COMPTABLE (Hme)**
Bonnes réf. Se présenter à : M. Guillaouic le matin, de 9 h. à 12 h. ou adresser lettre man. avec C.V., photo, prét. et date disponible à C.F.D.T., 13, rue de Monceau, 75008 PARIS.

Recherchons URGENT
**15 INGÉNIEURS INFORMATICIENS**
Cinq à dix ans expérience, ayant participé à la réalisation de systèmes d'exploitation. BONNES CONNAISSANCES TELE-INFORMATIQUE.
**TRES HAUT SALAIRE**
Adresser C.V. à A.T.S., 38, rue de Maubeuge, Paris-9e.

## offres d'emploi

**AUSTRALIA - SYDNEY UNIVERSITY OF NEW SOUTH WALES SCHOOL OF FRENCH**
**LECTURER (REF. 886)**

High academic qualific. requir. Pref. given to applicants with a special interest and qualificat. in applied linguistics (audio-ling. and audio-visual lang. teaching) competence and exper. in one or more of the following an advantage : French speak. cult. outside France. French cinema, classic. and preclassic. literat. Excel. command of French. language essent. Salary doll. Aust. 12.063/Aust. doll. 16.193. Comm. salary accordg to qual. and. exp. For details of app. and applic. forms wr. (quoting ref. n°) to appointem. office, Po Box 1, Kensington NSW Australia 2033. Applications close 19 dec. 1975.

STE FRANÇAISE ENGINEERING ET INSTALLATIONS, siège région parisienne, rech. pour PIPELINES et STATIONS DE POMPAGE, Déplacements étranger longue durée
**INGENIEUR**
TELECOMMUNICATIONS ET TELECOMMANDES
Grande Ecole ou équivalent. Dix ans expérience minimum.
Envoy. C.V. détaillé, photo et prétentions HAVAS CONTACT, 156, boulevard Haussmann, 75008 PARIS, sous n° 46.661.

Centre National Transfusion Sangu. rech. pour Etabl. Orsay
**LABORANTINES**
poss. BT ou BTS. Ecr. av. CV 6, rue A.-Cabanel, PARIS (15e).

IMPORTANT GROUPE DE SOCIETES DE SERVICES
recherche
**SON JURISTE**

Sous la responsabilité du DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER, il prendra en charge les problèmes juridiques du groupe :
- Droits des sociétés, assurances, propriété industrielle, contentieux, fiscalité...
- *Formation licence droit privé ou des affaires.*
- *Anglais souhaitable.*

LIEU DE TRAVAIL : PARIS (9e)

Adr. lettre manuscrite, C.V., photo et prétent. à : MINET PUBLICITÉ, n° 58.904 40, rue Olivier-de-Serres, 75015 PARIS, qui transm.

## LES MAISONS BRUNO PETIT

*troisième constructeur français de maisons individuelles recherche :*

### ANIMATEUR DE FORMATION

- *Il définira les besoins et les objectifs de formation technique.*
- *Il transmettra les connaissances et savoir faire (analyse des modes opératoires, définition des processus d'enseignement...).*
- *Il mettra au point les aides pédagogiques.*

*Cet animateur est un technicien expérimenté et un praticien de l'animation.*

*Ecrire 41, rue des Sorrières - 92190 MEUDON.*

**CENTRE DE RECHERCHES**
FILIALE FRANÇAISE
GROUPE PETROLIER INTERNATIONAL
recherche
**INGÉNIEUR Grande Ecole**
Formation Chimie.
E.N.S.P.M. Option raffinage appréciée.
Anglais parlé et écrit exigé.
Envoyer C.V. et photo N° 32.315 Contesse Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er, qui transmettra.

Important Groupe Français à vocation Multinationale dans le domaine de
L'AIR CONDITIONNÉ
CHAUFFAGE
recherche
**JEUNES INGÉNIEURS**
pour son Bureau d'Etudes, capables, ultérieurem., de prendre la responsabilité de chantiers à l'exportation. Angl. cour. indispens.
Ecrire avec C.V. n° 37.298 P.A. S.V.P., 37, rue Général-Foy - 75008 PARIS.

VIENT DE PARAITRE
**...pour la première fois en France!**
**une étude comparative sur le**
# RENDEMENT DES ANNONCES "OFFRE D'EMPLOI"

**UNE DOCUMENTATION PRECISE ET COMPLETE**
— comparaison du rendement des quotidiens parisiens et régionaux, des hebdomadaires spécialisés et d'information.
— le meilleur rendement pour 9 catégories d'emploi : cadres de haut niveau, ingénieurs, commerciaux, comptabilité et gestion, informatique, agents techniques, secrétaires, dactylos, employés.

**UNE DOCUMENTATION ACTUELLE** : annonces parues entre le 1er Septembre 74 et le 1er Juillet 75.

**UN OUTIL DE TRAVAIL** pour tous ceux que concernent les problèmes de recrutement : du chef d'entreprise au responsable du recrutement.

*Veuillez m'adresser un exemplaire de l'Etude Comparative sur le Rendement des Annonces «Offre d'Emploi» — Bon à découper et à renvoyer à*
**ORGANISATION et PUBLICITE 2 rue Marengo 75001 Paris / 260.37.17**
*Nom et Adresse de la Société* . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
*Nom du destinataire* . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
*ci-joint chèque bancaire (ccp) de 360F+tva 20%=432F ttc ou bon de commande*
*cachet - signature :*

M1

## offres d'emploi

**LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE**
Pour son Usine située à Casablanca - Maroc recherche :

### UN DIRECTEUR D'USINE

Membre du Comité de Direction, responsable des activités de production, il dirigera 150 personnes. Il aura pour mission de définir les objectifs de fabrication, lancer les programmes, superviser les achats, les stocks, les expéditions et la maintenance, suivre les prix de revient et améliorer les méthodes.

Le candidat sera un spécialiste de la production, de l'ordonnancement et des méthodes et aura une formation de gestionnaire et une expérience d'au moins 6 ans dans la direction d'une unité de fabrication au sein d'un groupe pharmaceutique. Pour réussir, il devra se montrer compétent en gestion et dans la direction des hommes.

### SON ADJOINT GESTIONNAIRE

Rapportant au Directeur d'Usine, il animera environ 30 personnes. Responsable du planning de la production, il assurera la coordination des achats, l'importation, la réception et le stockage des matières premières, le contrôle de la rotation des stocks, les relations avec les transporteurs et les expéditeurs.

Le candidat doit joindre à une formation supérieure une pratique d'au moins 5 ans des achats et de la gestion des stocks dans le domaine des produits pharmaceutiques ou de la grande distribution et de solides qualités d'organisation et de méthode.

### SON ADJOINT INGÉNIEUR

En position fonctionnelle, il aura un rôle de conseil sur la rentabilité de la production. Il sera chargé de développer et de gérer un programme de réduction des coûts, d'établir et de maintenir des standards de fabrication, de conduire des projets sur de nouveaux équipements.

Ce poste conviendrait à un ingénieur (Arts et Métiers ou équivalent) ayant 3 à 5 ans d'expérience industrielle dans un groupe pharmaceutique ou chimique.

Les candidats doivent être désireux de contribuer au développement d'une société performante au sein d'une équipe jeune.

Envoyer C.V., photo, rémunération actuelle et prétentions, en précisant le poste désiré, à :
S.I.P.A., B.P. 3028-Casablanca
Le secret des candidatures est garanti.

**SNECMA**
CENTRE D'ETUDES ET D'ESSAIS DE VILLAROCHE près MELUN, recherche :

### INGENIEUR
OU
**diplômé grande école de commerce**
POUR
**ANALYSE de la VALEUR ADMINISTRATIVE**
**directement rattaché au directeur du centre**

RESPONSABLE DE :
- l'analyse et la simplification des méthodes et procédures administratives actuelles.
- l'amélioration de la gestion, notamment par une informatisation plus complète des procédures comptables.

LE CANDIDAT RETENU :
- sera :
  - soit ingénieur avec formation administrative complémentaire.
  - soit diplômé d'une grande école commerciale (HEC - ESSEC - ESCP).
- disposera d'une première expérience industrielle réussie de quelques années.
- sera âgé de 28 ans minimum.

Adresser lettre, C.V. avec photo et prétentions à :
M.G. MARYNCZAK-SNECMA - Dépt Encadrement
150, bd Haussmann - 75361 PARIS CEDEX 08.

Société d'Études et Conseils
**AERO**
(Automation - Electronique Recherche Opérationnelle)
recherche

### 1) INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES
**ou équivalent**

ayant plusieurs années d'expérience dans les domaines suivants :
- Analyse, conception et développement de systèmes techniques complexes (radar, sonar, télécom., véhicules ou plates-formes de conceptions avancées, systèmes propulsifs).
- Modélisation et simulation numérique.
- Techniques de la recherche opérationnelle et analyse générale des systèmes (aspects coût - efficacité).
- Traitement statistique des informations, relations hommes-machines.

On attache un intérêt particulier aux facultés d'imagination et à une juste appréciation des contraintes industrielles.

### 2) INGÉNIEURS INFORMATICIENS

ayant de préférence quelques années d'expérience en :
- Applications scientifiques.
- Modèles et simulations numériques de grande taille.
- Systèmes temps réel.
- Création d'outils logiciels d'applications.

Ecrire avec C.V., 3, avenue Opéra, 75001 Paris.

REVUE D'ARCHITECTURE
cherche
**JEUNE F. ARCHITECTE**
ou ayant connaissances d'architectures contemporaine, méthodique, cultivée, sachant rédiger et réécrire.
Dactylo, langues (anglais) souhaitables. Participerait à documentation, rédaction, fabrication.
Adr. lettre manuscrite, C.V., photo, prétentions : REGIREX FRANCE, 62, rue Ampère, 75017 PARIS.

## offres d'emploi

IMPORTANTE SOCIETE D'INSTALLATIONS recherche pour le Moyen-Orient

# INGENIEUR TRAVAUX

T.P. ou formation équivalente.

Le candidat retenu se verra confier la responsabilité totale d'une unité d'exploitation de chantiers T.H.T. très importants.

Il devra justifier d'une expérience similaire dans le domaine des T.P., Génie Civil.

Pratique de la langue anglaise indispensable.

Adresser C.V. en précisant expérience et prétentions salaire sous nº 4592 à COFAP, 40, rue de Chabrol, 75010 PARIS, qui transmettra.

---

IMPORTANT ETABLISSEMENT FINANCIER recherche pour son centre de TRAITEMENT DES ORDRES BANCAIRES (IBM 370/155 OS VS 1)

## ORGANISATEUR INFORMATIQUE ET ADMINISTRATIF

pour coordonner techniquement les modifications d'organisation, de procédures de traitement et de contrôle, la formation des agents et le lancement de toutes modifications des applications existantes ou de toute nouvelle application en relation permanente avec les services d'étude et la hiérarchie de la production.

## INGÉNIEUR SYSTÈME CONFIRMÉ

pour :
- optimiser et maintenir les systèmes d'exploitation ;
- conseiller, informer et assister les services utilisateurs.

Diplôme d'études supérieures. Connaissance approfondie du matériel IBM et du SOFTWARE correspondant (OS/VS 1 en particulier) exigée. Connaissance autre matériel appréciée.

Envoyer C.V., photo et prétentions à nº 4.603, COFAP, 40, rue de Chabrol, 75010 Paris, qui tr.

---

FILIALE SOCIETE INTERNATIONALE proche banlieue ouest recherche

## chef comptable

FORMATION D.E.C.S. ou équivalent

Rattaché au Directeur Administratif, ce Cadre supervisera les services de comptabilité générale, clients et analytique.

Ce poste exige une expérience d'au moins trois années en qualité de Chef de service comptable ou Chef Comptable dans une Société moyenne liée à un Groupe international.

De bonnes connaissances fiscales et la pratique de comptabilité sur ordinateur seront appréciées.

Bonnes connaissances d'anglais indispensables.

Adresser lettre manuscrite, C.V. avec photo ret. sous la référence No 32.346 à CONTESSE Publ. 20, avenue de l'Opéra PARIS 1er, qui transm.

---

U.S. International pharmaceutical group seeks

## INTERNATIONAL COUNSEL

Based in Paris, he will be responsible for the legal affairs of the French company and the other European affiliates including :
- corporate legal work,
- licence and other contracts,
- industrial property,
- EEC legislation.

Legal training in U.S., France or U.K. and at least five years' experience in company or law firm required ; experience in pharmaceutical industry an advantage ; fluency in both English and French essential.

An excellent salary will be offered.
Please write with resume of experience and salary history to :
Vice-President Personnel.

Write to No 7823, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS-9e.

---

un laboratoire pharmaceutique français recrute

## un cadre débutant immunologiste

*ayant un Niveau : D.E.A. d'immunologie thèse 3è cycle*

Son travail consistera en Etudes immunologiques de produits naturels dans un laboratoire de recherche.

Ecrire lettre manuscrite avec C.V. à No 31.829 CONTESSE PUBLICITE, 20, av. Opéra, 75040 Paris Cedex 01 q.tr.

---

GROUPE PHARMACEUTIQUE FRANÇAIS d'audience internationale développant et réorganisant ses activités recherche

## RESPONSABLE Méthodes industrielles

Il sera chargé :
- des études de postes et de la S.D.T. ;
- des études de conditionnement : définition et standardisation ;
- du choix du matériel de production ;
- de l'établissement des standards de fabrication ;
- des nomenclatures.

Le candidat idéal :
- aurait 30 ans minimum ;
- serait diplômé des Arts et Métiers (ou équivalent) ;
- aurait 5 ans d'expérience dans un poste similaire.

L'exercice de la fonction est dans la région parisienne. Le poste est évolutif, le niveau de rémunération est ouvert et fonction du candidat.

Adresser C.V. détaillé et prétentions à nº 32.518, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

---

LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE IMPORTANT recherche

## délégués médicaux

- niveau Bac
- excellente présentation
- dynamisme,
- possession voiture

Pour - région Parisienne
- Somme, partie Pas-de-Calais
- Savoie, Haute-Savoie
- Oise, Aisne
- Marne et limitrophes

Offrons :
- stage formation payé
- fixe élevé + importante prime rendement + indemnité.

Adresser c.v. détaillé Havas Contact, 156 Bd Haussmann 75008 Paris sous réf. 46647

HAVAS CONTACT

---

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES PARIS recherche

## Jeunes INGÉNIEURS INFORMATICIENS

ayant une expérience personnelle de la programmation et justifiant d'une réalisation complète dans l'un des domaines suivants :
- Conception et mise en œuvre sur ordinateur d'un système de gestion de stock, d'ordonnancement ou de contrôle de production.
- Gestion d'ateliers ou de chantiers importants.
- Contrôle de gestion d'entreprise.
- Logiciel de base ou package.

Adresser C.V. sous nº 32.366 à CONTESSE Publ., 20, avenue de l'Opéra, Paris (1er), qui transmettra, en précisant langages utilisés, objet, durée, résultats et contribution personnelle relatifs à la réalisation principale.

---

NOUS SOMMES LA FILIALE FRANÇAISE D'UN CONSTRUCTEUR DE SYSTÈMES DE GESTION.
*Notre division informatique (Paris) est actuellement en pointe sur un marché fortement concurrencé.*
Notre directeur général cherche le

## directeur commercial

à qui confier cette division.
Il a fait ses armes chez BURROUGHS, PHILIPS, LOGABAX, pourquoi pas NIXDORF et, à la limite, peut venir d'un constructeur de "minis" ou bien être ITC sur le bas de gamme d'IBM ou HB.
*C'est l'occasion pour lui de devenir, en titre, patron d'une division et de siéger à la DG.*
Seul un "battant" peut réussir.
Ecrire à J. THILY ss réf. 2977 LM.
Carrières de l'Informatique.

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON - LILLE - GENEVE - ZURICH - BRUXELLES

---

## pharmacien

80.000 F+

Filiale d'un groupe pharmaceutique multinational, nous recherchons pour notre Département Pharmaceutique un collaborateur pour lui confier les opérations de contrôle et de législation pharmaceutique.
Il aura en charge la surveillance de la qualité du contrôle de la production et des produits finis. Il assurera la réalisation et le suivi des opérations visant à la constitution des dossiers d'AMM (Analytiques et pharmacotoxicologiques).
Ce poste offre à un pharmacien ayant au minimum deux années d'expérience en milieu industriel, des possibilités de développement intéressantes.
La connaissance de l'Anglais lu et écrit est indispensable.
Le poste est à pourvoir à Paris.
Envoyer C.V., photo récente et rémunération actuelle sous la référence 1001/M (à mentionner sur l'enveloppe).
Le secret absolu des candidatures est garanti par :

BERNARD KRIEF CONSULTANTS
1 RUE DANTON 75263 PARIS CEDEX 06

---

SOCIETE DE DISTRIBUTION DE PRODUITS TEXTILES EN ALIMENTAIRE (siège en province) recherche

## DIRECTEUR RÉGIONAL

- Paris,
- région parisienne,
- région Nord.

dépendant directement de la Direction Générale. Minimum 32 ans. Formation supérieure souhaitée.

Expérience : Connaissance parfaite de la distribution alimentaire traditionnelle et moderne (« homme de terrain »).

Mission : Développer le potentiel acquis. Assurer les contact clients au niveau grossistes, centrales régionales, éventuellement centrales nationales. Diriger et animer 4 merchandisers.

Adresser curriculum vitae manuscrit, photo et prétentions à R. & D., 22, rue G.-Tell, Paris-17e.

---

MÉTAIRIE S.A.
SOCIÉTÉ DE PROMOTION IMMOBILIÈRE recherche

## CHEF DE PROGRAMME

Basé à Paris.
Nombreux déplacements en province.
Formation supérieure.
Expérience nécessaire de l'immobilier.

Adresser exposé de motivation d'intérêt pour le poste et curriculum vitae à :
METAIRIE S.A. - 35, av. de l'Opéra, 75002 PARIS.

---

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE

## RESPONSABLE DE PROGRAMMES

Etudes supérieures.
Expérience immobilière indispensable.
Goût pour les contacts fréquents. Sens commercial développé.

Envoyer C.V. + photo + prétentions Nº 27.534 P.A. S.V.P., 37, rue Général-Foy, 75008 PARIS.

---

IMPORTANTE SOCIETE D'IMPORTATION MATERIEL ELECTRONIQUE recherche

### INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL « SYSTEME »

Formation ingénieur ou B.T.S. électronique. Expérience trois ans de technico-commercial. Connaissances en micro-électronique souhaitables. Anglais parlé et écrit indispens. Capable de négociations à haut niveau technique et commercial. Disponible immédiatement.

Adres. C.V. manuscrit + photo + prétentions nº 32.031, CONTESSE PUBLICITE, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, q.t.

---

Société recherche

### MENAGE DE GARDIENS

pour immeuble Siège social :
— HOMME, concierge, apparit., éventuellement chauffeur ;
— FEMME, entret. et ménage.
Ce poste conviendrait à un couple d'expér. avec d'excellentes référ. Tél. pour prendre r.-vs à M. GUERIN, 293-33-10.

---

MADAME
Rentabilisez vos loisirs
Formation assurée - Excellente présentation. - Tél. : 744-20-12.

---

Impte Sté Engineering Pétrochimique recherche

### JEUNES INGENIEURS

diplômés ayant 1 à 5 ans d'expérience en installation engineering ou chantier, dans une des spécialités suivantes : électricité, instrumentation - régulation, machines mécaniq. (pompes, compresseurs), pour participer à engineering dans bureaux banlieue parisienne et à suivi et mise en route grand chantier éloigné.
Adresser C.V. détaillé et prétentions à : nº 9.541, SPERAR, 12, rue Jean-Jaurès, 92807 PUTEAUX.

---

Important groupe national de distribution de produits d'équipement du foyer, recherche pour son service marketing

### JEUNE CADRE

Nous n'accordons qu'une importance relative aux connaissances techniques et aux diplômes, mais une très grande aux facultés d'adaptation et au sens de l'efficacité. Nécessité de justifier d'un an au moins d'expér. profession. Env. C.V. manuscrit et prétentions au nº 7.791 « le Monde » Publ., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

---

### S. E. F. T.

(ORGANISME D'ETAT) recherche

### UN INGENIEUR

de Nationalité Française Dégagé des obligations militaires Diplômé d'une grande école (option informatique) ou doctorat troisième cycle pour participer à la conduite de grands projets informatiques.
Il sera exigé du candidat :
— Une expérience d'au moins 3 ans dans la conception de systèmes ;
— Des connaissances solides dans les domaines suivants :
- Langage d'assemblage et de haut niveau), télétraitement, structures de données, gestion de base de données.

Adresser C.V. et prétentions : Service du Personnel, Fort d'Issy-les-Moulineaux, 92131 ISSY-LES-MOULINEAUX.

---

SOCIETE EXPERTISE COMPTABLE recherche :

### ASSISTANTS CONFIRMES

NIVEAU D.E.C.S.

### STAGIAIRES

TITULAIRES D.E.C.S.

Envoyer C.V. et prétentions à :
SODIP, 30, rue de la Justice, Paris-20e.

---

IRAN
recherche pour construction très importante usine
DIRECTEUR DE TRAVAUX
CONDUCTEURS DE TRAVAUX
CHEFS DE CHANTIER
CHEFS D'EQUIPE
Très sérieuses référ. bâtiments industriels. Béton précontraint, préfabrication.
Début des travaux février 1976.
Ecrire sous référence 279 à : P. Lichau S.A., 50, allée Jean-Jaurès, 31000 TOULOUSE, q.tr.

---

Sté Prestations Services recherche pour développer son marché

### CADRE COMMERCIAL

Le candidat devra posséder :
— Une formation supérieure de préférence commerciale.
— Une expérience de la vente.
— La connaissance de l'anglais ou de l'allemand.

Env. C.V. détaillé en précisant prétentions à MINET, Publicité Nº 41.000, 40, rue Olivier-de-Serres, 75015 Paris qui transmettra.

---

### Clientèle

ADMINISTRATEURS de BIENS, SOCIETES IMMOBILIERES ou de GERANCE, BANQUES, Cies d'ASSURANCES et leurs filiales

POUR LA SUIVRE ET LA DEVELOPPER
FUEL (C.A. : 30 MF) rattachée à Groupe 180 MF rech. pr PARIS et Banl. Ouest

### ATTACHÉ COMMERCIAL EXPÉRIMENTÉ

35 ans minimum
Connaissance de cette clientèle appréciée, mais avant tout TRES BON CONTACT COMMERCIAL

Introduit par prédécesseur pendant quatre à six mois
REMUNERATION INTERESSANTE

Lettre manuscrite, C.V., salaire et photo, sous réf. 3.256, à

SC sélection conseil

---

Concessionnaire automobile marque étrangère (vente, après-vente, location longue durée) Ouest PARIS recherche URGENT

### RESPONSABLE ADMINISTRATIF

— Niveau expert comptable souhaité.
— Expérience automobile de préférence.
— Parfaite connaissance législation française du travail.
— Excellent gestionnaire.
— Anglais parlé et écrit exigé.

SALAIRE SUIVANT QUALIFICATION

Ecr. av. C.V. et photo (Nº 374/D) - A.M.P. 40, rue Olivier-de-Serres, Paris-15e, qui transmettra.

---

Pour région parisienne recherche

### INSPECTEUR CCIAL

prospection et vente de produits pétroliers dans la clientèle prod. blancs, revendeurs fuel, transporteurs, consommateurs.
Secteur corresp. à environ 2 départements. Création et gestion des revendeurs organiques sur son secteur.
— Possib. de promotion et de développement de carrière.
— Format. supérieure ccîale.
— Expér. de la vte de produits pétroliers souhaitée mais non indispensable.

Ecr. GAUTRON, 29, r. Rodier-9e sous réf. 2.730, qui transm.

---

IMPORTANT GROUPE FRANÇAIS recherche pour

### AFRIQUE NOIRE et FRANCE METROPOLITAINE JEUNES DIPLOMES

E.S.C. Débutants, célibataires. Langue anglaise souhaitée.

Situations intéressantes. Perspective d'avenir après formation.

Adresser C.V. et prétentions : nº 32.383, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

---

Import. Constructeur recherche pour Assistance Clientèle

### PROGRAMMEURS COBOL

IUT, BTS ou équivalent Libérés obligations militaires

Envoyer C.V., photo et prétent., s/réf. 31.875/M

I.C.A. PETITES ANNONCES 3, RUE D'HAUTEVILLE, PARIS 10e

---

Importante Société Distribution Alimentaire Recherche

### UN COMPTABLE

ayant expérience de :
— Prévision et suivi de trésorerie ;
— Consolidation des comptes.
Ecrire en joignant C.V. et photo à M. MATAN.

VINIPRIX
4, quai de Bercy 94 Charenton.

---

Organisme d'Hébergement Travailleurs Etrangers recrute pour Foyers Région parisienne

### COLLABORATEURS

Ayant le sens des responsabilités, goût des contacts humains, esprit de gestion, sens social. Age mini. 28 ans. Salaire annuel 33.000 F. Logement assuré. Formation complémentaire. Expérience antérieure appréciée.

Ecrire avec C.V. et photo, sous référ. 31.859/M, à

I.C.A. PETITES ANNONCES 3, RUE D'HAUTEVILLE, PARIS 10e

---

IMPORTANTE SOCIETE ETUDES ET REALISATIONS recherche

### INGENIEUR COMMERCIAL

— Diplômé ou équivalent.
— Spéc. engineering hospitalier.
— Ayant expérience : plusieurs années Secteur Médical et équipements hospitaliers.

### CADRE SPECIFIQUE HOSPITALIER

— Diplômé ou équivalent.
— Ayant expérience domaine médical et Hôpitaux pour Système de santé et programmation Hospitalière.
— Connaissant pays en voie de développement.
— Poss. formation complément.

Pour ces deux postes. ANGLAIS indispensable. Déplacements France/Etranger. LIEU DE TRAVAIL : Banlieue SUD PARIS.

Adresser C.V. détaillé et prét. nº 31.667, CONTESSE Publicité 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS Cedex 01, qui trans.

## secrétaires

BROTHER FRANCE S.A.
MACHINES A COUDRE INDUSTRIELLES JAPONAISES recherche

### SECRÉTAIRE COMMERCIALE

FRANÇAIS-ANGLAIS

ayant déjà connaissances sur machines à coudre industrielles.

Bien rémunérée.

Envoyer candidature 3, r. Etienne-Marcel, Paris-1er. Tél. : 236-33-01 et 32-94.

---

*Secrétaire de direction*

Important organisme privé recherche pour Paris-13e

### UNE SECRETAIRE DE DIRECTION

30 ans minimum, bonne culture générale, connaissance de l'Anglais écrit. Sérieuses références. Situation stable. Avant. socx, 40 h. hebdo. Ecrire avec photo, C.V. et prétentions nº 42.579 B à Bleu, 17, r. Lebel 94300 VINCENNES, qui trans.

---

*Secrétaires*

STE MARITIME
Recherche pour ses services comptabilité et gestion

### SECRETAIRE-COMPTABLE QUALIFIEE

Bonnes notions d'anglais nécess. Tél. pr Rendez-vous : 266-02-57.

## représent. offre

REVENDEURS OU %
rech. pour diffus. société sér. Contactez fabricant Allemagne 2 jours à Paris : 873-70-13.

## représent. demande

IMPORT - EXPORT ch. carte à EXPLOITER ou CLIENTELE à SUIVRE A L'ETRANGER. Ecr. Régie-Presse nº T 79672 M 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

## proposit. com. capitaux

Céderait cabine à pédicure souhait. travailler dans un groupe esthéticiennes-kinési. Renseign. détail. demandés. Tél. après 20 h. : 227-09-63.

IMPTE STE RECOUVREMENT ET GESTION s'implantant progressivement sur le territoire national rech. pr les départem. 75 - 91 - 92 - 94 et 95 :

### DIRECTEURS DEPARTEMENTAUX

aimant le contact humain, licence en droit ou équivalent souhaité. Caution demandée. Ecrire avec C.V. et photo à : nº T 78.910 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Industriel cherche :

### PARTENAIRES-UTILISATEURS

OU INVESTISSEURS pour construction locaux et bureaux sur terrain lui appartenant dans l'île de la Jatte, Levallois. Téléphone : 757-60-60 - 79-38.

## animaux

Particulier vend jeune chiot Colley, 9 mois. Prix : 1.500 F. TEL. : 684-97-74.

## enseignem.

VACANCES ANGLAISES pour jeunes 12-18 ans et adultes de tous âges. Tél. : 033-01-72.

## formation profession.

PROGRAMMEUR D'EXPLOITATION SUR IBM 3
Niveau BAC ou 1re,
6 à 7 mois, 180 h. de cours :
Exploitation
Gestion - Analyse - GAP 2

FAX

Ecole Privée.
6, rue d'Amsterdam. 874-56-60.
94, rue Saint-Lazare. 874-95-69.

## travail à domicile

*Demande*

Ch. travaux dactylo à domicile sur IBM électric. à sphères 82 C Tél. 260-75-70 à part. 14 h. 30.

## traductions

*Demande*

Traducteur expérim. Franç., Angl., Allem., Esp., Portug., ch. traductions techniq., médicales, ccïales, pub. Tél. de 9 à 11h. 224-00-51. Ecrire SPRECHER : 10, rue Degas, Paris-16e.

## autos-vente

AUTOBIANCHI-112, parfait état, 1972, 6.300 F. Tél. : 555-47-82.

Vends Citroën « Ami 8 » 1969. Prix 3.300 F. Tél. 986-34-09 (entre 19 h. 30 et 21 h.)

---

*Voir les demandes d'emplois et l'immobilier en page 35*

*Chaque vendredi, nos lecteurs trouveront la rubrique*

l'agenda du Monde

*Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par tél. au 233-44-21, p. 364 et 392.*

| | La ligne | La ligne T.C. |
|---|---|---|
| OFFRES D'EMPLOI | 34,00 | 39,70 |
| Offres d'emploi "Placards encadrés" minimum 15 lignes de hauteur | 38,00 | 44,37 |
| DEMANDES D'EMPLOI | 7,00 | 8,03 |
| CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC. | 65,00 | 75,89 |

# ANNONCES CLASSEES

| | La ligne | La ligne T.C. |
|---|---|---|
| L'IMMOBILIER Achat–Vente–Location | 25,00 | 29,19 |
| EXCLUSIVITÉS | 30,00 | 35,03 |
| L'AGENDA DU MONDE (chaque vendredi) | 23,00 | 26,85 |



# L'immobilier

## appartements vente



### *Paris - Rive droite*

SEGONDI S.A. - 874-08-45
**8e PRES PARC MONCEAU** Très bel immeuble standing Grand 7 p. principales, parfait état, cuis. agencée, 2 sanitaires, 240 m2 + chbre service, garage. Visite jeudi, vendredi et samedi, 14 à 17 h. : 59, RUE DE PRONY

**EXCEPTIONNEL**
Près la Trinité, dans cadre unique d'hôtels et jardins classés, l'ancien H. P. de Talma, splendide architecture restaurée, divisé en quelques appartements de caractère, dont trois avec grand jardin privé. Prestige. Calme absolu. Soleil. Visite du mardi au jeudi, 14 h. à 16 h., et sur rendez-vous : 9, rue de la Tour-des-Dames, PARIS (9e). Renseignements : 874-19-73, à défaut 624-88-15.

**16e - AVENUE RODIN**
Superbe appart. duplex, pl. Sud, terrasse et balcon 280 m², 8 pièces, 2 chbres service, 2 parkgs, profess. libérale. Tél. 720-22-30.

PROPRIETAIRE VEND DANS TRES BEL IMMEUBLE TOTALEMENT RENOVE plusieurs
**STUDIOS ET 2 PCES**
ULTRA MODERNE
entrée, cuisine équipée, salle de bains luxueuse, wc séparés, ascenseur, parlophone.
Sur place de 13 à 17 h., tous les jours, sauf dimanche, 12, r. du SQUARE-CARPEAUX. 734-99-75 et 734-93-36.

Direct., propriét. près ETOILE
**ATELIER ARTISTE**
duplex, 97 m², confort. 754-30-99.

**FACE SQUARE**
STUDIOS - 2 PIECES
Petit imm. résidentiel. Vente : 34, r. EMILE-LEVEL. 627-78-84.

9e P. vd 4 p., cuis., s. bns. 70 m2. 280.000 F. 874-77-75.

Mo NATION. Dans bel imm. 2 P. 50 m2. Confort. Prix 170.000 F. Tél. 343-62-14.

**10e 4 PIECES** Tt cft. 6e ét. Asc. - Soleil Vue — CAILLET : ELY. 83-04.

**WAGRAM** Bel appt 200 m2
Refait neuf. 2 portes pallières Standing - AMP. 37-37

**GAMBETTA** Imm. rénové découpé en STUDIOS tt cft entièrement loués pour rentabilité - Loyers libres - Excellent placement Livraison immédiate
PRIX A PARTIR DE 75.000 F
Propriétaire et bureau de vente sur place de 11 h. à 18 h., sauf samedi et dimanche, 88, R. PELLEPORT, 636-52-00.

16e, 4 p., cuis., bns. Récent. **O.R.P.I.** Prix : 410.000 Tél. 527-92-63

Bd Ornano (près) Beau studio ref. neuf, kitchen. équipée, salle de bains - 65.000 F. Beau duplex (r.-de-ch.) 40 m2, ref. neuf, cuis., s. de bains. 130.000 - Propriétaire. 805-57-41.

**RUE SAINT-HONORE - 2 P.** TELEPHONE
RENOVATION DE QUALITE
Livraison immédiate
Grand confort - 343-97-23

**RUE DE L'ECHIQUIER** Studios mezzanine avec téléphone - PLACEMENT Livraison immédiate SORPI - 343-97-15

MARAIS.
Imm. gd stand. 54-60 et 90 m² à personnaliser. Gros travx terminés. 033-39-53.

TERNES. Im. réc. BEAU 4/5 P tt cft., ét. élevé. 266-27-55.

PARC-DES-PRINCES
Etage élevé, vue, 2 P. tt cft. Impeccable. MARTIN, Dr Droit. 742-99-09.

AUTEUIL O.R.T.F., 7 P. 260m² + 2 p. ind. + serv., parf. état. Excell. plan. 734-74-84.

VOLTAIRE. Imm. récent standing. Très beau 4 P., grande cuis. ensoleillé, double exposition, 90 M2 env. Tél., 3e ét. asc. 365.000 F. Sur place mercredi, jeudi de 10 à 18 h. 30, 37, rue Pétion.

*MARAIS.* Imm. grand stand. Atelier d'artiste entièrement installé. 633-10-03.

TROCADERO
4 P., moderne, 2e ét., tt cft. 100 m². Vue sur jardin. Michel et Reyl. 265-90-05.

113, RUE SAINT-HONORE.
Dans très bel imm. rénové 4 appts. confort de 2 PCES, entrée, cuis., wc., s. de bains, placards, moquette. Décoration intérieure avec TELEPH. Me voir sur place mardi, mercredi, jeudi. 14 à 17 h. *113, RUE SAINT-HONORE.*

BUTTE-MONTMARTRE. RARE. Imm. pierre de taille, 3 p. tt cft. + terrasse. 280.000 F. *REGY. 577-29-29.*

**18e - CUSTINE**
Très joli studio, 31 m², bains, cuisine équipée. 105.000 F. TEL. : 359-74-61.

VIEILLE-DU-TEMPLE.
ODE. 95-10. GRENIER AMENAGE 75 M2. LUXE, SOLEIL. CALME. ASC. DIVISIBLE.

**94, FG POISSONNIERE**
BEAUX STUDIOS 27 et 41 M2. Tt confort. Soleil. Réalisation. FRANK ARTHUR. 924-07-69.

MONTMARTRE ds bel imm. P. de T., asc., 2 et 3 P. occup. 102 bis, r. Lepic. Sur place de 18 h. à 20 h. Tél. 359-63-13.

PASSY-MUETTE. Récent, 80 m² + gde terr., tél., gar., excell. ét. 603-01-81.

ILE-SAINT-LOUIS, quai Orléans Studio grande surface dans imm. restauré, soleil, calme, tél., cave. 265.000 F. 325-76-97.

AUTEUIL. ELEG. DUPLEX. Beauc. de charme. (75 M2 env.) TEL. 420.000 F. 727-84-24.

MARAIS. Part. de prêt. à Part. Appt. 4-5 P., 2 s. de bains, 95 m². Tt cft. Tél. Ravalé, caract., poutres. 320.000 F. Tél. : 808-20-14 - 272-28-76.

**PICPUS**
IMMEUBLE NF DE QUALITE
**2 PIECES : 45 m2**
**3 PIECES : 72 m2**
GRAND CONFORT
BALCONS SUR JARDIN.
TRES CALME - PARKINGS.
Pr rens. et visites : 755-98-57.

### *Paris - Rive gauche*

HUCHETTE, petites et grandes surfaces à aménag. CAR. 19-75.

Sur CHAMP-DE-MARS Sud, récent 250 m² + 150 m² terrasse, 5e ét., grand confort. 3.200.000 F. Ancien 236 m² + 3 services, 2e étage, - travaux. 1.700.000 F. ORGADIS, 555 - 01 - 29.

258, RUE LECOURBE (15e) Gd 4 p., 3 ch., terrasse + balc., 9e dernier étage. Immeub. neuf. 5.200 F/m2. Sur pl. jeudi, vend., de 14 h. à 18 h. ou 073 - 39 - 30.

VAUGIRARD - CONVENTION Liv. 32 m² + 3 chambres, 2 bns, terrasse 62 m², 6e ét., plein Sud. Possibilité studio à l'étage. Tél. Parking. ORGADIS, 555 - 01 - 29.

PROX. SORBONNE. ODE. 42-70. STUDIO REFAIT NEUF. GD CONFORT, CARACTERE.

MONTPARNASSE, 3e asc., Sud. Luxueux 2 p., 62 m². 326-08-94.

**PARC** MONTSOURIS - 3e ét. Asc. 4 pces, cuisine, s. bains, chff. cent. 90 m2 très calme. 385.000 F. Tél. : 539-75-50 **ORPI**

**15e CONVENTION**
Dans bon imm. pierre de taille **Beau 2 P.**, tt cft, s. de bains, cuis., w.-c. Prix 125.000 F - 707-48-71

**LUXEMBOURG** - 3 pces, cuis., bains, w.-c., chauff. central. 210.000 F. - 633-38-94.

**7e - EXCEPTIONNEL**
Appartement de rêve 260 m² dans immeuble classé
**JARDIN 1.000 m2**
Appart. de gardiens + garage. EXCLUSIVITE FRANK ARTHUR, 924-07-69.

**CIEL ET VERDURE**
8e et 9e étages, 180 m² + 2 terrasses 50 m². Prêt à vivre dans espace organisé et volume exceptionnels. C. LOROT, 273 - 24 - 87.

St-GERMAIN-des-Prés, sur Bd Emplacement unique - Petit studio, aménagt de qualité S. bs. mezzanine, kit., placards **82.000 F** seulement 325-37-11

CŒUR VIe. ODE. 95-10. Cour jardin romantique. 170 m² duplex, soleil, calme. Terrasse.

7e QUAI VOLTAIRE, studio, cuis. éq., bs, 5e ét., asc., tél., lux. installat. 734-74-84.

VIIe BD ST-GERMAIN, près Bac, tr. bel appt. 9 p., 300 m² + serv. 5e étag., gde classe, poss. profess. 742-32-84, matin.

13e S/BD 120 M2 luxueux, réception 52 m², balc., box, téléph. 480.000 F. 580-64-49.

**14e** Vue exceptionnelle Sur verdure
Magnifique duplex 250 m2 5e et 6e étages. 2 terrasses. Prix élevé justifié. - 567-22-88.

CONVENTION. Immeuble neuf 3 et 4 p., étage élevé, tt conft. MARTIN, Dr Droit, 749 - 99 - 09.

Près QUAI TOURNELLE, dans imm. rénové, GD 2 p. caractère, tout confort. Poutres. Cheminée. 265.000 F. — 325 - 89 - 90.

PARC MONTSOURIS, 5 pièces, 116 m², balcon 20 m², imm. 71, 8e ét., park. 550.000 F., T.V.A. incluse. FONCIAL, 266 - 32 - 35.

6e, 1, rue de Fleurus sur Luxembourg. Liv., ch. 80 m², tél., à rénover. Vis. jeudi 13 à 16 h. 526-31-74.

MONTSOURIS. 5 P., 2 bains, balcons + park. 528.000 F. + 40.000 C.F. 577-96-85.

Près quai TOURNELLE.
6 P. tt cft., 2 wc., s. de bains + sal. d'eau, chbre service possible. Profession libérale. 790.000 F. 325-89-90.

41, rue CHERCHE-MIDI. Studio, grande cuis., bains, w.-c., cave, tél. 15 h. à 18 h.

**CLAUDE-BERNARD**
4 p., 90 m², 5e étage, ascenseur. Profession libérale, téléphone, soleil, 460.000 F. — 331 - 89 - 46.

**PARC MONTSOURIS**
13e étage, imm. récent, grand standg, 2 pces 57 m² + balcon 10 m2, exposit. Sud, élég. état intér., cuis. équipée, nombreux placards, téléphone, parking. 330.000 F. — 766 - 35 - 14.

### *Région parisienne*

**ST-CLOUD** Standing Très exceptionnel
Vue impren. 6 p. av. balc. et terrasse, 1 million F. 539-67-52.

NEUILLY, bd Maillot.
Face bois, imm. récent, très gd stdg. 270 m², balc. 45 m², salon s. à mang., 4 ch., 3 bns., 1 dche ch. serv., 2 garages: 224-00-10.

NEUILLY. Immeuble récent, stand., 2 P. tt cft., balc. 320.000 F. MED. 18-80.

94-Chennevières. 3 p., 70 m², tt cft, 2e ét., im. réc., balc.+park. esp. v., tennis, 129.000 F+ C.F. 27.000. T. 958-18-73, ap. 18 h. 30.

ASNIERES (Mairie). Calme. Résident., 6e ét., asc., séj. dble, 1 ch., cuis., s. eau, grand balcon. 989-31-74.

*MAISONS-LAFFITTE.*
Neuf séjour + 2 chbres. 71 m² + 6 m² balcon. PRIX 258.800 F. IMMOBILIERE FRIEDLAND 41, av. Friedland. 225-93-69.

BOULOGNE PRES BOIS.
Grenier aménagé, grand liv. + ch. en duplex, état parfait. 924-92-45.

Immeubles récents tt confort
**CHARLES-MICHELS** Studio 5e ét., cuis. aménagée - Balcon - Cave
**BOULOGNE**, près Bois - 3 P., balcon, cave, parking. SEICAP - OPE. 73-45

LE RAINCY
Habitable de suite studio 37,20 m², 2 pièces 53,91 m².
**PRIX FERMES**
LE CEDRE BLEU, av. Thiers. Sur place du vendr. au lundi, de 14 h. à 19 h. ou 887 - 83 - 06.

### *Province*

CANNES centre bonne construc. vds libres studios et appart. de 70 à 120.000 F. Urgt cse santé. Ecr. à *M. Martin Charles*, 7, r. NORMAND, RABAT (Maroc).

GRADIGNAN, banlieue BORDEAUX. Part. à part. vend près fac., bus, 3 p., cuis., cell, bns, séch., balc., 3e asc., tr. bon ét. 55.000 + 20.000 CF. (1) 626-34-94.

**AIME - LA PLAGNE**
Splend. appt stud. + 2 p., jumelés meublés, poss. vente séparée 135.000 F et 165.000 F. JOURDAIN, notaire, 27 - Beaumont-le-Roger. Téléph. (32) 44 - 20 - 07.

## appartem. achat

**PAIE** COMPTANT 4/5 P. tt cft PARIS à particulier - 266-32-35.

Recherche Paris-15e, 7e arrondt, pr bons clients, appts ttes surf. et immeubles. PAIEM. COMPT. Ecr. Jean FEUILLADE, 5, rue A.-Bartholdi, 15e. Tél. 579-39-27.

Urgent pour personnel Sté recherche Paris, Neuilly, Boulogne studios, appartem. 265-53-94.

PAIE COMPTANT 3 - 4 PIECES tout confort PARIS. LEGASSE, 198, bd Saint-Germain, Paris-7e.

DISPOSE PAIEMENT COMPT. CHEZ NOTAIRE, achète urgent directement STUDIO PARIS, Préfér. rive gauche. 873-23-65.

ACHETE URGENT COMPTANT atelier d'artiste, préférence rive gauche. — Téléph. TRE. 20-67.

## hôtels-partic.

**17e VILLIERS**
850 m2 Hôt. Part. pierre taille s/4 plans, occupat. bourgeoise. Profes. ou Cciale. Rentabil. ass. Garage. Prix très intér. SAINT-PIERRE - ELY. 33-40

## immeubles

RECH. PAIEMENT COMPT. Immeubles import., de qualité. Libres ou occupés, préfér. burx. SOGEPAT, 25 rue Marbeuf. Téléph. : 225-09-21 - 359-82-67.

A vendre. Immeuble moderne, région Perpignan, pour clinique, maison retraite, 100 pièces ou salles, sur parc : 6.000 m², tout confort, 3 millions = 50 % comptant ou location 240.000 par an. - CHAUMENY. 874-22-98, le matin.

## constructions neuves

**UNE CLÉ POUR VOUS LOGER OU POUR INVESTIR**

**525 25 25**

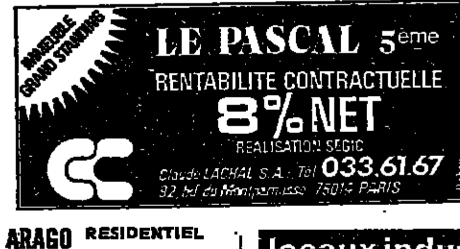
Centre Etoile
Centre Nation : 346-11-74 - Centre Maine : 539-22-17

vous proposent :

— 30 000 appartements et pavillons neufs à l'achat,
— une documentation précise sur chaq. programme,
— un entretien personnalisé avec un spécialiste,
— des conseils juridiques, fiscaux et financiers.

Sans aucun engagement de votre part. Service gratuit de la Compagnie Bancaire.

**INFORMATION LOGEMENT**




**ARAGO** RESIDENTIEL
Petit immeuble grand luxe Reste 12 APPARTEMENTS Prix élevés. Livr. printemps 76. COMEPRIM 727-40-96 ou 704-32-38

## locations non meublées Offre

### *Paris*

CHAMP-MARS. Neuf, 6 pièces, cuis. équipée, tél., garage, gd balcon, 4.000 F - ELY. 34-70.

2 STUDIOS ds petit imm. neuf, standg, logg., vue, parkg, cave. Le premier : 600 F C.C. Le second : 45 m2, 1.200 F C.C. Tél. : 770-15-13.

9e ST-GEORGES. LUX. 5 P., 160 m², possibilité profess. TEL. 3.500 F + charges. 344-59-73.

15e. Mo Charles-Michels. Imm. neuf, grand standing. Chambres 550 F + ch. Studios 750 à 850 F + ch. 2 pièces 1.200 F + ch. 4 pièces 1.850 F + charges. 704-79-36. S/pl. jeudi, de 14 h. à 17 h. Résidence Jardins de Lourmel, angle avenue Emile-Zola et rue de Lourmel.

**13e** 43, rue de la Colonie Gd studio, cuis. équipée, s. de bs, tt cft. 750 + gar. 100 F Tél. 627-03-06

### *Région parisienne*

LA DEFENSE. Nf, tr. beau 4 p. 8e étg., entr., gde cuis., s. bs, s. eau, tél., park. 1.783 F ch. c. Cabinet SADIMO - 636-49-58.

BECON (près gare)
Récent séjour + 2 chambres, tout confort, parking, 780 F + ch. Jdi 14 h. 30 à 15 h., rue Louis-Ulbach, no 42, Courbevoie.

PARIS-EST
93-BAGNOLET
SANS COMMISSION
3 pièces, 66 m², loyer de 783 à 846 F, charges 307 F.
4 pièces, 80 m², loyer 900 à 960 F, charges 353 F.
5 pièces, 96 m², loyer 990 à 1.046 F, charges 440 F.
Parking 63 F en sus.
S'adresser Bureau de gérance (sauf dimanche), de 14 heures à 17 h. 30
LES PARCS DE LA NOUE
1 à 73, rue de la Noue, BAGNOLET. Téléph. 858-02-31, Mo GALLIENI. BUS : 78 et 101 N.

## locations non meublées Demande

### *Paris*

Part. ch. 3 pièces PARIS, confort, loyer modéré. Mme PAJCZER. 073-24-65.

## usines

**COURBEVOIE**
**R.E.R. - LA DEFENSE**
A louer : 5.635 m² locaux sur 2 niveaux, dont : 200 m² burx, sur terrain : 4.000 m², 2 accès tous camions, parkings, force, tél., M. ch. 2 tonnes: Bail : 9 ans, loyer 700.000 F par an, H.T., ateliers-dépôts, CHAUMENY : 874-22-98, matin.

## locaux indust.

INDUSTRIEL VEND OU LOUE région CRETEIL tout ou partie 38.000 m² terrain industriel, avec 3.500 m² locaux état neuf. Possibilité de construire 12.000 m² supplémentaires. 757 - 60 - 60 ou 757 - 79 - 30.

## bureaux

SANS pas-de-porte : 100 m² boutique/bureau + 30 m² s/sol rue Championnet, 18e. Bail 9 a., 2.580 F/mois. Tél. : 266-32-35.

UN A VINGT BUREAUX tous quart. LOCATION OU VENTE. AGCE MAILLOT, 293 - 45 - 55 +.

PARIS (13e), à louer bureaux 360 m² et 420 m². DE MONCAN, ALM. 29-44.

NEUILLY
Propriét. loue un ou plus. burx immeuble neuf. Tél. 758-12-40.

**BUREAUX A LOUER**
13e - Italie. 230 m2 et 515 m2
15e - Convention. 230 m2
16e - Mozart. 200 m2
16e - Galilée. 425 m2
17e - Cardinet. 530 m2
20e - Gambetta. 125 m2, avec possibilité double de cette surface, même niveau.
Sèvres. 750 m2.
Bourg - la - Reine. 60 m2 de bureaux + 180 m2 de dépôt.
**IMINCO** Téléphone : 256-35-50

STE recherche DIRECTEMENT **BUREAUX** SANS PAS-DE-PORTE
Toutes zones - Toutes surfaces Franck LEBAUPIN - 266-59-05

**LES HALLES** Superbe 130 m2 5 lignes, petite cess. Franck LEBAUPIN - 266-59-85

**BUREAUX à LOUER**
**OUEST de PARIS**
**CHATOU** - VILLE NOUVELLE
Entièrement terminés
**260 F LE M²**
Pour renseignement et visite
**Tél. 754-15-45**

LA DEFENSE - prox. R.E.R. Bureaux aménagés à louer
**460 F/M² AN** de 800 m2 à 7.000 m2
DE MONCAN. T. : ALM. 29-44.

**16e - ETOILE**
HOTEL PARTICULIER LUXUEUSEMENT RENOVE
**800 m2 DE BUREAUX**
LOYER : 565 F/M2.
RICHARD ELLIS, 225-27-80. INDIMO, ELY. 73-70.

**SAINT-AUGUSTIN SAINT-LAZARE**
A LOUER neuf, burx à partir de l'unité dans immeuble de bureaux, grand standing, climatisation, service télex, téléphone, salle de conférences, parking. Téléphone : 293-62-52.

**PALAIS-ROYAL**
RUE SAINT-HONORE
Bur. impecc., 2 lign. téléph., chauff. cent., 35 m², sur cour. Prix intéressant - 723-38-48.

## locaux commerciaux

**PORTE D'ITALIE**
dans immeuble récent Société vend en toute propriété
**LOCAUX MIXTES**
sur 5 plans.
Standard 12 lignes.
Bureaux 1.650 m².
Stockage 1.375 m².
Local dégagement 330 m².
30 parkings.
Quai déchargement.
Téléphone : 242 - 84 - 67.

URGENT
recherche toute propriété 2.000 à 3.000 m²
BUREAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS
tous quartiers
Paris exclusivement.
Offre : J. G. P., 24, rue de Liège, PARIS (8e). 522 - 76 - 55.

Partic. cède local ccial 250 m² rue Royale, 2e ét. Tél. 265-25-47.

**IDÉAL PLACEMENT**
12e - Propriétaire vend, urgent, murs de Bar - Restaurant Imm. rénové, sur carrefour
RAPPORT NET **33.500 F**
**PRIX 290.000 F** Téléphone 727-81-60

**CLICHY** 1.000 m2 Bureaux 3.500 m2 Entrepôt
23, rue Ferdinand-Buisson Prox. Métro - Gare - Autobus - Périphérique - Aménagement très bon état, chauffés, quai accès tous camions, park., 15 lignes tél. Bail 2 ans ou 9 ans sans pas-de-porte. Tél. 227-86-21

Particul. vend PAS-DE-PORTE, possibilité TOUS COMMERCES emplacement de 1er ordre pour
**EXPOSITION**
gd appartem. bureau et s.-sol. Tél. : 705-47-58 ou 706-35-05.

## villas

COTE-D'AZUR. PLASCASSIER. MAS EN PIERRE APPARENTE de plain-pied, hall, salle de séjour, cuis., salle à manger, patio, 3 chbres, 2 salles de bs, garage, salle de jeux, jardin d'agrém. de 3.000 m², vue mer. Prix : 735.000 F. GEFIC MEDITERRANEE Longuet Neel Gefic S.A.R.L., 30, La Croisette, 06400 Cannes. Tél. (93) 99-11-47.

**COTE D'AZUR** Ste-Maxime Beauvallon/Mer (Var). Dom. résid. de Bartole, part. vd sup. villa nve Vue panoramique
**sur golf ST-TROPEZ**
Séj. 45 m2 av. cheminée, 7 ch., 2 cuis., 3 bns, 2 dches, 4 w-c, surf. hab. 360 m2, 2 terrasses, tél., gar. 3 v., terr. 3.246 m2. PRIX : 850.000 F
Ecr. no 79051 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Près lycée **ENGHIEN** Superbe VILLA
Quart. calme, résident. Séjour, 4 ch., s. bains. Parc 1.200 m2. EXCEPTIONNEL - 989-31-74

**LE VESINET**
500 mètres R.E.R., AGREABLE VILLA, rez-de-chauss. + 1 étg., réception 50 m², 4 chambres, bains, tout conft, garage, beau jardin, 700 +. AGENCE DE LA TERRASSE, Le Vésinet - 976-05-90.

## pavillons

CHATENAY-MALABRY
Terrain, maison, résidentiel. Tél. : 202-20-04.

**ANDRESY** Coquet pavillon 5/6 P. TT CONFT TEL. - 2.000 m2 JARDIN 370.000 F - LAB. 42-94

## chasse-pêche

**Vds ETANG 4 HECTARES**
très poissonneux. Possib. const., crédit - JENTY, 18700 SAINTE-MONTAINE (36) 73-07-20.

## propriétés

**En PUISAY, 20 mn de COURTENAY (Autoroute A-6)**

**BELLE PROPRIÉTÉ CAMPAGNE**
entièr. rénovée 1966. Réception 100 m2, grande chem. rust. et four à pain en état, 4ch., salle de bains et cab. toil., 2 w.c., tt cft, eau ville, puits et forage, pelouse, arbres, mare, verger.
**4 HA 60 D'UN SEUL TENANT**
**AFFAIRE RARE TRÈS URGENTE**
Tél. : M. MORBOIS (16-86) 66-04-17. ou PARIS 526-85-56.
Dernier délai, visite dimanche 7 décembre 1975.

**ST-MICHEL-SUR-ORGE**
Gare, standg, 5 p., cuis., bains, gar., parc 1.700 m². Px 470.000. 901-04-72 et 684-76-34.

**LE VESINET**
Situation exceptionnelle.
PROPRIETE MANSARD
réception 60 m², 6 chb., bains, cabinet toilette, tout cft, beau parc boisé 1.800 m2, 800.000 F. AGENCE DE LA TERRASSE, LE VESINET - 976-05-90.

EPERNON - Propriété 4.000 m², maison 8 pces, cft, av. piscine. ALGRAIN, 285-00-59, 09-54.

BRUNOY. Belle propté 1500 m², parc maison 10 pces, grand cft. ALGRAIN, 285-00-59, 09-54.

**CHESNAY** Extra résidentiel Belle maison meulière tout confort, excellent état. 820.000 F. - 954-68-08.

**VERSAILLES (LE CHESNAY)** Splendide PROPRIETE ds 900 m2, av. piscine chauffée, sous-sol complet, cuis., séjour, salon, bureau, 8 chbr., 3 bains, salle de billard, chauffage central. Parfait ETAT. Prix 1.200.000 F - 950-14-60.

**ST-GERMAIN** (près) Superbe
Maison bourgeoise en meulière, sous-sol complet, 8 P. princip., 200 m2 habitables. Sur terrain 1.700 m2. Situation exceptionnelle. Vue imprenable sur vallée. Prévoir quelques travaux de peinture. Prix 735.000 F - 950-14-60

**Près THOIRY** TRES BELLE PROPRIETE
7.000 m2 PARC + BOIS
MAISON neuve style « Ile-de-France », 6 CH., grand séjour, cheminée, 80 m2, 2 sanitaires. 680.000 F. - LAB. 42-94.

Prox. sortie A 11, 175 km Paris. Propriété, séj., sal., bur., 10 ch., parc 4 ha, pièce d'eau, dépend., moulin, 2 séj., 4 ch., cft, 24 box, dépend., hab. sup. 12 ha. Cab. Laurent, B.P. 61, 72-Le Mans.

## terrains

Venez au soleil. 16.000 m² de terrains en partie boisés, orée village. Pour lotir, loisirs, équitation, 20 km Montpellier. Prix : 18 F le m² à débattre. Ecr. no 873, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

## fermettes

**LES BOIS DE NEMOURS**
75 km. A-6. Beau CORPS de FERME, 300 m² am. Parf. état. Tr. gros caract. E. El., 2.000 m² autour, 128.000 F. Fac. 428-11-74.

## immobilier (information)

LOUEZ DIRECTEMENT
par abonnement à publication quotidien. d'offres de propriétaires. Frais 300 F. OFFICE DES LOCATAIRES 18, r. la Michodière, Mo Opéra, 84, rue d'Alésia. — 742-78-93.

## maisons de campagne

NORMANDIE, près de Conches, dans hameau proximité bourg.
140 m2 habit. sur deux niveaux. Vaste séj.-salon av. cheminée, 4 ch., cuis. équipée, s. de bains. Chauf. central. Garage voitures.
3.400 m2 clos, planté lnes arbres (fruitiers et divers). 290 000 F.
Ecrire no 6111 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

75 KM. PARIS-OUEST, cause transfert industrie, à vendre, bord forêt, grand terrain et construction neuve, 350 m², ch. électr. prévu, transformable 1 ou plusieurs logem., conv. famil. nomb. ou groupe amis ou investissement possib. sport. - Tél. : 228-06-00.

## domaines

Région Dinan : gentilhommière XVIIIe, tout confort, beau parc 3 ha.
Région Dinard : proximité mer, malouinière XVIIIe à restaurer, beau parc.
Morbihan : grand manoir XVIIe, caractère à restaurer, bois, ferme 35 ha.
Plusieurs autres châteaux et manoirs dans l'Ouest.
FORETS ET MANOIRS DE FRANCE
Les Netumières, 35500 VITRE.
Téléph. (99) 75 - 22 - 01.

RARE : domaine forêt 59 ha, 30 km. Sud Paris, château 20 pièces à réparer. RAYNAUD, 14, rue Lincoln, Paris. 359-97-50.

## viagers

81 et 82 ans. NICE. 2 P. Tt cft. 60 m2. 90.000 F + 506 F. **F. CRUZ** 8, rue La Boétie 266-19-00

PTE ST-CLOUD. Beau 2/3 P. 70 m2, 4e/asc. Balc. Tt conft. Occupé 1 tête 75 ans. 125.000, rente 1.500 F/mois **FONCIAL** 266-32-35

MARAIS. Part. vd direct. viager libre, 50 m², luxueux. Rénové. 150.000 F, rente 1.250 mens., traite avec 100.000 cpt. + créd. Tél. : 357-34-13, heures bur.

Vendez rapidement en viager. Expertise gratuite. Discrétion. Etude LODEL. 700-00-99. 35, bd Voltaire, Paris-11e.

LIBRE PARC MONCEAU
Appart. mixte 7 p. cuis., balc., 3 ch. de serv., total 260 m², park. 500.000 + 6.750 rente. Etude LODEL. 355-61-58.

Bd BEAUMARCHAIS
Bel imm. 2e ét. 4/5 P. 130 M. BALC. Gde cuis. OCCUPE 1 T. 76 ans. 250.000 + rte 1/250. FONCIAL. 266-32-35.

COTE D'AZUR-MOUGINS
Maison 2 ét. occupé 2 têtes 83/69 ans. Cpt. 70.000 F + rente 2.500 F. JACMAR, 12, av. Fr.-Roosevelt (8e). 225-43-05.

## demandes d'emploi

INGENIEUR CONSEIL, 48 ans, 15 années de pratique dans le développement des produits et activités désire apporter ses compétences à un PATRON cherchant à mobiliser et valoriser les hommes et moyens de son entreprise pour *FRANCHIR DE NOUVELLES ETAPES*

Rompu au travail collectif avec R. et D., marketing, bureaux d'études, industrialisation, etc. Secteurs méc., électr. méc., électroménager, plast. Prendrait ou créerait poste de

**DIRECTEUR DÉVELOPPEMENT**

Pour premiers contacts, écrire no 928, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

**INFORMATICIEN**
Cadre, 10 ans expérience, libre fin décembre après un recyclage de 5 mois en gestion et organisation, étudie tte propos. Ecr. réf. B Emplois et Entreprises, 18, rue Volney, Paris-2e.

**TCHEQUE - 29 ans**
marié franç., ing. écono. univ. Prague, parl. tch., russe, fr., angl., cult. tr. étend., ét. tte pr. Ecr. no 945 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

48 ans, formation supérieure, parlant anglais, expérience 3 ans animation + conseil EN FORMATION CONTINUE rompu contact humain et négoc., ch. poste responsable 2 évent. : — dévelop. organisme format. — gestion/anim. en entrepr. Ecrire à EUDICO 4875, 1, rue Bourdaloue, 75009 Paris.

Pharmacienne (74) cherche un poste, à Paris ou en banlieue. Téléphone : 628-02-77.

INGENIEUR ELECTRICIEN MECANICIEN E.E.M.
Homme, 30 a., expér. entret. électr. et mécan., 2 a. vente matér. électr., lib. rapid., ch. poste industrie, France ou Afrique francophone. — Ecrire à : no T 079.740 M, à Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Cadre juridiq., financier, fiscal, diplômes d'expert comptable droit des affaires, d'anglais, gde expér. tous contrôles, tres déclarat., assur. crédits, informatiq. gestion droit des stés et fiscal., législation travail, paies, pratique secrétariat génér. Ecr. no 7.793, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Administrateur de concerts 5 a. d'expér., organisat. de festivals, cherche situat. en rapp. Etudierait toutes propositions. Ecr. no 6.108, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

TECHNICIEN ACCORDEUR DE PIANOS
30 ans, bonnes qualifications et références, cherche sit. d'avenir. Ecr. no 6.109, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

DIRECTEUR DEPARTEMENT.
Ingénieur A.M., 35 a., dynam., 11 a. expér. chauff. génie clim., cherche poste de direction traitant de problèmes commerciaux techniques et de gestion. Ecrire no T 79.897 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur-2e, qui tr.

H., 29 a., form. Sc. éduc., maîtr. de psychol., actuell. chargé de cours univers. Algérie, souhait. empl. rég. Paris, départ. Form. recrut. Etud. probl. psych. soc. de pers. No 27.646 M Régie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

J. H., 25 a., maîtr de gest., ayt tr. bne connais. compt., fiscal., cherche emploi en rapport. Chicheportiche, 26, rue Ambroise-Croizat. - 93400 SAINT-OUEN.

25 a., dég. O.M., rech. poste chef bur. ét. ou chef sg. de sté constr. pavill., lib. imm., rég. indifférente. Ecrire P. BLANC, 112, bd Blanqui, 10000 TROYE. Téléphone : (16-25) 43-92-98.

RESTAURANT D'ENTREPRISE
Gérant - Gestionnaire, 43 ans, sachant prendre toutes responsabilités achats ou direction personnel et cuisine, libre de suite. V. IPPOLITO - 69, RUE GUY-MOQUET-XVIIe. Tél. : 627-02-19.

Jeune juriste allem., ayant son 2e exam. d'Etat, parlant bien le franç. et bnes not. anglais, ch. empl. cabinet juridiq. ou département juridiq ds entrepr. rég. Paris. M. MATTHIAS, 1 square Mondovi. - 78150 LE CHESNAY.

LICENCIE SC. ECO.
(option gestion d'entreprise) lib. O.M., débutant, ch. poste à responsabilité, étud. ttes propos. Ecr. no 950, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Attaché de direction, 34 a., 8 a. expér. ds mont. et suivi d'opér. *immob. chez promot.*, poste à large resp., ch. emploi similaire. Ecr. no 949, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. H., 27 a., lic. Sc. Eco. + Ecole de comm., ch. poste adm. ou commerc. Tél. : 531-71-53.

Pour tous conseils juridiques, économiq., etc., pr des entrepr. désir. travaill. avec la Grèce, Tél. 346-93-41 (10-12 h. sf lundi et samedi), ou écr. M. Coutsoumaris, 21, rue de la Plaine, 75020 Paris. Traductions assur.

J. H., 23 a., Bac., esp. + angl., 2 a. étud. sup. littér., dég. OM, sens responsab., cherche sit. ds admin., banque, sté privée, si poss. dépt 75-78. - BEAUFILS, 46, la Tourelle, 94460 Valenton.

J. H., 25 a., dég. O.M., libre de suite, BEPC, BAC, BTS compt., DECS, DEEG, ch. emp. dynam. dans cabinet ou dans entreprise, 2.500 à 2.800 F. Ecrire no 7.820, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Homme, 26 ans, Opérat.-Pupitr., confirmé, cherche place stable, PARIS ou banlieue Sud. Ecrire no 6.113, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. F., débutante aide-comptable, cherche emploi stable à Paris ou région Sud. Téléphonez aux heures de bureau à : 666-58-08.

ASSISTANTE DE DIRECTION
Nationalité allemande, 32 ans, allemand - français - anglais, études économiques, 8 ans d'expérience, cherche situation Paris. - Ecrire Régie-Presse, s/no 256, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Jeune Femme, 10 ans d'expérience, 1 an U.S.A., sérieuses références, excellente présentation, cherche poste assistante ou secrétaire direction, préférence 16e, 8e arrondissement. Libre voyager. Disponible immédiatement. Ecrire Mlle CAR, 70, rue de la Faisanderie, 75016 PARIS.

Chef d'agence bancaire cherche empl. secteur bancaire ou autre, Sud-Ouest de préférence. Ecrire no 943, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

H., 35 a., C.F.T., parl. anglais, *expér.* JOURNAL, AUDIO-VIS. et RELAT. PUBLIQ., cherche situation France ou étranger. Ecr. no 939, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

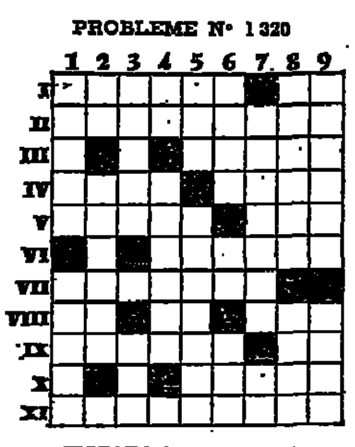
Cadre admin. et financ., 38 a. expér. gdes entreprises, 3 a. doctor. et maîtrise de gestion, D. E. S. Sciences économiques, recherche situation. Ecrire à : M. TALBI, 91, rue de l'Aigle, 92250 La Garenne-Colombes, qui transmettra.

DIRECTEUR DU PERSONNEL
Gde expér. de la fonction à ts les niveaux : gestion courante et prévisionnelle, y compris la rémunération, élaboration d'une politique sociale, conduite des réunions avec partenaires socx, intéressem., formation continue, régime de retraite, etc., rech. à Paris ou proche banlieue poste en rapport avec ses compétenc. Ecr. no 32.385, Contesse Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

# AUJOURD'HUI

## MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 320



HORIZONTALEMENT

I. Copies conformes; Sigle d'une administration. — II. Comme une période redoutée des clochards. — III. Bonnes quand elles sont fortes. — IV. Abri ; Elle ne saurait venir sans ajouter toujours aux misères humaines. — V. Ne laisse pas indifférent; Indice de malaise. — VI. Dupas. — VII. Ebranlai. — VIII. Est indéfini ; Saint ; Perdit tous ses enfants avant d'être mère. — IX. Mettre en marche un lent mécanisme ; Pronom. — X. Le tiers de la moitié. — XI. Croque souventes fois la pomme.

VERTICALEMENT

1. Ne manque pas d'éclat ; Se traduit par de petites perles. — 2. Interjection ; Dans la Somme. — 3. Poète latin ; Figure. — 4. N'offre que des angles droits ; La légende ne nous précise pas si elle souffrait de zoophobie. — 5. Peu reluisant ; Remorqueras. — 6. Pauvre esclave des caprices de la mode ; Accueillit très mal (épelé) ; On ne met, en général, aucun empressement à la rendre. — 7. Pour un prédicateur, ce serait une calamité ; Chef d'atelier. — 8. Veste gauloise ; A contrarié bien des gens en restant couché ou en demeurant debout. — 9. Evaluées ; Change un bouton de place.

**Solution du problème n° 1 319**

*Horizontalement*

I. Fortune. — II. Enerveral. — III. Rd ; Aérien. — IV. Cie ; De. — V. Ver ; Tires (voir ce mot). — VI. Os ; Médis. — VII. Ai ; EE. — VIII. Pensums. — IX. Ruine ; Rau. — X. As (cartes) ; Née ; RR. — XI. Sacerdoce.

*Verticalement*

1. Fer ; Voleras. — 2. Ondées ; Usa. — 3. Ré ; Api. — 4. Trac ; Mienne. — 5. Uvéite ; Neer. — 6. Néréides ; Ed. — 7. Eri ; Rieur (mettre les rieurs de son côté). — 8. Aèdes ; Marc. — 9. Mines ; Usure.

GUY BROUTY.

## Documentation

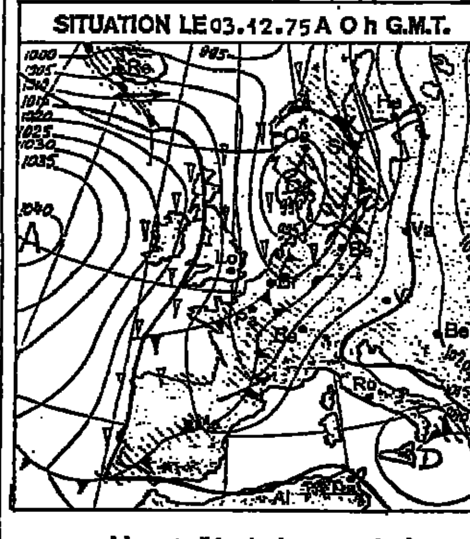
### LA SÉCURITÉ DE L'EMPLOI ET DES SALAIRES

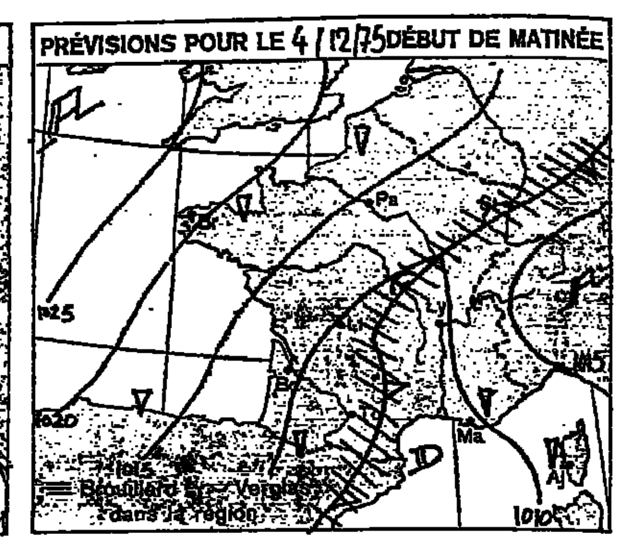
La revue *Droit social* vient de consacrer deux numéros spéciaux aux nouvelles législations et réglementations concernant la protection de l'emploi et les droits des chômeurs. Cet essai de « débroussaillage » est d'autant plus utile que la jurisprudence existante en la matière est radicalement contredite par le développement du droit administratif du travail. De nombreuses modifications sont en effet intervenues ces deux dernières années dans le contrôle des licenciements ; peu à peu, la distinction traditionnelle entre licenciements individuels et licenciements collectifs s'efface devant celle qui est faite entre les suppressions d'emploi pour raison économique et les licenciements pour autres motifs. Ces différentes notions-clés du droit du travail restent cependant encore entourées d'un halo de brouillard que les auteurs ont cherché avec plus ou moins de bonheur à dissiper.

Ces analyses sont utilement complétées par différents textes, décrets, arrêtés et circulaires de l'UNEDIC sur le droit du licenciement et l'aide aux chômeurs.

★ *Droit social*, n°s 6 et 9-10, Librairie sociale et économique, 3, rue Soufflot, 75005 Paris.

## MÉTÉOROLOGIE




Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)

Zone de pluie ou neige ▽ averses ⌐ orages ➡ Sens de la marche des fronts

Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 3 décembre à 0 heure et le jeudi 4 décembre à 24 heures :

Les hautes pressions océaniques s'étendront un peu vers la France, mais la partie méridionale d'un front chaud atteindra nos régions du Nord-Ouest et du Nord, tandis qu'un front froid n'évoluera que lentement sur nos régions de l'Est et du Midi.

Jeudi 4 décembre, sur la moitié nord-ouest du pays, après des éclaircies et de faibles gelées matinales (verglas local), le ciel deviendra plus nuageux, et de faibles pluies se produiront de la frontière belge à la Bretagne. Les vents, faibles à modérés, souffleront du nord-est puis du nord. Les températures seront en baisse.

Sur la moitié sud-est, des pluies ou des averses — assez nombreuses en début de journée — tendront à se localiser l'après-midi sur les Cévennes, le sud des Alpes et le Midi méditerranéen, où des orages éclateront localement. Des éclaircies apparaîtront sur les régions pyrénéennes et le sud-ouest du Massif Central. Les vents seront modérés et de direction variable, temporairement assez forts sur le littoral. Les températures subiront peu de changement.

Mercredi 3 décembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 010,5 millibars, soit 757,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 2 décembre ; le second, le minimum de la nuit du 2 au 3) : Ajaccio, 15 et 4 degrés ; Biarritz, 14 et 7 ; Bordeaux, 13 et 4 ; Brest, 10 et 6 ; Caen, 9 et 5 ; Cherbourg, 10 et 5 ; Clermont-Ferrand, 13 et 4 ; Dijon, 8 et 5 ; Grenoble, 8 et 4 ; Lille, 9 et 4 ; Lyon, 9 et 7 ; Marseille, 13 et 11 ; Nancy, 9 et 5 ; Nantes, 10 et 4 ; Nice, 11 et 7 ; Paris-Le Bourget, 9 et 6 ; Pau, 12 et 4 ; Perpignan, 16 et 6 ; Rennes, 10 et 4 ; Strasbourg, 12 et 6 ; Tours, 11 et 6 ; Toulouse, 14 et 7 ; Pointe-à-Pitre, 25 et 21.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 10 et 3 degrés ; Athènes, 15 et 12 ; Bonn, 9 et 6 ; Bruxelles, 8 et 4 ; îles Canaries, 22 et 16 ; Copenhague, 5 et 5 ; Genève, 10 et 6 ; Lisbonne, 15 et 7 ; Londres, 9 et 4 ; Madrid, 9 et 2 ; Moscou, 0 et 0 ; New-York, 5 et 3 ; Palma-de-Majorque, 16 et 8 ; Rome, 15 et 6 ; Stockholm, 6 et 5.

## Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 3 décembre 1975 :

DES ARRETES

● Relatif à la rémunération des agents de l'ex-Office de radiodiffusion-télévision française placés en position spéciale en application de la loi n° 74-696 du 7 août 1974 ;

● Relatif à la liste des emplois et des activités offerts au titre de la mobilité.



**Le Monde**
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P 4 207 - 23

ABONNEMENTS

| | 3 mois | 6 mois | 9 mois | 12 mois |
|---|---|---|---|---|
| FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie) | 90 F | 160 F | 232 F | 300 F |
| TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE | 144 F | 273 F | 402 F | 530 F |
| ETRANGER par messageries: I - BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE | 115 F | 210 F | 307 F | 400 F |
| II. - TUNISIE | 125 F | 231 F | 337 F | 440 F |

Par voie aérienne tarif sur demande

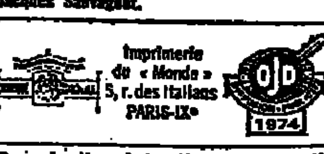
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande

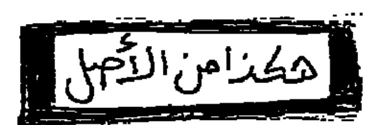
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus), nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.







# SPORTS

## En Belgique

### Le projet de loi du « sport rémunéré » est vivement critiqué

De notre correspondant

Bruxelles. — Le sport belge sera probablement soumis à des règles très strictes, et les dirigeants du football et du cyclisme affirment déjà que le projet de la nouvelle réglementation équivaut à la condamnation des clubs et des fédérations.

Le Sénat étudie actuellement un projet de loi amendé par la Chambre « *relatif aux contrats de travail du sport rémunéré* ». C'est le résultat d'une action lancée en 1967 par un sénateur catholique flamand, M. De Clercq, qui réclamait pour les sportifs — de moins en moins amateurs et de plus en plus professionnels — des avantages sociaux comme tous les autres travailleurs et la « *fin de l'esclavagisme* », c'est-à-dire du droit pour les clubs de vendre ou d'acheter des joueurs, parfois même sans les consulter.

Le projet de M. De Clercq a été combattu par la plupart des fédérations, qui affirment qu'il y a très peu de vrais sportifs professionnels dans le pays et que chaque joueur est pratiquement un cas particulier. Selon les fédérations, il y aurait sept cent cinquante mille sportifs en Belgique, mais le nombre des professionnels ne dépasserait pas les quatre cents : cent un joueurs de football, deux cent douze coureurs cyclistes, une cinquantaine de joueurs de basket-ball et quelques boxeurs, coureurs automobiles et de moto-cross. Ceux-là, disent les dirigeants des fédérations, bénéficient de contrats importants et de tous les avantages de la sécurité sociale. Selon eux, les autres sont des « professionnels mixtes » qui ont une profession supplémentaire où ils sont placés sous le régime de la sécurité sociale.

A-t-on tenu compte de ces objections dans le projet soumis au Sénat ? En partie, sans doute, mais les dirigeants des fédérations sont loin d'être satisfaits.

Aux termes du projet de loi, le « *sportif rémunéré* » est « *celui qui s'engage à se préparer et à participer à une compétition ou à une exhibition sportive sous l'autorité d'une autre personne moyennant une rémunération excédant un certain montant* ». Ce montant est fixé chaque année par le roi après avis de la commission paritaire nationale des sports.

Dans tous les cas, quelle que soit sa nature, « *le contrat conclu entre un employeur et un sportif rémunéré est réputé un contrat de travail d'employé* ». Il ne peut excéder cinq ans, et il est soumis à la loi habituelle en cas de dénonciation par une des parties.

L'article 8 du projet stipule que « *toute clause de non-concurrence est réputée non avenue* ». Toutefois, lorsqu'il est mis fin à son contrat, le sportif ne pourra participer à aucune compétition rémunérée dans la même discipline sportive pendant la saison en cours. Le sportif et son employeur n'ont pas non plus le droit de s'engager d'avance à soumettre à des arbitres d'éventuels litiges.

Quant à la sécurité sociale, c'est la commission paritaire nationale des sports, à créer, qui en édictera les règles particulières. La discussion reste donc ouverte.

PIERRE DE VOS.

***Football***

## DYNAMO DE KIEV SUR LE CHEMIN DES VACANCES

C'est sans trop forcer leur talent que les joueurs de Dynamo de Kiev ont fait match nul dans une rencontre amicale (1 à 1), le 2 décembre au Parc des Princes de Paris, avec Paris-Saint-Germain. Fatigués par une longue saison — le championnat d'Union soviétique vient de prendre fin — les joueurs de Kiev n'ont pas produit la forte impression que l'on pouvait attendre de l'une des meilleures équipes d'Europe.

Kiev a, en effet, remporté la dernière coupe des vainqueurs de coupe, s'est montré supérieur au Bayern de Munich, champion d'Europe, dans une officieuse « super-coupe d'Europe », et est, depuis peu, champion d'Union soviétique. Tous les joueurs sont internationaux et forment l'ossature de l'équipe nationale soviétique. Les quinze mille spectateurs du Parc des Princes n'ont pas eu l'occasion d'apprécier vraiment la qualité de l'équipe ukrainienne qui était, il est vrai, sur le chemin des vacances.




# AUTOMOBILE

## Peugeot 104 ZS : la « mini à la française »

**Pour faire une petite voiture à succès, il faut proposer (règle générale) un maximum de qualités pour un prix minimum et (règle particulière) que la voiture soit réellement petite. Certains l'avaient oublié. Avec le coupé 104 ZS, Peugeot vient de lancer une très grande « mini à la française ».**

Le coupé 104 est connu (*le Monde* du 21 septembre 1973). Deux personnes et un chien y tiennent à l'aise, mais mieux vaut ne pas transporter d'animal lorsqu'on a plus d'une valise : la banquette arrière rabattable et la troisième porte sont alors remarquablement utilisables, et le volume du coffre passe de 170 cm3 à 600 cm3. Les familles devront plutôt porter leur choix sur la 304, qui est au même tarif, sur la 304 S, qui a des performances sensiblement identiques, ou sur la 504 TI, dont le rapport poids-puissance est exactement le même que celui de la ZS.

*Ce dernier point* est primordial : sur une très petite voiture, la sécurité passive est illusoire. Ce ne sont pas les rembourrages intérieurs qui protègent du moteur en cas de choc frontal. La sécurité active est donc essentielle et l'on ne doit compter que sur le moteur, les freins et la tenue de route. A cet égard, la 104 ZS est bourrée de qualités, parmi lesquelles deux points forts : le groupe propulseur et la suspension.

Le moteur est un très moderne 6 CV, qui surpasse largement bien des 7 CV proposées actuellement. Il « respire » à partir de 4 000 tours-minute — c'est là où son couple est maximal (8,5 kgm.) — et il lui reste encore 2 200 tours avant de donner toute sa puissance (66 ch. DIN). Il est donc particulièrement « pointu », et il ne faut pas hésiter à le faire rugir pour conduire en sécurité. C'est inhabituel chez Peugeot... et surprenant au moment où l'on prône les économies d'énergie. Notons en passant qu'il devrait équiper les berlines 104 au prochain Salon.

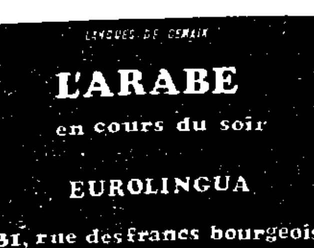
Quant à la suspension, elle pourrait bien être l'étalon-confort des « minis » à venir. Elle ménage aussi bien la tenue de route que celle des occupants, et grâce à elle les longs parcours ne peuvent plus être envisagés comme des épreuves sportives.

Pour le reste, l'équipement est complet et la finition sans grand reproche. Certains s'étonneront de l'absence de cadrans considérés comme essentiels pour la surveillance du moteur. Le compte-tours lui-même (sans zone rouge) est dissimulé par le volant. Mais la ZS n'est pas une « bombe » pour sportif en mal de rallye. Rien qu'une vraie voiture sans problème, petite, rapide et solide comme une Peugeot. Mais quel dommage que la boîte soit si peu discrète !

MICHEL BERNARD.

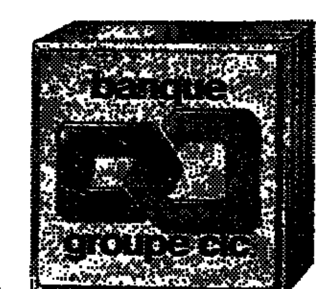
★ Prix : 20 750 F.









# LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

## MONNAIES ET CHANGES

### M. René Larre exprime ses doutes sur la portée du compromis de Rambouillet

Hôte à déjeuner, mardi, de la chambre de commerce suisse en France, M. René Larre, directeur général de la Banque des règlements internationaux, a notamment déclaré : « *Le compromis de Rambouillet est loin de constituer un retour aux taux de change fixes.* »

« *On peut avoir*, a-t-il ajouté, *des doutes sur la portée pratique des interventions limitées que les banques centrales devront faire pour contrecarrer les « fluctuations erratiques », et cela parce que des deux côtés de l'Atlantique, on a dans ce domaine des conceptions différentes, les Européens se considérant comme vulnérables à des variations même modérées du dollar, ce qui n'est pas le cas des Américains.* »

Selon M. René Larre, le compromis de Rambouillet devrait avoir pour conséquence pratique que les banques centrales des pays européens interviendront pour freiner une éventuelle baisse du dollar (en achetant la devise américaine sur le marché), tandis que les interventions de la Banque de réserve fédérale de New-York seront destinées à freiner les hausses du dollar. Pour parvenir à ce résultat, les autorités américaines devront accepter d'accumuler des avoirs en devises étrangères, ce qu'elles ont toujours refusé de faire jusqu'à maintenant. Il est probable qu'elles limiteront leurs interventions à un très petit nombre de monnaies, ce que les règles de fonctionnement du « serpent » européen leur permettront de faire puisqu'il leur suffirait par exemple de se porter acquéreur de deutschemarks pour ralentir la hausse du dollar vis-à-vis de toutes les monnaies du « serpent ». Cette solution paraîtra plus acceptable aux autorités américaines que celle qui consistait à intervenir dans l'autre sens, c'est-à-dire pour empêcher le dollar de baisser. Cela les obligerait en effet à emprunter les devises dont elles auraient besoin pour racheter les dollars sur le marché. Or leur répugnance à s'endetter de la sorte est encore plus grande que leur répugnance à accumuler des réserves sous formes de devises étrangères.

#### Tendance à la baisse sur le marché de l'or

Les droits de tirage spéciaux, a encore dit M. René Larre, n'intéressent plus aucun pays. Ils ne sont que des « satellites » du dollar n'offrant guère de garantie sérieuse contre une dépréciation de celui-ci (les variations de cours entre le D.T.S. et le dollar n'ont jamais dépassé 5 %) et sont difficiles à manier. Cela laisse la voie ouverte aux monnaies de réserve et singulièrement du dollar qui, après avoir fait l'objet de nombreuses critiques « émerge comme la plus importante réserve », ainsi qu'à l'or, « dont le rôle sera diminué en tout cas pour les prochaines années ».

« Le compromis de Rambouillet, qui reprend les termes de l'accord déjà conclu à Washington à la fin du mois d'août, ne prépare ni un retour de l'or au centre du système, ni sa démonétisation a encore dit M. Larre. Il proposait que les ventes sur le marché de quelque 150 tonnes (ce qui correspond environ à une année de production) en provenance du Fonds monétaire, auxquelles pourrait s'ajouter la vente d'une partie de l'or restitué aux membres du Fonds monétaire, auront pour conséquence de provoquer sur le marché une tendance à la baisse.





## CONJONCTURE

### Plusieurs enquêtes confirment la réalité de la reprise

#### DES LICENCIEMENTS SONT ENCORE PRÉVISIBLES estime M. Ceyrac

**A Nancy, M. Ceyrac, président du C.N.P.F. (Conseil national du patronat français), a déclaré, mardi 2 décembre, que des licenciements allaient encore se produire. Cependant, M. Ceyrac a reconnu que la reprise était visible.**

**Cette reprise est confirmée par l'INSEE (qui vient de publier deux enquêtes menées auprès des industriels et des commerçants), par l'assemblée permanente des chambres de métiers et enfin par la Chambre syndicale des agents immobiliers parisiens.**

A Nancy, M. Ceyrac, président du C.N.P.F., a déclaré, mardi 2 décembre, qu'il fallait encore s'attendre à des licenciements.

Le président du C.N.P.F., qui était l'hôte de l'union des chambres syndicales de l'Est, a déclaré : « *Dans la situation actuelle de l'économie française, les effectifs présents dans les entreprises sont supérieurs, globalement, aux besoins réels. (...) Aujourd'hui, les charges de main-d'œuvre ont dépassé le tolérable. C'est, à court terme, de la survie des entreprises qu'il s'agit.* »

Cependant, M. Ceyrac a reconnu qu'un mouvement de reprise indiscutable s'amorçait, quoique de façon non homogène. Le mouvement est confirmé par plusieurs enquêtes qui, toutes, convergent.

● *L'enquête quadrimestrielle de l'INSEE auprès des industriels* montre que — par rapport à juin — les capacités de production sont mieux (ou moins mal) utilisées : à 80 % il y a cinq mois, à 84 % en novembre. D'autre part, la demande s'est assez nettement améliorée, y compris, ce qui est une heureuse surprise, la demande étrangère.

La question posée concernant les investissements suggère que la déduction fiscale instituée par le gouvernement au début de l'été (10 % à valoir sur la T.V.A.) a incité un tiers des industriels à réviser en hausse leurs dépenses d'équipement cette année. L'augmentation serait comprise entre 5 à 10 % en moyenne. Encore peut-on penser que, sans l'encouragement fiscal donné à l'investissement, les chefs d'entreprise auraient peut-être annoncé en novembre des dépenses d'investissement réduites par rapport à juin. C'est donc probablement une augmentation de plus de 2,5 % qu'ont provoquée les incitations fiscales.

● *L'enquête de l'INSEE auprès des commerçants* montre que les ventes de produits non alimentaires ont été en septembre-octobre, pour les commerçants spécialisés, largement supérieures à la moyenne du premier semestre 1975 (sauf pour la quincaillerie et la droguerie).

Pour faire face à la demande et reconstituer en partie leurs stocks, les commerçants ont passé des commandes importantes. Cette reprise sensible a amélioré le climat dans la profession, dont les intentions de commandes pour les mois prochains se sont nettement redressées (sauf dans le textile-habillement et la chaussure). Le pourcentage des détaillants jugeant le volume des commandes inférieur à la normale est tombé de 53 % en juillet, à 23 % en septembre et à 20 % en novembre).

Dans le commerce intégré en produits alimentaires (hypermarchés, grands magasins, magasins à succursales multiples et coopératives de consommation), les ventes, après une reprise en juillet-août, se sont stabilisées à un niveau moyen en septembre-octobre. Les stocks demeurent cependant peu garnis, et les détaillants ont l'intention de passer de fortes commandes en novembre et décembre.

● *Reprise dans l'artisanat.* — De son côté, l'assemblée permanente des chambres de métier (1) estime que « *les premiers symptômes de reprise économique se constatent dans l'artisanat* ». De juin à octobre, la plupart des artisans interrogés ont constaté une nette progression de leur charge de travail, à l'exception du bâtiment, où l'amélioration est restée très limitée.

Les prévisions à court terme sont en général optimistes : tous les artisans, sauf les coiffeurs, prévoient une hausse de la demande au cours des quatre prochains mois.

● *Les agents immobiliers parisiens* — du moins ceux de la Chambre syndicale de Paris et de l'Ile-de-France — sont eux aussi plus optimistes. En septembre 1975, leur chiffre d'affaires a dépassé de 50 % celui de septembre 1974. Dans la mesure où les ventes d'appartements étaient en très forte baisse il y a un an, cette amélioration représente un signe de reprise et non de l'euphorie. Cet intérêt renouvelé pour l'immobilier est le fait d'une clientèle moyenne pour des appartements classiques ou d'une clientèle très fortunée pour des appartements de catégorie exceptionnelle, ont précisé, mardi 2 décembre, les responsables de la Chambre syndicale au cours d'une conférence de presse. Les acheteurs font moins appel au crédit que par le passé, n'empruntant que de 30 % à 50 % du prix total, au lieu des 80 % autorisés. Le taux d'écoulement des appartements, dans Paris, se situe à 5 % des stocks, qui restent actuellement de vingt mille appartements dans Paris et d'environ soixante-quatre mille dans l'ensemble de la région parisienne. Les prix des appartements neufs déjà construits (les trois quarts des stocks) n'ont pas varié depuis juin, tandis que ceux des opérations nouvelles augmentent de 20 % à 30 %. Enfin, en septembre et octobre, on observe dans la location une activité « jamais atteinte depuis vingt-cinq ans ».

(1) Bâtiment, coiffure, réparation automobile et blanchisserie-teinturerie-nettoyage.

### Ce sont les entreprises qui ont supporté la charge de la hausse des prix du pétrole

#### estime M. Fourcade

Commentant avec M. Jacques Ferry, vice-président du C.N.P.F., et M. Raymond Barre, les résultats de l'enquête que l'Association française des économistes d'entreprises (A.F.D.E.E.) vient de mener auprès de ses adhérents (*le Monde* du 3 décembre) sur les perspectives de 1976, M. Jean-Pierre Fourcade a déclaré : « *Il n'est pas souhaitable d'activer la consommation des ménages ; ce qu'il faut, c'est rétablir les comptes des entreprises.* »

« *Tout s'est passé*, a ajouté le ministre, *comme si la hausse des prix du pétrole, qui a dominé la scène économique depuis deux ans, avait été en France entièrement prise en charge par les entreprises. Au cours des deux années 1974 et 1975, la production intérieure brute n'aura augmenté que de 1 % environ, mais la valeur des salaires en francs constants a progressé de 6,4 %, tandis que les revenus bruts des entreprises baissaient de 4,7 %.* »

Aussi convient-il, selon M. Fourcade, d'entreprendre une action dans trois directions : 1) Permettre aux entreprises de conférer à leurs actifs une valeur plus conforme à la réalité, d'où la réévaluation des bilans ; 2) Mieux canaliser les ressources d'épargne vers les investissements productifs ; 3) Encourager l'épargne à long terme.

#### Le taux ou le contenu de la croissance ?

Le budget économique pour 1976 prévoit du reste une croissance modérée de la consommation des ménages : 2,3 %, pourcentage inférieur à celui qui résulte de l'enquête de l'A.F.D.E.E. (2,9 %). Peut-être, comme l'a fait remarquer le président de l'A.F.D.E.E., M. Albert Merlin, le chiffre du gouvernement est-il plus normatif que prévisionnel, traduisant le souci d'un certain rééquilibrage en faveur des entreprises.

Pour M. Raymond Barre, qui estime inévitable de toute façon une longue cure d'assainissement pour corriger les excès de la période précédente d'expansion inflationniste, la seule façon d'éviter que la France ne tombe dans le « stop and go » (succession rapide de phases d'expansion et de phases de récession) est de modérer la progression des revenus. Moins vite on prendra les mesures de correction nécessaires contre l'inflation, plus longue sera la convalescence. M. Ferry, au contraire, a déploré l'insuffisance des moyens de relance prévus dans le budget de 1976.

M. Jean-Pierre Fourcade a contesté les prévisions, à ses yeux trop pessimistes, faites par l'A.F.D.E.E., sur les investissements. Il escompte une stabilisation des investissements privés et un effort considérable du secteur public. Bien qu'il estime nécessaire que l'administration continue à prendre des précautions contre la hausse des prix, le ministre a déclaré qu'à long terme le régime souhaitable dans ce domaine est celui de la liberté.

A propos de la croissance du produit intérieur brut, qui sera en 1976 de 3,5 % selon l'A.F.D.E.E., et de 4,7 % selon le gouvernement, M. Fourcade a dit : « *L'important n'est pas le taux mais le contenu de la croissance.* » Il y a quelques années, la discussion se serait sans doute engagée sur ces chiffres. Constatons le progrès.

#### En cinq ans

### L'INDUSTRIE N'A PAS CRÉÉ D'EMPLOIS

Au cours du VIe Plan (1970-1975) le rythme de création d'emplois n'aura été que de 0,9 % par an en France, alors que l'objectif fixé était de 1,9 %. Encore est-ce au tertiaire que l'on doit d'enregistrer une progression globale : les transports, le commerce et les services ont, en effet, créé des emplois au rythme de 2,5 % par an, ce qui est tout de même inférieur à l'objectif visé, qui était de 3,3 %.

L'industrie, qui devait créer trois cent mille emplois en cinq ans, n'aura apporté aucune contribution. Le rythme annuel prévu pour le VIe Plan était celui d'une progression des effectifs industriels de 1,1 %. Le rapport d'exécution du VIe Plan indique qu'en moyenne la régression aura été de 0,3 % par an.

En 1975, les effectifs totaux employés en France s'élèvent à 20,9 millions de personnes contre 21,3 en 1974 et en 1973, 21 millions en 1972, 20,8 millions en 1971 et 20,6 millions en 1970.

#### Reçues par M. Bonnet

### LES ORGANISATIONS PAYSANNES DEMANDENT UNE HAUSSE D'AU MOINS 10 % DES PRIX EUROPÉENS

**Les dirigeants des quatre principales organisations agricoles, qui ont été reçus par M. Bonnet, ministre de l'agriculture, mardi 2 décembre, ont demandé que les prix agricoles européens augmentent au moins de 10 % pour la campagne 1976-1977. Les professionnels souhaitent, en outre, que cette hausse soit uniforme pour tous les produits, car les charges d'exploitation ont progressé plus vite pour les productions végétales que les productions animales.**

**De son côté, M. Bonnet a présenté aux responsables paysans un projet tendant à limiter les abattages d'animaux à la ferme, qui excéderaient les besoins de la consommation familiale depuis l'introduction des congélateurs dans les campagnes.**

## LA JOURNÉE D'ACTION C.G.T.-C.F.D.T.

# Les débrayages ont été limités dans le secteur privé

**La journée nationale d'action interprofessionnelle, organisée mardi 2 décembre par la C.G.T. et la C.F.D.T., pour protester notamment contre le chômage et la vie chère, a été marquée par de nombreux arrêts de travail, essentiellement dans le secteur public. Le trafic S.N.C.F. a été réduit jusqu'à 40 % de la normale sur les lignes de la banlieue parisienne. A Marseille, 70 % des employés S.N.C.F. ont observé les consignes de grève. Sur les grandes lignes, la circulation des trains a été assurée normalement, sauf dans la région du Sud-Ouest, où le trafic a été réduit de 25 %. La situation devait redevenir normale ce mercredi après-midi.**

**Les autres débrayages les plus importants ont été enregistrés chez les dockers, à l'E.D.F.-G.D.F., sans que l'on ait constaté de coupure de courant, dans le tri postal (29 % de grévistes dans la région parisienne, 13 % en province), dans les services de nettoiement et chez les agents de la radiotélévision, où le programme minimum a été appliqué sur les trois chaînes.**

**Dans le secteur privé, les arrêts de travail, d'une durée moyenne de deux heures, ont été plus limités. Selon le C.N.P.F. les mots d'ordre syndicaux n'ont été que « très modérément » suivis. Dans la métallurgie parisienne, le taux de participation aux débrayages a été, d'après les responsables patronaux, de 4,2 %. Chez Renault, c'est à l'usine du Mans que les consignes de grève ont été le plus observées, par 56 % des ouvriers contre 7 % à Billancourt. Dans les Charbonnages de France, des retards d'une heure à la descente ont été enregistrés. Selon les syndicats, des débrayages ont été « bien suivis » dans les mines de fer en Lorraine, la sidérurgie, le caoutchouc et la chimie, les cimenteries, l'alimention et l'imprimerie.**

**D'autre part, des manifestations ont été organisées un peu partout en France : à Marseille, Lyon, Bordeaux, Nantes, Le Havre, etc. A Orléans, l'union intersyndicale C.F.D.T. n'a pas participé au défilé pour marquer son désaccord avec la C.G.T. à propos des récents conflits sociaux intervenus dans cette ville.**

**A Paris, plusieurs dizaines de milliers de personnes — quinze mille, selon la préfecture de police ; cent mille, selon les organisateurs — ont répondu à l'appel de la C.G.T. et de la C.F.D.T. De la place de la République à l'Opéra, la manifestation a duré environ deux heures. En tête du cortège, conduit par MM. Georges Séguy et Edmond Maire, une très large banderole commune affirmait : « Pour la retraite à soixante ans, le retour immédiat aux quarante heures, l'augmentation du pouvoir d'achat, la garantie de l'emploi, la défense de la sécurité sociale. »**

## A PARIS : emploi, retraite et... service militaire

« *Du travail pour les jeunes, la retraite à soixante ans !* » : ce slogan de circonstance, qui revenait souvent lors de la manifestation parisienne, aura été concurrencé, à maintes reprises, par des revendications plus politiques. La référence aux grands thèmes de la gauche — « *Union, action, programme commun !* » — s'est accompagnée de mots d'ordre moins orthodoxes, mais d'actualité. Le cri : « *Libérez les soldats emprisonnés !* », poussé par des jeunes gens qui faisaient partie des délégations des banques ou des P.T.T., a montré que si les jeunes acceptent de venir en grand nombre, désormais aux démonstrations rituelles des syndicats, ils entendent exprimer des revendications qui leur sont spécifiques. Le problème du service militaire s'ajoutait ainsi aux préoccupations des travailleurs en matière d'emploi et de retraite.

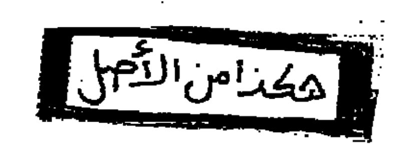
Derrière MM. Georges Séguy et Edmond Maire, accompagnés de dirigeants de leurs confédérations, on remarquait des drapeaux rouges encadrant un drapeau portugais et l'étendard de la République espagnole porté par un vétéran de la guerre civile. Ensuite venaient des centaines de banderoles. D'abord celles des travailleurs du bâtiment : « *Un mort par jour sur chaque chantier. Nous voulons sortir vivants du travail. Les patrons assassins en prison !* » Puis le personnel des aéroports parisiens : « *A Air France, on ne voit pas le bout du tunnel !* » La fédération de la police C.G.T. : « *Policiers, travailleurs, même combat !* » Les grandes imprimeries : « *Chaix doit vivre, Chaix vivra !* », « *Chaufour, neuvième mois de lutte !* » Les agents des P.T.T. entonnent *la Pêche aux moules*, revue et corrigée : « *C'est la faute à Fould, Fould, Fould, il n'a qu'à nous augmenter...* » Des cheminots scandent : « *La relance, c'est du bidon, Giscard, Chirac n'ont rien cédé, c'est tous ensemble qu'il faut lutter !* »

Derrière les services publics et de santé, les métallos constituent le gros du cortège : « *Non aux licenciements* ». Le char de Triton ferme la marche ; à son bord, un mannequin effondré représente le chef de l'État : « *303 jours d'occupation, Triton dit toujours non au bradage de la technique française.* »

Alors que la tête du cortège parvenait place de l'Opéra, où déjà l'on repliait les banderoles, les derniers rangs piétinaient encore place de la République. A mi-parcours, sur le boulevard Poissonnière, la présence d'un homme-sandwich — réel, celui-là — déchaînait les rires des manifestants. Sur sa pancarte publicitaire, on pouvait lire : « *Hâtez-vous, liquidation totale !* »

J. B.





# LA VIE ÉCONOMIQUE

## AFFAIRES

## LE TEMPS DES AMBITIONS

*(Suite de la première page.)*

Pourtant, des critiques sont adressées au gouvernement : les efforts engagés tendraient moins à l'indépendance nationale qu'à la conquête de marchés extérieurs. Voici venu le temps des marchands, disent certains qui s'émeuvent des accords passés avec des entreprises étrangères. Ces critiques se réfèrent à une situation ancienne et ne prennent par l'exacte mesure des capacités industrielles de la France d'aujourd'hui : ce qu'ils considèrent comme une faiblesse est en réalité l'expression d'une force nouvelle et la preuve d'une confiance plus grande dans notre potentiel industriel.

Lorsque, en effet, par la volonté des dirigeants politiques d'alors, la France a commencé ses efforts dans le domaine spatial, océanologique, nucléaire, informatique, son expérience était limitée, ses capacités industrielles inexistantes, son potentiel humain souvent insuffisant. Un effort considérable était nécessaire, qui a le plus souvent conduit à la création d'établissements publics, d'entreprises nationales ou de sociétés entièrement financés sur fonds publics. Par la qualité d'hommes résolus, par la continuité de l'action politique, par l'efficacité des organisations mises en place, ce choix a été fructueux, et la France a disposé dans la période 1960-1970 des moyens dont elle avait besoin pour aborder dans d'excellentes conditions les inévitables négociations internationales.

Car l'environnement avait changé : dans un monde ouvert à la compétition, l'autonomie et l'indépendance ne résultent plus aujourd'hui de la seule disposition sur le territoire national d'arsenaux publics, fût-ce dans des secteurs de pointe. L'indépendance nationale suppose à la fois la maîtrise de certaines techniques et l'aptitude à conquérir les marchés mondiaux. L'une ne va pas sans l'autre.

Disposer d'une technique de pointe sans être capable d'affronter les marchés internationaux n'est de nos jours qu'une illusoire garantie d'autonomie.

Or, précisément, la capacité que la France a atteinte dans une phase précédente lui permet d'aborder cette nouvelle étape dans des conditions favorables. Nos industriels sont capables de concevoir, de construire et de vendre aussi bien que n'importe lequel de leurs concurrents. Ils sont capables d'établir sur des bases égalitaires des accords de coopération avec des entreprises étrangères.

### Ne plus avoir peur de la coopération internationale

Garantir la maîtrise française de notre dispositif industriel, prendre, lorsque cela est nécessaire, les moyens de retrouver cette maîtrise, puis passer des accords avec Westinghouse ou avec Honeywell, ce n'est, en aucun cas, aujourd'hui, accepter de créer des sociétés vassales ou filiales ; c'est établir une coopération qui permet à chacune des parties, tout en sauvegardant ses intérêts, d'entreprendre dans de meilleures conditions la conquête des marchés mondiaux.

Parce que l'industrie française est puissante et majeure, elle ne doit plus avoir peur de la coopération internationale. Parce qu'elle est en mesure de fournir un apport industriel et technologique à la hauteur de celui de ses interlocuteurs, elle n'a pas à craindre un état de dépendance.

Tel est l'élément fondamental, nouveau et décisif qui a guidé les pouvoirs publics dans leurs initiatives récentes. Il faut nous en convaincre : nous ne sommes plus une puissance industrielle mineure, et nous ne devons pas redouter les terreurs de l'enfance ou les erreurs de l'adolescence.

Mais certains, qui nous suivent jusqu'à ce point du raisonnement, et qui reconnaissent la sincérité de nos intentions, mettent en doute les moyens adoptés. Vous faites trop confiance, nous dit-on, à des entreprises privées qui, sous couvert de ces accords internationaux, cherchent, non pas à sauvegarder l'indépendance nationale mais à augmenter leurs profits, fût-ce au prix d'une dépendance technologique et industrielle. Il n'y aurait — disent ces censeurs — qu'une seule solution pour éviter ce risque de détournement au profit d'intérêts privés : la nationalisation ou, à tout le moins, l'intervention majoritaire de la puissance publique.

Ce procès d'intention est d'abord injuste. Il est tout à fait inexact de croire que les industriels français seront moins que leurs concurrents soucieux de préserver leur liberté d'action et de décision.

### Pas de politique d'arsenal

Par ailleurs, la réussite d'une opération industrielle suppose des décisions d'adaptation aux marchés pour lesquels l'entreprise est souvent mieux placée que la puissance publique. La puissance publique doit intervenir pour préserver l'essentiel : s'assurer de l'importance de l'effort de recherche, veiller au développement des investissements et de la productivité, agréer les accords industriels avec les partenaires étrangers. Le reste est affaire de gestion et appartient donc aux dirigeants de l'entreprise.

La politique industrielle, même dans le domaine des industries de pointe, ne doit pas être une politique d'arsenal. Ce doit être une politique fondée sur l'initiative décentralisée et sur des relations contractuelles entre l'entreprise et les pouvoirs publics. C'est le rôle du gouvernement et notamment du ministre de l'industrie et de la recherche de s'assurer que ces contrats sont solidement établis, qu'ils couvrent bien les différentes éventualités envisageables et qu'ils comportent les sanctions nécessaires en cas de non-respect des objectifs.

La politique des pouvoirs publics est donc à la fois ambitieuse et réaliste. Elle implique une grande rigueur dans l'analyse, une grande fermeté dans l'action. Je suis, pour ma part, confiant dans ses résultats.

MICHEL D'ORNANO.

---

● *M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, a effectué une visite de deux jours en Iran,* au cours du dernier week-end. Ce voyage était destiné à faire le point sur les relations franco-iraniennes. Les exportations françaises à destination de l'Iran sont passées de 850 millions de francs pendant les neuf premiers mois de 1974 à 1,9 milliard pendant la même période de 1975, et elles dépasseront 2,5 milliards pour l'ensemble de l'année en cours. Les prises de commandes pourraient atteindre 5 milliards de francs en 1975 (contre 2,9 milliards de francs en 1974). La signature du contrat pour la construction du métro de Téhéran par la SOFRETU et la R.A.T.P. (6 à 7 milliards de francs) devrait intervenir dans quelques semaines.

## M. Gingembre demande à M. Giscard d'Estaing que soit dissipée « l'atmosphère de suspicion » dont est victime le patronat

M. Léon Gingembre, président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (C.G.P.M.E.), a annoncé, mardi 2 décembre, la création d'une Union des chefs et responsables d'entreprises.

Cet organisme, distinct de la C.G.P.M.E., ne sera pas, a-t-il déclaré, un mouvement politique et n'ira pas à l'encontre des organisations professionnelles existantes. Il rassemblera les responsables de la gestion des entreprises quelle que soit leur taille, et aura pour but, d'une part d'organiser un « référendum » auprès de ses adhérents, d'autre part de répondre auprès de l'opinion publique aux critiques qui leur sont adressées, et enfin d'émettre des propositions économiques et sociales « *face aux grandes interrogations de notre temps (réforme de l'entreprise, problème de l'emploi, des inégalités, des plus-values, nouvelle croissance, finalité de l'entreprise et de l'économie, relations sociales...)* ».

M. Gingembre, après avoir précisé qu'il agissait en son nom propre et non en celui de la C.G.P.M.E., a également rendu public le contenu de la lettre ouverte qu'il a adressée au président de la République et pour laquelle il entend recueillir de nombreuses signatures de chefs d'entreprises. Il souligne dans cette lettre « *le degré dangereux de lassitude et d'exaspération atteint par une majorité de chefs d'entreprises* » face aux attaques — « *occupations, séquestrations, arrestations arbitraires, diffamations, violences* » — dont ils sont l'objet et que l'attitude des pouvoirs publics semble sinon encourager du moins tolérer. Parlant au nom de la « majorité silencieuse » des dirigeants qui « *n'osent plus s'exprimer librement* », le président de la C.G.P.M.E. adjure le président de la République de « *s'expliquer une bonne fois et au grand jour* » sur les finalités de sa politique et les réformes qu'il veut entreprendre, soulignant que son silence et les « faux semblants » entretiennent « *une atmosphère de suspicion et de diffamation perpétuelle* ».

Avant d'imposer aux entreprises des « ukases administratifs » visant à améliorer les relations en son sein, il convient, selon lui, de privilégier le maintien de leur vitalité et de leur prospérité. M. Gingembre met enfin le pouvoir en garde contre des réformes qui, « *méconnaissant la nature réelle de l'entreprise* », se révéleraient « *paralysantes, conservatrices et malthusiennes* ». « *C'est sacrifier à une vision passéiste de l'entreprise,* affirme-t-il, *que de la ramener à un tête-à-tête entre deux partenaires qui s'affrontent, et c'est la crisper, la bloquer davantage (...) que de privilégier davantage le contre-pouvoir syndical, par essence antinomique à l'entreprise et étranger à son projet, même s'il est élevé au rang d'opposition de Sa Majesté siégeant dans les conseils du Prince.* »

## SOLVAY SUR LES RANGS POUR RACHETER LES LABORATOIRES SARBACH

Le groupe chimique belge Solvay (9 milliards de francs de chiffre d'affaires) aurait engagé des pourparlers avec les laboratoires pharmaceutiques Sarbach de Lyon, en vue de les racheter par le biais d'une de ses filiales pharmaceutiques allemandes. Solvay ne serait pas seul en lice. Un autre groupe, dont le nom n'a pas été révélé, aurait, en quelques semaines, acquis un gros paquet d'actions de la société à la Bourse de Lyon, ce qui expliquerait la hausse de 67,2 % du titre, passé de 235 à 393 F. Avertie d'une opération imminente, la chambre syndicale a décidé de suspendre, à compter du 1er décembre, la cotation du titre. Les laboratoires Sarbach (120 millions de francs de chiffre d'affaires) appartiennent à la famille Sarbach, la majorité étant détenue par MM. Raymond et Georges Sarbach, âgés respectivement de soixante-deux et soixante et un ans, sans successeurs.

---

## M. MAUROY : il faut nationaliser la sidérurgie.

Evoquant la situation difficile de la sidérurgie, notamment celle d'Usinor à Dunkerque, M. Pierre Mauroy, secrétaire national du parti socialiste, a affirmé le lundi 1er décembre à Lille qu'il ferait une proposition au conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, qu'il préside, pour que soit votée une motion demandant la nationalisation de la sidérurgie.

**[M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C., propose depuis 1972 d'inscrire la nationalisation de la sidérurgie dans le programme commun. Pour M. Robert Fabre, président du Mouvement des radicaux de gauche, cette nationalisation n'est pas la seule formule possible, et son inscription au programme commun suppose une étude globale de ce dernier. M. François Mitterrand, premier secrétaire du P.S., a suggéré à ses alliés de la gauche d'inscrire la nationalisation de la sidérurgie — « comme éventuellement [celle] d'autres secteurs clés de l'économie, tels ceux de l'automobile, de l'informatique ou du pétrole » — dans le programme commun ; mais cette inscription exige, selon lui, une révision de cette plate-forme, le député de la Nièvre jugeant « souhaitable d'approfondir la question de la démocratisation de la gestion [des entreprises nationales]), de façon à éviter toute forme d'étatisation et tout risque de bureaucratisation ».]**

---

● M. PINAY CHEZ M. FOURCADE. — « *Le plus grand risque aux yeux des Français reste l'inflation* », a déclaré M. Antoine Pinay, ancien président du conseil et ancien ministre des finances, à M. Fourcade, au cours d'un déjeuner en tête à tête, mardi 2 décembre. M. Pinay a ajouté qu'il avait mis M. Fourcade en garde « *contre les abus du crédit* ».

# LA VIE ÉCONOMIQUE

## EUROPE

### UN LORD QUI NE DOUTE DE RIEN ... ET QUI COUTE CHER

*Cinq cent mille unités de compte, soit environ 2,7 millions de francs lourds, voilà ce que la Commission européenne, dûment autorisée par le conseil des ministres des Neuf, a payé un rapport établi par un petit groupe d'« experts », dirigé par lord Kennet, et destiné à justifier l'éventuelle création d'un organisme permanent de prévision à plus de cinq ans pour la Communauté européenne : « Europe plus trente ».*

*Pour appuyer son projet, lord Kennet a notamment déclaré au cours d'une conférence donnée à Paris :* « En mars 1975, la Communauté européenne a accepté de payer 20 millions d'unités de compte comme compensation aux viticulteurs, car il fallait distiller leur vin à cause de la surproduction ; en janvier 1975, la Communauté européenne a accepté de financer une campagne publicitaire pour 3 millions d'unités de compte, afin de promouvoir la consommation de viande de bœuf à cause de la surproduction. Or le coût d'un institut d'« Europe plus trente » en pleine activité, après les cinq années prévues pour la mise en route et doté d'un personnel de soixante-quinze membres, ne serait que de 5 millions d'unités de compte. Si « Europe plus trente » pouvait seulement prévoir quelques-uns de ces incidents et proposer des mesures qui permettent de les éviter, cela rembourserait déjà plusieurs fois son propre budget. »

*Cette façon de raisonner disqualifie, à elle seule, les « experts » du groupe de lord Kennet pour la mission que la Commission envisage de leur confier. Pourquoi limiter d'ailleurs leurs ambitions à de pareilles vétilles ? On pourrait tout aussi bien, ou tout aussi mal, soutenir que si le département d'Etat avait entretenu soixante-quinze chercheurs à plein temps sous la direction éclairée de ce même groupe et les avait chargé de supputer le coût et les conséquences d'un engagement militaire au Vietnam, les Etats-Unis auraient pu éviter un des drames de leur histoire !..*

*Ne doutant décidément de rien, lord Kennet a pareillement déclaré que son groupe pourrait aider à éviter l'inflation et les crises, en avertissant à temps les autorités. L'Europe n'a-t-elle pas la capacité d'*« élaborer le changement plutôt que de le subir », *elle qui* « compense par la matière grise ce qui lui manque en ressources naturelles » ? *Fallait-il payer aussi cher de telles banalités ?*

*Le chancelier allemand réclame, comme il vient encore de le faire devant le Conseil européen réuni à Rome, la nomination d'un commissaire aux finances chargé de contrôler les dépenses de la C.E.E. et les initiatives de la Commission européenne. Au vu du rapport de lord Kennet, n'a-t-il pas raison ?*

P. F.

## A L'ÉTRANGER

### La grève qui paralyse le Japon devrait cesser le vendredi 5 décembre

Le Japon est pratiquement paralysé, depuis mardi 25 novembre, par une grève devenue la plus importante de son histoire. A l'appel de la Fédération syndicale des travailleurs du secteur public (Korokyo), les employés des chemins de fer nationaux ont décidé de cesser le travail jusqu'au vendredi 5 décembre. Les syndicats des postes et des télécommunications ont aussi demandé à leurs adhérents de se mettre en grève. D'autres secteurs — eaux et forêts, imprimerie nationale, corporation des alcools et des tabacs. — sont touchés.

En prenant cette initiative, les employés du secteur nationalisé se sont placés dans l'illégalité. Ils entendent appuyer leurs revendications concernant un droit qui leur est refusé : le Korokyo réclame, en effet, depuis huit ans la modification d'une loi de 1948 qui interdit aux employés du secteur public de faire grève. Alors que ce droit fondamental fut à l'origine reconnu par les Américains en 1945, le général MacArthur, qui commandait les forces d'occupation, décida par voie d'ordonnance au début de 1948 de le refuser aux fonctionnaires. Cette mesure faisait suite à un appel à la grève lancé en février 1947 par le parti communiste, qui contrôlait alors la majorité des syndicats nippons. MacArthur interdit la grève. Sa décision marquait, en fait, un tournant dans sa politique : la fin de la période de démocratisation du Japon. Le P.C. subit un grave échec et perdit une partie de son influence sur les ouvriers. Pour MacArthur, l'appel des communistes était néanmoins le signe du « danger » que représentait la gauche dans le Japon d'après-guerre. L'interdiction du droit de grève aux fonctionnaires fit partie des mesures prises quelques mois plus tard par les forces d'occupation pour juguler ce « péril ».

Ce n'est assurément plus la crainte du P.C., au demeurant plus légaliste que jamais et sans influence déterminante sur les syndicats, qui conduit le gouvernement japonais à refuser aujourd'hui le droit de grève aux fonctionnaires. L'ancien premier ministre, M. Tanaka, s'était d'ailleurs engagé, en 1973 lors de la traditionnelle offensive de printemps des syndicats, à trouver une solution à ce problème avant la fin de 1975. Et jusqu'à ces dernières semaines, M. Miki pensait parvenir à un compromis. Or aujourd'hui l'épreuve de force est engagée.

#### L'intransigeance soudaine des syndicats

L'intransigeance soudaine des syndicats sur cette question s'explique en partie par la volonté de faire oublier leurs échecs de la dernière offensive syndicale du printemps. Les augmentations de salaires qu'ils avaient alors obtenues étaient les plus basses (en termes réels) de ces dernières années. En 1976 ils ne pourront faire mieux. Frustrés, ils n'ont d'autres solutions, pour ne pas perdre la face, que d'adopter une attitude dure sur la question du droit de grève dans le secteur public.

L'intransigeance du gouvernement reflète essentiellement les dissensions du parti libéral démocrate. Accorder le droit de grève au secteur public, dans l'état financier actuel de l'administration japonaise, provoquerait une série de conflits particulièrement graves. Il n'en reste pas moins que si la droite du P.L.D. s'accroche à des arguments légalistes et demande au premier ministre de ne pas céder au « chantage » des syndicats, c'est avant tout pour placer M. Miki dans une situation difficile. L'opération a d'autant plus de chances de réussir que le premier ministre a vu ces derniers mois sa popularité baisser considérablement.

La faction la plus importante du P.L.D., dirigée par M. Tanaka, ancien premier ministre, veut profiter de cette situation. M. Kanemaru, qui vient de demander au premier ministre, M. Miki, de dissoudre la Chambre des représentants, appartient au groupe de M. Tanaka. Jusqu'à présent, l'ancien premier ministre était opposé à une dissolution anticipée (des élections sont prévues pour le printemps). Le revirement du groupe de M. Tanaka pourrait être décisif.

PHILIPPE PONS.









## AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



### SPIE-BATIGNOLLES

SPIE-Batignolles, qui est installée depuis plus de vingt ans en Indonésie, vient de signer un important contrat pour la construction de l'usine d'engrais de Groeik, près de Surabaya, usine qui produira 500 000 tonnes par an de superphosphate et des engrais complexes.

Ce contrat, d'un montant de 200 millions de francs, sera réalisé en trente-quatre mois.

Par ailleurs, SPIE-Batignolles exécute actuellement avec sa filiale CITRA-Indonesia des travaux de terrassements et de pipe-lines pour le terminal de Senipah, dans le champ pétrolifère d'Handil (Bornéo-Est), pour un montant de 4 millions de dollars, et des ouvrages maritimes pour la pétrochimie dans l'île de Batam, en face de Singapour.

Ces activités, liées au développement de l'exploitation du pétrole et du gaz, s'ajoutent à une participation active aux travaux d'infrastructure industrielle de l'Indonésie.

### PUBLI-LETTRES

Publi-Lettres annonce la nomination de M. Marcel Spaulding au poste de président-directeur général, le 1er décembre 1975.

A cette date, la société devient filiale du groupe Donnelley International Marketing pour l'Europe.

Publi-Lettres est reconnue comme l'une des principales sociétés de routage en France, et envoie plus de trente millions de messages par an. La Société, qui a son usine à Compiègne (Oise) et son siège commercial à Paris : 83, avenue d'Italie (13e), devient également conseil en publicité directe, offrant ainsi à sa clientèle un service complet dans cette branche d'activité.

# LES MARCHÉS FINANCIERS

## PARIS
### 2 DÉCEMBRE

### Ventes bénéficiaires
### Vif recul du napoléon

*De nouvelles ventes bénéficiaires ont été enregistrées mardi à la Bourse de Paris. Le marché, qui les avait bien « digérées » la veille, n'est pas parvenu cette fois à les absorber tout à fait, et un repli des cours s'est opéré.*

*Une bonne soixantaine de valeurs ont ainsi baissé, dont vingt d'environ 2 %. Tous, ou presque tous les compartiments qui s'étaient récemment mis en vedette ont été touchés : la construction électrique, le bâtiment et l'alimentation. Le secteur bancaire s'est également alourdi. Les magasins, en revanche, ont été assez irréguliers et les métallurgiques n'ont pas trop mal résisté.*

*Ce repli n'a pas vraiment surpris les professionnels. Pour eux, il s'inscrit comme la conséquence logique de la forte hausse de la semaine passée, le ralentissement de l'activité et la tenue très médiocre de Wall Street contribuant à en accentuer un peu l'ampleur. De l'avis général, la consolidation se poursuit donc. Les prochaines séances seront néanmoins intéressantes à suivre dans la mesure où elles diront si la poussée récente n'était qu'un feu de paille.*

*Nouveau recul de l'or, le lingot perdant encore 70 F à 20 000 F. La baisse du napoléon s'est accélérée : — 8,10 F à 209,20 F (après 208,50 F). Le gonflement du volume des transactions (20,6 millions de francs contre 7,4 millions) est dû surtout à la forte augmentation des échanges en métal fin (800 kilos contre 250 kilos).*

*Aux valeurs étrangères, légère reprise des mines d'or. Ailleurs, recul quasi général des cours.*

#### INDICES QUOTIDIENS
(INSEE Base 100 : 31 déc. 1974.)

| | 1er déc. | 2 déc. |
|---|---|---|
| Valeurs françaises .. | 135,1 | 134 |
| Valeurs étrangères .. | 128,3 | 127,5 |

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

| | | |
|---|---|---|
| Indice général ...... | 77,6 | 77,5 |

## LONDRES

### Soutenu

Le marché poursuit son avance mercredi matin, à l'ouverture, mais à un rythme plus lent que la veille. Les industrielles sont soutenues. Les pétroles et les mines d'or sont assez irréguliers. Stabilité des fonds d'État.

OR (ouverture) (dollars) : 139 10 contre 139 30

| VALEURS | CLOTURE 2/12 | COURS 3/12 |
|---|---|---|
| War Loan 3 ½ % .... | 23 1/2 | 23 1/2 |
| Beechams .......... | 337 1/2 | 340 ... |
| British Petroleum .... | 585 1/2 | 584 1/2 |
| Shell ............ | 369 1/2 | 371 1/2 |
| Vickers ........... | 148 ... | 146 |
| Imperial Chemical .. | 314 | 315 ... |
| Courtaulds ........ | 144 ... | 145 ... |
| De Beers ......... | 292 1/2 | 294 ... |
| *Western Holdings ... | 25 1/2 | 25 1/2 |
| Rio Tinto Zinc Corp. .. | 179 ... | 178 ... |
| *West Driefontein .... | 35 1/8 | 34 5/8 |

(*) En livres.

#### NOUVELLES DES SOCIETES

ROBENTO. — Les actions de cette société d'investissement néerlandaise du groupe Robeco ont été introduites le 1er décembre sur le marché hors cote au cours de 195,30 F.

LOCABAIL - IMMOBILIER. — Les actions de cette société du groupe Compagnie bancaire ont été introduites le 2 décembre sur le marché officiel de la Bourse de Paris au cours de 155 F. Les ordres libellés à un cours limite, égal ou supérieur à 165 F, ont été servis à concurrence d'un titre pour deux demandés.

HOECHST A.G. — Le bénéfice avant impôts du groupe à l'échelon mondial pour les neuf premiers mois s'élève à DM 620 millions (— 57,6 %) pour un chiffre d'affaires de DM 14 860 millions (— 1,7 %). Bénéfice avant impôts de la société mère : DM 330 (— 60,1 %). Les dirigeants notent une augmentation du chiffre d'affaires depuis septembre.

IMETAL. — Le groupe a déjà obtenu 51 % du capital de la société américaine Copperweld, à la suite de l'offre d'achat lancée en septembre dernier et prorogée jusqu'au 10 décembre après une longue bataille de procédure.

U.I.C. - SOFAL. — En raison de l'amélioration de leurs bénéfices, l'U.I.C. et sa filiale, la Financière SOFAL, envisagent de majorer leur dividende pour 1975. L'U.I.C. va attribuer une action gratuite pour cinq, jouissance 1er janvier 1975.

SEICHIME. — Le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin s'élève à 60,6 millions de francs contre 47,4 millions de francs. Dividende global de 11,25 F contre 9,45 F.

## NEW-YORK

### Vif recul

Wall Street a enregistré mardi son plus vif recul depuis plus d'un mois. Le mouvement de baisse a été ininterrompu et, en clôture, l'indice des industrielles s'établissait à 843,20, soit à 13,14 points au-dessous de son niveau précédent.

L'activité s'est encore accélérée : 17,93 millions de titres ont changé de mains contre 16,05 millions la veille.

Le brusque alourdissement était généralement attribué à la déception causée par la subite lenteur de la reprise économique, mais aussi à la crainte d'un nouveau durcissement de la politique monétaire de la Réserve fédérale, maintenant que toute menace d'une crise financière à New-York est écartée.

En dehors des mines d'or, plutôt soutenues, tous les compartiments ont subi des pertes, les compagnies aériennes, les produits chimiques et les aérospatiales étant les plus éprouvés.

Sur 1 857 valeurs traitées, 1 207 se sont repliées, 260 ont monté et 390 n'ont pas varié.

Indices Dow Jones : transports, 167,85 (— 1,64) ; services publics, 82,63 (— 0,26).

| VALEURS | COURS 1-12 | COURS 2/12 |
|---|---|---|
| Alcoa .............. | 35 5/8 | 36 3/8 |
| A.T.T. .............. | 50 ... | 49 3/4 |
| Boeing .............. | 24 1/8 | 23 ... |
| Chase Manhattan Bank .. | 27 7/8 | 27 3/8 |
| Du Pont de Nemours .... | 129 ... | 127 3/4 |
| Eastman Kodak ........ | 106 3/4 | 105 1/2 |
| Exxon .............. | 85 1/2 | 85 1/8 |
| Ford .............. | 42 3/4 | 42 1/4 |
| General Electric ...... | 48 1/2 | 48 1/8 |
| General Foods ........ | 27 5/8 | 27 3/8 |
| General Motors ........ | 56 1/2 | 55 3/8 |
| Goodyear ............ | 22 3/8 | 21 3/4 |
| I.B.M. .............. | 224 1/8 | 220 3/4 |
| I.T.T. .............. | 22 3/8 | 22 1/8 |
| Kennecott ............ | 28 5/8 | 28 3/4 |
| Mobil Oil ............ | 45 1/4 | 44 3/4 |
| Pfizer .............. | 27 3/4 | 27 1/4 |
| Schlumberger ........ | 74 ... | 72 3/8 |
| Texaco .............. | 23 7/8 | 23 3/4 |
| U.A.I. Inc. .......... | 26 ... | 25 1/4 |
| Union Carbide ........ | 59 ... | 58 1/4 |
| U.S. Steel ............ | 63 1/4 | 61 7/8 |
| Westinghouse .......... | 13 1/2 | 13 3/8 |
| Xerox .............. | 49 3/4 | 47 1/2 |

#### COURS DU DOLLAR A TOKYO

| | 2/12 | 3/12 |
|---|---|---|
| 1 dollar (en yens) .... | 304 60 | 305 .. |

#### Taux du marché monétaire

| | |
|---|---|
| Effets privés.............. | 6 3/4 % |

# BOURSE DE PARIS — 2 DÉCEMBRE — COMPTANT

#### HORS COTE

| VALEURS | Cours précéd. | Dernier cours |
|---|---|---|
| Alsar.......... | 806 | 800 |
| Cellulose Pin.... | 132 | o127 |
| Coparex........ | 283 | 274 |
| Ecco.......... | 350 | 360 |
| Eurafrep....... | 1425 | 1400 |
| Francarep...... | 99 | 99 |
| Intertechnique.. | 195 | 208 |
| Métall. Minière.. | .. | 55 |
| Promoptia ...... | ... | 305 |
| San. Mar. Cor.... | ... | 150 |
| S.P.R........... | ... | d181 |
| Ufiner......... | 115 60 | 120 |
| Oce v. Grinten... | ... | 275 |

#### SICAV

| | | |
|---|---|---|
| Plac. institut. | 11981 .. | 11676 85 |
| 1re catégorie. | 10483 64 | 10278 06 |

# MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

* VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o. : offert; c. : coupon détaché; d. : demande; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

## COTE DES CHANGES

| MARCHÉ OFFICIEL | COURS préc. | COURS 2/12 | COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques |
|---|---|---|---|
| États-Unis ($ 1).......... | 4 466 | 4 450 | 4 44 |
| Canada ($ can. 1)......... | 4 410 | 4 402 | 4 39 |
| Allemagne (100 DM)....... | 169 990 | 170 075 | 169 40 |
| Belgique (100 fr.) ...... | 11 297 | 11 295 | 10 94 |
| Danemark (100 krd.)...... | 72 700 | 73 070 | 72 50 |
| Espagne (100 pes.)....... | 7 485 | 7 473 | 7 29 |
| Grande-Bretagne (£ 1).... | 9 016 | 8 983 | 9 03 |
| Italie (1 000 lires)....... | 6 533 | 6 522 | 6 990 |
| Norvège (100 kr.) ....... | 80 320 | 80 220 | 79 75 |
| Pays-Bas (100 .)....... | 165 955 | 166 280 | 165 25 |
| Portugal (100 esc.)....... | 16 535 | 16 538 | 11 75 |
| Suède (100 krs.)......... | 101 070 | 101 270 | 100 75 |
| Suisse (100 fr.) ......... | 166 935 | 166 945 | 166 25 |

## MARCHÉ LIBRE DE L'OR

| MONNAIES ET DEVISES | COURS préc. | COURS 2/12 |
|---|---|---|
| Or fin (kilo en barre) .... | 20040 | 19975 |
| Or fin (kilo en lingot) .. | 20070 | 20000 |
| Pièce française (20 fr.) .. | 217 30 | 209 20 |
| Pièce française (10 fr.) .. | 160 10 | 160 |
| Pièce suisse (20 fr.) .... | 194 60 | 190 |
| Union latine (20 fr.) .... | 188 80 | 181 .. |
| Souverain ............ | 191 | 189 50 |
| Pièce de 20 dollars ..... | 932 .. | 910 80 |
| Pièce de 10 dollars ..... | 450 20 | 449 60 |
| Pièce de 5 dollars ..... | 290 .. | ... .. |
| Pièce de 50 pesos ..... | 802 50 | 800 .. |
| Pièce de 10 florins ..... | 179 .. | 174 20 |

Le Monde

## UN JOUR DANS LE MONDE





Le numéro du « Monde » daté 3 décembre 1975 a été tiré à 557 350 exemplaires.

A B C D F G H

### A Paris

## PRISE D'OTAGES DANS UNE BANQUE

Deux hommes armés et masqués ont fait irruption, ce mercredi matin 3 décembre, à 11 h. 15, dans une succursale du Crédit lyonnais située 2 bis, avenue Bosquet, à Paris (7e).

Peu avant midi, l'un des deux bandits a pris la fuite ; l'autre a retenu une dizaine de personnes à l'intérieur de la banque. Le quartier est cerné par les forces de police.

Au moment de l'irruption des malfaiteurs, un passant aurait été légèrement blessé par le ricochet d'une balle.

### Au conseil des ministres

## LIMITATION DES INDEMNITÉS VERSÉES AUX SALARIÉS D'ENTREPRISES EN LIQUIDATION

Le conseil des ministres devait approuver, ce mercredi 3 décembre, un projet de loi présenté par M. Durafour, tendant à assurer, en cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens d'une entreprise, le paiement des créances résultant des contrats de travail. Ce texte prévoit une autonomie financière plus grande de l'Association pour la gestion du régime d'assurances de créances des salariés, gérée par les ASSEDIC (assurance-chômage complémentaire), qui obligeait celle-ci à faire des avances aux salariés, ce qui réduisait d'autant sa trésorerie.

Le même projet limitera à un plafond le versement des indemnités aux salariés. Les rémunérations versées aux travailleurs d'entreprises en règlement judiciaire ou en liquidation avaient, en effet, atteint parfois, au profit de cadres supérieurs, des montants jugés suspects.

Le conseil des ministres devait également ratifier un projet de loi relatif aux pénalités sanctionnant diverses infractions à la réglementation des assurances. Ce texte consacre, au niveau législatif, les dispositions prévoyant des peines correctionnelles pour les infractions à la réglementation des assurances, notamment en matière de contrôle. Ces règles n'étaient fixées jusqu'ici que par des textes administratifs.

### En Moselle

## TROIS OUVRIERS SONT TUÉS LORS DE L'EFFONDREMENT D'UNE CHEMINÉE D'USINE

Une cheminée haute de trente mètres s'est effondrée, ce mercredi 3 décembre, dans la matinée, à Rombas (Moselle), dans l'enceinte de la Société des aciéries et laminoirs de Lorraine (SACILOR), provoquant la mort de trois ouvriers, dont l'identité n'a pas été révélée, en en blessant une dizaine d'autres. Il semble qu'une explosion de gaz se soit produite dans la cheminée.

● *Un mineur de fond*, M. Mohamed Carra, a été mortellement blessé mardi 2 décembre à la fosse n° 9 des houillères du bassin du Nord-Pas-de-Calais, à Ostricourt (Nord). Pour une raison encore inconnue, M. Carra avait été entraîné dans le répartiteur de charbon.

● *Deux enfants brûlés vifs dans une caravane.* — Yann Sauvage, âgé de trois ans, et sa cousine, Florence Mannequin, âgée de sept ans, ont péri, mercredi 3 décembre, dans l'incendie d'une caravane sur le terrain de camping de l'île aux Corbeaux, à Saint-Maurice (Val-de-Marne), terrain occupé par une dizaine de caravanes appartenant à des familles de travailleurs itinérants. La mauvaise utilisation d'un réchaud à gaz serait à l'origine du sinistre.



### Aux Pays-Bas

## Soixante-quinze passagers d'un train restent détenus en otages par cinq Moluquois du Sud

De notre envoyé spécial

Beilen. — Beilen, petite ville de six mille habitants de la province de Drenthe, au nord des Pays-Bas, *connaît*, depuis le 2 décembre, l'atmosphère du Far-West américain du dix-neuvième siècle. Le train omnibus, parti le 2 décembre de Groningue en direction de Zwolle, à environ 100 kilomètres, s'est immobilisé vers 10 h. 30 près de la gare de Beilen, lorsque cinq Néerlandais, originaires de l'archipel indonésien des Moluques du Sud, ont tué le conducteur. Un passager, qui n'a pu être encore identifié, a également été tué peu après. Une heure trente plus tard, les cinq agresseurs ont jeté les deux corps sur la voie.

Soixante-quinze passagers sont gardés en otages par les cinq hommes, armés de mitraillettes et de pistolets. Une femme a été relâchée pour transmettre les exigences du commando. Ces exigences sont peu claires : le commando demanderait qu'un avion se tienne prêt à décoller de l'aéroport d'Amsterdam, d'où les hommes auraient l'intention de partir, avec des otages, pour une destination encore inconnue. Le ministre néerlandais de la justice, M. Van Agt, a fermement refusé de laisser partir le commando avec des otages.

### Une utopie

Ce sont sans doute des motifs politiques qui ont poussé les cinq hommes à cet acte désespéré. Depuis l'indépendance de l'Indonésie, en 1949, les Moluquois du Sud refusent l'autorité de l'Etat fondé par Sukarno. Comme les harkis de l'armée française en Algérie, ces Moluquois s'étaient vu promettre par l'autorité coloniale néerlandaise une indépendance relative dans un Etat indonésien fédéral. Mais Sukarno a vite déçu leurs espérances.

A la centaine de milliers d'habitants des Moluques du Sud, issus en grande partie des rangs de l'armée coloniale des Indes néerlandaises, l'Etat indonésien n'a offert aucune forme d'autonomie. Les Moluquois se sont dès lors tournés vers les Pays-Bas qui n'ont pu que leur proposer d'émigrer.

Mais les quinze mille Moluquois partis aux Pays-Bas, en 1949, n'ont jamais renoncé à l'idée de retourner vers leur archipel. En comptant leurs enfants nés aux Pays-Bas, ils sont maintenant trente mille à continuer de croire à une « *république indépendante des Moluques du Sud* » (1).

M. Manusama, professeur de mathématiques à Rotterdam, a pris le titre de « *président en exil des Moluques du Sud aux Pays-Bas* ».

Un autre groupe, dirigé par M. Tamaela, entraîne une armée sans armes pour « *le jour de la libération* ». Sans doute inspirés par cette utopie, de jeunes Moluquois ont déjà eu recours au terrorisme pour exiger du gouvernement néerlandais le retour à des Moluques indépendantes (2).

En avril 1975, une tentative d'enlèvement de la reine Juliana avait été déjouée. Une vingtaine de Moluquois avaient été arrêtés. Après que deux Syriens eurent essayé de détourner, en septembre, l'express de Varsovie, l'idée de détourner un train était dans l'air dans certains milieux moluquois. Quelques desperados étaient résolus à « *faire n'importe quoi, même des morts* » pour faire avancer leur cause.

Ce mercredi matin 3 décembre aucun contact direct n'avait encore été établi avec le commando. Un émissaire moluquois avait entamé des négociations par mégaphone. Mais le commando a tiré sur lui. Les soixante-quinze otages du train encerclé par la police, l'armée et des blindés, n'ont reçu aucun ravitaillement depuis vingt-quatre heures. Leur nombre rend une attaque du train par des forces importantes presque impossible.

Après les vaines tentatives du médiateur, mercredi matin, le commando a cependant relâché deux otages à 11 h. 30. Un de ces otages a transmis à la police de nouvelles exigences : le commando demande d'abord un mégaphone, des médicaments et de la nourriture ainsi que des boissons. Il exige aussi un nouveau mécanicien pour le train.

Les trois premières exigences seront satisfaites. Quant au nouveau mécanicien, un porte-parole officiel a précisé que seul un volontaire pourrait remplir cette tâche. D'ailleurs le gouvernement pourrait difficilement faire venir un cheminot sans savoir dans quelles conditions de sécurité il pourrait travailler.

Dans une telle atmosphère, les rumeurs se multiplient dans la petite ville. Le travail normal de la municipalité est complètement arrêté. L'hôtel de ville est devenu un centre de presse. En face, une petite banque agricole sert de centre d'accueil pour les familles des otages. Ce mercredi matin, tout le monde attendait dans une agitation qui masquait l'incertitude des autorités comme des spectateurs devant cet événement hier encore inimaginable dans cette province paisible.

MARTIN VAN TRAA.

(1) Le 25 mai 1950, les Moluquois du Sud, en majorité chrétiens, proclamaient à Amboine, la capitale, une république indépendante. Mais, en novembre, le gouvernement indonésien brisait l'insurrection.

(2) En août 1970, l'ambassade indonésienne de La Haye avait été attaquée par des Moluquois du Sud. Un policier néerlandais avait été tué.

## La monarchie est abolie au Laos

**Radio-Vientiane a annoncé mercredi 3 décembre l'abdication du roi Savang Vatthana et l'abolition de la monarchie au Laos. Cette mesure était réclamée depuis quelques jours par des manifestants favorables au Pathet-Lao. Les dirigeants de gauche ont, d'autre part, confirmé la dissolution du gouvernement d'union nationale présidé par le prince Souvanna Phouma et du Conseil politique national (« le Monde » du 3 décembre). Le Laos devient une République populaire et démocratique et sera dirigé par un président.**

### 1353-1975

Le roi Savang Vatthana est né en 1907 et a fait une partie de ses études à Paris. Il est devenu roi le 1er novembre 1959, à la mort de son père Sisavang Vong. Si l'on se réfère à ses titres, il était l' « *incarnation de la puissance de l'illumination religieuse, de la prospérité et de la clarté* ».

Le Laos étant, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, une monarchie constitutionnelle, Savang Vatthana n'a jamais gouverné. Il a soigneusement veillé à se cantonner dans son rôle de souverain sans pouvoir politique, mais, aux pires moments de la « crise laotienne », il est demeuré en contact avec toutes les parties : les féodaux du Sud, le « centre » de Souvanna Phouma, et la gauche. Depuis sa capitale de guerre de Sam-Neua, le prince Souphanouvong ne lui écrivait-il pas régulièrement ? Savang Vatthana a fait plusieurs voyages officiels à étranger : au Cambodge, en U.R.S.S., en France (juillet 1966).

L'histoire du Laos s'est largement confondue — jusqu'à ce mois de décembre 1975 — avec celle de ses monarques. La fondation de l'Etat laotien remonte à 1353, c'est-à-dire au sacre du prince lao Fa Ngum, qui, profitant de la déconfiture de l'Etat siamois de Sukhotai, émancipe son peuple et l'initie au bouddhisme khmer, auquel le jeune prince s'était converti à la cour d'Angkor. Suit, pour le royaume, une longue période marquée par des phases brillantes, mais aussi par des phases d'anarchie et de lutte contre les voisins entreprenants, les Birmans notamment.

Cette période se clôt à la fin du dix-septième siècle, à la mort du roi Suliya Vongsa : une sévère lutte pour la succession s'engage alors, disent les chroniques... sans pour autant réconcilier les historiens. Il est cependant certain que le Lan-Xang (nom du royaume) se divise en 1711 : trois royaumes apparaissent, ceux de Vientiane, de Louang-Prabang et de Champassak (au sud). Mais une civilisation commune continue d'unir profondément le peuple laotien. A la suite d'une guerre avec le Siam le royaume de Vientiane disparaît en 1829.

Le Laos entre ensuite, comme l'ensemble de l'Asie, dans l'ère coloniale : la France commence à intervenir en 1885. En 1893, le Siam reconnaît son autorité sur la rive gauche du Mékong.

Les deux royaumes continuent de coexister jusqu'à la signature d'un *modus vivendi*, le 17 août 1946, entre les Français et le roi de Louang-Prabang : ce dernier règne désormais sur l'ensemble du Laos, le prince Boun Oum renonçant à ses droits sur la couronne de Champassak. Le Muong Lao — le pays loa — est de nouveau réunifié. Commencent alors la guerre et les interventions étrangères. De ce long conflit les révolutionnaires sortiront vainqueurs et ils aboliront la monarchie.

Dans son programme en dix points d'avril 1964, le Pathet-Lao s'engageait à « *respecter et préserver le trône* ». A cette époque — les Américains intervenant dans la guerre — il s'agissait pour les révolutionnaires d'avoir le plus grand nombre d'atouts dans leur jeu. — J. D.

## DES PROSTITUÉES MARSEILLAISES SE METTENT « EN GRÈVE »

De nombreuses prostituées de la région marseillaise ont commencé, mardi 2 décembre, une « grève » destinée à protester contre ce qu'elles estiment être « *une répression accrue* » de la part de la brigade des mœurs. Elles réclament notamment « *un assouplissement de la loi sur le proxénétisme hôtelier* » et ont demandé une audience à M. Gaston Defferre.

Un tract distribué mardi et signé par Carole et Sandra, déléguées des « marseillaises », annonce pour le 11 décembre des « *assises régionales de la prostitution du Sud-Est* ».